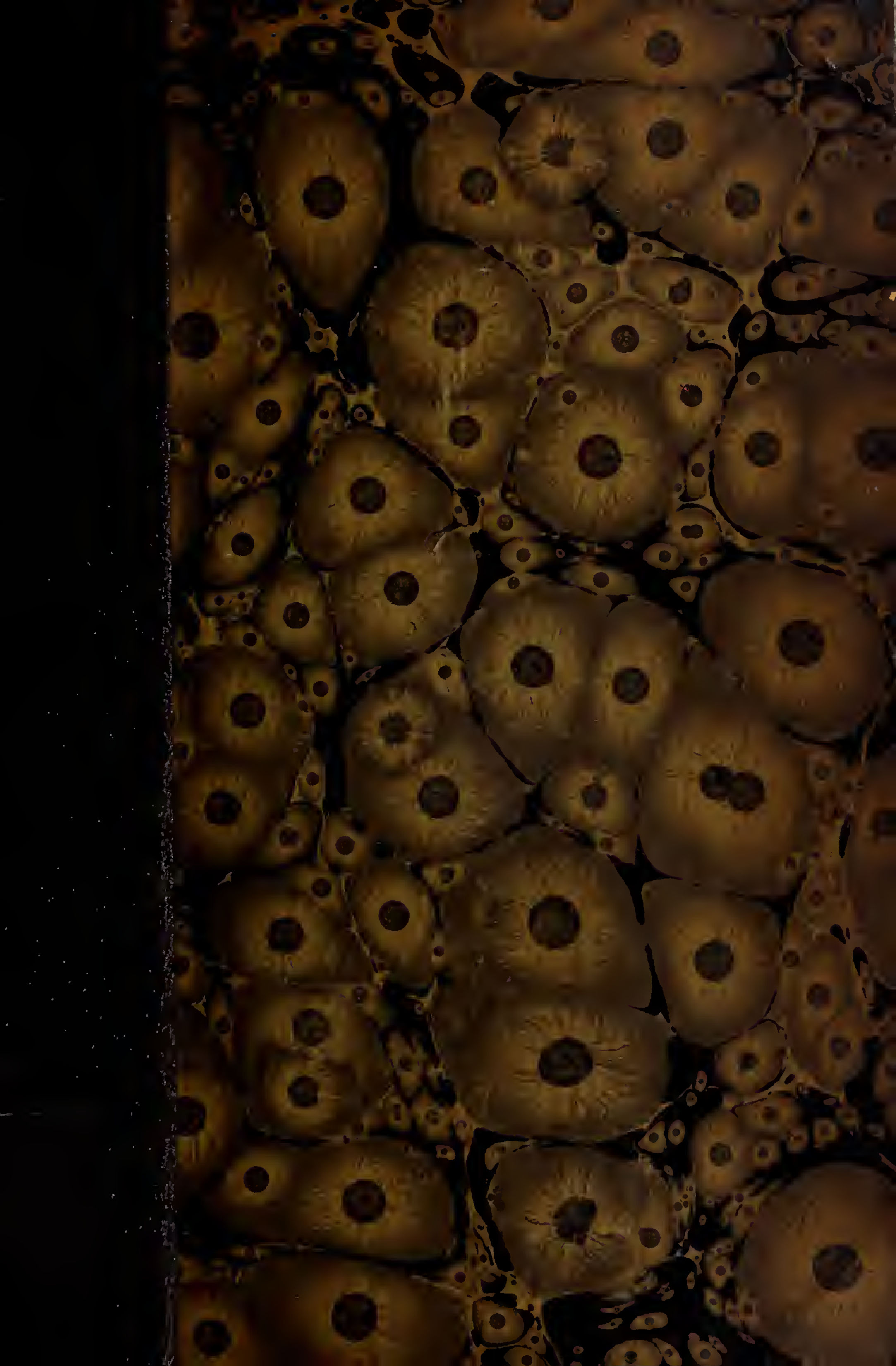


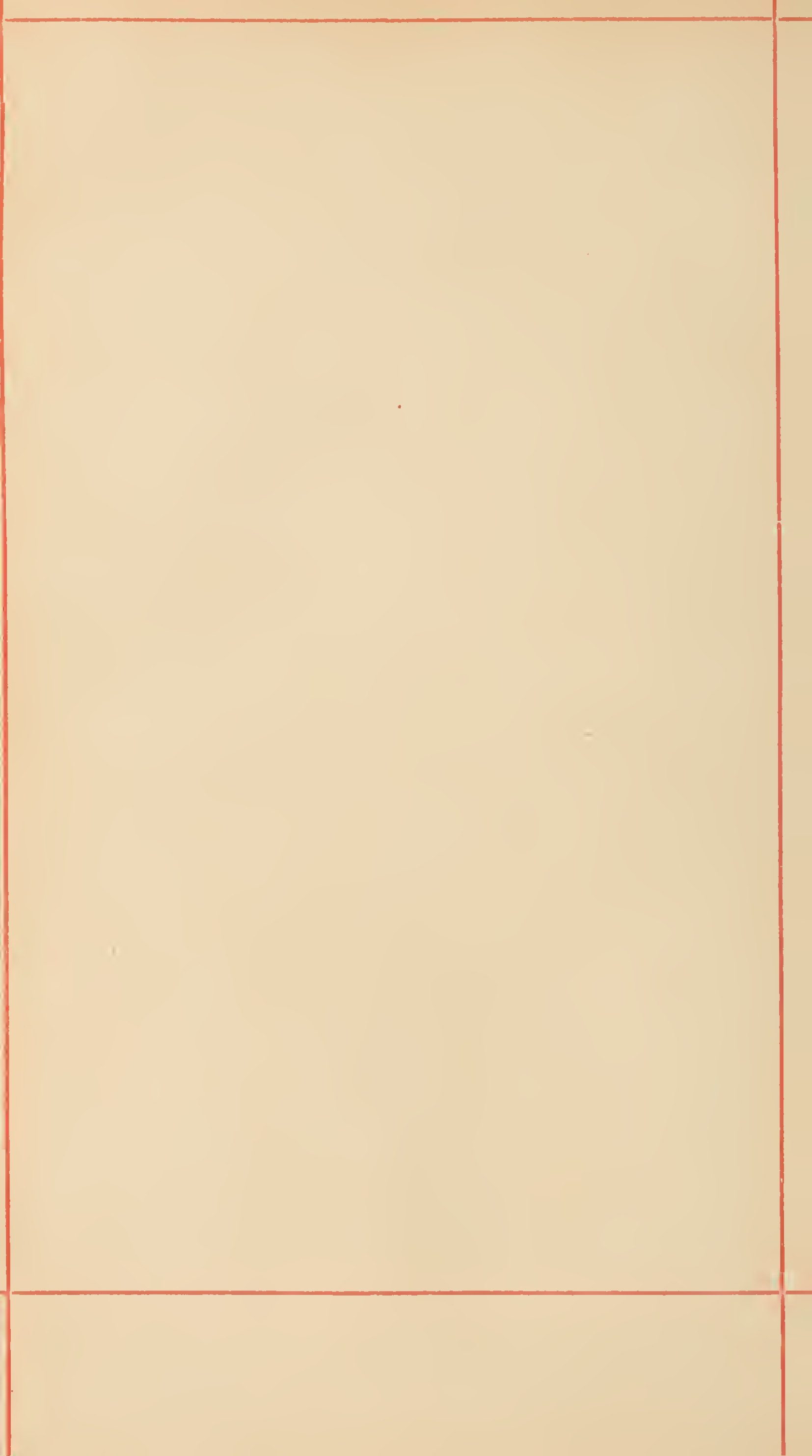


3. 8. '92
Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.
BX 4891 .C36 1891
Canet, Victor, b. 1824.
Simon de Montfort et la
croisade contre les
Shelf




B. WESTERMANN & Co.
NEW YORK
812 BROADWAY





Simon de Montfort

ET LA

Croisade contre les Albigeois.

Simon de Montfort

ET LA

Croisade contre les Albigeois

par V. CANET,

professeur aux Facultés Catholiques de Lille.



Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie,

Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

PRÉFACE.

LA croisade contre les Albigeois commencée en 1209 se termine en 1229 par le traité de Paris, qui fait entrer les contrées méridionales dans le domaine de la couronne. La période héroïque s'étend de 1209 à 1218, et elle est remplie tout entière par la grande figure de Simon de Montfort.

Il faut cependant remonter plus haut, si l'on veut se rendre un compte exact de la nature des erreurs que la croisade avait pour but de réprimer, et connaître les populations qui se montrèrent si avides à recevoir l'hérésie et si tenaces à la défendre. La société méridionale différait essentiellement de celle qui s'était formée, avec la monarchie française, au nord de la Loire. Sa constitution féodale n'était pas la même, et les villes avaient un esprit, des habitudes et des privilèges qui les distinguaient de celles qui vivaient directement sous la main protectrice de la royauté.

Les erreurs qui ont reçu le nom générique d'hérésie Albigeoise s'étaient répandues dans divers États de l'Europe, sans y faire naître un danger social. Plusieurs provinces de France les avaient reçues, et l'Église, toujours vigilante, s'était empressée de les condamner par ses conciles et de les combattre par la prédication. Elle employa les mêmes moyens lorsqu'elles eurent gagné les contrées soumises à la domination des comtes de Toulouse. Mais ces moyens restèrent inefficaces. L'erreur avait été acceptée ou tolérée de ceux-là même qui auraient dû s'opposer à sa propagation. Peut-être n'en partageaient-ils ni les doctrines, ni les pratiques, mais ils lui donnaient par leur tolérance, une force qui créait pour la foi un immense danger.

Quoique la conduite morale de quelques-uns de ces seigneurs ait donné de fortes raisons de soupçonner leur orthodoxie, la plupart ne purent être accusés que comme « recéleurs et fauteurs » de l'hérésie. Ils n'avaient pas sur leurs vassaux, sur leurs « hommes », sur leurs villes, l'autorité de la féodalité du Nord. Ils étaient condamnés à de nombreux ménagements, à cause d'une situation mal définie, et comme ils se sentaient sans autorité morale pour défendre une foi que leurs désordres outrageaient, ils se trouvèrent entraînés dans une solidarité qui autorisa les

croisés du Nord à les poursuivre, et à les dépouiller au même titre que les hérétiques « croyants ».

La nécessité de faire connaître cette société méridionale nous a fait remonter fort loin, mais nous nous sommes borné à rappeler les faits, laissant au lecteur le soin d'en tirer les conséquences.

Dès que Simon de Montfort paraît en scène, il domine tout, et l'on peut dire que la croisade se résume en lui. Innocent III, chargé du gouvernement de l'Église universelle, porte à ce qui se passe dans le midi une attention vigilante, et pendant qu'il appelle les croisés à venger l'injure faite à la Papauté par l'assassinat de Pierre de Castelnau, et à combattre ceux dont les doctrines empoisonnent les populations, il ne néglige rien pour défendre les intérêts légitimes et mettre au-dessus de toutes les passions la cause sacrée de l'Église.

Saint Dominique avait parcouru le midi avant la croisade, et s'était efforcé de la rendre inutile, en reconquérant par l'humilité, la pénitence et la prédication, ceux qui invoquaient les abus pour accuser l'Église et s'éloigner d'elle. Mais nous ne le voyons ni dans les sièges, ni dans les camps, ni dans les combats. Une seule fois, les chroniqueurs qui sont passés indifférents à côté de son apostolat pacifique, signalent sa présence au moment d'une bataille. Il est dans la ville de Muret, en 1213, mais confiant surtout dans les armes spirituelles, il prie pendant que Montfort combat.

Montfort est partout où il y a du danger, et il n'est effrayé ni de la valeur, ni du nombre de ses adversaires. Il est quelquefois le chef d'une grande armée, plus souvent le commandant de quelques chevaliers et de mercenaires, pour lesquels il épuise jusqu'à ses dernières ressources. Les légats ont leurs exigences, et, après avoir essayé de les adoucir et de les ramener à ses vues, il ne manque à aucun des devoirs que lui commande l'obéissance. Rome a ses sévérités, et il ne s'en plaint pas, la fortune ses revers, et il reste inébranlable. Des victoires semblent impossibles et ses ennemis se dispersent devant lui. La croisade paraît avoir échoué et l'hérésie est vaincue.

Il fut sans doute de son temps, mais s'il en eut l'implacable rudesse, il en pratiqua les vertus. Il est impossible de ne pas con-

damner son âpreté cruelle et ses sanglantes exécutions, mais ceux qui se feront, par raison, ses contemporains, ce qui est le seul moyen de ne pas manquer à la justice, mêleront à une condamnation pour des excès alors inévitables, une profonde admiration pour son incontestable grandeur.

Si l'hérésie eut des origines lointaines, elle eut aussi ses fruits tardifs. L'erreur ne pénètre jamais dans un homme ou dans une société, sans y laisser des semences dont l'éclosion certaine sera plus ou moins hâtive. C'est ce qui explique la sollicitude de l'Église et sa vigilance. Dès que le mal lui est signalé, elle y apporte le remède, mais le remède n'est pas toujours efficace, parce que l'homme ne renonce jamais à son précieux et terrible privilège de la liberté.

Le moyen âge, en défendant la vérité et en attaquant l'erreur par les armes, assimilait le crime religieux au crime politique. Saint Thomas a dit : « Il est bien plus grave de corrompre la foi, qui est la condition de la vie de l'âme, que de falsifier la monnaie, par laquelle on subvient à la vie temporelle. Si les fabricants de fausse monnaie sont justement mis à mort, ainsi que d'autres malfaiteurs, par les princes séculiers, à plus forte raison, les hérétiques, dès qu'ils sont convaincus d'erreur, peuvent, non seulement être excommuniés, mais justement punis de mort. De la part de l'Église, c'est miséricorde pour la conversion de ceux qui sont dans l'erreur, et voilà pourquoi elle ne condamne pas tout de suite, mais « après une première et une seconde réprimande », selon l'enseignement de l'apôtre. Si après cela l'Église les trouve encore obstinés et n'espère pas leur conversion, elle pourvoit au salut des autres, en les séparant de l'Église par la sentence d'excommunication, et plus tard, elle les abandonne au jugement séculier qui les extermine du monde par la mort (1). »

Avant que saint Thomas formulât cette doctrine, Grégoire VII avait assimilé l'hérétique au criminel de lèse-majesté. Le troisième concile de Latran (1179) avait séparé les hérétiques de la communion chrétienne et rompu toute relation entre eux et les fidèles. Ils avaient essayé de vaincre l'hérésie par l'enseignement, l'exemple, la prédication, et, en 1215, le quatrième concile de

1. *Summa theologica.* Secunda secundæ, quæst. XI art. 3.

Latran, rappelant les décrets antérieurs, insista sur le devoir imposé aux évêques de se mettre en communication avec leur troupeau et de veiller à l'intégrité de la foi. En 1217, le pape Honorius III « ordonnait aux maîtres et aux écoliers demeurant à Paris (1)*, d'envoyer quelques-uns d'entre eux dans le pays de Toulouse, pour y prêcher et instruire les peuples, comptant qu'ils feraient beaucoup de bien à cause de la réputation de science et de vertu qu'ils s'étaient acquise dans le pays ».*

Ainsi, l'Église ne recourait à la force protectrice de la vérité, qu'après avoir épuisé les moyens de persuasion et de correction. Elle voulait la conversion de l'hérétique et non sa condamnation et sa mort.

Nous avons consulté, pour la suite de cette histoire, les écrivains contemporains et ceux qui les ont suivis de près. L'histoire générale de Languedoc *à qui nous avons fait de larges emprunts, ne nous a pas dispensé de recourir à ces sources. Nous avons étudié le* Poème de la croisade *que Dom Vaissète n'a pas connu* (2) *et si la nécessité d'être court ne nous a pas permis de le citer souvent, nous avons toujours profité du témoignage de ses deux auteurs.*

Quant aux questions religieuses et historiques soulevées par les événements accomplis dans les contrées méridionales pendant le premier quart du XIIIe siècle, il nous a paru suffisant de les exposer.

1. Il s'agissait des frères prêcheurs qui venaient de s'établir aux portes de l'évêché près de l'hôpital de Notre-Dame.

2. Ce poème publié en 1837 pour la première fois par M. Fauriel dans la collection des documents inédits, a eu une seconde édition par M. Meyer dans les mémoires de la société de l'histoire de France. Les deux parties qui le composent ont été écrites par deux auteurs, l'un ami, l'autre ennemi des croisés.

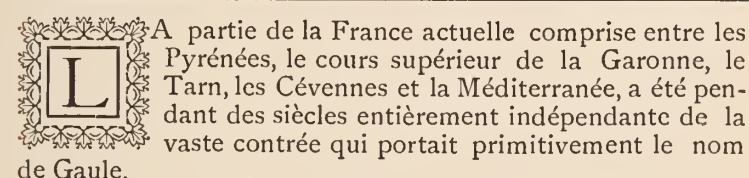
Simon de Montfort.

ET LA

Croisade contre les Albigeois.

Chapitre premier.

LE MIDI JUSQU'AUX COMTES DE TOULOUSE.



LA partie de la France actuelle comprise entre les Pyrénées, le cours supérieur de la Garonne, le Tarn, les Cévennes et la Méditerranée, a été pendant des siècles entièrement indépendante de la vaste contrée qui portait primitivement le nom de Gaule.

Occupée,à une époque qu'il est impossible de fixer historiquement, par un peuple venu du midi, et auquel se mêlèrent des émigrations de l'ouest et du nord, elle eut des mœurs particulières et des intérêts distincts. Les Grecs et les Phéniciens formèrent des comptoirs et créèrent des villes sur les côtes. Ils pénétrèrent, par les relations commerciales, chez les populations de l'intérieur, et leur imprimèrent, par la supériorité de leur culture, un désir insatiable de mouvement et de nouveauté. Les Romains vinrent ensuite, et leur domination transforma l'état social en même temps que l'état politique.La Provence reçut leurs bienfaits en même temps qu'elle subit leur loi. Lorsque la Gaule fut complètement conquise par la politique et les armes de César,elle reçut, avec la paix, qui est le premier des biens, des privilèges nombreux qui montraient aux populations nouvellement soumises, combien il était avantageux d'être l'ami de Rome.

L'Empire, qui eut pour la Gaule des prédilections propres à susciter la jalousie des autres provinces, distingua toujours le midi qui, par son caractère, ses mœurs, ses intérêts avait avec l'Italie une affinité particulière. Il sépara toujours la Provence des autres parties de la Gaule, l'enrichit de monuments, y multiplia les écoles, y favorisa

l'industrie et le commerce, et s'efforça d'en faire une seconde Italie. Dans les remaniements administratifs qui se produisirent selon les inspirations de la politique, ou sous la pression de l'intérêt, il y eut toujours des privilèges pour le midi, et les populations, malgré leur mobilité, se montrèrent longtemps étroitement attachées à la fortune de la maîtresse du monde.

Après Dioclétien, et lorsque les empereurs essayèrent de substituer la force toujours active de l'administration à celle des armes qui s'en allait diminuant tous les jours, la Gaule eut quatre diocèses, sous Constantin sept provinces, et dix-sept sous Gratien. Rien ne fut changé lorsque l'empire eut deux capitales. Les Goths s'y établirent en 419, moins comme conquérants que comme alliés de Rome, et leur domination, bientôt souveraine, s'étendit de l'Océan et des Pyrénées à la Méditerranée et à la Loire. Toulouse fut leur capitale, et la fortune des diverses contrées comprises dans ces limites,parut ne pouvoir être séparée.

Vainqueur d'Alaric (507), Clovis porta jusqu'aux Pyrénées le royaume des Francs. Toutes les villes ne s'inclinèrent pas devant ce pouvoir nouveau, et les Wisigoths conservèrent encore une partie importante de leurs anciennes possessions, qui reçut le nom de Septimanie.

Les fils et les petits-fils de Clovis se partagèrent le midi comme le nord. Ils y établirent des ducs et des comtes qui gouvernèrent en leur nom les provinces et les diocèses. Les luttes sanglantes qui désolèrent la Gaule-Franque dansla deuxième partie du VIe siècle, eurent leur retentissement et apportèrent leurs perturbations dans le midi. Les sept villes de Narbonne, de Carcassonne, d'Elne, de Béziers, de Maguelonne, d'Agde et de Lodève y restèrent presque entièrement étrangères. L'État qu'elles formaient se rattachait encore aux Wisigoths. Ce pouvoir leur paraissait moins dangereux que celui des rois de France, et elles gardaient jalousement les libertés et les privilèges que les Romains avaient généreusement distribués à leurs municipes. Ce fut le principe de leur union et de leur force.

En 628, Caribert, frère du roi Dagobert, eut les diocèses déjà formés ou créés plus tard de Toulouse, Lombez, Rieux, Pamiers, Mirepoix, Saint-Papoul, Lavaur et Montauban. L'autorité de Dagobert s'étendait sur l'Albigeois,le Gévaudan, le Velai, le Vivarais et le pays d'Uzès. En 631, il eut la part

de son frère, et réunit sous son autorité ce qui forma plus tard le Languedoc.

Une division nouvelle se fit en 638 entre les deux fils de Dagobert. En 687, Eudes gouvernait, sous le titre de duc d'Aquitaine, tous les pays compris entre la Loire et les Pyrénées. La Septimanie en resta séparée, même lorsque en 711, les Arabes eurent mis fin en Espagne au royaume des Wisigoths. Des comtes de cette nation en furent les gouverneurs et essayèrent d'y conserver leur indépendance.

Mais la conquête de l'Espagne ne suffit pas aux Arabes. Ils passèrent les Pyrénées, s'emparèrent de Narbonne et y établirent un gouverneur. Eudes les repoussa en 721. Quatre invasions furent tentées en quelques années et furent toutes marquées par des ravages. Eudes était alors en guerre avec Charles Martel. Le danger le jeta dans les bras de son ennemi, et ce ne fut pas trop de leurs forces réunies pour repousser une tentative plus redoutable. Les Sarrasins, qui s'étaient avancés jusqu'au cœur du pays, furent écrasés entre Tours et Poitiers par Charles Martel, qui les rejeta jusque dans les villes qu'ils occupaient au Midi (732).



Charles Martel, d'après le tombeau de St-Denis.

Eudes mourut en 735, laissant trois fils : Hunold eut l'Aquitaine, Hatton le Poitou et Rémistan le reste du pays au sud de la Loire, et plus proprement de la Gascogne.

Une nouvelle invasion des Sarrasins appela Charles Martel, qui les vainquit à Berre, près de Narbonne, et leur enleva tout ce qu'ils avaient acquis en dehors de la Septimanie.

En 742, Pépin et Carloman avaient obligé Hunold à se retirer derrière la Garonne, mais il profita des embarras que leur donnait une attaque des Saxons, pour passer la Loire.

Pépin et Carloman marchèrent contre lui. Il demanda la paix

et se reconnut leur vassal. Il fit périr son frère Hatton, et en présence d'un châtiment mérité par ses fréquentes trahisons il parut renoncer à son pouvoir comme à toute ambition, et s'enferma dans un monastère de l'île de Ré. Waïfre lui succéda en 745.

Un petit état fondé par un Wisigoth avec les villes d'Agde, de Béziers, de Nîmes et de Maguelonne, implora le secours de Pépin contre Waïfre et les Sarrasins. Il accourut, soumit le pays, chassa les infidèles et fut le premier qui régna véritablement sur le Midi.

Devenu roi en 752, il cherchait à étendre et à fortifier sa domination. Mais Waïfre était un ennemi redoutable, que les défaites ne décourageaient point. En 760, il reprit les armes et se proclama indépendant. Pépin marcha contre lui, reçut sa soumission, et, obligé à une nouvelle expédition, trouva Waïfre à la tête de tous ses comtes. Il prit Bourges, qu'il unit au domaine de la couronne et, en 763, descendit jusqu'à Cahors. L'armée de Waïfre fut vaincue. Il demanda la paix, se soumit à toutes les conditions qui lui furent imposées, et paya le tribut.

Ce ne fut pas pour longtemps. Il fit alliance avec Tassillon, ennemi du roi de France et assiégea Narbonne. Pépin envoya des troupes au secours de la ville. Waïfre les attaqua pendant leur marche, mais il fut repoussé et subit des pertes considérables. Il prit alors une résolution extrême, et pour enlever tout refuge à l'armée du roi de France, dont il espérait avoir raison dans son mouvement vers le Midi, à travers un pays accidenté et propre aux embûches, il fit démanteler Thouars, Clermont, Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux, Angoulême.

Rien ne résista aux armes de Pépin lorsqu'en 766, il descendit rapidement dans le Midi. A Agen, il reçut la soumission de toute l'Aquitaine. Waïfre, impuissant, mais non découragé, se retira dans quelques châteaux inaccessibles du Querci et de l'Auvergne.

En 767, Pépin fit une nouvelle expédition, en descendant par la vallée du Rhône. Il prit Narbonne et marcha sur Toulouse. Tout le pays se soumit depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Tarn dans la Garonne. Toulouse était pour la seconde fois, unie au royaume de France. Elle lui avait appartenu en 507 et en avait été distraite en 630. L'Albigeois, le Gévaudan, le Velai, qui faisaient partie du royaume d'Austrasie, avaient été rattachés au duché d'Aquitaine vers la

fin du VIIe siècle, où Eudes se les appropria. Ainsi Pépin réunit d'une manière définitive à la couronne toutes les contrées qui, plus tard, formèrent le Languedoc.

Rémistan, qui avait secondé Pépin, se déclara subitement pour Waïfre, soit qu'il fût touché du sort de son frère, soit qu'il eût à se plaindre de son allié. Pépin les attaqua séparément. Rémistan vaincu fut pris et pendu comme coupable de lèse-majesté, et Pépin reçut la soumission des Gascons. Il n'eut pas à poursuivre Waïfre, qui fut assassiné dans son lit le 2 juin 768. Il laissait un fils nommé Loup.

C'est une grande physionomie que celle de Waïfre. Il obéissait sans doute à l'ambition, mais il était le champion de l'indépendance du Midi. S'il ne fut pas fidèle à la parole donnée et si la révolte suivit presque toujours de près la soumission, il montra dans la lutte une valeur infatigable, et inspira des dévouements qui ne vont pas aux âmes vulgaires. Les historiens de France ne voient en lui qu'un rebelle. Ceux qui sont jaloux des gloires méridionales le considèrent comme un de ces hommes qui, avec de hautes qualités et de grands défauts, semblent porter les destinées d'une époque et d'un pays, et n'ont eu que le malheur de ne pas réussir.

Les deux fils de Pépin se partagèrent le Midi. Carloman eut la Septimanie et le Vivarais ; Charles le Toulousain, l'Albigeois, le Gévaudan et le Velai.

Charles donna en bénéfice l'Aquitaine à Loup, fils de Waïfre rendant ainsi hommage à un ennemi, et essayant de s'attacher des populations dont l'entière soumission paraissait difficile.

En 769, Hunold sortit de son couvent, convaincu qu'un nouveau règne lui fournirait l'occasion de reconquérir le pouvoir. Vaincu par Charles, il alla chercher un refuge auprès de Loup qui le livra.

Renfermé de nouveau, il s'échappa et passa en Italie, annonçant qu'il allait à Rome embrasser la vie monastique. Il s'arrêta auprès de Didier, roi des Lombards, qui avait pris en main les intérêts de la veuve et des fils de Carloman dépouillés par Charles. Le pape venait d'appeler le roi de France en Italie contre Didier. Charles l'assiégea dans Pavie, et comme Hunold voulait empêcher la reddition de la ville, il fut lapidé par les habitants (774).

A la naissance de son fils Louis (778), Charles le donna pour roi à l'Aquitaine, afin de s'attacher par la reconnais-

sance des populations dont il n'espérait pas obtenir par la force la soumission complète. Il y établit quinze comtes ou gouverneurs. Chorson, qui commanda à Toulouse, fut placé avec le titre de duc à la tête des quinze comtes ; et ses successeurs, jusqu'à Charles le Chauve, eurent avec la même dignité, les mêmes droits. Les comtes établis par Pépin dans la Septimanie, conservèrent leur rôle militaire, politique et judiciaire.

A trois ans (781) Louis fut sacré roi d'Aquitaine par le pape Adrien Ier. Son royaume comprenait les provinces ecclésiastiques de Bourges, de Narbonne, d'Eauce (Auch) et de Bordeaux. Il renfermait avec ces quatre sièges archiépiscopaux l'Albigeois, le Velai, le Gévaudan, Carcassonne, Béziers, Agde, Lodève. Maguelonne, Nîmes, Uzès, Elne, la Marche d'Espagne et le Vivarais.

Le pouvoir du comte s'exerçait sur les affaires civiles et les affaires criminelles. Au-dessous étaient les vicaires ou viguiers, les centeniers et les échevins. Le comte ou le duc pouvait les priver de leur dignité, après avoir consulté les principaux bourgeois des villes.

Les comtes tenaient des plaids dans lesquels les magistrats et les hommes libres donnaient leur avis sur les causes qui leur étaient soumises. C'est la première origine des jurés et des prud'hommes.

Les possesseurs de bénéfices devaient aider le comte à rendre la justice : lorsqu'ils purent les transmettre à leurs héritiers, ils leur imposèrent l'obligation de veiller aux frontières et de rendre le service militaire.

Les assemblées des comtés étaient présidées par le duc ; celles de la province par les *missi dominici*. Ceux-ci, au nombre de deux, l'un laïque, l'autre ecclésiastique, étaient pris parmi les évêques, les abbés, les comtes du palais, les vassaux immédiats. L'assemblée était convoquée au *mallum publicum*, depuis le commencement du carême jusqu'après l'octave de Pâques. Elle donnait les places vacantes, destituait les officiers qui avaient manqué à leur devoir, et jugeait les affaires criminelles.

Le roi d'Aquitaine résidait à Toulouse.

En 790, Chorson, qui avait marché contre Adalaric, fils de Loup, coupable de quelques hostilités, se laissa prendre et obtint la liberté à des conditions déshonorantes. Cité devant l'assemblée de province, il fut absous. Charles l'appela devant

lui et le fit condamner par les seigneurs et les évêques à un exil perpétuel. Guillaume le remplaça, fit la paix avec les Gascons révoltés, et fut défait par les Sarrasins à Villedaigne près de Carcassonne. Ni son pouvoir, ni celui de son maître n'en souffrirent.

Charles, mécontent du dénument auquel était réduit Louis qui, par faiblesse ou par bonté, s'était dépouillé de tous ses biens, ordonna une enquête sévère. Un grand nombre de domaines revinrent au roi qui se trouva, grâce à cette mesure énergique, dans une situation si florissante, qu'il put vivre royalement, payer ses troupes et abolir le tribut militaire annuel (797).

En 800, les Sarrasins firent une invasion que repoussèrent les comtes de la frontière. L'armée française pénétra en Espagne, prit Lérida et reçut l'hommage de Zade, gouverneur de Barcelone. Zade se révolta dès que l'armée se fut éloignée, et Charles le condamna à un exil perpétuel (801). Louis prit Barcelone qu'attaquèrent trois armées. Il commandait la première, le comte de Gironne et Guillaume de Toulouse étaient à la tête des deux autres.

En 805, dans le partage fait par Charlemagne, il eut le Midi.

En 809, appelé par une nouvelle prise d'armes des Sarrasins, il assiège sans succès Tortose, d'où il emporte un butin considérable.

Charlemagne résida souvent dans le Midi. C'est à Narbonne que, d'après certains historiens, il aurait vu approcher du rivage les barques plates des Northmans ; à ce spectacle, qui lui révélait l'avenir, il frémit et son visage fut inondé de larmes. Interrogé respectueusement par les fidèles qui l'entouraient : « Je pleure, leur dit-il, parce que, si moi vivant, les Barbares viennent jusque sur nos côtes, que n'oseront-ils pas quand je n'y serai plus ? »

En 811 et 812, Louis fit la guerre contre les Sarrasins. Attaqué à son retour par Adalaric redevenu duc des Gascons, il le vainquit et le tua. Il montra dans ces diverses circonstances une activité et un courage dignes du fils de Charlemagne.

Après la mort du grand empereur (814), Louis prend ce titre difficile à porter, et Pépin, son fils, le remplace en Aquitaine. Il accorde la confirmation de tous les privilèges aux seigneurs, aux villes et aux campagnes, s'attachant à ne rien changer.

En 816, Scimin ou Siguin et Loup Centulle se révoltent. Scimin est tué et son fils Garsimire continue la lutte, soutenu par l'esprit indiscipliné des populations.

En 817, Lothaire est associé à l'empire par son père, et Pépin couronné roi d'Aquitaine. Lothaire eut la Septimanie et le Vivarais ; Pépin l'Aquitaine, la Gascogne, la Marche de Toulouse et les quatre comtés voisins de Carcassonne.



Louis le Débonnaire,
d'après les peintures du Römer-Francfort.

En 818, Garsimire défait, fut tué, et Loup Centulle battu à son tour et exilé. Les révoltes étaient continuelles, et l'ambition des seigneurs trouvait toujours un appui dans les populations inconstantes et avides de situations nouvelles.

En 819, Louis fit un nouveau partage en faveur de son plus jeune fils, Charles. Lothaire s'en plaignit, et Louis le renvoya dans ses États d'Italie. Il prit pour premier ministre Bernard, duc de Septimanie, que Hugues et Matfred accusèrent auprès de lui pour justifier leur révolte. Mais l'empereur lui continua sa confiance. Les dispositions hostiles de ses fils le déterminèrent pourtant à le renvoyer, ainsi que l'impératrice Judith, dont il défendait les intérêts. Bernard se retira dans son gouvernement de Barcelone ; son père et ses parents souffrirent cruellement de sa disgrâce. Afin de se purger des crimes qu'on lui imputait, il se présenta à la diète de Thionville, et offrit le duel à quiconque soutiendrait l'accusation. Personne ne se présenta, mais il ne recouvra pas le pouvoir qu'il avait exercé d'une manière virile.

L'empereur était constamment en lutte avec ses fils qui le dépouillèrent de l'empire, lui imposèrent une pénitence publique et l'enfermèrent dans un cloître. Il reprit le pouvoir, le perdit et connut, par l'ingratitude de ses fils, les amertumes les plus cruelles et les humiliations les plus profondes. Bernard, qui avait formé une ligue en sa faveur, fut rétabli dans son duché de Septimanie (834). Il y joignit le duché de Toulouse, après qu'un nouveau partage eut donné la Provence et la Septimanie au jeune Charles, qui se trouva dès lors maître de la plus grande partie des provinces méridionales.

En 838, Charles fut investi de l'Aquitaine tout entière, à la diète de Kiersi, où Pépin convoqué ne s'était pas rendu. Il reçut de nouvelles plaintes contre Bernard qui avait envahi les biens ecclésiastiques. En même temps, les seigneurs et le peuple demandaient à être maintenus dans leurs anciennes lois, mettant leur obéissance à ce prix.

L'investiture de Charles ne fut pas effective, car Pépin ne s'était pas laissé dépouiller, et il garda jusqu'à sa mort en 838, l'Aquitaine, le Velai, l'Albigeois, le Gévaudan, le Toulousain, les comtés de Carcassonne et du Razès. Ses fils furent exclus de sa succession que se partagèrent Charles et Lothaire.

Mais les seigneurs firent couronner Pépin II, et envoyèrent à l'empereur une ambassade pour lui exposer leurs désirs. L'empereur répondit qu'il avait trouvé Pépin trop jeune pour gouverner un peuple dont « la légèreté et l'amour de la nouveauté faisaient le principal caractère, qu'il savait que le grand défaut des Aquitains parmi lesquels il avait été élevé, était de ne pouvoir souffrir le commandement des étrangers, parce qu'ils voulaient gouverner eux-mêmes et dominer sur l'esprit de leurs princes ». C'est pour ce motif qu'il avait différé l'élévation au trône du jeune Pépin.

L'empereur appuya ces raisons par une démonstration armée. Il envahit le pays, le parcourut en vainqueur irrité, frappa les chefs de la rébellion et ceux qui les avaient secondés, et perdit, par les maladies, la plus grande partie de son armée (839).

Il mourut le 20 juin 840 dans une île du Rhin, après avoir envoyé à Lothaire les insignes de l'empire.

Charles ne négligea rien pour s'entendre avec Pépin II. Bernard avait été confirmé par ce jeune prince dans la possession du duché de Toulouse, et il devait la Septimanie à Charles. Il lui était difficile de les contenter ou de les rassurer

l'un et l'autre. Charles, peu confiant, donna l'Aquitaine à Warin, seigneur bourguignon, ne laissant à Bernard que Toulouse et la Septimanie.

La guerre éclata, et Pépin fut vaincu. Lothaire, qui venait à son secours, rencontra Charles près d'Orléans et essaya de débaucher ses troupes. Il fut convenu, pour éviter le combat, qu'on s'en rapporterait à une assemblée qui déciderait. Bernard promettait son concours pour un accommodement entre Pépin et Charles, mais ses négociations n'amenaient aucun résultat, et son attitude réservée et vigilante à la tête de ses troupes, prouvait qu'il attendait l'issue de la lutte pour se ranger du côté du vainqueur.

Après la sanglante bataille de Fontanet (25 juin 841) dans laquelle périt la plus grande partie de la noblesse mérovingienne, et qui se termina par la victoire de Charles et de Louis le Germanique, c'est-à-dire des Francs neustriens contre Lothaire qui, en sa qualité d'empereur, défendait avec les Francs austrasiens l'œuvre de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, Bernard compromit la cause de Pépin et la sienne propre. Charles, Louis et Lothaire s'entendirent pour partager le royaume à l'exclusion de Pépin. Ce partage eut lieu à Verdun, au mois d'août 843. Charles eut l'Aquitaine, la Septimanie, la Marche d'Espagne, et bientôt après le Vivarais et le diocèse d'Uzès. Il descendit dans le Midi, et fit le siège de Toulouse. Bernard lui opposa une défense énergique. Il mourut peu après, soit de sa propre main, soit après un jugement, soit par le poignard de Charles qui l'aurait frappé lui-même, dans le monastère de Saint-Saturnin, pour le punir de ses trahisons (844).

Il laissa deux fils Guillaume et Bernard, qui furent plus tard, le premier, duc de Toulouse ou d'Aquitaine, et le second, comte d'Auvergne et marquis de Gothie.

Charles fit alors la paix avec Pépin, à qui il céda une grande partie de l'Aquitaine avec Toulouse. Cette convention faite à Saint-Benoît-sur-Loire, portait la déclaration que Pépin tenait ces contrées à titre de fief (845). Charles avait en outre la suzeraineté de la Septimanie qui comprenait les diocèses de Narbonne, à l'exception du Razès, et ceux de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne et de Nîmes. Lothaire eut le Vivarais et le diocèse d'Uzès ; Pépin l'Albigeois, le Velai, le Gévaudan, l'ancien diocèse de Toulouse, celui de Carcassonne et le Razès.

Ainsi, ces contrées changeaient à chaque instant de maître. Les empereurs et les rois disposaient d'elles selon les événements de la guerre et les combinaisons de la politique. Elles ne pouvaient ni s'attacher à un souverain, ni compter sur leurs libertés, ni se défendre contre les ennemis du dehors. Les Sarrasins et les Northmans,contre qui elles ne pouvaient se défendre, les dévastaient cruellement.

Pépin avait mécontenté la plupart des seigneurs ecclésiastiques et laïques. Pour se venger, et dans l'espoir de trouver un maître plus juste et un défenseur plus énergique, ils proposèrent son royaume à Charles. Charles avait déjà demandé à Pépin de se désister de ses prétentions sur l'Aquitaine, au moment où l'édit de Mersen (847) venait de déclarer que tout homme libre pouvait se choisir un seigneur, soit le roi, soit un de ses vassaux. Pépin avait refusé. Charles ne se fit pas moins couronner à Orléans, et ajouta à son titre de roi de France, celui de roi d'Aquitaine (848).

Pépin chercha du secours chez les ennemis de la France, les Sarrasins et les Northmans. Charles vint, pour la troisième fois, assiéger Toulouse qui se rendit. Il avait parcouru en souverain toute l'Aquitaine, et était allé jusqu'à l'extrémité de la Septimanie. Mais dès qu'il fut retourné vers le nord, Pépin appela les Northmans toujours prêts au pillage. Ils prirent Toulouse, en emportèrent de riches dépouilles, mais ne firent rien pour Pépin qui, abandonné de ses troupes, fut livré à Charles et enfermé dans le monastère de Saint-Médard, à Soissons (852).

Après plusieurs tentatives d'évasion, il fut mis en liberté en 854, par l'influence de Louis de Germanie. Charles le Chauve marcha contre eux. Ils furent abandonnés de leurs troupes, et Charles resta encore maître de toutes ces contrées si souvent perdues et reconquises.

Les Aquitains obtinrent alors pour roi de Charles le Chauve, son fils, le jeune Charles qui fut couronné en 855. Il fit de brillantes conquêtes, mais ne tarda pas à éprouver l'inconstance de ces populations qui changeaient si facilement de duc, de souverain et de suzerain. Elles demandaient alors le roi de Germanie, espérant sans doute que l'éloignement diminuerait son pouvoir.

Charles convoqua une diète à Kiersi, et, le 7 juillet 856, formula dans un édit les demandes qui lui avaient été adressées. Toutes les difficultés ne furent pas levées, et il fallut des

réunions à Verbérie, à Baisieux, à Néauffe et à Chartres, pour les déterminer à garder leur fidélité au jeune Charles.

Pépin revient, s'accorde avec Charles, reprend les armes, et Louis de Germanie s'avance jusqu'à Orléans. Charles marche contre lui et les deux armées restent trois jours en présence, hésitant à s'attaquer. Cette attente était favorable à la trahison. Charles, abandonné de ses troupes, se réfugie en Bourgogne. Il revient et oblige Louis à la fuite. Pépin abandonné a recours aux Bretons, qui battent Charles. Mais sa défaite lui vaut un secours précieux. Il confie ses troupes à Robert le Fort, qui commençait la fortune de la troisième race de nos rois, et lui donne, dans une diète, à Compiègne, en 861, le gouvernement de tous les pays entre la Seine et la Loire.

Pépin amena encore les Northmans devant Toulouse, qui les repoussa. Il dut aller à leur suite, chercher un refuge sur les côtes de l'Océan, où il méditait de nouvelles trahisons, lorsque Rainulfe, comte de Poitou, lui proposa une conférence. Il s'y rendit, fut saisi, amené à Pistes, jugé et condamné comme traître et apostat. Senlis lui fut donné pour prison et on ne parle plus dès lors (864) de cet esprit turbulent et ambitieux.

En 865, Charles le Chauve sépare la Septimanie de la Marche d'Espagne, et en forme le marquisat de Gothie avec Narbonne pour capitale, et celui d'Espagne, dont Barcelone fut le centre. Le jeune Charles joignit à son titre de roi celui de marquis de Gothie. Il mourut le 29 décembre 866, et son frère aîné, Louis II le Bègue, lui succéda dans le royaume d'Aquitaine.

Lothaire était mort en Italie sans héritier (869). Ses deux frères se partagèrent ses possessions. Charles eut le Vivarais et le diocèse d'Uzès. Jusqu'alors, les gouverneurs des duchés et des comtés avaient été amovibles à la volonté du souverain. Un édit de Kiersi-sur-Oise en 877, donna une constitution régulière à la féodalité, et Charles, qui s'était fait couronner empereur à Rome par le pape, signa un capitulaire qui reconnut en droit l'hérédité des fiefs et des offices. Il avait voulu s'assurer la fidélité de ceux dont il agrandissait et fortifiait ainsi le pouvoir. Il créa de redoutables ennemis à la royauté.

Les gouverneurs de Toulouse avaient été comtes, ducs et marquis, avec un pouvoir égal. La ville, fière de son passé, aurait aspiré à un titre plus haut. Elle avait été la capitale

d'un royaume sous les Wisigoths, sous Dagobert et sous les rois de la seconde race. L'édit de Kiersi ne rétablit pas cette dignité en sa faveur, mais il permit à une famille qui y commandait, de se perpétuer sous un titre plus modeste, avec un pouvoir presque égal.



Chapitre deuxième.

LES COMTES DE TOULOUSE.


L'AQUITAINE comprenait les pays situés entre la Loire, l'Océan et la Garonne. La partie occidentale dépendit sous Clotaire II, qui fit cette division, du royaume de Paris, ou Neustrie ; la partie orientale du royaume d'Austrasie.

Boggis, fils de Caribert, fut duc d'Aquitaine, et eut pour successeur Eudes, qui laissa son gouvernement à Hunold, à Hatton et à Rémistan. Waïfre, fils d'Hunold, après avoir vaillamment défendu son héritage, en fut privé par Pépin le Bref. Chorson, créé duc de Toulouse en 778, perdit sa dignité en 790. Il avait eu sous sa domination le comté de Narbonne, une partie de la Septimanie et la Marche d'Espagne.

Guillaume, qui avait été, sous Charlemagne, duc de Toulouse ou d'Aquitaine, embrassa l'état ecclésiastique en 806, dans l'abbaye de Gellone, qu'il avait fondée, et où il mourut en 835. Il eut pour successeur Raymond Raphinel, que Bérenger remplaça en 819.

Son gouvernement fut partagé. Bernard, fils de Guillaume, en reçut une partie de Charles le Chauve ; Pépin donna l'autre à Warin et à Egfrid (842). Bernard mourut en 844, et Warin conserva le pouvoir jusqu'en 845.

Charles le Chauve ayant cédé, à Saint-Benoît-sur-Loire, le royaume d'Aquitaine à Pépin, celui-ci en disposa en faveur de Guillaume, fils aîné de Bernard, qui le garda jusqu'en 850.

Après la prise de Toulouse, Charles en rendit le gouvernement à Frédelon, dont la défense avait été aussi énergique que loyale. Il reçut les titres de duc, de marquis, de comte, de prince d'Aquitaine, et, sous lui, Toulouse continua à être la capitale d'un seigneur dont la puissance était presque royale.

Frédelon était fils de Fulgoald ou Folcoald, comte de Rouergue, tige des comtes héréditaires de Toulouse.

Son frère Raymond Ier lui succéda et, dès lors, l'histoire des comtes de Toulouse peut être dégagée de celle des duchés d'Aquitaine, d'Auvergne, de Gascogne, de Septimanie et de Gothie. Son fils Bernard III, qui eut le titre de comte de 865 à 875, ne laissa point d'enfants. Eudes eut après lui Toulouse, le Rouergue et le Querci.

C'est probablement sous le règne de Louis le Bègue (877-879) que le comté d'Albigeois fut uni au domaine des comtes de Toulouse. Un de ses fils, Carloman, eut le royaume de Bourgogne et celui d'Aquitaine « avec les frontières qui en dépendaient » : marquisat de Toulouse, Septimanie, Marche d'Espagne.

Lorsque, en 893, un partage fut fait entre le roi Eudes et Charles le Simple, Eudes eut tous les pays situés entre la Seine, l'Océan, les Pyrénées et la Méditerranée.

Le comte Eudes se démit en faveur de son fils Raymond. Son pouvoir s'était considérablement augmenté. Les comtes de Toulouse avaient la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne et du Razès, et peu à peu les villes et les seigneuries voisines acceptèrent ou subirent leur domination.

On distinguait encore dans les contrées méridionales les Romains, les Goths et les Français. Chacun obéissait à sa loi. Dans les assemblées la prépondérance appartenait aux Romains, c'est-à-dire aux descendants des anciens Gaulois confondus avec leurs vainqueurs. Ils étaient les plus nombreux et leur organisation sociale l'emportait sur celle des autres habitants. L'autorité des *capitulaires* amena rapidement la fusion de ces divers éléments.

Raymond II était en 919 comte de Toulouse. Il signala sa valeur contre les Northmans qui s'étaient avancés jusques sous les murs de Toulouse, et leur tua 12,000 hommes. Il mourut en 924.

Lorsque le marquisat de Gothie passa dans la maison de Toulouse, il comprenait la plus grande partie du diocèse de Narbonne, ceux d'Elne, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne et de Nîmes. Le diocèse de Narbonne se composait des deux comtés de Narbonne et de Fenouillèdes, et de deux vicomtés, Narbonne et Minerve. Le diocèse d'Elne était partagé entre les comtes de Roussillon, de Conflant et de Valespir. Les autres diocèses formaient chacun un comté. Celui de Maguelonne s'appelait Substantion ou Melgueil.

Le comté de Nîmes avait été uni à celui de Toulouse, soit par succession, Garsinde l'ayant donné à son fils Raymond II, soit par don d'Eudes, roi de France, au comte Eudes. Les diocèses de Béziers, d'Agde et de Lodève furent bientôt après unis au marquisat de Gothie. Chacun avait ses vicomtes. Le comté de Carcassonne comprenait tout le diocèse; le Razès était formé d'une partie du diocèse de Narbonne; Toulouse

avait ses vicomtes qui possédaient l'Albigeois, le Rouergue et le Querci. L'Albigeois se divisait en deux : Albi et Lautrec.

Ainsi, au commencement du Xe siècle, la maison de Toulouse, à son berceau, dominait médiatement ou immédiatement sur tout ce qui forma le Languedoc, excepté sur le Velai, le Gévaudan, le Vivarais et le diocèse d'Uzès, qui ne tardèrent pas à lui être unis.

En 924, Raymond Pons succéda à Raymond II. Il demeura fidèle à Charles le Simple, même après sa chute, et ne reconnut pas Raoul, accordant ainsi sa loyauté et son intérêt. Charles le Simple ne pouvait porter ombrage à son indépendance. C'est en son nom que, d'accord avec Ermengaud qui possédait indivis avec lui le marquisat de Gothie, il s'assura du Vivarais et du diocèse d'Uzès.

Après la mort de Charles le Simple, il rendit hommage à Raoul.

Les Hongrois avaient ravagé la Lorraine, la Bourgogne et l'Aquitaine. Les populations épouvantées n'osaient se défendre. Lorsqu'ils se dirigèrent vers le Toulousain, Raymond courut à leur rencontre, les arrêta, leur infligea de grandes pertes et les repoussa jusqu'aux frontières. Les évêques de la province de Narbonne exposant au pape Jean X l'état malheureux du pays, lui disent qu'il « a été délivré par la grâce de Dieu et le secours du jeune prince, le marquis Pons ».

Lorsqu'en 936, Louis d'Outre-Mer devint roi, Raymond lui fit hommage pour le duché d'Aquitaine, et le comté d'Auvergne qu'il devait à la générosité de Raoul.

Un différend qui s'éleva en 933 entre Aimery, archevêque de Narbonne, et Raymond Pons, à l'occasion de droits prélevés par le comte sur certains alleux, prouve que quoiqu'il eût des droits régaliens, il était tenu à une grande réserve à l'égard des seigneurs laïques et ecclésiastiques. Leurs difficultés étaient soumises, comme celles des simples particuliers, aux assemblées provinciales.

Lorsque, après sa défaite en 941 à Laon, Louis, victime de l'ambition de Hugues le Grand, beau-frère de Raoul, se fut retiré en Bourgogne, les seigneurs méridionaux l'assurèrent de leur fidélité.

En 942, se forment les vicomtés héréditaires d'Albi, de Nîmes et de Lautrec. Aton Ier, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, a deux fils. L'aîné, Bernard, lui succède, l'autre acquiert par un mariage le vicomté de Nîmes. C'est de ce dernier que

descendent les Trencavel qui succèdent bientôt à la branche aînée des comtes de Carcassonne et du Razès.

Un fils de Bernard, vicomte d'Albigeois, fut Sicard, vicomte de Lautrec, tige d'une famille illustre et puissante.

En 944, Louis d'Outre-Mer visita l'Aquitaine pour se rendre compte de ses dispositions à l'égard de Hugues, et des autres vassaux dont l'ambition l'inquiétait.

Raymond Pons mourut en 950, laissant trois fils. Guillaume, l'aîné, tout jeune encore, lui succéda à Toulouse, sous la tutelle de sa mère Garsinde. Il fut surnommé Taillefer. Il épousa, en 975, Arsinde, fille de Geoffroi et nièce de Foulques Néra, comte d'Anjou. Sa mère était morte depuis peu. La quantité de legs qu'elle avait faits aux cathédrales, aux églises et aux monastères est à la fois un témoignage de sa piété et de la richesse de sa famille. Si les comtes de Toulouse ne furent pas toujours irréprochables dans leur conduite, ils ne cessèrent pas d'être généreux envers l'Église.

Guillaume et Raymond II de Rouergue se partagèrent les domaines qu'ils avaient jusqu'alors conservés indivis. Guillaume eut, indépendamment des comtés de Toulouse, d'Albigeois et de Querci, une partie du comté de Nîmes, la moitié de la ville de Saint-Gilles et le comté de Lodève. Il avait, sur les comtés d'Auvergne et de Velai, des droits qu'il céda, en fief, à Guy, vicomte de Clermont (980).

La race de Charlemagne s'éteignait dans l'impuissance. A côté d'elle une race jeune et vigoureuse, issue de Robert le Fort, avait rendu des services qui lui créèrent des droits au trône. Eudes avait repoussé les Northmans et rendu Paris à lui-même. Raoul avait rétabli la sécurité, et Hugues le Grand, sous un nom plus modeste que celui de roi, s'était montré à la hauteur de toutes les exigences politiques et sociales. Hugues Capet, appuyé sur les services de ses ancêtres et sur son propre mérite, allait recueillir les fruits de ces divers essais du pouvoir. Reconnu roi à Noyon et sacré le 3 juillet 987, il fut accepté sans protestation par la France qui avait besoin d'un maître.

Les comtes dépendant de Toulouse refusèrent d'abord de reconnaître Hugues Capet, et jusqu'en juin 988, ils datèrent leurs actes du règne du Christ. Ils se soumirent alors.

Guillaume et ses seigneurs, par un abus déplorable, disposaient des dignités ecclésiastiques. Leurs choix dictés par des considérations personnelles ou inspirés par l'intérêt, donnaient

à l'Église des évêques, des abbés et des bénéficiaires trop souvent au-dessous de leurs fonctions ou indignes de les remplir. Ce fut une des grandes causes des malheurs du midi, et les souverains pontifes ne cessèrent de s'en plaindre.

A la suite de son mariage avec Emme, fille de Rotbold, Guillaume résida plus souvent en Provence qu'à Toulouse. Il était à Arles, lorsque Robert Ier, dont le mariage avec Berthe, veuve d'Eudes, comte de Blois, avait été déclaré nul dans un concile de Rome, vint y chercher Constance sa fille, pour en faire une reine de France (998).

Hugues Capet, d'après WILLEMIN.

Le costume, l'esprit, les habitudes et les mœurs de la cour de cette princesse différaient profondément de ce que l'on voyait à Paris. Radulphe Glaber raconte ainsi l'effet produit à la cour de France. « Dès que Constance parut, tout fut inondé d'une foule de gens, les plus vains et les plus légers de tous les hommes. Leur façon de vivre, leur habillement, leur armure, les harnais de leurs chevaux, étaient également bizarres. Leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête ; vrais histrions dont le menton rasé, les hauts de chausse, les bottines ridicules terminées par un bec recourbé, et tout l'extérieur mal composé,

annonçaient le dérèglement de leur âme. Hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française autrefois si décente, et la précipitèrent dans toute sorte de débauches et de méchancetés. » Après l'étonnement des premiers jours, on s'en indigna, et les préventions se changèrent en une haine que les événements irritèrent.

A la mort de son frère Guillaume III, qui ne laissait point d'héritier, Emme devint maîtresse de la plus grande partie des pays situés entre l'Isère, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône (1036).

En 1029, Robert qui visitait les lieux de dévotion de son royaume, s'arrêta longtemps dans les États du comte de Toulouse, et y fit tenir des assises pour rendre la justice.

Guillaume Taillefer mourut en 1037, et fut enterré à Saint-Sernin de Toulouse. Son fils aîné, Pons, avait, depuis longtemps déjà, l'administration de ce comté. L'année même de son avènement, il épousa en secondes noces Majore, de la maison de Carcassonne, dont le douaire comprenait l'évêché et la ville d'Albi, Couffoulens, la moitié de l'évêché de Nîmes, des droits sur Milhau, la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, dont il porta le nom, par dévotion, les châteaux de Porte d'Espagne et de Tarascon, et la terre d'Argence, sur le Rhône.

Il prit le titre de comte palatin qui, sous la seconde race, donnait des droits considérables. Le Palatin jugeait souverainement les causes civiles et les causes criminelles et remplissait quelquefois l'office de l'un des *missi dominici.* Quoique ces attributions aient paru amoindries sous la troisième race, les comtes de Toulouse n'abandonnèrent pas le titre.

Pons avait épousé Almodis, femme répudiée de Hugues le Pieux, seigneur de Lusignan (1040 à 1045). Il la répudia à son tour, la laissant libre de contracter un nouveau mariage.

Les lois morales ne le retenaient pas plus que les lois canoniques. Sa conduite était un scandale perpétuel, et s'il essaya de faire oublier ses torts par les libéralités aux églises, il ne donna pas moins à ses sujets et à ses vassaux des exemples qui, malheureusement, portèrent leurs fruits. Il ne faut donc pas s'étonner des progrès de l'hérésie qui suivent ordinairement ceux de la corruption.

Pons n'assista pas au couronnement de Philippe Ier (1059) qui précéda d'un an la mort de son père Henri. Guillaume IV

lui succéda dans les comtés de Toulouse, d'Albigeois et de Querci. Raymond, son second frère, eut Saint-Gilles, dont il porta le nom. Hugues, le troisième, mourut jeune et sans postérité. Guillaume et Raymond, parents au quatrième degré de Berthe, comtesse de Rouergue et marquise de Gothie, eurent en 1065 sa succession, qu'il fallut défendre par les armes. En 1066, Guillaume était paisible possesseur des comtés de Rouergue, de Narbonne et de Nîmes.

Des acquisitions faites par le comte de Barcelone dans le Toulousain et le Narbonnais, le firent vassal du comte de Toulouse. Il essaya de se soustraire aux obligations qui en résultaient, mais un accord régla les droits et les devoirs respectifs.

Grégoire VII ne put déterminer en 1074 Raymond à venir à son aide contre les Normands d'Italie.

En 1076, le concile réuni à Rome prononça contre lui l'excommunication à cause de son mariage avec sa cousine germaine, héritière de Bertrand, comte de Provence. La même peine frappa un certain nombre de prélats et de seigneurs coupables de simonie, de violence, d'inconduite et d'homicide. Il ne fallait rien moins que la main vigoureuse de Grégoire VII, pour opérer des réformes dont l'état religieux et social démontrait l'urgente nécessité. La doctrine, la morale et la discipline n'eurent jamais de plus énergique et de plus vigilant défenseur.

Guillaume fut généreux pour les églises et seconda les vues réformatrices de la papauté. En 1079, il possédait avec son frère tout ce qui avait appartenu à la maison de Rouergue. Il était comte et duc de Toulouse, de l'Albigeois, du Querci, du Lodévois, du Périgord, du Carcassès, de l'Agénois, de l'Astarac. Il avait toute la partie occidentale de ce qui fut le Languedoc, et son frère la partie orientale. Uzès, Viviers, Maguelonne, le Velai, le Razès, Fénouillèdes leur avaient seuls échappé, mais ce ne fut pas pour longtemps.

Les principaux seigneurs étaient : les comtes de Carcassonne et du Razès, qui possédaient encore le Lauragais ; Bernard, comte de Bézalu, seigneur de Fénouillèdes ; le comte de Cerdagne qui, au Capsir et au Donazan, joignait une partie du Razès ; le comte de Substantion et de Melgueil ; le comte de Foix, maître d'une partie du Toulousain.

Les principaux vicomtes étaient : Bernard Aton, dont le domaine comprenait Albi, Nîmes, Agde, Béziers, Carcas-

sonne, Narbonne, Polignac, Lautrec, Fénouillèdes, le Minervois ; les seigneurs de Montpellier, Uzès, Auduze, Lisle-Jourdain, Pierre Pertuse ; des évêques, des abbés et d'autres ecclésiastiques qui avaient un domaine temporel et dont les possessions et les droits étaient assez étendus pour provoquer la jalousie et irriter la cupidité.

Après une guerre avec Guy Geffroy comte du Poitou, qui lui refusait l'hommage, et un voyage à Rome (1079), Guillaume IV épousa Emme, fille de Robert, comte de Mortain, frère de Guillaume le Conquérant. Raymond, qui avait été excommunié pour n'avoir pas renvoyé sa femme (1081), obtint sa réconciliation, et épousa Mathilde, fille de Roger comte de Sicile. En 1088, Guillaume, qui n'avait point de postérité mâle, lui céda, de son vivant, tous ses domaines. Raymond prit, dès lors, le titre de comte de Toulouse.

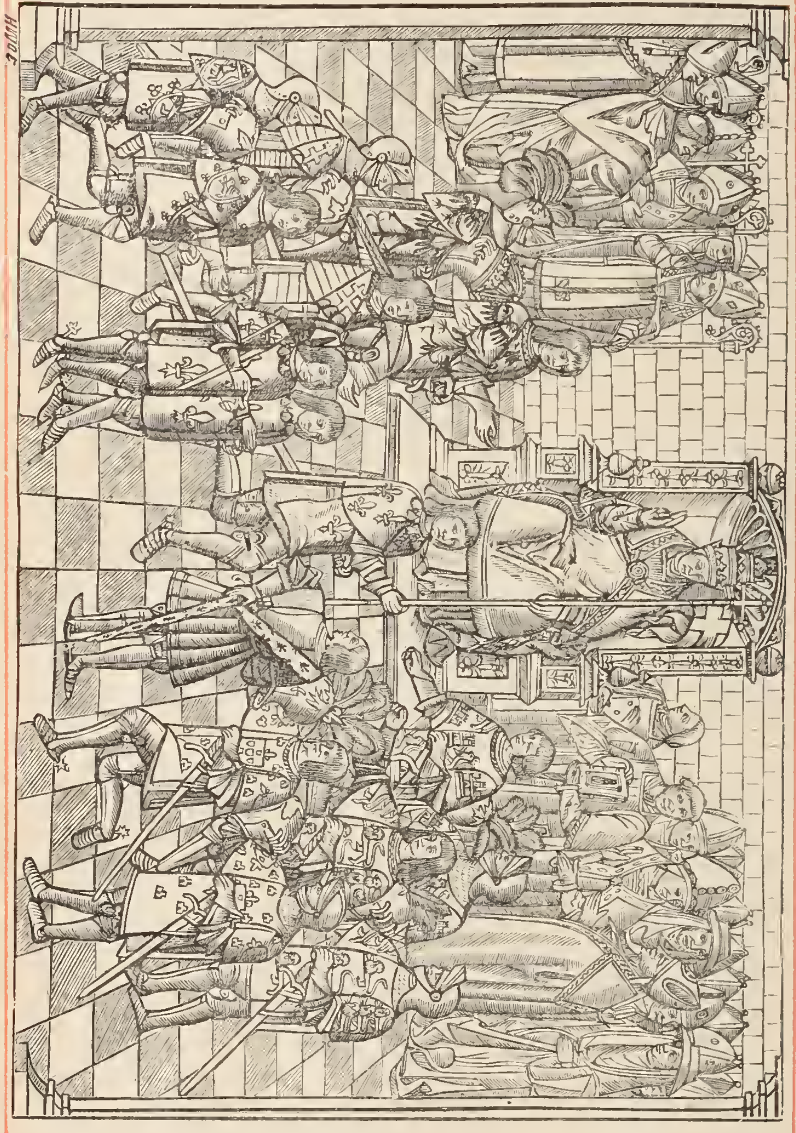
Guillaume mourut en 1094, peut-être en Palestine, où sa piété l'avait conduit, laissant une fille, Philippe, mariée au roi d'Aragon. Elle essaya de profiter des dispositions des Toulousains, pour faire valoir ses droits, mais son mari étant mort la même année, elle épousa Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

Raymond épousa en troisièmes noces, Elvire, fille naturelle d'Alfonse VI, roi de Léon et de Castille (1094). Il donna à son fils Bertrand la ville, le comté et l'évêché d'Avignon, de Viviers, de Rodez et de Digne.

Lorsque la croisade eut été décidée à Clermont (1095) sous l'inspiration du pape Urbain II, qui avait visité Toulouse, Carcassonne, Alet, Saint-Pons, Maguelonne et tenu des conciles à Nîmes, à Saint-Gilles et à Saint-André, pour tout pacifier et régler les différends qui pouvaient s'opposer à la sainte expédition, Raymond prit la croix. Il partit le 25 octobre 1095, conduisant 100,000 hommes. Tous les seigneurs du Midi de la France avaient tenu à se placer sous ses ordres, et lui formaient une cavalerie redoutable. Il laissa ses États à Bertrand, qui prit le titre de comte de Toulouse, de Rouergue et d'Albigeois. Il avait fait vœu de finir ses jours en Terre-Sainte.

Il traversa l'Italie, l'Istrie, la Dalmatie, les possessions de l'Empire d'Orient, où il trouva de nombreuses hostilités dont il triompha par son énergie, se fit respecter des Grecs et refusa de prêter foi et hommage à l'empereur Alexis.

Il contribua à la prise de Nicée, commanda l'arrière-garde



Urbain II préside le concile de Clermont et convoque les chrétiens à la Croisade, d'après une gravure de 1552.

dans la marche à travers la Syrie, fut longtemps arrêté devant Antioche, lutta sans succès contre les divisions des croisés, leva, malgré lui le siège d'Archos, et arriva devant Jérusalem, qu'il aurait voulu attaquer tout de suite, espérant l'enlever par un coup de main. Elle fut prise le 14 juillet 1099. Il refusa la couronne que Godefroy de Bouillon n'accepta qu'avec le titre modeste de baron du Saint-Sépulcre. Il se distingua devant Ascalon, fit des expéditions dans toute la Syrie, refusa de nouveau le titre de roi, après la mort de Godefroy (1100), et alla chercher du secours à Constantinople pour achever la conquête. Il en revint avec cinquante mille cavaliers et cent mille fantassins, sans compter les femmes et les enfants que la foi poussait vers Jérusalem.

Mais il ne s'entendit pas avec les chefs, et l'expédition échoua. Un nouveau voyage à Constantinople lui valut de nouveaux renforts. La tempête le jeta sur les côtes de Cilicie, où il fut arrêté et gardé en captivité par Tancrède. Relâché après de longues négociations, il reprit la campagne, s'obstina au siège de Tripoli, qu'il ne put prendre, et fut abandonné par l'armée, dont une grande partie rentra en France (1102). Il s'empara cependant de Giblet, qu'il unit à ses domaines, et mourut le 28 février 1105, laissant ses troupes et ses possessions à Guillaume Jourdain.

C'était un noble caractère et un vaillant chevalier. Il craignait Dieu et voulait le servir. Il avait une foi ardente, et rien ne lui coûtait de ce qui pouvait en assurer le triomphe. Il éleva très haut par son courage de chevalier et ses vertus de chrétien la gloire de son nom et de son titre de comte de Toulouse.

Pendant son absence, Guillaume IX, comte de Poitiers s'était emparé de sa capitale (1098). Il l'abandonna trois ans après, soit qu'il eût reconnu l'injustice de ses prétentions, qu'il eût été chassé par Bertrand, qu'il eût reçu une compensation pécuniaire, ou qu'il redoutât l'excommunication prononcée contre ceux qui envahissaient les domaines des croisés.

En 1107, Alfonse Jourdain, fils de Guillaume Jourdain, resté en Palestine, fut amené en France par Guillaume de Montpellier, et reçut de Bertrand le comté de Rouergue. Il avait quatre ans.

En 1109, Bertrand partit pour la Terre-Sainte, conduisant quatre mille chevaliers. Sa femme Hélène et son fils Pons,

âgé de dix ans l'accompagnaient. Il laissait ses États à Alfonse Jourdain, avec un conseil. Bien accueilli par l'empereur Alexis et par Tancrède, avec qui il se brouille bientôt, il est reçu à Tortose de Syrie, combat Guillaume qui refusait de lui rendre les domaines de son père, reprend Giblet aux infidèles et se rend enfin maître de Tripoli.

Il prend le nom de cette ville et fait hommage au roi de Jérusalem. A la mort de Guillaume Jourdain, il reçoit ses domaines d'Orient, pendant que Bernard son frère est investi des comtés de Cerdagne, de Conflant, de Berga, de Capsir et d'une partie du Razès.

Il montra de la valeur et de la pitié, joignit ses troupes à celles de Baudouin Ier, roi de Jérusalem, pour secourir Tancrède et contribua puissamment à la défaite des Sarrasins qui l'entouraient (29 septembre 1111).

Il mourut l'année suivante, laissant à son fils Pons le titre de comte de Tripoli avec ses domaines d'Orient, et à Alfonse Jourdain ceux d'Occident.

Guillaume de Poitiers s'était encore une fois emparé de Toulouse, qu'il garda jusqu'en 1119. Alfonse se retira dans ses possessions voisines du Rhône, attendant une occasion favorable. Il fut rappelé par les Toulousains, dont la vieille affection pour la race de leurs comtes, s'était réveillée en l'absence de Guillaume occupé à faire la guerre en Espagne.

Alfonse fut excommunié en 1123, pour s'être emparé de l'abbaye de Saint-Gilles, et n'obtint son pardon qu'en 1143.

En 1125, sur les terres qui lui appartenaient entre l'Isère, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, il céda au comte de Barcelone une partie du comté d'Arles. Il resta paisible possesseur des domaines qui s'étendaient des deux rives de la Garonne aux Alpes, et des montagnes de l'Auvergne à la Méditerranée. Le seul seigneur qu'il pût redouter, Guillaume de Poitiers, était mort en 1127.

Il allaen pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, restitua des biens aux églises, leur fit des donations, confirma leurs privilèges, assista, le 25 octobre 1132 au sacre de Louis, fils de Louis VI, se croisa à Vézelai, s'embarqua à l'endroit où fut plus tard Aigues-Mortes, traversa l'Italie, s'arrêta à Constantinople, descendit à Acre et fut empoisonné le jour même de son arrivée (avril 1148).

Ce fut un grand prince dont la sagesse égalait la valeur. Il fut l'arbitre des démêlés des rois d'Aragon, de Castille et de

Navarre, et leur choix fait honneur à sa justice. Son gouvernement fut doux, vigilant, et les villes lui durent, avec des libertés nouvelles, la confirmation de nombreux privilèges.



Les capitouls de Toulouse, d'après une miniature du XVe siècle.

On lui attribue la première compilation des coutumes de Toulouse et l'institution définitive des capitouls.

La coutume de Toulouse donnait aux habitants la police et la justice criminelle, réservant au comte la justice civile et la répression des complots. Les magistrats municipaux étaient au nombre de douze ; six capitouls, quatre juges et deux avocats. Le comte croyait affermir son pouvoir en établissant sur des bases certaines les privilèges de la ville dont il portait le nom.

Raymond V, son fils aîné, lui succéda comme comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence. Comme comte, il avait le domaine direct sur tous les pays compris dans ce qui fut plus tard le Languedoc, sur l'Albigeois, le Querci et le Rouergue ; comme duc, il exerçait les droits seigneuriaux sur Béziers, Agde, Carcassonne, Lodève, Maguelonne, Nîmes et Uzès, qui formaient l'ancienne Septimanie, et sur le comté de Saint-Gilles ; comme marquis, il dominait sur tous les pays situés entre le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance.

Dans une guerre contre Trencavel, vicomte de Béziers, il fut fait prisonnier, ainsi que Guillaume VII de Montpellier et plusieurs autres seigneurs (10 octobre 1153).

En 1154, il épousa Constance, sœur de Louis VII. Elle porta le titre de reine, son premier mari Eustache ayant été associé en 1152 à la couronne d'Angleterre.

En 1158, il eut à lutter contre Trencavel, le comte de Barcelone, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, Guillaume de Montpellier et Henri II roi d'Angleterre. Il trouva des alliés dans le midi et fut soutenu par Louis VII. Henri II, avec une armée de Normands, d'Anglais et d'Aquitains, mit le siège devant Toulouse, qui résista, et il dut revenir en Normandie. Il y eut une trêve, puis la paix, mais la guerre recommença presque aussitôt ; et Henri II fit, pour la seconde fois, le siège de Toulouse. Un accord intervint, mais il fut de peu de durée, et les hostilités reprirent pour durer encore pendant deux ans.

En 1165, Constance abandonna Raymond à cause de ses désordres, et se retira à la cour de Louis VII. Raymond la répudia en 1166 et épousa Richilde, veuve du comte de Provence, dont son fils avait épousé la fille. Ce mariage donna lieu à un traité par lequel le comte de Toulouse et le comte de Provence s'engageaient à s'entr'aider contre tous, excepté contre le roi de France.

Raymond prit parti pour l'anti-pape Gui de Crème contre Alexandre III, qui jeta l'interdit sur ses domaines.

Attaqué par le roi d'Aragon qui avait des prétentions sur plusieurs domaines, il l'assiégea dans Albaron, et l'obligea à chercher un refuge à Arles. Humbert II, comte de Savoie, embrassa sa cause, et ces riches contrées furent cruellement dévastées par une guerre d'embuscades et de coups de main. L'archevêque de Tarentaise parvint cependant à établir la paix.


Louis VII, d'après Montfaucon.

En 1172, Raymond, son fils, épousa Ermessinde, fille de Béatrix, comtesse de Melgueil. Ermessinde reçut le comté de Melgueil, et il fut stipulé que, si elle mourait sans enfants, la moitié du comté demeurerait à son époux.

En vertu d'un accord fait entre Henri II et Raymond, le comté de Toulouse devait être à l'avenir mouvant du duché d'Aquitaine, dont Richard était alors investi. Raymond fournissait à titre d'hommage annuel dix chevaux de prix ou cent marcs d'argent. La France déjà mutilée par la perte des domaines d'Éléonore d'Aquitaine portés dans une maison rivale, voyait ainsi passer à l'Angleterre la suzeraineté sur un de ses plus puissants vassaux. Cette situation ne dura pas longtemps, car le Midi souffrait impatiemment la domination d'une nation hautaine et rapace.

La guerre fut presque continuelle jusqu'à la mort de Raymond V, qui changea souvent d'alliés et d'ennemis. Les rois de France, d'Aragon et d'Angleterre, les fils de Henri II, les

grands seigneurs, les petits vassaux s'entendent, se combattent, prennent des engagements, les violent, et portent dans tout le Midi, la désolation et la ruine. Raymond V déploya dans ces luttes beaucoup de courage, d'activité et de prudence. Son pouvoir n'en fut pas atteint, et lorsqu'il mourut en 1194, il laissa à Raymond VI des domaines étendus et des vassaux dévoués, mais des germes d'une guerre autrement dangereuse que les précédentes.

Peu soucieux de ses devoirs, il fut souvent pour ses sujets un objet de scandale. Les besoins de la guerre et les exigences du luxe le rendirent peu respectueux des biens de l'Église. Il fit, dans son testament, des legs pieux qui ne furent peut-être que des restitutions, et il augmenta les franchises municipales, afin de dédommager les villes de leur dévouement à sa cause. Il se montra l'ennemi de l'hérésie qui avait fait des progrès secondés par ses tristes exemples, et ses imprudentes mesures de répression.

La vie de son fils Raymond VI est tout entière dans l'histoire de la croisade.



Chapitre troisième.

PRÉLIMINAIRES DE L'HÉRÉSIE ALBIGEOISE.



LES Gaulois, dont nous ne connaissons pas d'une manière certaine la religion, adoraient probablement, sous les noms et des symboles divers, les forces de la nature. La terreur était le principe de leurs croyances, et la découverte de l'avenir l'objet de leurs principales préoccupations.

Les druides formaient une caste sacerdotale qui gardait avec un soin jaloux ses privilèges et les mystères du culte. Leur influence politique et sociale fut longtemps souveraine, et lorsqu'elle tomba, le pays fut soumis à des luttes sanglantes. Leur action religieuse survécut à leur rôle gouvernemental.

Maîtres de la Gaule par les armes, les Romains s'efforcèrent de s'assimiler leur conquête. Ils n'imposèrent ni leur langue, ni leurs mœurs, ni leur religion, mais ils en pénétrèrent les esprits. Les dieux de Rome devinrent ceux des Gaulois, et ce peuple que César avait appelé « très religieux » et Pomponius Méla « très superstitieux », devint l'adorateur fanatique des divinités étrangères apportées par les conquérants.

Deux dieux nouveaux leur furent bientôt offerts : Rome et l'empereur. Le génie de Rome était celui de la conquête et de la gloire, pourquoi ne l'aurait-on pas environné d'hommages et honoré par des sacrifices ? L'empereur avait sur la terre une puissance devant laquelle tout se courbait, pourquoi n'aurait-il pas eu un culte comme les dieux ? Si Virgile avait pu dire en flatteur que

César et Jupiter se partagent l'empire [1],

il n'est pas étonnant qu'ils aient également des autels. L'intérêt et l'ambition inspirèrent ce culte nouveau et lui donnèrent un éclat exceptionnel.

Tout se bornait à des rites : il n'y avait ni croyances définies propres à donner satisfaction à l'esprit, ni règles morales capables de conduire le cœur. Les prêtres n'enseignaient rien à

1. Divisum imperium cum Jove Cesar habet.

l'homme de ses devoirs envers les dieux, sa famille, ses semblables, lui-même. Aussi, lorsque la simplicité primitive eut disparu, les mœurs se corrompirent promptement. L'état de la Gaule que la richesse avait envahie, et que les fréquentes communications avec Rome pénétraient d'idées nouvelles et asservissaient à des besoins auparavant inconnus, présentait le plus désolant spectacle. Le désordre moral et une corruption profonde y régnaient, lorsque JÉSUS-CHRIST vint apporter au monde le salut par les enseignements de sa vie et les mérites de sa mort.

Les apôtres nourris de la vérité, spectateurs de ses prodiges, de ses souffrances et de sa gloire après la résurrection, se répandirent sur la terre. De respectables traditions font aborder aux rivages méridionaux Lazare, Marie-Madeleine, Marthe, Zachée. Saint Paul traversa peut-être la Narbonnaise pour passer en Espagne, et les premières communautés chrétiennes s'établirent. La conversion ne se produisit ni au même moment, ni avec une égale facilité, mais la foi se répandit de toutes parts, et les apôtres, après avoir déployé un zèle admirable, rencontrèrent ce qui devait la féconder : la persécution.

Les empereurs virent dans le christianisme un ennemi. Il condamnait, en effet, les excès de leur pouvoir et leur commandait la justice qu'ils ne connaissaient pas, et la charité que leurs passions repoussaient. Contre cet envahissement d'un esprit nouveau, dont ils sentaient instinctivement la supériorité, ils défendirent par les supplices et la mort, les dieux auxquels ils ne croyaient plus.

Le christianisme apportait avec lui une révolution sociale. Il enseignait l'égalité entre les hommes sous une même autorité qui est celle de Dieu. Il traçait des devoirs qui s'imposaient à tous, et plaçait au-dessus du pouvoir, le bien, la justice et la vérité.

Les empereurs se sentirent personnellement atteints. Aussi se rencontrèrent-ils tous dans leur lutte contre la religion nouvelle, quelle que fût d'ailleurs leur conduite. Néron, Vespasien, Titus, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Dioclétien sont également persécuteurs. Le césarisme ne pouvait vivre en paix avec l'Église.

Les villes du Midi font presque toutes remonter aux temps apostoliques la fondation de leurs églises. La critique moderne a vivement attaqué et nié ces traditions respectables.

Elle oublie que des commencements humbles et inaperçus précèdent, de plus près ou de plus loin, l'entière éclosion des grandes choses. S'il n'est pas possible d'accepter toutes les légendes, il faut cependant en respecter le fond, parce que c'est un témoignage qui a pour lui la consécration des siècles.

La persécution fut, en Gaule comme ailleurs, le premier ennemi du christianisme. L'hérésie fut le second et le plus redoutable.

L'esprit de la Gaule fut toujours ouvert aux nouveautés, et accessible à l'erreur, parce qu'il était prime-sautier et confiant. Ces dispositions naturelles s'étaient développées dans les écoles que Rome avait multipliées et qui étaient devenues rapidement célèbres. La dispute y régnait en souveraine, et la subtilité était l'arme qui triomphait. Aussi, il n'est pas une erreur née en Grèce, dans l'Asie-Mineure, en Syrie, en Égypte, en Afrique, en Espagne, qui n'ait eu rapidement en Gaule et particulièrement dans le Midi, droit de cité.

La Narbonnaise fut envahie par les enseignements de Marc, disciple de Basilide et de Valentin. Il propageait les deux principes des Manichéens, et se disait parfait. Le principe mauvais était l'auteur de l'ancien testament, le bon du nouveau. Mais toutes les parties de cette loi n'étaient pas également vraies, et plusieurs des épîtres de saint Paul devaient être rejetées. Ces erreurs furent enseignées d'après saint Jérôme aux environs de la Garonne dès la fin du IIe siècle, et elles y persistaient à la fin du IVe.

En 257, paraissait simultanément en Gaule, en Numidie et à Carthage une erreur née d'une sévérité extrême. Deux évêques du nom de Donat, et Marcien d'Arles, leur disciple, condamnaient sans miséricorde les chrétiens qui avaient livré aux païens les livres sacrés, ou s'étaient montrés faibles devant les menaces et les supplices. Ils leur refusaient la paix, même à l'heure de la mort. Cette erreur semblait peu convenir à l'esprit de la Gaule ; elle y eut pourtant des partisans, et la rigueur n'eut pas raison de ceux qui croyaient montrer ainsi un souverain respect pour la vérité.

Arius avait commencé à enseigner, en 312, ses erreurs à Alexandrie. Il combattait la Trinité, niait la consubstantialité du Verbe avec Dieu le Père, et, en soutenant que JÉSUS-CHRIST était une simple créature, attaquait toute la doctrine de l'Église. Partout, où son hérésie se produisait ouvertement, elle provoquait une répulsion générale ; mais enveloppée

d'atténuations et d'équivoques, elle trompait les bonnes volontés peu clairvoyantes.

Dès le milieu du IVe siècle, l'arianisme était répandu dans les provinces méridionales. Il avait l'appui impérial. En 353, un conciliabule tenu à Arles, sous la pression de l'empereur Constance, condamna Athanase, patriarche d'Alexandrie, le plus énergique défenseur de la foi contre les Ariens. C'était une défection de l'épiscopat presque tout entier de la Gaule. En 356, un concile fut tenu à Béziers par les évêques de la Narbonnaise, de la Viennoise, de l'Aquitaine, de la Novempopulanie et des Alpes maritimes. Il eut le même résultat, malgré les efforts de saint Hilaire de Poitiers et de Rhodanius de Toulouse. Les évêques qui n'avaient pas assisté au concile restèrent en communion avec les défenseurs de la foi et furent exilés. L'erreur avait en Constance un ardent protecteur, mais la sainteté et le génie de saint Hilaire lui opposèrent une digue. Malheureusement l'occupation de l'Est de la Gaule par les Burgondes, et du Midi par les Wisigoths, qui avaient embrassé l'arianisme, favorisa son expansion.



Saint Athanase, d'après le Dominiquin.

Le priscillianisme joignit ses ravages à ceux de l'arianisme.

Condamné en 380, au concile de Saragosse, il ne s'était pas moins répandu. Renouvelant les erreurs des manichéens et des gnostiques, il prétendait que l'âme humaine est de même nature que la divinité, et que le démon n'avait pas été créé. Le concile de Bordeaux le flétrit, et ses partisans ne disparurent pas, mais furent réduits à dissimuler.

Ces hérésies augmentaient le zèle des croyants. La fin du IVe siècle est marquée par les efforts de l'apostolat dans les campagnes, où le polythéisme avait encore des partisans. En instruisant ces populations arriérées, on leur inspira un zèle qui n'épargna aucun des monuments du polythéisme, et qu'un édit d'Honorius dut proscrire en 401.

Jusqu'alors, les hérésies avaient une origine étrangère. Vigilance, né dans le pays de Comminges, condamna, dans la Gaule, le culte des saints, la vénération de leurs reliques, la foi aux miracles, les jeûnes, les veilles, les aumônes, le célibat des prêtres et la vie monastique. Si ces négations que saint Jérôme combattit énergiquement n'amenèrent pas dans les esprits des adhésions nombreuses, elles laissèrent néanmoins des traces profondes.

A côté des épreuves que faisait subir à l'Église l'hérésie, se placent les difficultés provoquées par l'ambition, la cupidité et la corruption des mœurs. Les évêques luttent entre eux pour la suprématie, Arles prétend l'emporter sur Vienne et sur Narbonne. Les papes interviennent, se prononcent sur des questions de foi, de discipline et de morale, mettent fin aux différends entre les évêques, les abbés, les villes, approuvent les canons des conciles, et exercent ce droit de surveillance générale et de suprématie universelle qui seul peut maintenir l'unité.

En 451, le concile d'Arles formé par les évêques de la Narbonnaise, proscrit les erreurs de Nestorius qui reconnaissait en JÉSUS-CHRIST deux personnes, et celles d'Eutychès qui ne voyait en lui qu'une nature, la nature divine, absorbant la nature humaine.

Le rôle des conciles fut considérable pendant plusieurs siècles, et les évêques émirent le vœu d'une réunion annuelle. Non seulement ils pourvoyaient aux besoins généraux et décidaient des questions qui importaient à la conscience universelle et à la régularité du culte, mais ils mettaient fin à des différends qui en excitant l'amour-propre ou l'intérêt, portaient atteinte au bien.

De 466 à 484, Euric persécuta les catholiques de ses États.

Les évêques eurent beaucoup à souffrir dans l'exercice de leur ministère, et les fidèles furent inquiétés dans leur foi et sollicités à l'apostasie. Il n'est pas étonnant que Clovis ait été considéré par tous comme un libérateur. Païen, il avait favorisé les évêques ; chrétien, il seconda leurs efforts et leur fournit des moyens de propager et de soutenir la vérité.

Alaric II fut tolérant, mais le mouvement vers les Francs ne s'arrêta pas, et il prépara la conquête du Midi.

Le nom de bénéfices ecclésiastiques apparaît pour la première fois au concile d'Agde en 506. Les bénéfices étaient des revenus de fondations et des produits de terres attachés à certaines charges ou dignités ecclésiastiques. Ils étaient la propriété de l'Église, mais leurs fruits appartenaient à ceux qui avaient reçu, d'une manière conforme aux canons, la fonction qu'ils rémunéraient.

La conversion au catholicisme de Reccarède, roi des Wisigoths d'Espagne (587), détermina celle de beaucoup d'Ariens qui se trouvaient encore mêlés aux fidèles des villes méridionales. Soixante-deux évêques assistèrent au concile qu'il convoqua à Tolède. On y fit d'importants canons qui pourvurent à des nécessités présentes, et eurent pour effet de rétablir ou de fortifier la paix dans des Églises au sein desquelles dominait, avec une trop grande puissance, l'esprit du monde.

Le concile de Narbonne poursuivit le même but, et ses quinze canons affermirent la discipline.

En 590, le Velai et le Gévaudan furent troublés par un bûcheron qui se fit rapidement de nombreux disciples. Il se prétendait inspiré de Dieu et se faisait adorer. Il fut tué par un seigneur sur qui ses partisans avaient exercé des violences. Son influence tomba avec lui, mais les populations venaient de montrer combien elles étaient promptes à tourner à tout vent de doctrine.

Les conciles se multipliaient, exerçant sur tous les points d'un vaste territoire une influence bienfaisante, touchant à toute sorte de questions, rendant des décisions utiles, et veillant au maintien de l'ordre et de la vérité. La société ne s'organisait que difficilement sur des bases nouvelles. Sous l'action chrétienne, le passé devait disparaître : mais ce changement ne pouvait se produire que lentement. Les conciles travaillèrent avec zèle et succès à cette grande œuvre, et offrirent des remèdes aux maux dont souffrait cette agglomération de peuples mal unis entre eux.

La vie monastique prenait du septième au dixième siècle, un fécond développement. Les monastères se multipliaient, et acquéraient, par leur richesse, les bienfaits qu'ils répandaient, et leurs exemples de science et de vertu, une influence considérable. Les abbayes de Castres (674), de Moissac et de Gaillac (655), de Nant (666), de Lavaur (668), de Saint-Chaffre (680), de Sorèze (752), d'Aniane (778), de Saint-Thibéry, de La Grasce, de Caunes, de Saint-Hilaire, de Saint-Polycarpe, de Montolieu, de Saint-Paul de Narbonne, de Saint-Chinian, de Saint-Laurent de Cabreresses, de Saint-Pons et un grand nombre d'autres abritèrent des âmes qui redoutaient les séductions du monde ou avaient été victimes de ses trompeuses illusions. Il n'en est pas une, dont on ne puisse suivre le développement à la trace de ses bienfaits.

L'erreur des Monothélites soutenant qu'il n'y a en JÉSUS-CHRIST qu'une seule volonté, parce qu'il n'y a qu'une seule nature, avait été condamnée au VIe concile général de Constantinople. Elle avait des partisans dans le Midi de la France, puisque ses évêques, réunis à Tolède, crurent devoir donner une adhésion solennelle à cette condamnation et la renouveler. Ainsi toute erreur trouvait dans ces contrées si différentes d'esprit, mais également mobiles, un accueil favorable. Elle y trouvait aussi sa condamnation.

Les invasions réitérées des Sarrasins, désastreuses pour les villes ouvertes et pour les campagnes, pour les églises et les monastères, n'eurent aucune influence religieuse. Là où ils étaient les maîtres, les Sarrasins montraient une grande tolérance, et là où ils ne faisaient que passer, la cupidité dominait le fanatisme.

Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire firent beaucoup par piété et par politique, pour l'extension du christianisme. Ils cherchaient, autant qu'il dépendait d'eux, à sceller l'alliance intime de la monarchie et de la religion, dans l'intérêt des âmes et de leur pouvoir.

En 791, l'hérésie de Félix d'Urgel se répandit dans la Septimanie. Il enseignait que JÉSUS-CHRIST n'était que le fils adoptif de Dieu, et il renouvelait l'erreur de Nestorius, admettant deux personnes en JÉSUS-CHRIST. Cette hérésie fut condamnée dans un concile tenu à Narbonne.

Au commencement du IXe siècle, un homme et un monastère exercèrent sur les esprits une influence puissante. Saint Benoît d'Aniane avait établi une communauté active où le

travail alternait avec la prière. Il ne lui suffisait pas que ses moines eussent tous leurs moments occupés, il voulait que le travail intellectuel eût une large place dans leur vie. Ils devaient être non plus seulement des hommes de méditation et d'oraison, mais encore des hommes de science. Ils travaillaient ainsi à leur avancement spirituel, à la destruction de l'ignorance et à la gloire de Dieu.

Benoît d'Aniane et Alcuin combattirent d'une manière très vive et avec succès, une erreur qui avait rapidement fait de nombreux adeptes. Pour ces novateurs, la confession auriculaire était inutile, peut-être dangereuse, et il suffisait de se confesser à Dieu. Il y avait dans cette hérésie un attrait plus grand que dans celles qui touchaient à la personne et à la nature de Notre-Seigneur. Le peuple la comprenait aisément et la mettait volontiers en pratique. Les paroles et les écrits de Benoît et d'Alcuin conservèrent ou rétablirent les droits de la vérité, et deux conciles (779) en anathématisant l'erreur, en éloignèrent les populations.

Louis le Débonnaire, qui a mérité le nom de Louis le Pieux, eut pour les intérêts de l'Église une sollicitude particulière. Il veilla à la défense de ses biens et au maintien de sa discipline. Les agitations, les guerres, l'ambition et la richesse avaient corrompu le clergé séculier et le clergé régulier. Les mesures qu'il adopta et à l'exécution desquelles il s'attacha comme à un devoir de la royauté, furent efficaces ; on vit renaître rapidement la foi et la piété, et les grands exemples ne manquèrent pas plus que les sages mesures.

Guillaume, duc de Toulouse, édifia le monde par une héroïque résolution. Il se dépouilla de sa dignité et se retira dans l'abbaye de Gellone, qui fut depuis appelée de son nom, Saint-Guilhem. Il y mourut en 812, plus grand par sa sainteté qu'il n'aurait pu l'être par son pouvoir.

Louis ne s'occupa pas seulement de la réforme intérieure des monastères. Pour régler leurs rapports avec les rois, il en fit trois classes : la première, qui devait tous les ans au prince des présents et des soldats, renfermait quatorze monastères du Midi ; la seconde, tenue seulement à des présents pour aider le prince à faire la guerre, en comprenait seize ; la troisième, dégagée de toute obligation, soit à cause de sa situation précaire, soit parce qu'elle n'avait rien reçu de la munificence impériale ou royale, en avait cinquante-quatre.

Le plus grand nombre des monastères du Midi ne devaient rien au prince, soit parce que leur existence était complètement indépendante de ses bienfaits, soit parce qu'après avoir été richement dotés, ils avaient obtenu l'entière exemption de toute sujétion.

Les évêques et les abbés ne se montrèrent pas toujours reconnaissants envers leurs bienfaiteurs. Plusieurs d'entre eux figurent dans les assemblées qui dépouillèrent Louis de son pouvoir, et l'abandonnèrent sans défense à l'avide ambition de ses enfants.

En 878, le pape Jean VIII, obligé de sortir de Rome à cause de ses révolutions, s'arrêta dans le Midi. Il s'occupa des différends entre ecclésiastiques, évêques, abbés et seigneurs. Il régla diverses questions de discipline et montra combien est féconde pour le bien, l'intervention du chef de l'Église.

Les conciles portèrent spécialement leur attention sur les biens ecclésiastiques. Ces biens, peu protégés matériellement, provoquaient souvent la cupidité des seigneurs qui croyaient trop facilement que ce qui est possible est permis. Les conciles les protégèrent en imposant des amendes considérables à ceux qui auraient violé leurs immunités, et en les menaçant de l'excommunication.

Ils veillèrent aussi sur la sincérité et la canonicité des élections ecclésiastiques. L'Église était alors menacée d'un double danger. L'intrigue, les promesses, les libéralités faisaient souvent arriver aux dignités ecclésiastiques des hommes qui ne pouvaient, à cause de leur ignorance ou des désordres de leur vie, en remplir honorablement les fonctions. L'Église souffrait de la présence dans ses rangs de ces personnages insuffisants ou indignes.

D'un autre côté, les seigneurs, dans l'intérêt de leur famille, donnaient les évêchés, les abbayes, les canonicats, les prieurés et les bénéfices de toute sorte à leurs fils, à leurs parents, souvent en très bas âge, et ils trouvaient des prélats complaisants qui se prêtaient à une investiture contraire à la discipline, préjudiciable à la doctrine et aux mœurs. Les papes avaient condamné ces procédés, les hommes religieux en gémissaient, les conciles essayèrent d'y porter remède, mais l'abus était trop cher à ceux entre les mains de qui était le pouvoir, pour qu'ils songeassent à le faire disparaître. Chaque jour aggravait le mal, et lorsque ceux qui ont la charge de

conduire les autres, oublient ou méconnaissent leurs devoirs, comment ceux-ci pourraient-ils y rester fidèles ?

De 920 à 934, les invasions des Hongrois et des Sarrasins ajoutèrent encore aux désordres dont souffrait l'Église.

La province ecclésiastique de Narbonne formait un faisceau puissant. Elle se composait de quatorze évêchés dont quatre, Barcelone, Gironne, Urgel et Ausonne étaient au delà des Pyrénées, les dix autres, situés au nord de ces frontières, étaient : Albi, le Puy, Mende, Viviers, Carcassonne, Béziers, Lodève, Nîmes, Agde et Maguelonne. Elne et Uzès s'y joignirent plus tard. Bien que le pouvoir du métropolitain ne fût pas parfaitement établi, et que le temps lui eût enlevé une partie de son action, il n'offrait pas moins une garantie pour la discipline, et maintenait, environné d'un juste respect, le principe d'autorité.

Sans doute, les abus ne furent pas par cela même évités ou corrigés, mais, sans le respect pour le métropolitain, sans la reconnaissance pour le pouvoir pontifical, combien l'Église eût souffert de tant de causes de faiblesse et de corruption ! On vit des prélats scandaleux et des évêchés vendus ; les abbayes devinrent l'objet d'indignes trafics, et le ministère sacré tomba trop souvent entre des mains impures et coupables ; mais si le mal ne put être vaincu, il fut du moins atténué, et les remèdes par lesquels on essaya de le guérir ne restèrent pas toujours inefficaces.

En 1004, Guy, évêque du Puy, fit condamner par une grande assemblée la licence des mœurs et les désordres causés par la tyrannie des seigneurs. On y défendit aux clercs de porter les armes, aux laïques d'usurper les biens ecclésiastiques, et à tous, de troubler les gens de la campagne dans leurs travaux. On condamna ceux qui réclameraient une rétribution pour l'administration des sacrements et en particulier du baptême.

A Urgel et à Gironne, on faisait des règlements pour la vie canoniale, que l'on s'efforçait de rendre édifiante, en lui imposant des pratiques propres à combattre l'oisiveté.

Cette époque malheureuse semble avoir réuni tous les abus et tous les désordres. Mais le mal fut toujours combattu, et s'il se maintint, s'il se propagea, si surtout il disposa les âmes à toutes les séductions de la corruption et à toutes les tyrannies de l'erreur, il faut pourtant reconnaître qu'il y eut d'incessantes protestations et des résistances. On y trouve

favorisé par les souvenirs du passé, le germe d'une erreur qui devait amener les conséquences les plus graves.

« Livrée à la simonie et à la licence des mœurs, dit dom Vaissète en parlant de l'Église de France, elle eut encore le malheur d'être infectée vers le même temps, par l'hérésie des manichéens, qu'une femme venue d'Italie porta d'abord à Orléans, où elle séduisit plusieurs personnes tant ecclésiastiques que séculières. Elle répandit ensuite son venin en diverses provinces de France, surtout en Aquitaine et dans le Toulousain, où ses disciples qui mêlaient aux horreurs de Manès les abominations des gnostiques, firent un grand nombre de prosélytes (1). »

Le manichéisme n'était pas une erreur nouvelle. Ses doctrines n'avaient jamais complètement disparu, parce qu'elles donnent aux esprits superficiels d'apparentes satisfactions pour les problèmes qui les sollicitent. Elles se prêtent d'ailleurs à des alliances faciles, et rarement elles ont apparu seules dans les populations qu'elles ont infectées.

Après le concile d'Orléans, treize de ces hérétiques avaient été brûlés. Ceux qui échappèrent à la condamnation, se répandirent de tous côtés, et trouvèrent un accueil favorable particulièrement dans le Toulousain.

Le roi Robert donna dans le Midi de grands exemples de piété. Il y visita un grand nombre de sanctuaires objets de la vénération des peuples, particulièrement Saint-Saturnin de Toulouse, Saint-Vincent de Castres, Saint-Antonin, Sainte-Foi de Conques et Saint-Géraud d'Aurillac. Mais si c'était assez pour rendre à la foi un solennel hommage, c'était trop peu pour ramener les populations à l'accomplissement de leurs devoirs.

Au désordre religieux se rattachaient le défaut de sécurité et les violences des puissants sur les faibles. Un pouvoir central vigoureux et confiant en lui-même manquait à ces contrées incapables, par leur diversité, de s'unir pour longtemps.

En 1031, le concile de Limoges dresse des canons pour établir la paix.

En 1034, divers conciles renouvellent ces mesures. Mais en ces temps où la puissance morale était trop souvent opprimée par la force brutale, il fallait un accord général pour obtenir

1. *Histoire générale de Languedoc*, livre XIII, ch. LXXV.

des résultats durables. Et pendant combien de temps encore cet accord fut impuissant !

En 1041, les comtes, les vicomtes, les évêques et les abbés se réunirent dans les prairies de Tulujes aux portes de Perpignan, et défendirent de commettre aucune violence dans les églises, cimetières et autres lieux sacrés qui n'étaient pas fortifiés, d'attaquer les clercs, les religieux, les religieuses et les veuves, de brûler les maisons des paysans et des clercs, quand ils portaient les armes et ne pouvaient les défendre. Il fut de plus interdit de se livrer à aucun acte d'hostilité le mercredi, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever le lundi ; depuis le premier jour de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie ; depuis le lundi avant le carême jusqu'au lundi après l'octave de la Pentecôte ; pendant les quatre-temps et certaines fêtes.

Les contrevenants étaient passibles d'une amende et frappés d'excommunication.

Ces garanties étaient puissantes pour la paix, puisqu'elles embrassaient plus des deux tiers de l'année, et si elles avaient pu être maintenues, elles auraient épargné à la société bien des maux. Ceux dont elles contenaient les violences les trouvèrent excessives, et afin de ne pas les voir toutes rejetées, on les atténua. Bientôt l'amende et la peine ecclésiastique ne suffirent pas, et il fallut recourir à la force pour faire rentrer dans le devoir ceux qui abusaient de la force.

Le concile de Saint-Gilles (1042) avait confirmé les canons de Tulujes. Celui de Narbonne (1054) multiplia les défenses. Il ne fut pas permis de couper les oliviers et d'en emporter les fruits, parce que l'Église se servait de l'huile pour le Saint-Chrême et le luminaire ; d'enlever les brebis et les pasteurs ; d'usurper les revenus, prémices, oblations, droit de sépulture, biens de toute nature appartenant à l'Église. Celui de Toulouse (1056) abolit la simonie, ordonna le célibat aux ecclésiastiques, condamna la vente des évêchés et des abbayes et fixa à trente ans l'âge de l'élection pour les évêques.

L'histoire des évêchés est presque tout entière dans les luttes engagées et soutenues par les compétiteurs canoniquement ou abusivement élus. Toulouse et Narbonne offrent, sous ce rapport, le plus triste spectacle. On se dispute le siège les armes à la main, on se sert des revenus ecclésiastiques destinés aux besoins du culte, aux écoles, aux pauvres, pour défendre de prétendus droits, ou revendiquer un ministère que l'on est indigne de remplir. Le pape intervient par ses

légats, et s'il ne peut pas toujours rétablir la paix, il ne laisse jamais prescrire ni la vérité, ni la justice.

Il ne faut voir dans ces abus si profondément regrettables, que l'inévitable conséquence de la faiblesse humaine. Le clergé était sollicité par la richesse et l'indépendance. Tant que le pouvoir pontifical garda son autorité morale et sa liberté politique, il frappa ou ramena ce qui était contraire aux canons et dangereux pour les croyances. Lorsque les rois et les seigneurs, dont il avait fréquemment à réprimer les excès, cherchèrent à secouer ce joug, même avant que l'étude générale du droit romain eut fait pénétrer dans les esprits les doctrines du césarisme, les ecclésiastiques inclinèrent de ce côté, et furent attirés par cet exemple. Seigneurs temporels, ils auraient volontiers oublié leur rôle religieux, et Rome, l'inflexible gardienne du droit et du devoir, ne pouvait que les gêner en les leur rappelant. Si elle ne put pas toujours faire prévaloir sa volonté, elle la mit toujours au service des grands intérêts de l'Église et des âmes, et c'est assez pour que nul n'ait le droit de lui attribuer la responsabilité des abus qu'elle travailla toujours énergiquement à empêcher ou à réprimer.

A peine un conflit est apaisé, qu'un autre commence, et lorsque l'évêché ne s'offre plus à d'ambitieuses compétitions, c'est vers des bénéfices moins importants que se dirigent les revendications.

On trouve fréquemment dans les abbayes, deux abbés, l'un laïque, l'autre ecclésiastique, et, chose étrange ! ce n'est pas toujours au dernier que revient la surveillance morale des religieux. En 1063, à Moissac, l'abbé séculier a la charge d'assurer la fidélité aux règles monastiques. Il est fort à craindre que, dans beaucoup de couvents, on n'ait préféré cette domination quelquefois lointaine et toujours incompétente, à la direction d'un religieux présent, régulier et au courant des obligations de son état.

A la même époque, le monastère de Moissac avait quatre abbés, deux séculiers et deux réguliers. Un des premiers était Guillaume, comte de Toulouse.

Les conciles se multipliaient, confirmant les canons anciens, en faisant de nouveaux, mais ne changeant rien à une situation malheureuse. Les légats du pape y proposaient ou y soutenaient de bonnes mesures, mais ces efforts restaient stériles, car ceux-là étaient chargés de les appliquer, qui avaient intérêt à ce que rien ne fût changé.

Grégoire VII qui montra pour la réforme générale de l'Église un zèle si ardent et si éclairé, eut pour les provinces du Midi de la France une sollicitude particulière. Il envoya un légat qui y passa trois ans, veillant sur tous les droits, poursuivant les abus, simonie, inconduite des clercs, mariages incestueux, et surtout empiètements des laïques sur les privilèges et les biens des ecclésiastiques. Il y eut momentanément un arrêt dans le mal.

Depuis, les causes furent fréquemment portées au pape qui, en mettant au-dessus des passions et des intérêts, les règles de la morale, corrigea ce qu'il y avait d'excessif dans cette société, et prépara l'apogée du moyen âge.

Lorsque la première croisade eut été prêchée à Clermont, par le pape Urbain II, Raymond de Toulouse obéit au généreux empressement de sa foi. Il savait à quoi l'obligeait sa grande situation dans le Midi, dont il était véritablement le roi. Il fut prompt dans la décision et persévérant dans les devoirs qu'elle lui imposait. Les populations accoururent auprès de lui confiantes et résolues. Elles eurent en Orient leur part de fatigues et de gloire, rachetant par un acte de foi éclatant des faiblesses et des désordres qui affligeaient l'Église et compromettaient la société.

Le pardon que ces pèlerins armés allaient chercher en Orient coûta la vie au plus grand nombre, mais leur exemple ne fut pas perdu pour le Midi, qu'il releva de ses faiblesses.

D'une manière générale, les croisades ont exercé au point de vue religieux, social, politique, intellectuel, administratif et économique une influence dont les bienfaits se sont prolongés à travers les siècles, et que la science contemporaine a eu le mérite de mettre en lumière.

Raymond mourut en Palestine en 1105. Son fils Bertrand suivit son exemple et se distingua par sa valeur dans les combats contre les infidèles. Grâce à eux et à leurs successeurs, le nom des comtes de Toulouse resta, en Orient, entouré du respect qu'inspirent la valeur et la foi.

L'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ou Hospitaliers, avait été approuvé par le pape Paschal II en 1113. Il compta en peu de temps sept maisons dont la première en Occident fut celle de Saint-Gilles, dans les domaines du comte de Toulouse. Leur nombre s'accrut rapidement, et les plus illustres familles considérèrent comme un honneur de fournir à l'Église et au pays ces moines-chevaliers qui

devaient les faire respecter par l'épée et les honorer par leurs vertus.

A ces fondations pieuses se joignaient celles de l'ordre de Fontevrault. Le bienheureux Robert d'Arbrissel lui avait donné la règle de Saint-Benoît. On vit rapidement s'élever dans le Midi les monastères de Lespinasse, de Saint-Agnan, de Longages, de la Grâce-Dieu, de Sainte-Croix de Volvestre, de N.-D. de Bragairac, de Granselve, de Vazal, d'Ardorel et de Saint-Antoine de Toulouse, qui s'unirent à la liste déjà si longue des anciennes abbayes.

Le pape Gélase II, chassé de Rome par les factions, fit un court séjour dans le Midi et alla mourir à Cluny. Son successeur Callixte II présida un concile à Toulouse en 1119. Le troisième canon ordonna aux fidèles de « chasser de l'Église et aux puissances séculières de réprimer ceux qui, sous une apparence de religion, condamnaient le sacrement du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, le baptême des enfants, le sacerdoce, les autres ordres ecclésiastiques et les mariages légitimes. »

Ces erreurs étaient enseignées par les sectes diverses qui furent au siècle suivant désignées par le nom d'Albigeois.

Le pape Innocent II, élu le 15 février 1130, fut reconnu par l'Église du Midi. Seul, l'évêque d'Angoulême, Gérard, se prononça pour l'anti-pape Anaclet II.

L'ordre de Cîteaux, réformé par saint Bernard, se propagea dans les États du comte de Toulouse et les pays environnants. La Provence eut les abbayes de Torouet et de Sinanque ; Viviers, celle de Chambon ; le Velay, celles de Bellecombe, de Sauve-bénite et de Clavas. Valmagne au diocèse d'Agde et Ardorel, près de Castres, adoptèrent cette règle austère.

Les restitutions opérées au profit de l'Église par plusieurs seigneurs prouvent que le sentiment de la justice l'emportait souvent sur l'intérêt, et permettent de croire que les actes de violence, si nombreux au siècle précédent, devinrent plus rares, puisque ceux qui les avaient commis se condamnaient eux-mêmes.

En 1138, Alfonse, comte de Toulouse renonça au droit qu'avaient exercé ses prédécesseurs de s'emparer de la dépouille des évêques après leur mort. En 1144, le vicomte Roger suivit cet exemple à Albi.

L'ordre des Templiers, fondé à Jérusalem en 1120, eut à la Nogarède en 1136, une maison qui fut appelée Ville-Dieu.

En 1140, les évêques assemblés à Narbonne, firent appel aux armes des chrétiens, pour défendre le diocèse d'Elne ravagé par les pirates sarrasins. Ils accordèrent à ceux qui par leurs dons, contribuaient à soutenir cette guerre, la rémission pleine de leurs péchés « excepté des péchés publics ». Les Musulmans n'étaient pas moins dangereux en Occident qu'en Orient.

Toujours vigilants pour les intérêts temporels, les évêques soutinrent la juste cause de Guillaume de Montpellier contre les habitants de la ville, dont le comte de Toulouse avait embrassé la cause. Ils l'excommunièrent pour le punir d'une intervention encourageant la révolte contre une autorité légitime.

En 1146, fidèle aux exemples de ses prédécesseurs, Alfonse se croisa à Vézelai, et soutint la glorieuse renommée de sa famille.

En 1149, Guillaume de Montpellier « qui était alors dans la force de l'âge, et avait acquis une grande réputation, soit par ses exploits militaires, soit par les services importants qu'il avait rendus au pape Innocent II et au Saint Siège », embrassa la profession religieuse dans l'abbaye de Grand-Selve au diocèse de Toulouse.

Les grandes vertus sont un contre-poids pour les vices déshonorants, et l'âme se reprend à espérer lorsque tout semble la courber sous le poids des déceptions, car le bien comme le mal a sa fécondité.



Chapitre quatrième.

L'HÉRÉSIE ALBIGEOISE.

LES hérésies anciennes, les dispositions des populations méridionales, l'affaiblissement de la foi, les désordres des clercs, les scandales causés par les compétitions des dignitaires ecclésiastiques rendaient facile le développement des erreurs nouvelles. Le milieu du XIIe siècle fut témoin d'un spectacle affligeant qui devait amener des conséquences plus douloureuses encore.

Un hérétique avait parcouru plusieurs provinces, laissant partout des traces de sa funeste influence. « Cet imposteur avait apostasié de la profession religieuse, et était, à ce qu'on croit, originaire d'Italie, d'où vinrent tous ces restes de manichéens qui infestèrent comme lui les Gaules durant le XIe et le XIIe siècle. Il portait une longue barbe et marchait nu-pieds; il imposait aux simples par un extérieur extrêmement négligé, une piété apparente, une modestie affectée et des discours étudiés, et ne manquait ni d'esprit, ni d'éloquence. Il dogmatisa d'abord à Lausanne, en Suisse, et vint en 1116 au Mans, d'où il fut chassé honteusement. Il passa ensuite à Poitiers et à Bordeaux, d'où il fut également obligé de se retirer. Il se réfugia alors en Dauphiné et en Provence, et s'y associa avec un hérétique, nommé Pierre de Bruys, qu'il regardait comme son maître. Leurs principales erreurs consistaient à rejeter une grande partie de l'Écriture sainte et le baptême des enfants. Ils ne voulaient ni autels, ni églises matérielles, refusaient d'honorer la croix, soutenaient qu'il n'y avait point de sacrifice à la messe, que les évêques et les prêtres ne consacraient pas le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST, et qu'enfin il ne fallait pas prier pour les morts. Leur cœur était aussi corrompu que leur esprit, et ils menaient en particulier une vie débordée. Ils parcoururent ensemble ces deux provinces et y semèrent leurs erreurs [1]. »

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, écrivit aux évêques pour leur signaler le danger. Les évêques s'émurent et s'adressèrent aux seigneurs, les sollicitant d'agir pour la défense de la foi et la protection de leur pouvoir. Les seigneurs obligèrent

1. *Histoire générale de Languedoc*, livre XVIII, ch. LXXIV.

les hérétiques à quitter le pays. Ils se retirèrent à Saint-Gilles où ils prêchèrent et commirent d'horribles profanations. Ils mangèrent de la viande le vendredi-saint en public et exhortèrent le peuple à les imiter, lui donnant les raisons qu'ils crurent propres à vaincre sa répugnance et son indignation. Ils abattirent les croix et se livrèrent aux plus cruels excès. Les habitants, qu'ils n'avaient pu séduire, s'emparèrent de Pierre de Bruys et le brûlèrent vif. Henri parvint à leur échapper, se retira dans la Septimanie, séjourna à Toulouse, s'y fit des partisans, et répandit ses doctrines perverses dans la Gascogne et les pays voisins.

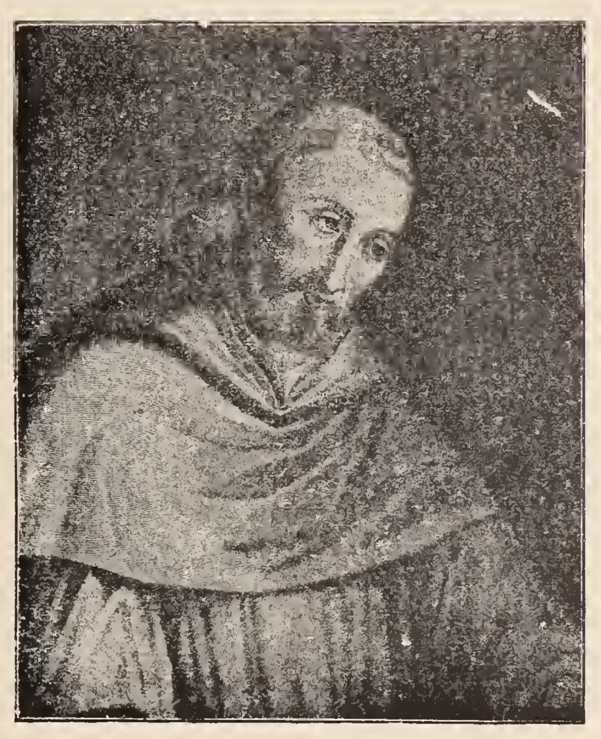
Le pape Eugène III, qui venait prêcher en France la croisade (1146), fut alarmé. Il chargea le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, son légat, de combattre les hérétiques dans les provinces méridionales. Albéric se fit accompagner de Geoffroy, évêque de Chartres, et de saint Bernard, abbé de Clairvaux.

Saint Bernard avait une haute vertu, une parole puissante et un grand zèle pour la pureté de la foi. Réformateur de la vie religieuse, il avait donné dans le cloître l'exemple de l'austérité et dans le monde celui d'un infatigable dévouement pour le salut des âmes. Passionné pour la gloire de Dieu, il était intervenu dans les affaires les plus graves et les plus difficiles. Les moines le regardaient comme un maître, les évêques comme un conseiller, et les rois lui soumettaient leurs différends. Étranger à toute autre considération qu'aux intérêts de l'Église, il parlait avec une autorité que nul n'eût osé contester, et il mettait fin aux difficultés avec une justesse qui fermait la voie à toute nouvelle contestation. Il avait fait condamner Abélard, et n'avait rencontré aucune hérésie sans la combattre, aucune erreur sans la dévoiler. Son zèle pour la croisade avait entraîné les multitudes et subjugué les seigneurs. Il avait parcouru l'Allemagne pour soulever les princes et les peuples contre les infidèles qui profanaient les lieux consacrés par la vie et la mort de Notre-Seigneur, et faisaient subir aux pieux pèlerins les plus durs traitements. Il combattit au concile tenu à Paris par l'ordre du pape, les erreurs de Gilbert de la Porée. S'adresser à lui, c'était être sûr qu'il ne reculerait pas devant le travail, ni devant le danger. Il se hâta de se rendre, malgré ses infirmités, à l'appel du légat.

Il voulut, avant d'entrer dans les États du comte de Toulouse, lui signaler la grandeur du péril. Le comte en était

témoin, mais peut-être se laissait-il tromper par de fausses protestations, peut-être aussi sa conduite lui enlevait-elle le droit de se présenter comme le défenseur de l'orthodoxie.

« Que de maux affreux l'hérétique Henri a faits dans votre province aux Églises de Dieu ! lui écrit-il [1]. Ce loup ravissant parcourt le pays couvert de peaux de brebis ; mais d'après le moyen qu'a indiqué le Seigneur, on peut juger de



Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, d'après un portrait du XII[e] siècle.

lui par les fruits qu'il produit. Les basiliques sont désertes, les peuples sont privés de leurs pasteurs, les prêtres ne sont plus entourés du respect qui leur est dû, les chrétiens n'ont plus JÉSUS-CHRIST au milieu d'eux, les églises sont placées au rang des synagogues, le sanctuaire du Seigneur est profané,

1. *Épîtres*, 240.

les sacrements ne sont plus regardés comme des choses saintes, les jours de fête ne sont plus célébrés avec solennité, les hommes meurent dans leur péché, les âmes s'en vont au tribunal redoutable sans être réconciliées par la pénitence, sans être munies de la sainte communion, l'entrée à la vie du Christ est fermée aux enfants des chrétiens, car on nie l'efficacité du baptême, et on ne leur permet pas ainsi d'approcher du salut. »

Et après cette énumération des erreurs saint Bernard continue :

« Voilà pourquoi, malgré mes nombreuses infirmités, je prends le chemin de ce pays où l'hérétique exerce surtout ses ravages, puisqu'il ne s'y trouve personne pour lui résister et sauver le peuple chrétien. De toutes les provinces de France, il n'a trouvé que la vôtre où il pût exercer ses fureurs. Voyez, prince illustre, et jugez vous-même si cela vous fait honneur. Du reste, il n'est pas étonnant que ce serpent astucieux vous ait trompé, car il a conservé l'apparence de la piété qu'il n'a pas au fond du cœur. Écoutez quel est cet homme.

« C'est un moine apostat qui a quitté l'habit de sa profession, qui est retourné aux infamies de la chair et du monde, comme un chien à son vomissement ; honteux de se trouver en présence de ceux qui le connaissaient et de ses parents, il quitta son pays. Il commença par mendier, mit à prix l'Évangile, vendit ses prédications et se procura ainsi de quoi vivre. Ce qu'il pouvait obtenir de plus de quelque esprit faible, ou de quelque femme, il l'employait au jeu ou à des choses honteuses... Informez-vous, noble comte, de quelle manière Henri sortit de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux. L'entrée de ces villes lui est désormais interdite, car il a laissé partout des traces honteuses de son passage.

« Et vous espéreriez que cet arbre produirait de bons fruits ! L'infection qu'il a répandue dans votre province qu'il habite, l'a suivi dans tous les pays qu'il a parcourus, car selon la parole du Seigneur, un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits. Combattre cet homme, c'est le but de mon voyage. Je ne vais pas vers vous de mon propre mouvement : le devoir et l'amour de l'Église m'entraînent. Si l'on peut arracher du champ du Seigneur les épines et leurs rejetons, tant qu'ils sont faibles, ce sera grâce, non pas à moi qui ne suis rien, mais aux évêques que j'accompagne. L'un d'eux est le vénérable évêque d'Ostie ; il est de votre intérêt de le recevoir honora-

blement, aussi bien que ceux qui sont avec lui. Vous devez de plus seconder de tout votre pouvoir, une mission pénible qui n'a pour but que votre salut et celui de vos vassaux. »

Saint Bernard suivit de près sa lettre. Il fut reçu à Toulouse avec le respect que méritaient son talent et ses vertus. « Il n'y trouva, dit dom Vaissète, que quelques tisserands qui fissent profession des erreurs de Henri et qu'on nommait Ariens. » Cette diversité dans la désignation des hérétiques est la preuve qu'ils n'avaient pas une doctrine définie et dont toutes les parties fussent d'accord. C'est peut-être ce qui explique la rapidité avec laquelle l'hérésie se propagea, chacun prenant dans la doctrine exposée ce qui convenait le plus aux égarements de son intelligence et aux faiblesses de son cœur.

Les plus dangereux de ces partisans étaient ceux qui se cachaient, et on en comptait un grand nombre. On les rechercha, et le légat les fit citer à son tribunal. Ils prirent la fuite et ceux qui les avaient favorisés et défendus, éclairés enfin par cet aveu indirect, les abandonnèrent. Le légat prononça contre eux l'excommunication, fit promettre aux seigneurs de les chasser, et défendit qu'ils fussent appelés en témoignage, ainsi que ceux qui les soutiendraient.

Ces mesures inspirèrent à saint Bernard une grande confiance dans le succès de sa mission. Il partit de Toulouse avec la joie d'avoir réparé le mal présent, et l'espérance que ceux qu'il avait ramenés resteraient fidèles. La mauvaise foi naturelle à l'hérésie et la mobilité du caractère méridional ne tardèrent pas à tromper son attente.

Il s'attacha aux pas de l'hérétique, semant la vérité là où il avait semé l'erreur. Sa parole exerçait une influence irrésistible, et ceux qui auraient été insensibles à l'éloquence, cédaient à la vertu.

Il enseignait et il exhortait. L'ignorance était le résultat de l'indifférence du clergé, du peu de scrupules des seigneurs et de la corruption du peuple. Il essayait de la vaincre par l'enseignement.

Il s'attachait avec une sainte obstination à ceux qui s'étaient montrés les plus rebelles, et il n'abandonnait jamais une âme à elle-même, avant de l'avoir munie par une connaissance sérieuse de la vérité, contre tout retour offensif de l'erreur.

Mais l'hérésie ne désarme jamais, et tous les moyens lui conviennent pour s'échapper ou s'affirmer. On n'osait pas

discuter contre lui, on travestissait ses paroles. On s'apercevait de l'impression produite sur les âmes, on jetait le trouble dans l'assemblée. Il se trouva ainsi impuissant en différentes villes.

Il se rendit à Albi en passant par Saint-Paul sur l'Agoût. Presque tous les habitans d'Albi s'étaient laissé séduire, et avaient manifesté leur attachement à l'hérésie par l'accueil fait au légat. Ils étaient allés au devant de lui, montés sur des ânes, faisant retentir des tambours, et l'accompagnant de rires ironiques et de huées. Trente personnes seulement assistèrent à la messe qu'il dit solennellement à la cathédrale.

La réception faite à saint Bernard fut toute différente. Les habitants sortirent à sa rencontre en foule, et lui prodiguèrent les marques de leur vénération. Ils lui saisissaient les mains avec empressement et les baisaient. Était-ce un hommage rendu à son zèle, à son talent, à sa sainteté? Ces joues creuses, ce teint pâle, ce corps exténué par les veilles, les jeûnes et les austérités, avaient-ils triomphé des dispositions hostiles de cette population préparée à l'hérésie par l'ignorance et la dissolution ? Ou bien avait-elle voulu, par cette démonstration enthousiaste, rendre encore plus blessante la réception ironique et insultante faite au légat ? On acclamait un moine, on outrageait un représentant du Souverain-Pontife.

Saint Bernard en fut péniblement affecté, parce qu'il comprit qu'il lui serait difficile de ramener ceux qui montraient si peu de sincérité. Son premier mouvement fut de se soustraire à cet empressement menteur et blessant. Il comprit cependant que tout n'était pas perdu, et que des esprits égarés pouvaient être ramenés. Il convoqua le lendemain, au son de la cloche, tous les habitants dans la cathédrale. Ils s'y rendirent en foule, et il leur parla ainsi :

« J'étais venu pour semer, mais j'ai trouvé le champ rempli de mauvaise semence ; cependant, vous êtes raisonnables, et je vais vous montrer l'une et l'autre semence, afin que vous sachiez à quoi vous en tenir. » Il commença par le sacrement de l'autel et parcourut ainsi tous les points contestés. Il exposa sur chacun ce que les hérétiques enseignaient et ce que la foi exige des fidèles. Il demanda ensuite à ses auditeurs quelle des deux doctrines ils voulaient choisir : ils répondirent tous unanimement qu'ils détestaient l'erreur, et reconnaissaient avec joie la parole de Dieu et la vérité catholique. « Faites donc pénitence, reprit saint Bernard, vous tous

qui avez été infectés de l'hérésie, et soumettez-vous à l'Église. Levez au ciel la main droite pour marque de votre retour. Tous généralement la levèrent, et le saint finit son sermon [1]. »

Ce mouvement était sincère, car ces populations impressionnables aiment la vérité, malgré leurs égarements, en vertu de leur droiture naturelle, mais saint Bernard ne put rester au milieu d'elles que peu de jours. L'erreur était fort répandue, et il fallait la combattre partout. Il fut d'ailleurs rappelé dans son monastère, où sa présence était depuis longtemps réclamée par ses religieux.

Il n'est pas sûr qu'il ait trouvé à Toulouse le comte Alfonse-Jourdain. Peut-être était-il déjà parti pour la croisade. On peut croire, sans le calomnier, qu'il ne fut pas fâché de ne pas avoir à se prononcer, entre l'Église et ses sujets partisans de l'hérésie. Il connaissait la fierté et l'inconstance des populations, il savait que peu liées entre elles, elles se retrouvaient dans une communauté de haine contre leurs seigneurs. S'il n'avait pas été favorable à l'hérésie, il avait du moins montré pour elle une indifférence bienveillante qui devait assurer son succès.

L'évêque de Toulouse recherchait les hérétiques. Henri lui fut amené, et promit de passer le reste de sa vie dans la pénitence, ce qui ne l'empêcha pas de reprendre ses prédications. Il disparut peu après ; on croit qu'il avait comparu au concile de Reims convoqué par le pape Eugène III (1148), et qu'à la suite d'une condamnation, qui le frappa personnellement, en compagnie des hérétiques de Gascogne et de Provence, il fut jeté dans une prison où il mourut peu après.

Saint Bernard n'oubliait pas ceux qu'il avait évangélisés. Quelque temps après son retour à Clairvaux, il leur écrivait : « Nous avons été comblé de joie en revoyant notre frère Bernard, abbé de Grandselve ; car il nous a dit que vous étiez fermes et sincères dans la foi, pleins d'affection pour moi et zélés contre les hérétiques, au point que chacun de vous peut s'appliquer cette parole de l'Écriture : Seigneur, est-ce que je n'ai pas haï ceux qui vous haïssaient, est-ce que je ne séchais pas de douleur à la vue de vos ennemis ? Je remercie Dieu de ce que mon séjour parmi vous n'a pas été infructueux ; la vérité s'étant exprimée non seulement par ma parole, mais

1. *Histoire générale de Languedoc*, livre XVII, ch. LXXIV.

aussi par des prodiges [1], on a surpris ces loups qui venaient à vous couverts de peaux de brebis, et qui dévoraient le peuple comme une bouchée de pain, comme un troupeau destiné à la mort ; on a pris ces renards qui ravageaient votre cité, cette vigne chérie du Seigneur. Ils ont été surpris, mais ils ne sont pas encore pris ; c'est pourquoi poursuivez-les, mettez la main dessus, ne leur laissez aucun repos, que vous ne les ayez détruits ou chassés de votre pays ; car il n'est pas sûr de dormir à côté des serpents. Ils se cachent dans les repaires des riches, et se mettent en embuscade, afin de tuer les innocents ; ce sont des voleurs et des larrons, comme ceux que le Seigneur a désignés dans l'Évangile ; pervertis et disposés à tout corrompre, ils ne peuvent que salir votre réputation et ternir votre foi. »

Après leur avoir recommandé les œuvres de miséricorde envers le prochain, saint Bernard ajoute :

« Je vous renouvelle le conseil que je vous donnais lorsque j'étais avec vous ; ne recevez aucun prédicateur étranger et inconnu, à moins qu'il ne soit envoyé par le pape ou par votre évêque. Comment, dit l'Écriture, peut-on prêcher si on n'est pas envoyé ? Les prédicateurs sans mission s'affublent des apparences de la piété, sans la posséder réellement et cachent sous des paroles célestes, comme un poison dans du miel, des expressions ou des idées qui renferment de profanes nouveautés. Frappez-les comme des empoisonneurs et sachez les reconnaître pour des loups, malgré leurs apparences de brebis [2]. »

En 1162, Alexandre III, obligé de se réfugier en France à cause des troubles de Rome, tint à Montpellier un concile, le 17 mai. Ceux qui ne réprimaient pas les hérétiques y furent excommuniés.

Le quatrième canon du concile tenu en 1162 à Tours, et auquel assistèrent dix-sept cardinaux, cent vingt-cinq évêques et quatre cents abbés, est ainsi conçu : « Une damnable hérésie s'est élevée depuis longtemps dans le pays de Toulouse, d'où elle a gagné peu à peu la Gascogne et les autres provinces, infectant plusieurs personnes. C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine d'excommunication, aux évêques et aux ecclésiastiques du pays, d'y apporter toute leur attention, et d'empêcher qu'on ne donne retraite aux hérétiques

1. Il avait guéri par ses prières un chanoine de Saint-Sernin paralysé depuis sept mois. — 2. *Epîtres*, 241.

et qu'on n'ait commerce avec eux soit pour vendre, soit pour acheter. »

Dans ces conciles, l'hérésie n'était pas nettement définie, et elle devenait par là insaisissable. Ses apôtres et ses partisans avaient toujours un moyen assuré d'échapper à toute répression, en ne changeant rien au symbole de l'Église, en équivoquant sur les termes, et en se réservant de les expliquer en secret à leurs adeptes. Il importait donc de les contraindre à formuler une doctrine sur laquelle pût porter expressément l'anathème de l'Église.

C'est cette pensée et cet espoir qui déterminèrent la convocation du concile de Lombers au diocèse d'Albi (1165).

Le choix de cette petite ville, ou plutôt de ce château, s'explique par le rôle prépondérant de l'évêque d'Albi dans la préparation de cette assemblée, par sa situation isolée et forte, et par le grand nombre des hérétiques répandus aux environs [1].

L'archevêque de Narbonne, Pons d'Arsac, les évêques de Nîmes, de Lodève, de Toulouse et d'Agde, les abbés de Castres, de Gaillac, d'Ardorel, de Candeil, au diocèse d'Albi, de Saint-Pons et de Fontfroide au diocèse de Narbonne, de Saint-Guilhem au diocèse de Lodève et de Cendras dans celui de Nîmes, s'y trouvèrent réunis avec les prévôts des cathédrales de Toulouse et d'Albi, les archidiacres de Narbonne et d'Arles, et un certain nombre d'ecclésiastiques.

Tous les membres du concile appartenaient aux contrées dans lesquelles l'hérésie avait étendu ses ravages.

Conformément à une tradition ancienne, des laïques furent appelés à siéger. Constance, sœur de Louis VII, femme de Raymond V de Toulouse, Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne et du Razès, Sicard, vicomte de Lautrec et Isarn de Dourgne, purent juger par eux-mêmes des dispositions de l'hérésie et des obligations qu'elle leur imposait. Une foule nombreuse suivit les membres du concile, avide d'en pressentir et d'en connaître les décisions : l'Église y avait ses fidèles et l'hérésie ses partisans.

Les évêques d'Albi et de Lodève, les abbés de Castres, d'Ardorel et de Candeil et un ecclésiastique, Arnaud de

1. Le village de Lombers se compose aujourd'hui de quelques maisons bâties au pied du pic où s'élevait l'ancien château. La ville fut brûlée en 1622 par les Huguenots, et les fortifications disparurent. Le château fut rasé lorsque Richelieu ordonna la destruction des forteresses féodales. Une grande croix s'élève aujourd'hui sur cette colline où l'on ne voit pas même des ruines.

Beben, furent chargés d'interroger les hérétiques et de discuter avec eux. Le chef des hérétiques, Olivier, homme actif, intelligent et tenace, se chargea seul de répondre à tous. Il craignait les imprudences et les indiscrétions de ceux qui étaient moins avancés dans les secrets de la secte.

L'évêque de Lodève lui demanda s'il recevait les livres de Moïse et tous ceux de l'Ancien Testament. Il répondit qu'il n'acceptait que le nouveau. Puis, énumérant les divers articles du symbole, l'évêque le somma de déclarer s'il y croyait. Sans nier l'autorité du concile, il refusa de répondre à quelques-unes des questions, et pour d'autres, il évita toute affirmation, faisant des réserves, s'enveloppant de formules ambiguës, et se retranchant derrière sa volonté de servir la cause de Dieu et des âmes. C'était la tactique ordinaire de l'hérésie. Elle peut tromper ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes, et ne voient les choses qu'à la surface. Elle ne réussit pas auprès de juges éclairés.

La délibération ne fut ni longue ni incertaine. L'évêque de Lodève prononça le jugement au nom de l'évêque d'Albi, avec le consentement de ceux qui avaient assisté aux interrogations. Il déclara hérétiques ceux qui se faisaient appeler *Bons-hommes* et confondit dans la même réprobation ceux qui avaient les mêmes croyances et les mêmes pratiques. « Je condamne, dit-il, la secte d'Olivier et de ses associés, qui tiennent le sentiment des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient, selon l'autorité des Écritures. »

Les questions auxquelles ils avaient refusé de répondre, ou auxquelles ils n'avaient donné qu'une réponse équivoque, étaient relatives à l'Écriture Sainte, au baptême des enfants, à l'Eucharistie, au mariage, à la confession, à la contrition, aux œuvres de satisfaction, au serment, à l'ordination, à la consécration épiscopale.

Leurs erreurs avaient été réfutées et leurs réserves signalées, sans qu'ils eussent pu donner de bonnes raisons, ou sortir de leur réserve calculée.

Gaucelin, évêque de Lodève,ne se contenta pas d'une condamnation générale ; il rapporta dans un long discours les passages du Nouveau Testament, qui condamnaient les hérétiques d'une manière expresse.

« Les Bons-hommes, dit-il en terminant, ne sont que des séducteurs ignorants et indociles. »

« C'est vous, évêque de Lodève, qui êtes un hérétique, lui

dit avec emportement Olivier, renonçant à la tactique qu'il avait crue propre à éloigner une condamnation. Vous êtes de plus notre ennemi, un loup ravissant, un hypocrite, un ennemi de Dieu ; vous n'avez pas jugé selon la justice. Nous n'avons pas voulu vous rendre compte de notre foi, parce que nous nous défions de vous, conformément à cette parole de Notre-Seigneur: Prenez garde aux faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et qui, au dedans, sont des loups ravissants. Vous n'êtes pour nous qu'un persécuteur déguisé, et nous sommes prêts à vous prouver, par les évangiles et par les épîtres, que vous êtes des mercenaires, vous, les autres évêques et les prêtres, et que vous n'êtes pas de bons pasteurs. »

L'évêque répondit : « Cette sentence est juridique ; je suis prêt à la soutenir en la cour du pape Alexandre, en celle de Louis, roi de France, en celle de Raymond, comte de Toulouse, ou de Constance, sa femme, ici présente, et enfin en celle du Vicomte Trencavel. » C'était laisser aux hérétiques le choix entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, c'était leur fournir l'occasion d'éprouver la bienveillance dont ils se croyaient assurés de la part de plusieurs seigneurs. C'était surtout leur donner le moyen d'exposer une doctrine à laquelle ils se prétendaient attachés jusqu'au fond des entrailles. Ils préférèrent d'autres juges, et ils employèrent un moyen qui témoignait d'une grande audace et d'une profonde fourberie.

Olivier s'adressant à la multitude qui l'environnait, et dont les dispositions en faveur de la vraie doctrine ne lui paraissaient pas douteuses, s'écria : « O vous qui êtes des hommes de bien, écoutez. Nous allons, pour l'amour de vous et en votre considération, faire notre profession de foi. » La profession de foi qu'il prononça était celle de l'Église catholique. Il énonça les divers articles sur lesquels avaient porté les questions et la discussion, et il les expliqua dans le sens que les catholiques leur donnaient, et avec la portée qu'ils leur reconnaissaient. Il n'y avait donc plus d'hérétiques devant le concile, et l'accusation portée contre eux était manifestement injuste.

Les évêques, les ecclésiastiques, les seigneurs et le peuple n'auraient eu qu'à s'en féliciter, s'ils avaient pu croire à la bonne foi d'Olivier et de ceux dont il était l'interprète. « Promettez-vous, leur dit l'évêque de Lodève, de croire et d'agir conformément à ce que vous venez de dire ? Vous y engagez-

vous par serment ? » — « L'Évangile, répondit Olivier, nous interdit le serment. »

Le serment est un acte grave au point de vue religieux, puisque celui qui le prête prend Dieu à témoin de la vérité de son affirmation. Il n'était pas moins grave au point de vue social, parce que les seigneurs temporels, présents au concile, avaient le droit d'en poursuivre, comme un crime, la violation. Gaucelin en démontra la légitimité, d'après les saintes Écritures, et leur prouva que « notés d'hérésie, il était de leur devoir de convaincre leurs juges de leur innocence, et d'appuyer, conformément à la pratique ecclésiastique, leur foi sur un serment, s'ils voulaient rentrer dans l'unité de l'Église catholique. »

Ils recoururent alors à un autre subterfuge qui ne témoignait pas de plus de sincérité. Ils déclarèrent que l'évêque d'Albi avait pris avec eux l'engagement de les dispenser du serment. Ils devaient s'attendre à une protestation, car l'évêque d'Albi était présent. Il se leva, vivement ému, déclara fausse cette assertion, confirma la sentence prononcée et défendit aux chevaliers présents de protéger les hérétiques. Ils avaient promis, avant le concile, de respecter ses décisions, et de se conduire conformément aux obligations qui en résulteraient.

Les hérétiques se retirèrent heureux d'avoir pu éviter de faire une profession de foi,et disposés à profiter des avantages que leur assurait l'équivoque. On commença dès lors à les désigner sous le nom d'Albigeois, soit à cause de leur nombre dans ce diocèse, soit parce qu'ils avaient été condamnés dans un concile que présidait l'évêque de cette ville. Ce nom suffirait à lui seul pour indiquer la vraie physionomie de cette secte. Elle ne reconnaissait pas un chef unique, et ne se séparait pas, sur quelques points déterminés, de la doctrine catholique. Elle avait plusieurs guides dans ses erreurs, et niait ou altérait un nombre considérable d'articles du symbole. On ne pouvait, par conséquent, la désigner par un nom d'homme ou un nom de secte.

Toutes les hérésies antérieures semblaient avoir voulu opérer une concentration, afin de frapper l'Église dans l'ensemble de sa foi et de multiplier les adhérents, en offrant à chacun ce qui pouvait le mieux convenir aux tendances de son esprit et aux aspirations de son cœur. Celle-ci resta fidèle à cette tactique.

En 1166, Pons, archevêque de Narbonne, confirma, dans une assemblée tenue à Caperstang, la condamnation prononcée contre les hérétiques à Lombers.

Comme aucun acte extérieur ne venait donner une sanction aux décisions des conciles, les hérétiques se montrèrent de plus en plus hardis. Des conciles les avaient condamnés, ils voulurent réunir un concile qui, en concentrant leurs forces et achevant leur organisation, rendît plus efficace la résistance à l'Église.

Percin, dans ses *Monuments du convent de Toulouse*, donne sur ce concile des détails précieux. Après avoir dit que « malgré la condamnation dont ils avaient été l'objet, les hérétiques créèrent un pape du nom de Niquinta ou Nicetas, qui réunit un conciliabule dans la ville de Saint-Félix de Caraman, distante de cinq lieues de Toulouse, » il ajoute :

« Dans l'année 1167 de l'incarnation de Notre-Seigneur, au mois de mai, le pape Niquinta amena une grande multitude d'hommes et de femmes de l'Église de Toulouse et d'autres églises voisines, afin de leur faire recevoir le *consolement* [1]. Ensuite, Robert de Spéron, évêque de l'Église des Français [2], et Marc de Lombardie vinrent avec leur conseil. Sicard Cellerarius eut celui de l'Église d'Albi, Bernard de Catalan celui de Carcassonne. Il y eut aussi le conseil d'Aran.

Tous ainsi assemblés, voulurent avoir un évêque. Ceux de Toulouse nommèrent Bernard Raymond. Bernard de Catalan et le conseil de Carcassonne, à la prière et avec le mandat de l'Église de Toulouse, conformément au conseil, à la volonté et à la décision de Sicard Cellerarius, choisirent Girald Mercier ; ceux d'Aran, Raymond de Casal.

Ensuite, Robert de Spéron reçut le *consolement* de l'ordre épiscopal du pape Niquinta, pour être évêque des Églises Françaises, et Sicard Cellerarius, pour être mis à la tête de celle de Toulouse. Girald Mercier fut consacré évêque de Carcassonne et Raymond d'Aran.

Paul Niquinta dit ensuite à l'Église de Toulouse : « Vous m'avez demandé les coutumes des Églises primitives quelle qu'ait été leur importance. Je vous dirai : les sept églises

1. C'était une cérémonie qui remettait les péchés et assurait le salut, sans repentir du passé, ferme propos pour l'avenir et réparation.

2. *Francigenarum*, ou hommes habitant au-delà de la Loire par rapport au Midi.

d'Asie furent divisées et limitées entre elles, de telle sorte qu'aucune ne put faire obstacle à une autre, et elles avaient ainsi la paix entre elles : faites de même. »

Les églises de Toulouse et de Carcassonne choisirent alors les commissaires chargés de mesurer les diocèses et d'en poser les bornes.

Cette division avait pour but la répartition des aumônes pour le soutien et la nourriture des indigents. Les limites adoptées furent celles des diocèses catholiques. En conservant les circonscriptions, les hérétiques avaient le grand avantage de ne pas offrir à ceux qui les poursuivaient, une organisation qui eut désigné leurs chefs et révélé les moyens d'action.

Une hérésie qui deux ans après une condamnation solennelle, fait ainsi acte public d'existence et organise sa hiérarchie, montre à la fois la confiance qui l'anime et la force dont elle dispose.

Au mois de sepembre 1177, Raymond de Toulouse, effrayé de ces progrès, écrivait au chapitre général de Cîteaux : « Cette hérésie a tellement prévalu, qu'elle a mis la division entre le mari et la femme, le père et le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui sont revêtus du sacerdoce se sont laissé corrompre ; les églises sont abandonnées et tombent en ruines ; on refuse d'administrer le baptême ; l'Eucharistie est en exécration, et la pénitence méprisée.

On ne veut pas croire la création de l'homme et la résurrection de la chair ; en un mot, tous les sacrements sont anéantis, et on introduit deux principes... Pour moi qui suis armé de deux glaives et qui me fais gloire d'être établi en cela le vengeur et le ministre de la colère de Dieu, je cherche en vain le moyen de mettre fin à de si grands maux, et je reconnais que je ne suis pas assez fort pour y réussir, parce que les plus notables de mes sujets ont été séduits, et ont entraîné avec eux une grande partie du peuple ; en sorte que je n'ose, ni ne puis rien entreprendre. J'implore donc avec humilité votre secours, vos conseils et vos prières, pour extirper cette hérésie. Son venin est si violent, et l'endurcissement de ceux qui sont séduits est si grand, qu'il n'y a que Dieu qui puisse le vaincre par la force de son bras. Comme le glaive spirituel est absolument inutile, il est nécessaire d'employer le glaive matériel ; c'est pourquoi j'agis auprès du roi de France pour l'engager à venir, persuadé que sa présence pourra contribuer beaucoup à déraciner l'hérésie. Dès qu'il sera arrivé,

je le conduirai moi-même dans les villes, les châteaux et les villages; je lui ferai connaître les hérétiques et je le seconderai de toutes mes forces, jusqu'à l'effusion de mon propre sang, pour exterminer les ennemis de JÉSUS-CHRIST » (1).

On ne peut méconnaître la sincérité de ce langage. Raymond V était véritablement effrayé des progrès de l'hérésie. Peut-être se rappelait-il l'appui involontaire qu'il lui avait donné par sa conduite scandaleuse et la reconnaissance de l'anti-pape. Il avait donc des réparations à faire comme comte et comme catholique, et les moyens auxquels il voulait recourir différaient de ceux que les papes et les évêques avaient employés jusqu'alors. Le recours au roi de France, son suzerain, dont il devait redouter la présence, suffit à montrer de quelles terreurs il était assiégé. Il tremblait pour la foi qu'il voyait amoindrie, et dénaturée, mais il tremblait aussi pour son pouvoir, car il n'ignorait pas que lorsque l'autorité de l'Église est méconnue, il reste peu d'espoir aux souverains de trouver pour celle dont ils sont les dépositaires, une protection efficace.

Dès ce moment, la lutte contre l'hérésie va prendre un autre caractère. Elle ne sera pas toujours sanglante, mais à l'enseignement, à l'exhortation, aux conseils que l'Église, dans sa sollicitude, multipliera pour se rendre maîtresse des âmes, se joindront des mesures de répression, et bientôt une guerre qui portera dans tout le Midi d'affreux ravages.

L'hérésie est déjà passée par plusieurs phases, et elle en subira d'autres encore (2). Elle pénètre d'abord d'une manière timide et se glisse inaperçue dans des esprits faibles ou corrompus. Elle se sert des abus et des scandales pour faire croire que la vérité ne peut être là où ils règnent. Elle substitue ensuite ses négations aux affirmations de l'Église. Après avoir ébranlé les croyances des seigneurs et du peuple, elle leur offre les siennes comme propres à donner satisfaction au besoin de vérité que nous éprouvons.

En se propageant, elle s'organise et offre une hiérarchie semblable à celle de l'Eglise. Elle a un pape, des évêques, des conciles, des cérémonies. Elle y ajoute des rites secrets et des assemblées mystérieuses. Elle donne aux femmes un rôle qui

1. Voir *Histoire générale de Languedoc*, livre XIX, ch. LXXII.
2. M. C. Schmidt a publié (Paris et Genève 1849) deux volumes in-8, l'*Histoire et doctrines de la secte des Cathares ou Albigeois.* Cet ouvrage a été couronné par l'Institut. Il donne de précieux détails sur les idées, les enseignements et l'organisation de ces hérétiques aussi tenaces dans leurs erreurs, qu'ardents à les propager.

séduit leur imagination et que leur ardente tenacité rend fécond. Elle avait envahi les villes, elle se dissémine dans les campagnes en donnant satisfaction aux instincts les plus pervers et les plus puissants du cœur humain.

L'Église s'émeut. Elle emploie contre l'hérésie le zèle et les armes spirituelles. Le zèle est impuissant, les condamnations sont évitées ou dédaignées. Il faut alors recourir à d'autres moyens, et la force matérielle est appelée au secours de la vérité.



Chapitre cinquième.

LA LUTTE CONTRE L'HÉRÉSIE.

En 1178, le Pape Alexandre III tenta encore les moyens pacifiques. Il nomma légat en France, Pierre cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone. L'archevêque de Bourges, l'évêque de Bath, en Angleterre, celui de Poitiers, Henri abbé de Clairvaux, d'autres ecclésiastiques, Géraud de la Barthe, archevêque d'Auch, Géraud, évêque de Cahors, et Gosselin, évêque de Toulouse, lui furent adjoints pour faire une croisade de prédication, et tenter de ramener par la persuasion les malheureux sectaires.

Le comte de Toulouse et les autres seigneurs furent sollicités de les favoriser, et de les défendre contre toute attaque. Les populations fanatisées se montraient, en effet, disposées à la résistance. Ils se rendirent à Toulouse, où ils trouvèrent un accueil hostile, ce qui prouve que le comte ne s'était pas exagéré le danger, et qu'il se sentait impuissant contre ses vassaux et le peuple.

La constitution politique du Midi devait rendre facile le développement de l'hérésie et s'opposer aux remèdes religieux que l'on avait pendant longtemps employés contre elle.

Le comte de Toulouse était un des grands vassaux du roi de France, mais cette vassalité lui pesait peu. Il y avait loin des bords de la Garonne à ceux de la Seine, et la royauté capétienne, plus forte que les descendants rapidement dégénérés de Charlemagne, avait eu trop à faire dans son voisinage, pour se montrer exigeante à l'égard du Midi. Le lien était donc assez relâché pour que les comtes de Toulouse ne se sentissent pas gênés.

Ils étaient suzerains à leur tour. Une noblesse nombreuse leur devait hommage, et était soumise à des obligations qui laissaient entière son indépendance. Fière de ces privilèges, vouée aux armes, elle avait dans ses châteaux une existence brillante, mais monotone. Des conflits avec les voisins, une vengeance, un bon coup de main, rompaient seuls ces habitudes paisibles, et jetaient au milieu des hasards qui conduisaient à la joie de la victoire, au dépit de l'insuccès, ou à la honte de la défaite.

La féodalité méridionale présente une grande diversité. Ici, le seigneur est seul dans son château entouré de murs, au-dessous desquels sont rangés des serfs, qui, en échange de sa protection, le suivent à la guerre et lui paient certaines redevances. Là, dans une agglomération formant une petite ville, sont groupées des familles que rapproche un intérêt mutuel,



Bourgeois du XIII[e] siècle,
d'après le manuscrit des Miracles de saint Louis.

et qui, dans une égalité parfaite, passent une vie oisive jusqu'au moment où un danger leur donne un chef et les unit dans un même dessein.

Ailleurs, cachés dans leurs nids d'aigle, d'autres attendent leur proie, fondent sur elle et vivent de rapines. On en voit qui se rapprochent des bourgeois et comblent, par la communauté de vie, le fossé qui les séparait. On en trouve qui ne

parlent que de leurs droits, et regardent avec un souverain dédain tout ce qui vit au-dessous d'eux. Indépendance hautaine du vassal supérieur, orgueil et turbulence des vassaux secondaires, vanité des bourgeois retranchés derrière leurs privilèges, tout devait concourir à provoquer des conflits, à se soustraire au joug religieux, à envenimer les animosités et à troubler la paix générale.

Il y avait des alleux, terres libres, qui ne devaient rien à personne, des fiefs grevés d'hommages, de redevances, et quoique tout cela fût mêlé et parût confondu, il y avait des rangs dans cette noblesse qui semblait échapper à toute hiérarchie. Il en résultait des défiances, des jalousies, et fréquemment des conflits armés. Aucune autorité n'était suffisamment forte pour intervenir, et il arrivait très souvent au suzerain le plus rapproché, comme le comte de Toulouse, de ne pouvoir ni efficacement soutenir celui qui en appelait à lui, ni arrêter les entreprises audacieuses de celui qui ne craignait pas de le mécontenter par la violence et la rapine.

L'anarchie semblait donc devoir être la conséquence nécessaire de cette situation mal définie, à laquelle le caractère méridional ajoutait encore par son indépendance et sa mobilité.

Des villes s'étaient formées de bonne heure sous la domination romaine, et avaient pris sous les Wisigoths, les premiers rois de France, les rois d'Aquitaine et les comtes de Toulouse, des développements qui leur assurèrent une situation indépendante. L'idée du municipe romain n'avait jamais été abandonnée, et les privilèges accordés comme compensation de la conquête, furent conservés sous des dominations diverses. Si la situation des seigneurs était infiniment variée dans l'espace qui s'étend entre la Garonne et le Rhône, celle des villes ne l'était pas moins. Les unes, comme Montpellier, où le commerce est actif, où les relations s'étendent au loin, où l'industrie accumule la richesse, ont des tendances démocratiques. Le luxe s'y montre de bonne heure et s'y accroît, ajoutant encore à l'orgueil d'un caractère prompt à s'exalter. Les autres, comme Toulouse, laborieuses, mais sans expansion extérieure, plus jalouses de multiplier les produits du sol, que de les transformer et de les exporter, ont une tendance aristocratique et se rapprochent de la noblesse.

Les deux types se reproduisent avec une foule de variétés dans tout le Midi.

La bourgeoisie était nombreuse, riche, active, prompte dans ses impressions, jalouse de ses privilèges et prête à tous les sacrifices pour n'en rien perdre. Elle est tantôt en lutte contre les seigneurs et leur montre par de criminelles insurrections, qu'elle prétend être maîtresse chez elle. Tantôt elle est heureuse de vivre côte à côte avec son seigneur, libre dans ses mouvements, respectueuse pour tout ce qui ne porte pas atteinte à ses libertés, mais fière de paraître en armes en compagnie de ceux qui, ailleurs, revendiquent pour eux ce privilège envié.

Partout se présentent des conditions particulières, des conventions locales, dons gratuits, achats ou conquêtes qui sont fidèlement inscrites dans les coutumes, qui quelquefois figurent dans des chartes, et que les bourgeois considèrent comme un patrimoine auquel ils sont attachés de toutes les forces de l'habitude, de la vanité et de l'intérêt.

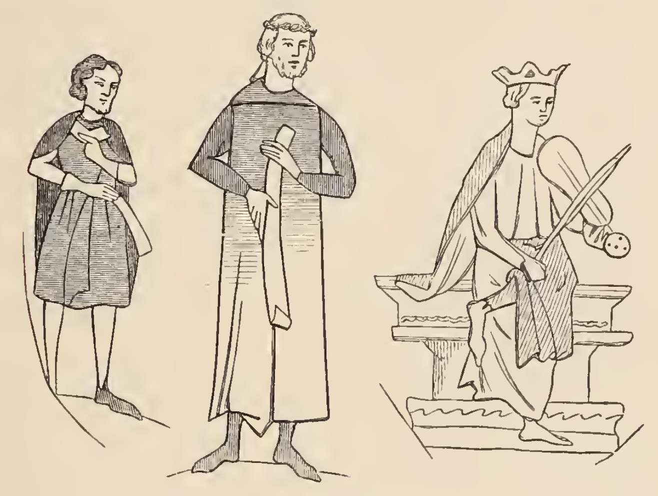
Il n'est pas rare de trouver dans une ville deux parties distinctes, dont chacune a ses magistrats et qui, avec un esprit différent, ont des intérêts opposés. La situation du seigneur devient alors plus difficile. S'il reste neutre dans ces luttes, il risque de réunir contre lui les deux partis. S'il se prononce pour l'un d'eux, l'autre devient un ennemi irréconciliable.

Si l'esprit des bourgeois est hautain et tenace, leurs droits sont nombreux et importants. Les seigneurs comptent avec eux, et souvent, ils doivent solliciter un concours qu'on ne leur accorde pas sans leur en faire sentir le prix. Quand les intérêts étaient les mêmes, ces concessions pouvaient être facilement faites, mais combien de fois les intérêts ne se trouvaient-ils pas en lutte ! On était armé des deux côtés, on ne se résignait pas à se laisser dominer, et les armes décidaient.

Ces conditions se présentaient fréquemment, ce qui devait faire peser sur le pays tous les maux de guerres constamment renaissantes. Quand on ne voit le Midi qu'à travers les chansons des troubadours, on peut croire que tout y est luxe, calme, joie, fêtes et magnificences. Quand on regarde de plus près, quand on interroge avec plus de soin ces troubadours eux-mêmes, on ne peut méconnaître qu'il y a au sein de cette société profondément divisée, un malaise fréquent, des souffrances mystérieuses et des maux profonds. La féodalité n'avait pas un caractère uniforme, les règles des relations n'étaient pas solidement établies, par conséquent les causes

de conflits apparaissaient à tout instant, et tout conflit accumulait des ruines et faisait couler le sang.

Il est facile de comprendre quel désordre nouveau venaient apporter à une société si facilement troublée, les erreurs religieuses. La doctrine catholique avait résisté dans le Midi à des attaques réitérées tentées par l'hérésie. Elle s'était emparée des âmes et les avait soumises à ce joug salutaire sous lequel fleurissent les vertus, et qui assure avec la prospérité matérielle, la fidélité à tous les devoirs. Elle avait jeté en elles cet héroïsme qui inspire et produit les hautes résolutions. Elle restait, au milieu des changements, des troubles, des



Troubadours, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles.

invasions, des guerres, immuable et bienfaisante. Elle avait un sacerdoce hiérarchiquement constitué, qui veillait au maintien de la foi et en répandait les enseignements et les inspirations. Elle trouvait dans les monastères une milice qui, par le travail, la prière, les austérités et la prédication, servait la cause divine et offrait aux âmes des moyens de salut. Voilà ce que le christianisme avait fait. Mais la société avait mêlé son œuvre à la sienne, la perversité humaine s'était imposée, audacieuse et persévérante, et les conditions de son existence extérieure engendrèrent de nombreux et graves abus.

Aux possessions territoriales nécessaires pour l'entretien du clergé, les besoins du culte, le soin des pauvres et la diffusion de l'instruction, s'était joint un domaine temporel. Les évêques, les abbés, les chapitres avaient des droits qui se dressaient en présence de ceux des seigneurs et des villes. Rien n'étant parfaitement réglé pour la délimitation de ces droits qui se touchaient sur des points nombreux, il en résultait des conflits fréquents. L'autorité morale de l'Église, si puissante sous d'autres rapports, se trouvait ici limitée et nécessairement affaiblie. Il fallait donc recourir à d'autres moyens. Ou les hommes de l'Église prenaient les armes, et ils manquaient à l'esprit dont ils devaient être animés, ou retenus par un scrupule religieux, ils devenaient eux et leurs biens la proie de ceux à qui la violence était familière.

D'un autre côté, les bénéfices ecclésiastiques n'étaient plus donnés généralement aux conditions réglées par les canons. Les élections ne se faisaient pas régulièrement. Les évêques, les abbés, les chanoines, les prieurs étaient trop souvent des hommes que rien n'avait préparés à leur redoutable et saint ministère. On confiait à des enfants, à des hommes du monde, à des soldats, des fonctions auxquelles on ne peut être efficacement disposé que par la maturité, une instruction solide, une formation morale et des habitudes de vie régulière : quel esprit pouvaient-ils apporter dans leur administration ? quels exemples pouvaient-ils donner ? Et n'est-il pas étonnant que cet envahissement des fonctions épiscopales et sacerdotales par des incapables et des indignes, n'ait pas renversé jusqu'aux fondements l'édifice religieux élevé par le sang des premiers martyrs et fortifié par des siècles de services et de vertus ?

On ne s'étonne donc pas du tableau fait en 1204 [1] de l'état des provinces méridionales par celui qui avait la charge de l'Église universelle : « L'or est obscurci, l'éclat le plus vif est terni, les pierres du sanctuaire sont dispersées sur les places publiques : la reine de toutes les provinces a été, grâce à l'incurie du clergé, soumise au tribut : l'insolence des tyrans ne garde plus de mesure dans ses emportements contre les lieux saints ; au su de quelques prélats qui font semblant de l'ignorer, avec l'approbation des autres, les églises sont, par les laïques, converties en châteaux, et de ces fortifications, les chrétiens exercent contre les chrétiens des rapines et des brigandages. »

1. *Lettres d'Innocent III.*

Guillaume de Puylaurens, un contemporain, un témoin, constate cette malheureuse situation et en gémit : [1] « Le nom d'ecclésiastique, écrit-il, était passé en proverbe comme celui de Juif, et au lieu de dire : j'aimerais mieux être juif que de faire cela, beaucoup disaient : « j'aimerais mieux être ecclésiastique. » Lorsque les clercs paraissaient en public, ils avaient soin de ramener leurs cheveux de derrière sur le front pour cacher leur tonsure, qu'ils faisaient la plus petite possible. Rarement, les chevaliers destinaient leurs fils à la cléricature, mais ils présentaient les fils de leurs gens aux églises dont ils percevaient les dîmes, et les évêques conféraient les ordres à qui ils pouvaient. »

On comprend les avantages que cette situation faisait à l'hérésie. Elle prétendait ramener l'Église à son état primitif. La guerre qu'elle livrait aux abus paraissait légitime, et on était disposé à croire à la vertu et à l'orthodoxie de ceux qui prétendaient défendre la doctrine et les mœurs avec une indignation si généreuse et un dévouement si sincère.

Est-il étonnant qu'elle se soit fait des partisans si nombreux ?

Mais ces abus dont l'Église souffrait ne venaient pas de l'Église : ils lui étaient imposés par le monde plus puissant qu'elle, et qui opprimait toutes ses volontés.

La réforme à opérer consistait dans un retour sincère et complet à ce qu'elle enseigne et à ce qu'elle prescrit. Ce clergé qui l'affaiblissait et la déshonorait, n'était pas le sien. Il lui était imposé par une puissance à laquelle elle aurait vainement essayé de résister. Le Souverain Pontife et les conciles indiquaient donc les seuls remèdes auxquels on dût recourir : la réforme de la discipline opprimée par le pouvoir séculier, le retour à la foi environnée de nuages par l'ignorance, et la restauration des mœurs corrompues par le luxe.

Les missionnaires envoyés dans le Midi par Alexandre III sous la conduite du cardinal de Saint-Chrysogone, avaient à remplir cet admirable et fécond ministère. Ils furent reçus à Toulouse par des manifestations hostiles. Les hérétiques ne se dissimulaient plus. Ils appelaient apostats et hypocrites ces messagers de paix, et leur jetaient comme une insulte le nom qu'ils méritaient eux-mêmes.

L'un d'eux prêcha, bravant les menaces et les cris. Il exposa les divers articles de la foi catholique, s'arrêtant avec de

1. *Histoire des Albigeois*, écrite vers 1245.

plus grands développements sur ceux qui avaient été niés ou dénaturés par l'hérésie. La démonstration fut si forte et la parole si entraînante, que tous les assistants se déclarèrent convaincus, et que l'on put croire Toulouse convertie.

Les plus obstinés se cachèrent, et lorsque découverts, ils furent sommés d'exposer leur foi, ils se donnèrent, à l'exemple de ceux de Lombers, comme entièrement attachés à la doctrine catholique.

Le légat, pour déjouer cette tactique, demanda au comte, à l'évêque, aux consuls, aux citoyens de dénoncer ceux dont ils connaissaient l'attachement à l'hérésie.

Un des principaux citoyens, Pierre Maurand, fut signalé comme le plus fanatique. Il prétendait être saint Jean l'Evangéliste, et faisait chez lui, dans la ville et dans ses châteaux, des assemblées nocturnes dans lesquelles il prêchait, revêtu d'ornements sacerdotaux. Depuis l'arrivée du légat, il se donnait les dehors d'un parfait catholique mais on le redoutait à cause de sa fortune, et sa position, entre la noblesse et la bourgeoisie, lui donnait un grand crédit.

Cité par le comte à comparaître devant le légat, il refusa d'abord, prétendant être resté étranger à toutes les questions religieuses, et il ne se rendit que sur les instances de Raymond.

Il se présenta, et nia qu'il eût jamais professé l'erreur arienne, l'eût enseignée, ou eût cessé d'observer la foi catholique. On lui demanda le serment ; il répondit que sa parole suffisait. Pressé, il jura qu'il était fils obéissant de l'Église, et, sur une question relative au sacrement de l'autel, il répondit que le pain consacré par le prêtre « n'était pas changé au corps de JÉSUS-CHRIST ».

Ses hésitations et ses contradictions antérieures avaient fait douter de sa foi. Cette affirmation formelle d'une erreur en matière grave, fit prononcer la condamnation. Il fut déclaré hérétique et livré au comte, qui le jeta en prison, confisqua ses biens et ordonna de démolir ses châteaux, s'il ne se rétractait et ne se soumettait à la pénitence.

Effrayé par une condamnation à laquelle il avait espéré se soustraire, il se prosterna aux pieds du légat et des évêques, et prit l'engagement d'observer tout ce qu'on lui commanderait.

La cérémonie eut lieu le lendemain, dans l'église de Saint-Sernin. Maurand y entra nu-pieds, accompagné de l'évêque et de l'abbé qui le battirent de verges depuis la prison jusqu'à

l'autel. Il fit son abjuration et promit de partir dans quarante jours pour Jérusalem, et d'y servir trois ans contre les infidèles. Jusqu'au départ, il dut visiter tous les jours, nu-pieds, plusieurs églises de Toulouse et se donner publiquement la discipline.

L'accusation d'hérésie ne fut pas, à ce qu'il paraît, la seule à laquelle il eût à répondre, car il fut en outre condamné à payer au comte de Toulouse cinq cents livres pesant d'argent, à restituer les biens qu'il avait usurpés sur les églises, à rembourser les usures dont il s'était rendu coupable, et à faire des aumônes aux pauvres, en réparation des dommages qu'il avait causés par ses violences.

Pierre Maurand appartenait à cette bourgeoisie toulousaine qui, ne se distinguant pas de la noblesse, exerçait sur le peuple une influence considérable. Il avait aux environs de la ville plusieurs châteaux et avait acquis par d'habiles distributions d'argent, une popularité qui le rendait redoutable. Ce n'est donc pas sans intention qu'il fut choisi pour servir d'exemple. Les diverses réparations qui lui furent imposées prouvent que l'hérésie ne se recrutait pas parmi des hommes irréprochables, et permettent de comprendre ce qu'était un état social dans lequel un citoyen convaincu ou du moins accusé d'actes aussi criminels avait pu échapper à de justes punitions.

L'abbé de Clairvaux ayant désiré se retirer (1178) pour assister au chapitre général de son ordre, le légat l'engagea à se rendre auprès de Roger, vicomte de Béziers, pour le déterminer à chasser les hérétiques très nombreux dans ses domaines.

Roger alla s'enfermer, pour éviter leurs reproches ou leurs injonctions, à l'extrémité de ses terres, et l'abbé de Cîteaux, avec l'évêque de Bath, se rendirent à Castres, auprès de sa femme. La population était hérétique ; et pendant que leurs prédications la ramenaient en très grande partie à la foi, Roger restait dans sa situation équivoque, qui scandalisait les bons et encourageait les mauvais. Ils le déclarèrent traître, hérétique, et l'excommunièrent. Il n'est pas prouvé qu'il partageât les erreurs des Albigeois, mais sa retraite, ses relations et sa bienveillance à l'égard des hérétiques justifiaient ces mesures sévères.

Le légat obtint du comte de Toulouse et de divers seigneurs l'engagement de ne pas favoriser l'hérésie, et comptant

sur la sincérité de leur promesse, convaincu que les populations reviendraient à la foi aussi rapidement qu'elles s'en étaient éloignées, il considéra sa mission comme terminée.

Quelque temps après, l'abbé de Clairvaux exposait ainsi les conséquences de cette intervention contre l'hérésie : « Tous les princes chrétiens avaient occasion d'exercer leur zèle pour la foi, en venant embrasser dans le pays, la querelle de JÉSUS-CHRIST, et afin qu'ils ne s'excusent pas sur le peu de fruit qu'il y aurait à espérer, qu'ils sachent que c'était l'opinion commune à Toulouse, que si nous eussions seulement différé trois ans à faire cet acte de visite, à peine y aurait-on trouvé quelqu'un qui eût invoqué le nom de JÉSUS-CHRIST. »

Il ajoute, dans une seconde lettre, « que les principaux sectaires avouèrent, lorsqu'on leur eut accordé une entière liberté, par le conseil des prélats et des seigneurs, qu'ils prêchaient à la vérité l'Évangile aux simples, mais que ce n'était que pour les séduire plus aisément, qu'ils ne croyaient pas que JÉSUS-CHRIST eut été un vrai homme, qu'il eut véritablement bu et mangé, qu'il eut souffert la passion, qu'il fut ressuscité, etc.; mais que toutes ces actions rapportées par les Évangélistes ne s'étaient passées qu'en apparence ; qu'ils rejetaient et condamnaient le sacrifice de la messe, le baptême des enfants, le mariage, les autres sacrements et les offices divers reçus dans l'Église catholique ; qu'ils croyaient que Lucifer, le grand Satan, était le créateur des anges, du ciel, de la terre et de toutes les choses visibles et invisibles ; qu'il était aussi le créateur et le principe des mauvais anges ; qu'il était Dieu ; que c'était lui qui avait donné la loi à Moïse. »

L'année suivante (1179), au mois de mars, le Pape réunissait à Rome, dans la vieille église de Latran bâtie par Constantin, un grand nombre de prélats. Le dernier canon qu'ils adoptèrent était ainsi conçu : « Quoique l'Église, ainsi que le dit saint Léon, se contente d'un jugement sacerdotal, et qu'elle n'emploie pas les exécutions sanglantes, elle est cependant aidée par les lois des princes, afin que la crainte d'un supplice temporel oblige les hommes de recourir au remède spirituel. Comme donc les hérétiques que les uns nomment Cathares, les autres Patarins, on fait de grands progrès dans la Gascogne, l'Albigeois, le pays de Toulouse et ailleurs, qu'ils enseignent publiquement leurs erreurs, et tâchent de pervertir les faibles, nous les anathématisons avec leurs

protecteurs et recéleurs, et défendons à toute sorte de personnes d'avoir aucun commerce avec eux ; s'ils meurent dans leur péché, on ne fera aucune oblation pour eux, et on ne leur donnera pas la sépulture parmi les chrétiens (1) ».

L'hérésie résistait à toutes ces mesures, et profitait de tout pour s'étendre et se fortifier. Le vicomte Roger chercha en elle un appui contre ses ennemis, et en particulier contre le comte de Toulouse. Henri, abbé de Clairvaux, évêque d'Albano et cardinal, fut envoyé en 1180 pour le combattre. Appuyé par un grand nombre de seigneurs, il alla mettre le siège devant le château de Lavaur, où deux prédicants, Baimial et Bernard de Raymond, avaient fait un très grand nombre d'adeptes. Ils s'y défendirent vivement, mais la place fut livrée par Adélaïde de Burlats, femme de Roger, qui voulut servir les intérêts de son mari, en l'obligeant à se prononcer pour la vraie foi. Il se soumit alors lui-même. Les deux prédicants embrassèrent à Toulouse l'institut des chanoines réguliers, et beaucoup d'hérétiques se convertirent.

Le pays paraît tranquille pendant les dernières années du XIIe siècle, mais l'hérésie se propage secrètement. Raymond V meurt en 1194, et son fils Raymond VI lui succède. Un concile tenu à Montpellier en 1195, anathématise les hérétiques et déclare excommuniés les princes séculiers, qui, avertis par l'Église, ne les punissent pas conformément au concile de Latran.

On ne se faisait pas illusion sur le mal présent et les dangers futurs. Tout tendait à une répression matérielle, et tout concourait à la rendre inévitable. Aussi les hérétiques s'efforçaient-ils plus que jamais, de se dérober à l'attention et d'échapper aux poursuites. Ils formaient des sociétés secrètes et cherchaient à s'attacher les esprits par de mystérieuses initiations. Un témoin oculaire raconta plus tard aux inquisiteurs de Carcassonne la cérémonie par laquelle on était reçu dans la secte.

« Elle fut faite par le fils majeur de l'église de Toulouse, assisté des autres hérétiques qui *consolèrent* et reçurent ces dames qui,à la demande des hérétiques,se rendirent àDieu et à l'Évangile, promettant de ne plus manger à l'avenir, ni chair, ni œufs, ni fromage, mais d'user seulement d'huile et de poisson. Elles promirent aussi de ne pas jurer, de ne pas mentir,

1. *Conciles*, t. X, p. 1530.

de ne pas se marier, et de ne pas abandonner la secte, même au prix de la vie. Elles récitèrent ensuite le *Pater Noster* à la manière des hérétiques. Ceux qui leur imposèrent les mains, firent une lecture sur elles, en tenant le livre sur leur tête, et leur donnèrent la paix, d'abord avec le livre, ensuite avec l'épaule. Enfin, il adorèrent Dieu, en faisant plusieurs génuflexions. »

La cérémonie se terminait par *la paix* que donnaient les prophètes en baisant deux fois les initiés « au travers de la bouche ». Les assistants s'embrassaient ensuite de la même manière.

La *consolation* élevait au rang de parfaits ceux qui l'avaient reçue, et leur donnait à la fois une vie sainte, une haute autorité, des privilèges admirables, et la certitude du salut éternel, quelle que fût leur vie.

Après cette épreuve, qui paraissait assez inoffensive, il y avait des actes et des promesses que la foule ne connaissait pas. Les prosélytes renonçaient à l'enseignement de l'Église et recevaient en échange le symbole des novateurs. Le Saint-Esprit descendait sur eux par le souffle des ministres renouvelé sept fois, et un baptême nouveau donné par l'imposition des mains, assurait leur entrée dans la société des saints.

Les parfaits étaient au premier rang parmi eux. Ils se distinguaient par l'austérité de leur vie, ne se mêlaient pas au monde, se livraient à de longues prières, multipliaient extérieurement les austérités et s'imposaient la privation de tout ce qui tient au bien-être, acquérant ainsi des mérites dont ils n'étaient pas seuls à profiter. Leur *consolement* était le salut. Pourvu qu'ils pussent imposer les mains sur les mourants, quelque scandaleuse qu'eût été leur vie, quelque nombreux et éclatants qu'eussent été leurs crimes, le ciel leur était ouvert. Les parfaits avaient, pour eux, prié, souffert, vécu dans la vertu et la pénitence, et par conséquent mérité. Leurs mérites faisaient ceux des autres. Une pareille foi était trop commode pour ne pas avoir de nombreux adhérents.

La chaire de saint Pierre était occupée, depuis 1198, par un grand pontife, zélé pour la réformation des mœurs et l'intégrité de la foi. Son attention embrassait les intérêts de l'Église dans tous les États, et l'opposition des princes, des rois et des empereurs ne faisait pas fléchir une volonté qui ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il ne pouvait rester étranger ni indifférent aux efforts de l'hérésie.

Il écrivit, dès les premiers jours de son pontificat, une lettre circulaire aux archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Tarragone et de Lyon, pour leur annoncer que, prévenu des ravages faits dans les âmes par les hérétiques, il envoyait contre eux frère Raynier et frère Guy, religieux de l'ordre de Cîteaux remarquables par leur zèle et leur sainteté.

« Nous ordonnons, disait-il, aux princes, aux comtes et à tous les barons et grands de vos provinces, et nous leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement ces envoyés et de les assister de toute leur autorité contre les hérétiques ; de proscrire ceux que frère Raynier aura excommuniés, de confisquer leurs biens et d'user envers eux d'une plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays après leur excommunication. Nous lui avons donné plein pouvoir de contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres. Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer contre les hérétiques, lorsque frère Raynier et frère Guy jugeront à propos de le leur ordonner, et nous accordons à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome, ou celle de Saint-Jacques. Enfin, nous avons chargé frère Raynier d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseront les hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre secours, ou qui habiteront avec eux, et de leur infliger les mêmes peines (1). »

Les deux commissaires du Saint-Siège se rendirent dans le Midi, mais frère Raynier ayant été envoyé en Espagne, Guy resta quelque temps seul. En 1199, Raynier fut nommé légat, et le Pape ordonna aux archevêques d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne, de le recevoir comme ils l'auraient reçu lui-même, et bientôt, il lui associa, dans sa légation, Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, remarquable par sa science et sa vertu.

Au mois de juillet 1200, le cardinal de Sainte-Prisque avait remplacé frère Raynier, et Innocent III lui adressait un décret dressé de l'avis des archevêques et évêques de la cour romaine, dans lequel, aux mesures de sévérité, précédemment

1. Innocent III. *Épîtres*, 94.

recommandées contre les hérétiques, étaient jointes des prescriptions contre les ecclésiastiques qui communiqueraient avec ceux qu'avaient frappés les censures.

La vigilance du pape ne se lassait pas, et le changement de ses commissaires ou légats prouve qu'il n'était pas satisfait de leur intervention. A la fin de 1203, Pierre de Castelnau et Raoul, religieux profès de Fontfroide, étaient chargés de poursuivre l'hérésie. Ils se rendirent à Toulouse, accompagnés de prédicateurs,et reçurent le serment que firent les consuls et les principaux habitants, de garder la foi catholique. Soit que ce résultat eût été obtenu par la persuasion, soit qu'ils eussent dû recourir aux menaces, il ne fut pas de longue durée. L'hérésie était partout, et les seigneurs la favorisaient, par faiblesse, par corruption ou par calcul, alors même qu'ils n'en acceptaient pas les doctrines. Mais voici un ouvrier nouveau pour ce ministère qui se heurtait à tant de difficultés et devait avoir ses saints et ses martyrs. Il fallait que l'Église conviât tous ses enfants à cette œuvre de réparation religieuse et de salut social. La France et ses ordres religieux n'y suffirent pas. Saint Dominique devait épuiser toutes les ressources du zèle, de la charité, de l'éloquence et du sacrifice, et laisser les plus glorieux exemples d'une tolérance qui n'enlevait rien au dévouement à la vérité. Nous le verrons prier pendant que les croisés combattaient, et les armes spirituelles lui parurent les plus puissantes, les seules efficaces pour vaincre l'ignorance et l'obstination des hérétiques.

« En ce temps-là, le roi de Castille, Alphonse VIII, eut la pensée de marier son fils à une princesse du Danemark. Il choisit pour négociateur l'évêque d'Osma, qui prenant avec lui Dominique, partit à la fin de l'an 1203, pour le nord de l'Allemagne. Tous deux, en traversant le Languedoc, y furent témoins du progrès effrayant des Albigeois, et leur cœur en conçut une amère affliction. Arrivés à Toulouse, où ils ne devaient demeurer qu'une nuit, Dominique s'aperçut que leur hôte était hérétique. Quoique le temps fût court, il ne voulut pas que son passage fût inutile à l'homme égaré qui les recevait. JÉSUS-CHRIST avait dit à ses apôtres : « Quand vous entrerez dans une maison, saluez-la, en disant : Paix à cette maison. Et si cette maison en est digne, votre paix descendra sur elle ; si elle n'en est pas digne, votre paix retournera sur vous. » Les saints, à qui toutes les paroles de JÉSUS-CHRIST sont présentes, et qui savent la puissance d'une bénédiction

donnée même à qui l'ignore, se regardent comme envoyés de Dieu vers toute créature qu'ils rencontrent, et ils s'efforcent de ne pas la quitter sans avoir déposé dans son sein quelque germe de miséricorde. Dominique ne se contenta pas de prier en secret pour son hôte infidèle ; il passa la nuit à l'entretenir, et l'éloquence imprévue de cet étranger toucha tellement le cœur de l'hérétique, qu'il revint à la foi avant que le jour fût levé. Alors une autre merveille s'accomplit. Dominique, ému par la conquête qu'il venait de faire à la vérité et par le triste spectacle des ravages de l'erreur, eut pour la première fois la pensée de créer un ordre consacré à la défense de l'Église par la prédication [1]. »

Raoul et Pierre de Castelnau ouvrirent contre les hérétiques des informations à Carcassonne, où Pierre d'Aragon avait fait venir un certain nombre d'apostats reconnus, pour les convaincre d'erreur. Afin de donner plus d'efficacité à leurs efforts, Innocent III enleva aux évêques leur juridiction sur les hérétiques, et conféra à ses légats le droit de priver des bénéfices ecclésiastiques tous ceux qui leur en paraissaient indignes. L'archevêque de Narbonne Bérenger, et plusieurs évêques refusèrent le serment qu'ils exigeaient, et les légats formulèrent contre eux auprès du souverain pontife, de graves et nombreuses accusations.

Innocent III leur adjoignit alors Arnaud, abbé de Cîteaux, qui était en grande vénération dans tout le pays, et leur prescrivit de travailler de toutes leurs forces à extirper l'hérésie, d'excommunier les réfractaires et d'ordonner de sa part au roi Philippe, au prince Louis, son fils, aux comtes, aux vicomtes et aux barons du pays, d'user de sévérité envers les hérétiques, pour la rémission de leurs péchés, de les exiler, de les proscrire et de confisquer leurs biens, et afin, leur dit-il, « que vous puissiez remplir plus librement les fonctions de la légation dont nous vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-même, nous vous donnons un pouvoir plein et entier dans les provinces d'Aix, Arles et Narbonne, et dans les diocèses voisins qui peuvent être infectés d'hérésie, d'y détruire, d'y arracher et d'y planter tout ce qui sera nécessaire [2]. »

En même temps, il pressait le roi Philippe-Auguste de contraindre, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu d'en haut, les

1. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. III.
2. Innocent III, *Lettres*, liv. VII, lett. 72,

comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques et ceux des seigneurs qui refuseraient de les chasser de leurs terres.

L'archevêque de Narbonne appela au Pape,qui lui enjoignit de favoriser la mission de ses légats. Ceux-ci, forts de cet appui,suspendirent l'évêque de Béziers,qui s'était refusé à exécuter leurs ordres. Ils trouvèrent dans le comte de Toulouse, des dispositions plus favorables, et il s'engagea, par serment, à chasser de ses domaines les routiers et les hérétiques.

Les difficultés que rencontraient les légats du côté des hérétiques, comme du côté des évêques, les décourageaient. Ils se sentaient impuissants en présence de la tenacité de l'erreur, de la défiance des évêques et de l'indifférence des seigneurs. « Abandonnés de tous, ils n'avaient pu agir ni par voie d'autorité, ni par voie de persuasion. Aucun évêque de ces provinces n'avait voulu se joindre à eux, pour exhorter le comte Raymond VI à se souvenir du rôle glorieux de ses ancêtres. Leurs conférences avec les hérétiques n'avaient pas réussi davantage. ceux-ci leur opposant toujours la vie déplorable du clergé, et leur rappelant la parole du Seigneur : « Vous les connaîtrez à leurs fruits. » Ils étaient donc abattus, malgré la vigoureuse trempe de leur âme, et sentaient amèrement qu'il y a des fardeaux impossibles à soulever pour l'homme, quand les fautes accumulées ont donné aux passions une prise trop forte contre la vérité [1].

Ils étaient à Montpellier, sur le point de rendre compte à Innocent III de leur impuissance et de lui demander de mettre fin à leur mission, lorsque l'évêque d'Osma et Dominique de Guzman arrivèrent de Rome. « Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut vous y prendre, leur dit l'évêque. Il me paraît impossible de ramener ces hommes par des paroles, eux qui s'appuient sur des exemples. C'est avec le simulacre de la pauvreté et de l'austérité évangéliques qu'ils séduisent les âmes simples ; en leur présentant un spectacle contraire, vous édifierez peu, vous détruirez beaucoup, et jamais leur cœur ne sera touché. Combattez l'exemple par l'exemple ; opposez à une feinte sainteté la vraie religion ; on ne triomphe du faste menteur des faux apôtres que par une éclatante humilité [2]. »

Et leur donnant l'exemple, il renvoya ses équipages et leur

---

1. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. III.
2. Jourdain de Saxe, *Vie de S. Dominique*, ch. I.

proposa d'aller à pied pour visiter, instruire et ramener les hérétiques, et de ne porter, comme les apôtres, ni or, ni argent. Les légats craignaient d'abord que les populations ne fussent scandalisées de cette nouveauté, car elles étaient habituées à voir les dignitaires ecclésiastiques entourés de tout ce qui pouvait augmenter la vénération due à leur caractère ; mais ils se rendirent à un conseil qui promettait à leur zèle une ample moisson.

Pierre de Castelnau, Raoul, l'évêque d'Osma et Dominique sortirent de Montpellier nu-pieds, parcoururent les villes et les châteaux peuplés d'hérétiques, prêchèrent à Verfeil, disputèrent avec les sectaires à Caraman, revinrent plusieurs fois sur leurs pas, s'arrêtèrent à Béziers, et partout, en ramenant les égarés, ils confirmèrent les fidèles.

Pierre de Castelnau revint à Montpellier, où il fit conclure la paix entre les habitants et le roi d'Aragon, leur suzerain. Il visita les contrées voisines du Rhône, pour engager les seigneurs à mettre fin à leurs différends et à se réunir pour réduire les hérétiques. Il agit particulièrement auprès de Raymond VI, l'engageant à se montrer le champion de l'Église, à se séparer résolument des Albigeois, et à réformer les abus dont ses sujets se plaignaient. Le comte de Toulouse ne tint aucun compte de ces avertissements,et le légat l'excommunia, jeta l'interdit sur son domaine et demanda au Pape la confirmation de sa sentence.

Le 29 mai 1207, Innocent III écrivit à Raymond VI une lettre longue et sévère dans laquelle il lui rappelait toutes ses fautes, et qui se termine ainsi : « Nous confirmons leur sentence (des légats) et nous ordonnons qu'elle soit inviolablement observée, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable. Cependant, quoique vous ayez grièvement péché contre Dieu, l'Église en général et vous-même en particulier, suivant l'obligation qui nous est imposée de redresser ceux qui s'égarent, nous vous avertissons et nous vous commandons, par le souvenir du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle, et même à Dieu, nous vous ferons enlever les domaines que vous tenez de l'Église romaine [1] ; et si

1. C'était le comté de Melgueil, dont le Pape revendiquait la suzeraineté.

cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous comme ennemi de JÉSUS-CHRIST et persécuteur de l'Église, avec permission à chacun de retenir toutes les terres dont il pourra s'emparer sur vous, afin que le pays soit délivré de l'hérésie [1]. »

Effrayé ou touché, Raymond se soumit et fut absous.

Les ouvriers pacifiques continuaient leur mission. Ils eurent à Montréal, au diocèse de Carcassonne, une conférence avec les principaux chefs de l'hérésie: Arnaud d'Othon, Guillabert de Castres, Benoît de Thermes et Pons de Jourdain. Elle dura quinze jours, et le jugement fut confié à quatre laïques, qui hésitèrent à se prononcer. Cependant cent cinquante hérétiques se convertirent. Pierre de Vaux-Cernay raconte que « durant la conférence, saint Dominique ayant indiqué par écrit les autorités par lesquelles il combattait l'erreur, et les ayant remises à un hérétique pour les examiner et y répondre, celui-ci les jeta au feu à trois reprises, en présence de plusieurs membres de la secte, sans que le papier fût brûlé, et que l'obstination de ce malheureux fut vaincue [2]. »

A ces zélés missionnaires, vinrent alors se joindre Arnaud, abbé de Cîteaux, douze autres abbés et une vingtaine de religieux. Ils se dispersèrent dans toutes les directions, voyageant à pied, mendiant leur pain, et se soumettant à toutes les fatigues et à tous les outrages, pour ramener à la vérité ceux qui l'avaient abandonnée.

Le 17 novembre 1207, Innocent III écrivit à Philippe-Auguste pour lui demander de faire la guerre aux hérétiques, ennemis de Dieu et de l'Église. Il invoquait ses devoirs comme suzerain à l'égard de vassaux coupables. Il écrivit dans le même sens au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois, à Guillaume de Dampierre et à tous les comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France. Il avait conscience de l'étendue et de la profondeur du danger, et ne pouvait que constater l'insuffisance des moyens comminatoires employés jusqu'alors.

Le comte de Toulouse ne s'était pas montré jusqu'alors très fidèle à ses engagements. Pierre de Castelnau le lui reprocha vivement, et, n'obtenant pas de réponse rassurante,

1. *Lettres*, livre X, 69. — 2. Chap. VI.

renouvela l'excommunication dont il l'avait déjà frappé. Effrayé, Raymond le pria de se rendre à Saint-Gilles avec Arnaud, et essaya de les apaiser par de nouvelles promesses. Les deux légats sachant combien il fallait peu y compter et n'espérant rien de plus, se retirèrent et le comte les poursuivit de ses menaces.

Pierre de Castelnau était depuis longtemps l'objet de la haine des hérétiques. Il ne se faisait pas illusion sur le danger qu'il courait, et il avait dit souvent que la religion ne refleurirait dans ces contrées, que lorsqu'elles auraient été arrosées du sang d'un martyr. Le zèle qu'il avait montré lui valut cette grâce.

L'abbé, les consuls et les bourgeois de Saint-Gilles, après avoir essayé d'apaiser la colère de Raymond, firent escorter les deux légats pour les défendre contre une attaque qui leur paraissait imminente. Le soir, ils furent obligés de s'arrêter dans une hôtellerie sur les bords du Rhône. Le lendemain, 15 janvier 1208, après avoir dit la messe et congédié ceux qui les avaient accompagnés, ils se disposaient à passer le fleuve, lorsque deux hommes qui avaient logé dans la même maison s'approchèrent de Pierre de Castelnau, et l'un d'eux le frappa d'un coup de lance qui l'atteignit au bas des côtes et le renversa. « Que Dieu vous pardonne, comme je vous pardonne ! » s'écria le légat en tombant. On s'empressa autour de lui, pendant que son meurtrier s'enfuyait. Il eut encore la force d'adresser à ses compagnons quelques exhortations, leur recommanda de servir fidèlement l'Église, demanda pardon à Dieu de ses fautes, réitéra son pardon pour son meurtrier et celui qui avait armé son bras, récita pieusement quelques prières, et expira.

Sa mort fut le signal de la croisade contre les Albigeois.



Chapitre sixième.

LA CROISADE.

QUELLE était la part de responsabilité de Raymond VI dans le meurtre de Pierre de Castelnau ? Il ne l'avait certainement pas ordonné, mais ne l'avait-il pas indirectement inspiré ? Les menaces violentes qui avaient accompagné l'éloignement du légat n'avaient-elles pas été, pour des hommes jaloux de conquérir la faveur du comte, un encouragement qui leur en fit concevoir la pensée et poursuivre l'exécution ? Un homme puissant ne parle jamais en vain. Lorsque Henri II s'écriait, en apprenant que Thomas Becket l'avait excommunié : « Un misérable qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, qui a mangé mon pain, ose me braver ainsi ! Personne ne me délivrera-t-il de lui ? » il n'ordonnait pas d'assassiner le grand archevêque de Cantorbéry, mais il rendait sa mort inévitable.

Raymond avait été fort mécontent du départ des légats, car il lui enlevait tout espoir de continuer sa politique équivoque. Ses menaces étaient restées impuissantes auprès des consuls de Saint-Gilles qui, convaincus que les légats couraient un grand danger, voulurent les accompagner, avec des bourgeois armés, jusque sur les bords du Rhône. Il les avait menacés, et on assure qu'il leur fit dresser des embûches. Il ne leur en voulait, que parce qu'ils protégeaient les légats. Est-il invraisemblable qu'il ait, sinon commandé, sinon désiré, du moins espéré la mort de celui dont la sainteté s'irritait de ses complaisances pour l'hérésie, et dont l'énergie poursuivait la punition de sa faiblesse ou de sa perversité ?

Innocent III fut indigné de ce meurtre qui le frappait dans la personne de son légat. Il écrivit, le 10 mars 1208, aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne et à leurs suffragants, une lettre circulaire, dans laquelle, après avoir fait connaître la mission de Pierre de Castelnau, et dit que « le diable avait suscité contre lui le comte de Toulouse », il racontait les circonstances de l'assassinat.

« Frère Pierre de Castelnau, disait-il ensuite, ayant répandu son sang pour la foi et pour la paix, il a véritablement

souffert le martyre, et il ferait des miracles, si l'incrédulité des gens du pays ne l'empêchait; mais je crois que le sang de ce martyr sera plus efficace pour les retirer de leurs erreurs, que ses prédications, s'il vivait encore. Nous vous ordonnons donc de continuer les travaux de Pierre de Castelnau, pour l'extirpation de l'hérésie, et de déclarer excommuniés dans vos diocèses, les meurtriers de cet homme de Dieu, ceux qui les ont favorisés, qui leur ont conseillé de commettre un si détestable assassinat, et qui leur donneront retraite, et de mettre en interdit tous les lieux où ils se retireront, jusqu'à ce que, s'étant rendus à Rome, ils méritent d'obtenir l'absolution de leur crime, après une satisfaction convenable.

« Nous accordons une indulgence plénière à tous ceux qui entreprendront de venger le sang de ce juste sur les hérétiques qui cherchent à nous ôter la vie du corps, comme celle de l'âme. Quoique le comte de Toulouse soit déjà excommunié depuis longtemps pour plusieurs crimes énormes qu'il serait trop long de détailler [1], cependant, comme il y a certains indices qui font présumer qu'il est coupable de la mort de ce saint homme, non seulement en ce qu'il l'a menacé publiquement de le faire mourir, et qu'il lui a dressé des embûches, mais encore parce qu'il a admis le meurtrier dans sa familiarité, ainsi qu'on l'assure, et qu'il lui a fait de grands présents, pour ne point parler des autres présomptions qui nous sont connues ; par cette raison, vous le dénoncerez excommunié. Et comme, suivant les saints canons, on ne doit pas garder la foi à celui qui ne la garde pas à Dieu, après l'avoir séparé de la communion des fidèles, vous déclarerez, par l'autorité apostolique, tous ceux qui lui ont promis fidélité, société ou alliance, déliés de leur serment, avec permission à tout catholique, sauf le droit du seigneur principal, non seulement de poursuivre sa personne, mais encore d'occuper et de garder ses domaines, dans la vue de retirer de l'erreur les pays qui, jusqu'ici, ont été infectés par sa méchanceté, parce qu'il est juste que les mains de tous s'élèvent contre celui qui élève les siennes contre tous : et si cette punition ne le corrige pas, nous avons résolu d'aggraver la peine. S'il promet de faire satisfaction, il faut avant toutes choses, qu'il chasse les hérétiques de tous ses domaines, et qu'il fasse la paix avec ses frères, parce qu'il a été principalement anathématisé pour les

1. Ce détail se trouva dans la lettre adressée à Raymond par le Pape le 29 mai 1207. *Lettres*, livre X, 69.

fautes qu'il a commises sur ces deux articles, quoique, si Dieu faisait attention à ses iniquités, à peine pourrait-il faire une satisfation proportionnée, tant pour lui-même, que pour cette multitude de gens qu'il a précipités dans la damnation. »

Y avait-il dans ce jugement du Pape sur le comte de Toulouse l'expression d'une entière vérité, et Innocent III n'avait-il pas été trompé par les légats ? Raymond VI joignait aux qualités traditionnelles de sa race, de hautes qualités personnelles,mais sa vie était déjà bien mêlée au moment où commençaient les terribles événements qui allaient couvrir de ruines le pays dont il était seigneur ou suzerain.

Lorsqu'il prit possession, au commencement de janvier 1195, de la ville et du comté de Toulouse, il avait trente-huit ans. Il reçut le serment des consuls et des principaux habitants de la ville et du faubourg dans l'église Saint-Pierre des Cuisines, et y répondit par le serment de respecter leurs droits, coutumes et franchises. Philippe-Auguste, « pour l'amour qu'il portait à son très cher et féal cousin Raymond, illustre comte de Saint-Gilles, et pour le désir qu'il avait de son agrandissement, lui donna, et à ses héritiers, en augmentation de fief et d'hommage, la garde de Figeac, avec le domaine et la puissance qu'il y avait ou qu'il y devait avoir». (Février 1195) Il le remettait ainsi en possession d'une partie du Querci, que Richard lui avait enlevée.

Il fit un voyage en Provence, pour s'entendre avec le comte de Forcalquier, et il en profita pour faire contre l'abbaye de Saint-Gilles, des entreprises criminelles. Célestin III les lui reprocha, l'avertissant qu'il « ne devait pas compter sur son affection, à moins qu'il ne fît une satisfaction convenable de ses excès téméraires. Ces excès consistaient dans la destruction de plusieurs églises, le pillage d'un grand nombre de domaines de l'abbaye, et la construction d'une forteresse sur des terrains qui ne lui appartenaient pas. « Vous devez tenir pour certain, lui disait le Pontife, que si vous persistez dans votre malice, nous absolvons tous vos sujets du serment de fidélité qu'ils vous ont prêté. » Le comte se joua des menaces comme des exhortations, et la sentence fut prononcée.

Il avait fait en janvier 1196, la paix avec Richard, roi d'Angleterre, mais il ne se crut pas lié par ses engagements, et la guerre reprit.Guillabert,abbé de Castres, négocia heureusement un traité dont les conditions furent les suivantes :

Richard renonçait à ses prétentions sur le comté de Toulouse, en sa qualité d'héritier de la maison de Poitiers.

Il restituait à Raymond le Querci, qu'il détenait depuis 1188.

Il lui donnait en mariage Jeanne sa sœur, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, avec l'Agenais pour dot, à condition que Raymond et ses enfants le posséderaient en fief des rois d'Angleterre. Raymond s'engageait à le servir à ses dépens, pendant un mois, avec cinq cents hommes d'armes, dans ses guerres en Gascogne.

Il répudia Bourguigne de Lusignan, s'apercevant bien tard qu'elle était sa parente au quatrième ou au cinquième degré.

Le mariage de Raymond avec la reine Jeanne est du mois d'octobre 1196. Ce titre de reine lui venait de son premier mariage avec Guillaume II, roi de Sicile.

Le 25 avril de la même année, la mort le débarrassait d'un voisin redoutable, Alfonse II, roi d'Aragon, qui avait été presque constamment en hostilité contre Raymond V.

En 1198, dans une visite qu'il fit à Richard, avec sa femme Jeanne, il lui promit son secours contre Philippe-Auguste, oubliant ainsi ce qu'il devait à son premier suzerain, et dépassant les obligations de son traité.

Le 22 avril 1198, Innocent III leva l'excommunication fulminée par Célestin III. Les conditions de cette mesure qu'il lui fit signifier par son légat, frère Raynier, étaient qu'il ferait satisfaction à ceux qu'il avait lésés, et donnerait caution pour la sincérité de ses dispositions.

Cette satisfaction consistait, d'après une lettre du Pape, en date du 4 novembre, à faire une pénitence proportionnée à ses péchés, à employer ses armes pour le service de Dieu, et, marchant sur les traces de ses aïeux, à combattre les infidèles. S'il n'y pouvait se rendre lui-même, il devait envoyer un nombre de combattants en proportion avec celui de ses sujets.

Mais Raymond loin de songer à la pénitence et à la réparation, persistait dans ses desseins contre l'abbaye de Saint-Gilles et répondait par des engagements équivoques aux instances et aux menaces du légat du Saint-Siège.

Il fit presque constamment la guerre à ses vassaux, perdit sa femme Jeanne le 22 septembre 1199, et renouvela à Jean-Sans-Terre l'hommage fait à Richard.

C'est ainsi que furent remplies les années qui précédèrent

la lutte engagée par Innocent III contre l'hérésie. Raymond s'était montré assez peu respectueux du Saint-Siège, et trop facilement disposé à oublier ou à violer ses promesses. On ne peut pas voir en lui un hérétique, ni même un défenseur résolu de l'hérésie. Sa faute et son malheur furent de montrer de salutaires dispositions et de n'y pas rester fidèle, de vouloir conserver les bonnes grâces du souverain pontife, et de ne lui obéir en rien. Cette situation fausse le rendit parjure, et attira sur lui les foudres de l'Église et les armes de la croisade. Il est incontestable que les scrupules ne le retenaient pas, et qu'il se croyait assez puissant pour n'avoir pas à compter avec eux. Il a été certainement trop loué, peut-être injustement accusé sur certains points, et si l'on doit reconnaître que sa situation était difficile à cause de l'esprit des populations, et de la constitution politique du Midi, on peut dire qu'il fut assez fort pour ne pas tomber dans des erreurs qui lui paraissaient condamnables, mais trop faible pour prendre à leur égard des mesures qui auraient rendu inutile la croisade.

Après sa lettre au comte de Toulouse, Innocent III s'adressa à tous ceux qui avaient pouvoir en France, pour leur demander de concourir par l'exhortation, l'argent ou les armes à venger le légat, exterminer les hérétiques et rétablir la paix.

Il écrivit à Philippe-Auguste, pour l'engager, au nom de son dévouement à la foi catholique, à s'armer pour venger l'injure faite à Dieu par la mort de Pierre de Castelnau, à prendre la protection de l'Église, à combattre et à chasser les hérétiques pires que les Sarrasins, par le mal qu'ils font aux corps et aux âmes.

Le roi de France avait été déjà sollicité par l'évêque de Paris. Il lui avait répondu, en décembre 1207, qu'il ne pouvait entretenir en même temps deux armées, l'une contre le roi d'Angleterre, l'autre contre les Albigeois. Si le Pape intervenait pour obtenir une trêve de deux ans, à laquelle aurait adhéré le roi de Castille, il donnerait volontiers contre les hérétiques, un secours proportionné à ses forces, à condition que le clergé, les barons et les chevaliers y coopéreraient. Ces conditions prouvent que Philippe-Auguste était peu disposé à s'engager dans une guerre qui lui promettait plus de mérites spirituels que d'avantages politiques.

A la lettre du souverain pontife, il répondit à peu près en ces termes : « Pour ce que vous nous avez mandé du meurtre de Pierre de Castelnau, accompli avec l'assentiment du comte

de Saint-Gilles, sachez que nous avons eu un grand regret de la perte d'un homme si honnête et mêlé à tant d'œuvres excellentes. Et si vous avez à vous plaindre de lui, nous n'avons pas de moindres motifs. Dans la grande guerre que nous avons soutenue contre Richard, roi d'Angleterre, il épousa sa sœur, en hostilité contre nous, quoique notre père et nous ayons fait de grandes dépenses pour le défendre ainsi que ses possessions. Dans toutes nos guerres, nous n'avons eu aucun secours de lui, ni des siens, quoiqu'il soit un des grands vassaux de notre royaume... Quand vos lettres nous sont parvenues, nous étions en marche avec notre armée contre les gens du roi d'Angleterre; nous avons répondu aux évêques qui nous ont entretenu de vos désirs, que si le clergé et les barons nous donnaient une aide suffisante, et si la trêve était ferme et assurée, nous contribuerions de nos soldats et de notre argent à la réalisation de vos desseins.

« Pour ce que vous nous dites relativement à l'occupation du domaine du comte, nous tenons d'hommes éclairés et illustres, que vous n'avez pas le droit d'agir ainsi, jusqu'à ce qu'il ait été condamné comme hérétique. Lorsque la condamnation aura été prononcée, vous devez la signifier et ordonner que nous *exposions* cette terre comme nous appartenant en qualité de fief. Vous ne nous avez pas encore avisé que vous ayez condamné le comte. Nous ne prétendons pas l'excuser, lorsque, au contraire, nous voudrions l'accuser, comme, s'il plaît à Dieu, nous le montrerons par nos actes, lorsque le moment opportun sera venu. »



Effigie du roi Richard placée sur son tombeau à l'abbaye de Fontevrault.

Ainsi, les intentions du roi s'accordent avec celles du Pape,

mais il n'a pas la liberté d'agir comme il le voudrait. Ce qui est plus significatif, c'est qu'il ne croit pas que le Pape ait pris, à l'égard du comte, les précautions suffisantes pour justifier des mesures de rigueur. Était-ce un motif sérieux? Le roi n'y voyait-il pas plutôt un moyen d'éviter une intervention qui, en ce moment, aurait été dangereuse pour lui ?

Il faut remarquer aussi la réserve que fait le roi de ses droits de suzerain, et la condamnation qu'il n'hésite pas à prononcer contre le comte de Toulouse. Il fut évident, dès lors, qu'il ne se mêlerait pas directement à ce qui allait se passer dans le Midi.

Le Pape avait écrit en même temps aux comtes, aux barons, aux chevaliers de tout le royaume, à l'archevêque de Lyon, à celui de Tours, aux évêques de Paris et de Lyon, demandant à chacun son concours dévoué pour provoquer des armements, réunir de l'argent ou mettre fin aux difficultés qui pouvaient être un obstacle à la croisade. On voit qu'Innocent III accomplissait, avec une persévérante énergie, son devoir de chef de l'Église. L'abbé de Cîteaux fut chargé de la prédication. Le Pape l'avait exhorté à consoler l'Église affligée par la mort du légat de sainte mémoire, et à provoquer l'armement de tous ceux qui avaient souci de la cause de Dieu. Avec lui, les religieux de son ordre prêchèrent dans tout le royaume la croisade contre les hérétiques Albigeois, et annonçaient les indulgences que le Pape y avait attachées.

En appelant aux armes toute la France contre les hérétiques du Midi, le Pape ne méconnaissait-il pas l'esprit de son ministère et n'allait-il pas au delà de son droit ? On l'a dit.

Il est facile pourtant d'établir que cette guerre à laquelle il se résolut à la dernière extrémité était parfaitement légitime, et qu'elle devait servir à la fois la cause de l'Église et celle de la société civile.

Chef de l'Église, il avait la garde de la vérité dogmatique. La vérité est le premier bien de l'homme, et quiconque le lui enlève, porte à son âme un préjudice mortel. Il est du devoir de ceux à qui a été confié le ministère évangélique, d'empêcher et de réprimer toute propagande faite dans ce but. Voilà pourquoi les hérésies ont été de tout temps combattues par la parole, les écrits, les condamnations docrinales des conciles et les anathèmes du Saint-Siège. L'Église ne voulait pas contraindre, mais convaincre ; elle signalait l'erreur pour en éloigner ceux qui auraient pu se laisser séduire, et tous ses

efforts tendaient à faire pénétrer la lumière dans les âmes, et par elle, l'amour de la vérité et la pratique de la vertu.

Lorsque le pouvoir fut devenu chrétien, les princes comprirent que les intérêts de l'État se confondaient avec ceux de l'Église. « Chose admirable ! a dit Montesquieu [1], la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. » Ce qui est vrai pour l'homme, ne l'est pas moins pour l'État. Voilà pourquoi, lorsqu'ils ont eu le sentiment de leur responsabilité, lorsqu'ils ont véritablement aimé leurs sujets, les souverains ont veillé sur eux, non pour les instruire et les diriger dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, — ce qui ne leur appartient pas — mais pour leur assurer la liberté qui est leur droit, pour que personne ne vînt dénaturer par l'erreur, ou enlever par la violence, la foi qui est le plus grand de leurs biens.

Dès lors, le partage a été fait entre le sacerdoce catholique et le pouvoir. Souveraine des âmes, l'Église les inonde de sa lumière, et réclame pour elles cette liberté intelligente et soumise qui convient à des enfants de Dieu. Dépositaire de la force, le souverain vient à son aide pour qu'elle puisse faire respecter son droit et accomplir son devoir. Ainsi s'établit et se resserre une alliance féconde, dans laquelle tout concourt au plus grand bien des peuples.

Il ne faut pas oublier, en effet, que toute erreur religieuse est mortelle à la constitution des États. L'erreur est une semence féconde, qui porte une inévitable atteinte aux âmes qu'elle jette hors de leur voie, et aux intérêts temporels qu'elle compromet. Le prince est donc fidèle à son devoir lorsqu'il concourt, dans la mesure que la justice lui impose, à l'extinction de l'hérésie. La conscience individuelle est au-dessus de ses coups ; elle n'est justiciable que de Dieu ; mais tout ce qui se produit extérieurement, et, par ses manifestations et sa propagande, peut troubler la paix publique, soulever les citoyens les uns contre les autres et opprimer la vérité, appelle son attention et provoque l'intervention de son autorité. Il est, par le privilège même qu'il a reçu de Celui de qui vient tout pouvoir, dans l'obligation de l'exercer en vue du bien, et la seule condition imposée à l'accomplissement de ce devoir est d'y rester fidèle avec toutes les précautions

1. *Esprit des lois* XXIV. III.

que commande l'humanité, et toute la rectitude qu'impose la justice.

Il est difficile, sans doute, de ne pas franchir les limites qui séparent l'exercice légitime de l'excès ; mais, pour quiconque a la notion chrétienne de l'existence des États, ce devoir du souverain répond au droit de l'Église, et cette alliance fondée sur le sentiment de sa mission, doit avoir d'utiles conséquences pour la paix des âmes et la prospérité des sociétés.

La paix était depuis longtemps compromise dans les contrées méridionales par le développement de l'hérésie et les abus violents des seigneurs. L'Église en souffrait dans sa liberté. Ses dignités étaient envahies par des hommes qui n'avaient d'autre droit que celui de la naissance ou du pouvoir. Comment auraient-ils eu les talents et les vertus nécessaires à leur état ? Comment auraient-ils conduit les peuples dans la voie du salut ? Les seigneurs ne croyaient qu'à la force, sur quoi pouvaient reposer la sécurité et la paix ?

Il y avait donc un double mal dont souffrait le Midi : l'hérésie et le désordre social. Innocent III l'attaqua résolûment. Il avait espéré le guérir par la prédication et l'action pacifique sur les âmes, chez les ecclésiastiques et chez les laïques. Un acte de violence contre un religieux, contre un homme revêtu du caractère sacré par son ordination et la mission qu'il remplissait, détermina son appel au bras séculier.

Pierre de Castelnau, envoyé du Souverain Pontife, avait été frappé traîtreusement, peut-être par l'ordre, assurément avec le consentement tacite du comte de Toulouse. Un pareil fait a toujours été chez les peuples barbares, comme chez les peuples policés, l'occasion de réclamations soutenues par la force. Une réparation s'impose, et la conscience publique la revendique lorsque la faiblesse est impuissante à l'obtenir.

Le Pape n'avait point d'armée, et l'acte dirigé contre lui, dans la personne de son légat, en restant impuni, portait au pouvoir civil et au pouvoir religieux une atteinte profonde. L'appel fait à la force pour venger un crime et réduire ceux dont les doctrines coupables jetaient le trouble dans la société, devait être entendu par tous les dépositaires du pouvoir qui défendaient ainsi leur propre cause. C'est ce qui explique la confiance avec laquelle Innocent III s'adresse au roi, aux évêques et aux seigneurs de France, et la haine de l'hérésie, le désir de la paix des consciences, l'ambition d'ac-

quérir les indulgences qui payaient ces services, provoquèrent un mouvement général.

« Parmi les faiblesses que la chevalerie chrétienne avait prises sous sa garde, dit Lacordaire [1], il y en avait une sacrée entre toutes : c'était celle de l'Église. L'Église n'ayant ni soldats, ni remparts pour se défendre, avait toujours été à la merci des persécuteurs. Dès qu'un prince lui voulait du mal, il pouvait tout contre elle. Mais, quand la chevalerie se fut formée, elle prit sous sa protection la cité de Dieu, d'abord parce que la cité de Dieu était faible, ensuite, parce que la cause de sa liberté était la cause même du genre humain. A titre d'opprimée, l'Église avait droit comme tout autre à l'assistance du chevalier ; à titre d'institution fondée par JÉSUS-CHRIST pour perpétuer l'œuvre de l'affranchissement terrestre et du salut éternel des hommes, l'Église était la mère, l'épouse, la sœur de quiconque avait un bon sang et une bonne épée. Je me persuade qu'il n'est personne, aujourd'hui, qui soit incapable d'apprécier cet ordre de sentiments ; la gloire de notre siècle, parmi bien des misères, est de connaître qu'il est des intérêts plus hauts, plus universels que les intérêts de famille et de nation. »

Innocent III le savait, et c'est ce qui ne lui permit pas d'hésiter. Il avait le génie à la hauteur des besoins de son temps. Il les envisagea d'une manière calme, et, après en avoir sondé la profondeur, il y porta une main résolue. « De même que l'Éternel, grand dans les grandes choses et admirable dans les petites, écrivait-il en 1201 à Othon de Brunswick, a établi à la création et au commencement des temps, deux grandes lumières, de sorte que l'une brille le jour et que l'autre éclaire la nuit, de même dans le cours des temps et au firmament de l'Église, qui est désignée symboliquement par le ciel, il a établi deux grandes dignités : l'une, afin qu'elle brille le jour, c'est-à-dire qu'elle façonne l'esprit aux choses saintes, et qu'elle délivre les âmes captives dans les lieux de l'erreur ; l'autre, afin qu'elle luise durant la nuit, principalement aux yeux des hérétiques, dont la pensée est ténébreuse, des ennemis de la foi, que la lumière d'en haut n'éclaire pas, qu'elle venge les hontes du Christ et de son peuple, et qu'elle tienne en main le glaive matériel pour punir les criminels et récompenser les gens pieux [2]. »

1. *Vie de saint Dominique*, ch. V. — 2. Voir Hurter, t. I, p. 421.

Ce qu'il écrivait fut pour Innocent III la règle de sa conduite. Sa vigilance embrassait le monde entier, et partout il intervenait avec une incomparable énergie, mettant le devoir au-dessus de tout, et ne connaissant aucun obstacle. A Rome, il soumet à son autorité l'esprit municipal, dont on sait les audaces. Dans le domaine de Saint-Pierre, la Romagne et les Marches, il fait reconnaître la domination temporelle du Pape. En Italie, il défend le sentiment national contre les prétentions de l'Allemagne, pendant qu'il crée à l'empereur des difficultés qui contiennent son ambition et immobilisent ses armées. En Angleterre, il menace et réduit Jean-Sans-Terre. En Espagne, il fait respecter par son interdit les lois de l'Église relatives au mariage, et dirige contre les Almohades une croisade qui prépare la libération définitive du territoire. Au nord de l'Europe, il surveille le Danemark et la Norwège, pour les aider dans leurs efforts généreux en faveur de la foi, dont il poursuit la propagation sur toutes les côtes de la Baltique. En France, il défend la sainteté du lien conjugal et provoque la grande révolution qui délivre l'Église et soustrait les populations aux violences des seigneurs.

La croisade est l'objet de toute sa sollicitude. Il la veut en Palestine, dans l'Empire grec, en Espagne, en France, partout où il y a des ennemis du nom de Dieu à combattre. Au quatrième concile de Latran, en 1215, il s'écrie dans le sermon d'ouverture : « Bien-aimés frères, je me confie à vous; je suis prêt, sur votre conseil, et si vous le trouvez bon, à affronter moi-même la fatigue, à passer vers les rois, les princes, les peuples et les nations, à tenter bien plus encore, pour les réveiller par mes cris, afin qu'ils se lèvent pour combattre le combat du Seigneur, et pour venger l'empire du crucifix [1]. »

On ne voit habituellement en Innocent III que l'inflexibilité de caractère dont témoignent ces paroles. La croisade méridionale nous présente un autre spectacle. Le Pape poursuit son dessein, sans se laisser détourner, mais il n'oublie pas qu'il est père, et que si la justice réclame ses droits, la miséricorde ne veut pas perdre les siens. C'est toujours le même homme, esclave de son devoir, mais touché du malheur de ceux qu'il a dû combattre, et prêt à leur fournir tous les moyens de reconquérir ce qu'ils ont perdu, pourvu que ni l'Église, ni la société n'aient à souffrir de cette condescen-

1. Labbe, *Conciles*, t. II, p. 131.

dance. Ce n'est pas sans émotion qu'on lit ce que, dans sa vieillesse et à la veille de son dernier jour [1], il disait de ses dispositions aux pères du concile de Latran. Sa conduite à l'égard du comte de Toulouse, de son fils, d'un certain nombre de seigneurs et du peuple, dans les différentes périodes de la croisade méridionale, n'est pas moins touchante. On aime à joindre pour les hommes supérieurs, la sympathie à l'admiration. On sait d'ailleurs que la fermeté dans les convictions ne perd jamais à être tempérée par la charité à l'égard des personnes.

N'est-ce pas lui qui a flétri ceux qui sont doux aux puissants et inexorables pour les faibles, qui s'est écrié : « Malheur à ceux qui placent des coussins sous tous les coudes, et étendent, pour séduire les âmes, des oreillers sous toute une génération ? » N'est-ce pas lui aussi, qui plein de commisération pour les ignorants et les faibles, a écrit à l'archevêque de Narbonne, ces mots vengeurs contre l'indifférence d'un trop grand nombre d'ecclésiastiques : « Une faim immense s'est fait sentir dans le monde, les petits vont cherchant du pain, mais personne n'est là pour le leur rompre ? »

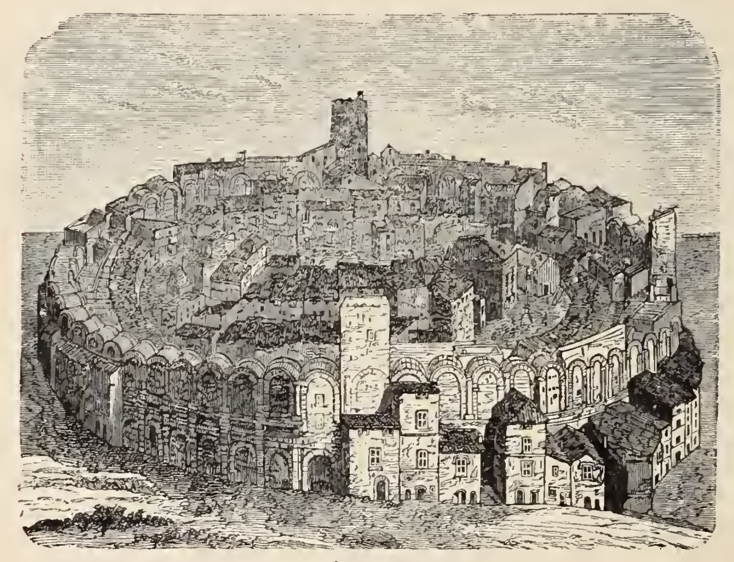
A la nouvelle de la prédication de la croisade, et des préparatifs qui se faisaient, Raymond VI comprit tout ce qu'il avait à craindre. Il envoya deux ambassadeurs au pape pour se plaindre des procédés d'Arnaud de Cîteaux à son égard, promettant de se soumettre si un autre prélat ou un cardinal remplaçait celui dont la dureté rendait, disait-il, tout accord impossible.

L'auteur anonyme de l'*Histoire des Albigeois* raconte ainsi les démarches du comte de Toulouse qui précédèrent l'envoi à Rome de Bernard, archevêque d'Auch et de Raymond de Rabastens, archevêque de Toulouse [2].

« Le comte Raymond, instruit des mouvements que l'abbé de Cîteaux se donnait pour rassembler une armée de croisés contre les hérétiques de la Provence, ne douta pas que cet abbé n'eût dessein de l'attaquer avec ses troupes, pour se venger du meurtre de Pierre de Castelnau, son religieux ; mais il jugea à propos de dissimuler, et ayant appris que ce légat était à Aubenas, dans le Vivarais, il l'alla trouver, suivi

1. Il mourut en 1216.
2. L'élection de ce dernier avait été cassée comme simoniaque et sa déposition prononcée par les légats. Ce n'était pas une recommandation pour la cause qu'il allait défendre.

du vicomte de Béziers, son neveu, et de plusieurs autres de ses principaux vassaux ; il fit tous ses efforts pour tâcher de l'apaiser, et le persuader de son innocence ; mais tous ses soins furent inutiles. Il eut beau représenter qu'il était véritable enfant de l'Église, qu'il voulait vivre et mourir dans son sein, et que si un de ses domestiques avait commis ce meurtre, il n'y avait participé en rien, comme il était en état de le prouver ; on ne voulut pas l'écouter, et on le renvoya au Pape. Sur cette réponse, le comte délibéra avec le vicomte de Béziers, son neveu, sur ce qu'ils avaient à faire. Ce dernier fut



Les arènes d'Arles.

d'avis de convoquer toute la noblesse de leurs domaines et d'avoir recours à leurs amis et à leurs alliés pour se mettre en état de défense contre les croisés, et d'établir de bonnes garnisons dans toutes leurs places. Raymond fut d'un sentiment contraire, et déclara à son neveu qu'il était résolu de prendre le parti de la soumission. Cette diversité d'avis porta le vicomte, lorsqu'il fut de retour chez lui, à faire la guerre au comte de Toulouse, son oncle. Quant à ce dernier, il se rendit à Arles, et après avoir hésité quelque temps sur la manière dont il agirait, il se détermina enfin à envoyer des

ambassadeurs à Rome, pour y justifier sa conduite et se rendre le Pape favorable ([1]). »

Il est étrange que le vicomte, qui est moins engagé que le comte, soit pour la résistance, tandis que son oncle se prononce pour la soumission. Le troubadour, auteur de la *Chanson de la croisade*, distribue autrement les rôles, et il est plus vraisemblable que Raymond n'envoya ses ambassadeurs à Rome, que lorsqu'il vit le vicomte de Béziers et ses autres vassaux peu disposés à soutenir sa cause. Depuis le commencement, il hésite, il change d'avis, il promet, il oublie ses engagements, il évite de se prononcer, et il est bien plus préoccupé d'éviter les périls qui l'assiègent de tous côtés, que de se montrer résolument prêt à remplir tous ses devoirs de catholique et de souverain.

1. L'anonyme est un abréviateur du *Poème de la croisade*. Mais il en change souvent l'esprit, et, en cette occasion, comme dans toutes les autres, il cherche, avant tout, à donner le beau rôle au comte de Toulouse. La traduction de ce passage est de dom Vaissète, liv. XXI, 42.



Chapitre septième.

LES PRÉPARATIFS DE LA CROISADE.

L'ESPRIT de foi qui, un siècle auparavant, avait jeté en Orient des multitudes avides de gagner des indulgences, n'était pas éteint. On en avait eu la preuve dans la croisade entreprise par Philippe-Auguste, en 1190, et dans celle qui avait abouti, en 1204, à la fondation d'un empire latin à Constantinople. Le pèlerinage aux saints lieux était pour les uns, une satisfaction que recherchait leur piété, pour les autres, un moyen de racheter des violences et des injustices fort communes dans une époque où quiconque portait les armes croyait à son droit de tout faire.

La publication de la croisade contre les Albigeois provoqua un mouvement général. Il s'agissait de défendre la foi non contre l'islamisme, mais contre l'hérésie. Le mérite était le même, et il coûtait moins à acquérir. Ce n'était pas au-delà des mers, au milieu de périls de toute sorte, qu'il fallait aller chercher l'ennemi. Il suffisait de traverser quelques montagnes et de franchir quelques rivières. Ce n'était pas une longue absence que demandait cet acte de foi. Il suffisait de quarante jours, et les pardons accordés par le Souverain Pontife étaient aussi larges et aussi riches que ceux auxquels donnait droit la visite au tombeau de JÉSUS-CHRIST. Aussi « le nombre des croisés fut-il si grand que personne ne saurait ni le compter ni l'estimer. »

Le désir de gagner des indulgences et la volonté de servir l'Église en obéissant à la voix du Souverain Pontife, et en frappant l'hérésie que l'on considérait avec raison comme un grand mal, pour les âmes, furent l'inspiration de cette prise d'armes. Il faut y joindre, pour rester dans la vérité, des motifs moins désintéressés. L'antagonisme entre le Nord et le Midi existait encore dans toute sa force, malgré des relations plus fréquentes et une pénétration plus réelle. Les hommes du Nord se félicitaient de pouvoir accomplir, sous la protection de l'Église, une expédition dont ils espéraient tirer un profit personnel. Les croisés d'Orient étaient devenus rois, princes, ducs, comtes ; des contrées et des villes avaient été le prix de leur valeur et la récompense de leurs services. Pourquoi ceux

qui prenaient les armes pour délivrer le Midi d'une hérésie non moins redoutable que le mahométisme, ne feraient-ils pas quelques conquêtes, récompense de leur valeur ?

Cette double aspiration se manifesta dès les premiers jours, et c'est elle qui marque les deux phases si différentes de la croisade : celle qui sert l'Église et celle qui satisfait l'ambition.

Parmi tous ceux qui se croisèrent, étaient le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, d'Auxerre, de Genève, de Poitiers et du Forez. Il y avait encore une foule d'autres grands seigneurs. Les historiens n'en donnent pas la liste complète. Il leur suffit d'indiquer ceux qui, par l'importance de leurs fiefs, ou leur valeur personnelle, furent de véritables chefs, sous les ordres de qui se rangèrent les chevaliers de moindre renom et les soldats de rang inférieur. Il y en eut de Belgique, d'Allemagne, de Suisse.

Ils ne partirent pas en même temps. Comme il suffisait, pour gagner des indulgences, d'un service effectif de quarante jours, sur le théâtre de la guerre, beaucoup de chevaliers ne firent que passer avec leurs hommes d'armes sur cette terre à laquelle d'autres s'attachaient comme à une proie. Leur pénitence accomplie, ils rentraient dans leurs châteaux, et si, pendant leur service dans l'armée croisée, ils ne s'étaient pas signalés d'une manière particulière, leur nom ne figure ni dans le poème ni dans les chroniques. Il n'offrait rien, en effet, qui les signalât à l'attention.

Ces préparatifs déterminèrent Raymond à recourir à Philippe-Auguste, son suzerain et son parent, moins pour lui demander une règle de conduite, qu'un appui. Le roi lui conseilla la paix et la soumission. Ce n'était pas ce qu'il désirait. Il crut devoir s'adresser à l'empereur Othon, dont l'hostilité à l'égard de la France se manifestait ouvertement, et devait, quelques années après, aboutir à Bouvines, où elle fut brisée (1214). Peut-être Othon donna-t-il des conseils, mais Raymond n'obtint pas ce qui lui eût été plus précieux : une intervention et des secours.

Les ambassadeurs de Raymond à Rome furent favorablement accueillis. Ils apportaient, en effet, sa soumission et son engagement à fournir la preuve qu'il n'était point coupable de la mort de Pierre de Castelnau. Le Pape lui promit son absolution, lorsque cette preuve serait faite et demanda la remise de sept de ses principaux châteaux, qui seraient le gage de la loyauté de ses engagements. Le comte y consentit.

Il avait si souvent violé sa parole qu'il ne devait pas s'étonner lui-même de ces exigences.

Le 28 mars 1208, le Pape associa comme légat, à l'évêque de Conserans et à l'abbé de Cîteaux, Hugues Raimundi, évêque de Riez. Le 9 octobre, il écrivit à tous les prélats de France, pour leur faire connaître qu'il avait nommé ces trois légats chefs ou généraux de la milice chrétienne convoquée dans le but de combattre l'hérésie, et leur ordonna d'exhorter leurs fidèles à prendre part à cette expédition.

Il accorda des indulgences aux clercs et aux laïques, les absolvant des usures auxquelles ils se seraient livrés. Il engagea les prélats à se dépouiller, pour l'entretien des troupes, du dixième de leurs revenus, à l'exemple de l'archevêque de Sens. Il enjoignit au roi de France de donner aide et protection à ses légats, et d'engager ses sujets à contribuer, de leur personne et de leurs biens, à cette sainte entreprise. Il prit sous sa protection tous ceux qui se croiseraient, et leur garantit les domaines qu'ils laissaient sans défense. Enfin, le 3 février 1209, il demanda au roi de donner à l'armée un général en chef, « afin qu'elle marchât en quelque manière sous ses ordres et sous ses enseignes, et d'exhorter les croisés à conserver entre eux l'union et la concorde. »

Le comte de Toulouse avait sollicité du Pape l'envoi vers lui d'un légat *a latere* (1), avec lequel il pût traiter, les légats déjà nommés montrant à son égard des dispositions peu favorables. Innocent III confia cette mission à son secrétaire Milon, dont il connaissait l'intelligence et l'énergie, et lui associa un chanoine de Gênes, nommé Thédise ou Théodose, remarquable par sa science et sa bonté.

Milon se rendit à Auxerre, auprès de l'abbé de Cîteaux, et ils décidèrent de convoquer un concile avant de rien faire contre le comte de Toulouse. Ils allèrent trouver le roi à Villeneuve, dans le diocèse de Sens, et lui remirent les lettres du Pape qui lui demandait d'envoyer son fils contre les hérétiques s'il ne pouvait y aller lui-même.

Le roi répondit que l'obligation où il était de tenir tête à l'empereur et au roi d'Angleterre ne lui permettait, ni de prendre part à cette expédition, ni d'y envoyer son fils. Il autorisa ses barons à se croiser. Il est certain qu'il se privait ainsi d'un secours qui pouvait lui être utile dans la lutte qu'il

1. Le légat *a latere*, est un cardinal muni de pouvoirs extraordinaires et chargé de représenter plus expresssément la personne du Souverain Pontife.

prévoyait, mais il tenait à montrer de la condescendance pour le Pape, et peut-être n'était-il pas fâché de les voir dépenser, dans cette guerre, une ardeur qu'ils auraient pu tourner contre lui, et de préparer par eux l'adjonction du Midi à son royaume.

Pendant que l'abbé de Cîteaux réunissait l'armée aux environs d'Auxerre, Milon convoqua un grand nombre d'évêques à Montélimart, pour leur demander leur opinion sur l'expédition et sur la conduite à tenir à l'égard du comte de Toulouse. Ils se trouvèrent unanimes, ce qui n'est pas étonnant, Milon ayant choisi lui-même ceux dont il devait solliciter l'avis.

Raymond fut cité à comparaître le 15 juin 1209 devant le légat à Valence. Il promit avec une facilité qui semble la garantie de ses bonnes intentions, d'exécuter fidèlement ses ordres. Le serment qu'il prêta permet de juger du pouvoir du légat et de l'impuissance du comte. « Je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, me remets moi-même avec sept châteaux, savoir : Oppède, Montferrand, Baumes, Moruas, Roquemaure, Fourques et Fanjaux, à la miséricorde de Dieu et au pouvoir absolu de l'Église romaine, du Pape et de vous, seigneur Milon, légat du Siège apostolique, pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels je suis excommunié. Je confesse, dès à présent, tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine, promettant de les remettre incessamment à qui vous voudrez, et quand vous jugerez à propos ; d'obliger, comme vous l'ordonnerez, leurs gouverneurs et leurs habitants, à jurer de les garder exactement, tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Eglise romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, et enfin de les faire garder à mes dépens. »

Milon exigea de plus que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles fissent serment que si le comte de Toulouse manquait à ses promesses, ils se regarderaient comme déliés à son égard du serment de fidélité, et il fut convenu que le comté de Melgueil qu'il possédait comme fief du Saint-Siège serait confisqué.

Il fit prendre immédiatement possession des sept châteaux.

Trois jours après, le concile était réuni à Saint-Gilles, et le légat s'y rendait pour donner l'absolution au comte et le réconcilier avec l'Église. Cet acte était d'une haute importance pour Raymond. Excommunié, il était pour les croisés

un ennemi ; réconcilié, il n'avait rien à craindre d'eux, et l'Église devenait garante de sa sécurité. Il suffisait que les conditions acceptées fussent fidèlement exécutées.

On avait dressé dans le vestibule de l'abbaye un autel sur lequel fut exposé le Saint-Sacrement. Des châsses et des reliquaires couvraient le dessus et les côtés de l'autel; les ossements sacrés semblaient appelés comme des témoins de ce qui allait se passer, et les garants de la sincérité du comte. Une foule émue et attentive se pressait autour de l'édifice sacré, avide de ne perdre aucun des détails de cette cérémonie.

Raymond parut au pied de l'autel. Il était nu jusqu'à la ceinture, comme il convenait à un pénitent. Les prélats, les seigneurs, les bourgeois, le peuple étaient attentifs à chacun de ses mouvements et à chacune de ses paroles. Ce n'était pas seulement pour eux un spectacle propre à exciter leur curiosité, c'était un enseignement, car on voyait combien il en coûtait d'être séparé de l'Église. Les plus graves intérêts se trouvaient en jeu, et tous, dans le présent, cherchaient à deviner l'avenir.

Milon était accompagné des archevêques d'Aix, d'Arles et d'Auch, et des évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apt, Sisteron, Orange, Viviers et Uzès.

Raymond jura, en présence des saintes reliques, de l'Eucharistie et du bois de la vraie croix, qu'il obéirait au Pape et à ses légats, sur tous les articles pour lesquels il avait été condamné. Il déclara par serment fausses les allégations suivantes :

1° D'avoir refusé de signer la paix, malgré sa promesse ;

2° De n'avoir pas gardé le serment d'expulser les hérétiques et leurs fauteurs;

3° De les avoir favorisés ;

4° D'avoir donné lieu à suspecter sa foi;

5° D'avoir entretenu les routiers et les mainades [1];

6° D'avoir violé, en portant les armes, le carême, les fêtes et les quatre-temps [2];

7° De n'avoir pas voulu rendre justice à ses ennemis qui lui offraient la paix ;

1. On appelait ainsi des compagnies d'Aragonais qui avaient fait de grands ravages dans le Midi, et plus tard, des associations pour le brigandage.

2. La trêve de Dieu établie en 1041 était encore en vigueur, et on était coupable de n'en pas observer scrupuleusement les conditions.

8° D'avoir confié à des Juifs des offices publics ;

9° D'avoir retenu les domaines du monastère de Saint-Guilhem et d'autres églises ;

10° D'avoir fortifié des églises dont il s'était emparé, détournant ainsi le lieu saint de sa pieuse destination ;

11° D'avoir fait lever des péages et des guidages indus [1];

12° D'avoir chassé de son siège l'évêque de Carpentras ;

13° D'avoir participé au meurtre de Pierre de Castelnau, de sainte mémoire, et d'avoir reçu dans ses bonnes grâces, le meurtrier ;

14° D'avoir fait arrêter prisonniers l'évêque de Vaison et ses clercs, détruit son palais avec la maison des chanoines, et envahi le château ;

15° D'avoir persécuté des personnes religieuses et commis divers brigandages.

Ces accusations pouvaient être résumées sous trois chefs principaux : faveur accordée à l'hérésie, attaques contre la personne et les domaines des gens d'Église, violences et exactions à l'égard des laïques. L'excommunication n'avait donc pas une cause exclusivement religieuse, et l'Église, en unissant les motifs politiques aux motifs religieux, montrait combien est étroit le lien qui les unit, et, jusqu'à quel point sa sollicitude embrasse tous les intérêts des peuples. Qui aurait pu avoir pour eux la sollicitude qu'elle leur témoignait ?

Le légat lui commanda, en réparation du scandale qu'il avait causé et du mal qu'il avait fait : de rétablir l'évêque de Carpentras et de le dédommager de ses pertes ; de restituer à l'évêque de Vaison ce qu'il lui avait pris, et de lui payer une indemnité pour les dommages faits à ses propriétés ; de chasser de ses domaines les Aragonais, routiers, Cotereaux, Brabançons, et associations de brigands ; de ne donner aux Juifs aucune part dans l'administration de ses domaines ; de veiller à la sûreté des chemins, enfin, d'une manière générale, d'accomplir tous les ordres du Pape qui lui seraient signifiés.

Ce dernier article permettait aux légats d'exercer sur le comte une autorité d'autant plus redoutable qu'elle n'était pas définie. C'est sous cette vague désignation qu'était sans doute compris tout ce qui se rapportait à la répression de l'hérésie.

1. Le guidage était un droit perçu par certains seigneurs sur le passage des voyageurs par leurs terres. A ce prix, ils s'engageaient à les protéger.

Pourrait-on inférer de ce silence que les légats ne trouvaient rien à reprocher, sur ce point, au comte de Toulouse? Il avait affirmé son innocence dans le meurtre de Pierre de Castelnau et dans sa conduite à l'égard des hérétiques. On devait s'en rapporter à lui, mais la promesse d'accomplir tout ce que le Pape et ses légats pourraient lui ordonner dans la suite, le mettait absolument à la disposition de ceux qui conduisaient la croisade.

Cette précaution n'était pas inutile. Le comte de Toulouse ne manquait pas de loyauté, mais sa situation était difficile. Il n'avait sur ses vassaux qu'une influence restreinte, et les villes sur lesquelles s'étendait son domaine direct se montraient tellement jalouses de leurs privilèges, que sa volonté auprès d'elles restait impuissante. Il n'avait pas abandonné la foi catholique, mais les progrès rapides de l'hérésie lui avaient inspiré sinon de la sympathie, du moins de la réserve. Cette attitude indécise donnait lieu à des accusations opposées, et pendant que les bourgeois, le peuple des campagnes et les seigneurs gagnés à la secte nouvelle lui imposaient au moins une neutralité bienveillante, l'Église le mettait en demeure d'accomplir son devoir comme chrétien et comme dépositaire du pouvoir.

Seize barons, de ses vassaux, reçurent l'ordre de renoncer à toute association avec les brigands, de chasser les Juifs des emplois publics, de n'exiger ni péages, ni guidages, d'observer la trêve de Dieu, de conserver la liberté des églises, de restituer ce qu'ils leur avaient enlevé, ainsi qu'aux laïques, de rendre justice à ceux qui porteraient des plaintes contre eux, d'entretenir la paix et la sûreté sur les chemins, de punir les hérétiques, leurs fauteurs et leurs recéleurs dénoncés par les évêques, de s'abstenir de toute ingérance dans l'élection des évêques et autres prélats, et de s'immiscer au gouvernement des églises pendant la vacance des sièges.

Il est facile, d'après ces recommandations et ces interdictions, de se rendre compte de l'état social d'alors. Placée sous la rude main des seigneurs avides de pouvoir et d'argent, l'Église était à la merci de leurs caprices et de leurs violences. Ils lui ravissaient ses propriétés, empiétaient sur ses droits, entraient dans le sanctuaire, et sous prétexte d'élection, usurpaient les fonctions ecclésiastiques. Ce sont les faiblesses et les violences de ce clergé indigne imposé aux vrais fidèles par des hommes audacieux et cupides, qui permirent à

l'hérésie de s'introduire dans les contrées méridionales et qui, certainement, donnèrent de la consistance aux Vaudois, dont la prétention fut de ramener l'Église à la simplicité et à la pureté primitives.

La réformation religieuse de ces contrées si profondément troublées, était dans la pensée du Souverain Pontife, étroitement liée à la répression de l'hérésie. Chasser et punir les hérétiques était un but secondaire pour celui qui avait la charge de l'Église universelle. Il aurait mieux aimé les convertir, et il ne négligea rien pour y atteindre. Mais, en même temps, il travaillait à raviver la foi, à ramener à la pratique du devoir ceux qui l'avaient oublié et à rétablir partout l'ordre moral, la régularité religieuse et la piété. En condamnant leurs excès, en réparant leurs torts, en promettant obéissance au Saint-Siège, le comte de Toulouse et ses vassaux s'engageaient donc à opérer dans leur conduite une réforme qui, en assurant la victoire de l'orthodoxie contre l'hérésie, promettait, sous l'influence féconde de l'Église délivrée de ses ennemis, une efflorescence de vertu et le retour d'une paix stable.

La cérémonie de la réconciliation produisit sur tous les assistants une impression profonde. Le comte de Toulouse était dans le vestibule de l'Église, au pied de l'autel, dans l'attitude d'un pénitent. Le légat lui fit mettre au cou une étole dont il prit les deux bouts, le dirigeant vers l'église. En même temps, il le fouettait avec une poignée de verges. Et la foule se pressait autour d'eux, agitée de sentiments divers, heureuse de cette humiliation qui affirmait le triomphe de la force morale sur la puissance matérielle, ou secrètement irritée d'une soumission qui en présageait d'autres.

Le légat prononça ensuite la sentence d'absolution.

Quel était celui que la main de l'Église venait ainsi de frapper si solennellement ? Sa maison « avait de longues racines dans le pays par l'antiquité, et une illustration méritée la recommandait à l'amour des peuples. L'hérésie, devenue presque générale, avait formé entre le prince et ses sujets un nouveau lien qui, en le séparant du reste de la chrétienté, donnait à leurs rapports le nerf d'une ligue religieuse. Les vassaux de tout rang partageaient les erreurs de leur suzerain, et la convoitise des biens du clergé ajoutait en eux à la communauté des idées celle des intérêts. Ce qui restait de catholique n'était ni assez fervent, ni assez nombreux pour affaiblir

beaucoup le faisceau si bien serré dont le comte de Toulouse était le nœud. Il avait, en outre, pour alliés fidèles de sa cause, les comtes de Foix et de Comminges, le vicomte de Béarn, le roi d'Aragon, Pierre II, dont il avait épousé la sœur ; et il était tranquille du côté de la Guyenne possédée par les Anglais. Philippe-Auguste, son suzerain, occupé chez lui par ses querelles avec l'Angleterre et l'Empire, ne pouvait être le chef de la croisade, et, sans ce chef, le seul à craindre, l'armée des croisés composée de bandes mal unies, n'avait guère à se promettre que de fragiles victoires et une dissolution naturelle plus prompte encore que les revers. Maître de toute la ligne des Pyrénées, ayant derrière lui l'Aragon pour le soutenir, à droite et à gauche, deux mers inoffensives, autour de lui une multitude de villes défendues par des vassaux dévoués, le comte Raymond avait mille chances d'être supérieur à ses ennemis [1]. »

Et c'était celui qui venait au prix d'une humiliation publique, de recevoir l'absolution de l'Église ! C'était celui qui profondément incliné devant un légat avait été frappé de sa main ! Et comme si toutes les humiliations et tous les enseignements devaient lui être ménagés, lorsque la cérémonie fut terminée, la foule, immobile sous l'empire de la terreur, était si pressée, que Raymond ne put trouver un passage. On lui ouvrit, sur un des bas-côtés de l'église, une porte qui le conduisit aux souterrains. Là était le tombeau de Pierre de Castelnau, et Raymond, nu, meurtri et humilié, se trouva un moment en présence des restes de celui dont on lui imputait la mort !

La foule crut qu'il avait fait amende honorable devant la pierre qui couvrait le corps du « Bienheureux ». Elle vit dans cette rencontre une punition méritée ou un de ces mystérieux desseins de la Providence qui atteignent les coupables.

Le lendemain, 19 juin, le légat imposa de nouvelles conditions au comte de Toulouse. Il ne s'agissait plus seulement de ne pas favoriser les hérétiques, il devait s'engager à les livrer, avec leurs domaines, à la merci des croisés. Toutes les autres obligations étaient relatives à la paix publique et à la conduite envers l'Eglise. Le langage du légat, parlant au nom du Pape, a revêtu quelque chose de l'autorité souveraine de Grégoire VII. « J'ordonne que tu maintiennes dans une

1. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. V.

pleine et entière liberté, les églises et les maisons religieuses,



Saint Grégoire VII, d'après un portrait du Musée britannique de Londres.

que tu n'exiges d'elles albergue ou droit d'avouerie, que tu n'exerces sur elles aucune exaction, à la mort de leurs évêques

ou de leurs autres préposés : tu ne les dépouilleras pas, tu ne t'immisceras pas dans leur administration, tu ne les prendras pas sous ta garde en invoquant, soit une ancienne coutume, soit tout autre prétexte. Tu n'interviendras, ni par toi-même ni par aucun de tes agents, dans l'élection d'un évêque ou de tout autre dignitaire ; tu ne mettras aucun obstacle à la pleine et entière liberté des élections canoniques [1]. »

Les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles firent serment de n'obéir au comte que s'il restait fidèle à ses engagements, et de respecter tout ce qui lui avait été ordonné. L'infidélité du comte à l'égard de l'Église les dégageait de toute obligation envers lui.

Raymond déclara solennellement en présence du légat, de trois archevêques et de dix-neuf évêques qu'il accordait une entière liberté et exemption à toutes les églises et maisons religieuses des provinces de Vienne, Arles, Narbonne, Auch, Bordeaux et Bourges, dans lesquelles ses domaines s'étendaient. Guillaume de Baux, prince d'Orange, fit la même déclaration.

Le 20 juin, les prélats auxquels le légat Milon avait confié la garde des sept châteaux donnés comme gage à l'Église par le comte de Toulouse, prêtèrent serment de les tenir fidèlement, et de ne les rendre que par un ordre exprès du Pape ou de ses légats.

Le concile de Saint-Gilles met en pleine lumière la situation des contrées méridionales et la politique du Saint-Siège. La foi était combattue par l'hérésie ; il fallait la défendre et lui rendre, en vue du bonheur éternel et de la paix sur la terre, son empire sur les âmes. L'Église était opprimée par les seigneurs temporels, et les abus introduits par eux violaient la discipline, altéraient l'esprit de foi et arrêtaient l'action bienfaisante de l'exemple et de l'enseignement religieux. Il fallait lui rendre sa liberté, afin qu'elle pût accomplir sa mission. La société était travaillée par des maux profonds ; elle ne connaissait plus la paix, et la force y régnait en souveraine. Il fallait y faire rentrer le droit, ramener les puissants au devoir, les faibles à la sécurité, et tous à la confiance des enfants de Dieu.

Tels étaient les buts divers que, par la volonté pontificale, le légat poursuivait à Saint-Gilles. Le comte de Toulouse

1. Baluze, *Lettres d'Innocent III*, tom. II, p. 317.

était seul en scène, mais il était maître d'une grande étendue du pays et suzerain de l'autre. En le frappant, le légat portait un coup terrible aux abus : en le réconciliant avec l'Église, il devait espérer la paix avec l'orthodoxie, et la fécondité du bien avec la sécurité.

Aussi, dès le lendemain, 22 juin, le légat, après avoir demandé à tous les barons présents à Saint-Gilles, d'observer la paix aux conditions qui venaient d'être établies, leur fit prêter serment d'exiger de tous leurs vassaux un semblable engagement. L'évêque de Riez, et celui d'Uzès, l'archevêque d'Arles et le prévôt de la cathédrale d'Avignon, furent chargés de juger les différends qui pourraient surgir. Le Saint-Siège se réservait de prononcer en dernier ressort.

Le comte de Toulouse voulut donner un nouveau gage de ses bonnes dispositions. Il demanda au légat la croix et promit de servir contre les hérétiques. « Lorsque les princes croisés arriveront dans mes États, disait-il dans son serment, je leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde leur propre sûreté, que dans toutes les autres choses qu'ils jugeront à propos de me commander pour leur utilité et pour celle de toute l'armée. »

Cet engagement peut être invoqué en faveur de la bonne foi du comte de Toulouse. Il aliénait sa liberté, et se mettait à la disposition des légats dont les croisés devaient être les instruments dociles. Peut-être espérait-il éviter ainsi l'exécution de la croisade dont il avait tout à craindre, ou en recevoir la direction. Dans les situations difficiles comme la sienne, il n'est pas d'espérance que l'on ne conçoive, et de solution avantageuse que l'on ne juge possible.

Le légat porta à la connaissance de tous les archevêques et évêques ce qui avait été résolu à Saint-Gilles, et leur indiqua ce qu'ils avaient à faire pour accomplir les volontés du Saint-Siège et les prescriptions du concile. Innocent III témoigna sa satisfaction à Raymond, et lui donna quelques conseils qui prouvaient qu'avec une confiance réservée, il avait une charité inépuisable.

« Nous nous réjouissons dans le Seigneur et dans la force de sa grâce, de ce que, malgré tout ce qu'on avait publié, et qui paraissait nuire extrêmement à votre réputation, vous vous êtes enfin soumis entièrement à nos ordres pour la rétablir, et de ce que vous avez donné toutes les cautions que notre cher fils Milon, notre notaire, légat du Saint-Siège apostolique,

vous a demandées. Ainsi, au lieu d'un sujet de scandale que vous étiez auparavant, vous êtes devenu un modèle à suivre, de sorte que la main du Seigneur paraît avoir merveilleusement opéré en vous. Comme nous sommes très persuadé que cette démarche vous sera aussi profitable pour le temporel que pour le spirituel, nous vous exhortons à vous comporter dans la suite de telle manière, parmi les fidèles, que vous fassiez de nouveaux progrès dans la foi catholique ; vous qui, jusqu'ici, vous perdiez en faisant la guerre parmi des perfides. Montrez-vous tel en toutes choses, que nous, qui souhaitons votre avancement et votre honneur, soyons obligé de vous accorder notre protection : croyez que nous n'avons pas intention de vous imposer un joug injuste et onéreux [1]. »

La soumission du comte de Toulouse assurait le succès de la croisade. L'hérésie ne devait plus compter sur sa protection, ni sur celle de ses vassaux qui avaient pris les mêmes engagements.

Cependant le Souverain Pontife ne négligea pas les précautions que commandait la prudence.

Il écrivit aux prélats du royaume pour leur demander de contribuer d'une partie de leurs revenus aux frais de l'armement. Il s'engageait lui-même pour une somme considérable.

Il imposa la même obligation aux fidèles établis dans les terres des seigneurs qui s'étaient croisés.

Il autorisa les légats, si l'expédition risquait de ne pas réussir autrement, et s'il n'y avait pas scandale, à forcer les ecclésiastiques, par la menace des censures, à donner jusqu'au dixième de leur revenu. Les laïques ne devaient pas y être contraints, sans l'assentiment de leurs seigneurs.

Enfin, il félicita Milon des résultats qu'il avait obtenus, et l'engagea à persévérer.

Ainsi préparée, la croisade allait entrer dans la période de l'action.

1. Lettres, XX, 90, 26 juillet 1209.



Chapitre huitième.

LA PRISE DE BÉZIERS ET DE CARCASSONNE.

L'APPEL du Souverain Pontife avait été entendu. Aux seigneurs qui s'étaient levés les premiers, pour aller gagner dans le Midi les pardons que donnait la croisade en orient, s'étaient joints en peu de jours des chevaliers, des bourgeois, des vilains et des paysans. Chacun voulait avoir sa part dans cet acte de foi, et le nord tout entier semblait s'être levé contre le Midi. L'armée se rassembla peu à peu.

« On y voyait des Flamands, des Normands, des Aquitains et des Bourguignons conduits par les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres, et par un grand nombre d'ecclésiastiques ; et, entre les seigneurs séculiers, par Eudes, duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers, le comte de Saint-Paul, Simon de Montfort, comte de Leycester, le comte de Bar-sur-Seine, Guy de Beaujeu, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigny. »

Cette énumération est certainement incomplète, bien qu'on ne doive pas accepter les exagérations des poètes et des chroniqueurs.

Le *poème de la croisade* compte vingt mille chevaliers et plus de deux cent mille vilains et paysans, en dehors du clergé et des bourgeois. Certes la population était considérable au XIIIe siècle, et le mouvement religieux qui porta vers la croisade fut puissant, mais les seigneurs ne s'ébranlèrent pas tous à la fois, et les habitants ne s'aventurèrent pas seuls.

On n'avait pas oublié ce qu'étaient devenus les premiers croisés partis sous la conduite de Gauthier-Sans-Avoir, avec plus de foi que de prudence. Il ne faut donc accepter, ni ces chiffres, ni, à plus forte raison, les évaluations exagérées auxquelles on s'est livré plus tard. On n'a pas parlé, en effet, de moins de trois cent mille hommes, et même de cinq cent mille.

Pierre de Vaux-Cernay, témoin oculaire, dit que, devant Carcassonne, les croisés ne dépassaient pas cinquante mille hommes.

Tous n'étaient pas encore arrivés. Le renouvellement fut, d'ailleurs,continuel,et les noms nouveaux se succèdent rapidement. Ce qui rend impossible toute appréciation exacte, c'est que,pendant les neuf années que dura la guerre,depuis l'entrée dans les contrées méridionales, jusqu'à la mort de Simon de Montfort, le nombre des combattants qui restèrent sous les ordres du chef fut extrêmement restreint. Beaucoup prirent part à la guerre, mais uniquement pour le temps nécessaire au gain des indulgences. Tantôt il avait une véritable armée,



Vue de Béziers.

tantôt seulement quelques chevaliers. La guerre se prolongea ainsi, pour le malheur des populations au milieu desquelles elle exerçait ses ravages,et le chef qui se trouvait aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes, était tenu, pour ne pas succomber, à des prodiges d'activité, de prudence et de valeur.

On a compté parmi les croisés, des pèlerins qui, le bourdon en main, visitaient les terres où régnait l'hérésie. Les lieux de dévotion n'y manquaient pas, et plusieurs pèlerinages étaient depuis longtemps célèbres. Mais ces actes de piété

individuelle, agréables à Dieu et utiles aux âmes, ne pouvaient exercer sur la croisade aucune influence, car ces pèlerins n'étaient pas des combattants.

Lyon fut le rendez-vous général des croisés. Arnaud, abbé de Cîteaux, s'y était transporté, et il fut, d'un commun accord, nommé généralissime. C'était le moyen d'éviter des jalousies entre les seigneurs, et de donner à la croisade le caractère désintéressé qu'aurait risqué de lui faire perdre, en ce moment, le choix d'un homme de guerre. On obéit plus tard à la nécessité, lorsque la résistance fut générale et redoutable.

Les villes que traversa l'armée en descendant le Rhône, et les seigneurs qu'elle rencontra s'engagèrent par serment à seconder la croisade et à se déclarer ennemis du comte de Toulouse, s'il oubliait ses promesses. Ces précautions conviennent sans doute à la veille d'une guerre, mais il est facile de voir que les chefs religieux de la croisade comptaient, pour éviter ou restreindre l'effusion du sang, sur l'effet que devait produire la soumission des principaux seigneurs. On ne s'était montré si exigeant envers le comte de Toulouse, qu'à cause de sa puissance, et on espérait que sa présence dans l'armée amènerait l'abandon des hérétiques par les seigneurs. Si chacun s'engageait à combattre l'hérésie, et à mettre en œuvre les moyens indiqués par les légats, la croisade devenait inutile, et le Midi se guérissait lui-même. Il n'en fut pas malheureusement ainsi.

Le comte de Toulouse, qui était allé au-devant des croisés, les rencontra à Valence. Il renouvela tous ses serments, donna des châteaux pour gages de ses promesses, et offrit même son fils. Il chercha, en même temps, à se rendre favorables les églises par des dons, ses vassaux par des accords avantageux et les villes par des concessions. Ces précautions multipliées prouvent qu'il tenait à faire disparaître jusqu'aux derniers soupçons sur sa bonne foi. Elles ne témoignent pas moins de la situation difficile que lui créaient les conditions politiques et sociales des contrées sur lesquelles s'étendait son autorité.

L'armée passa le Rhône et s'arrêta quelques jours à Montpellier. Cette ville, qui datait de la fin du Xe siècle, était une sorte de république sous un chef héréditaire. Ses seigneurs avaient participé aux croisades, et l'influence espagnole par les princes de la maison de Barcelone, s'y était rapidement établie. Elle avait relevé à la fois des rois d'Aragon et des

rois de France, des comtes de Toulouse, des papes et des évêques de Maguelonne. La ville et les seigneurs s'étaient montrés pleins de zèle pour l'orthodoxie contre l'hérésie albigeoise. Benjamin de Tudèle, rabbin espagnol qui voyageait pour reconnaître la situation politique et religieuse de sa race, parle ainsi de Montpellier en 1173 (1).

« C'est un lieu très favorable au commerce où viennent trafiquer en foule chrétiens et Sarrasins, où affluent les Arabes du Garb (2), des marchands de Lombardie, du royaume de la grande Rome, de toutes les parties de l'Égypte, de la terre d'Israël, de la Grèce, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre, de Gênes, de Pise, et qui y parlent toutes les langues. »

Il s'était donné, le 15 août 1204, une charte que les seigneurs avaient signée, et qui, consacrant des libertés déjà anciennes, lui assurait une existence sagement réglée et propre à favoriser la paix publique, le respect de la religion et l'activité commerciale.

Raymond Roger, vicomte de Béziers, se rendit à Montpellier pour faire la paix avec les légats. Il était fils de Roger II et d'Adélaïde de Burlats, et avait pour oncle le comte de Toulouse. Il se distinguait par des qualités aimables. La ville de Béziers avait été fréquemment troublée par ses désaccords avec les vicomtes. Jaloux de leur indépendance, prompts à l'action, les bourgeois de cette cité obéissaient facilement à une fierté qui allait jusqu'à la révolte. Le seigneur ne vivait en paix avec eux qu'au prix des plus sages ménagements.

L'hérésie s'était de bonne heure introduite parmi ces bourgeois aussi indépendants à l'égard de l'Église que de leurs seigneurs. Sans s'y associer, Raymond Roger s'était montré tolérant, et le désir de ne pas s'aliéner des sympathies qui lui étaient précieuses, parut une bienveillance coupable. Devant les légats, il s'efforça d'expliquer et de justifier sa conduite et protesta de son entière soumission à l'Église. Il ne pouvait méconnaître que ses officiers avaient favorisé les hérétiques, mais il les désapprouvait et détestait ces erreurs.

Ces explications et ces protestations restèrent sans effet sur le légat. Il les rejeta sans les discuter. Trouvait-il tardive la démarche du vicomte de Béziers, ou ne croyait-il pas à sa sincérité ? Avait-il des preuves certaines de sa connivence avec les hérétiques et de sa participation à leurs assemblées

1. *Itinéraire*, Anvers 1575, Leipsik, 1764. — 2. Afrique septentrionale.

et à leurs erreurs ? C'est ce qu'il est impossible d'établir, mais cette inflexibilité, après le bon accueil fait aux autres seigneurs, autorise à croire que le légat avait des motifs secrets d'agir ainsi.

Le vicomte se retira décidé à faire la guerre, quelle que fût l'infériorité numérique de ses troupes. Il convoqua ses vassaux, leur exposa ce qui s'était passé à Montpellier, et n'eut pas de peine à leur persuader que l'injure qu'il avait reçue du légat, les atteignait tous. Ils se déclarèrent prêts à le soutenir.

Raymond Roger fit preuve de beaucoup d'activité et de résolution. Il laissa une forte garnison dans Béziers, s'assura que les châteaux des environs étaient bien pourvus, et s'enferma dans Carcassonne avec l'élite de ses troupes, après avoir vainement imploré le secours du roi d'Aragon, dont il était le vassal pour plusieurs de ses terres.

Les croisés marchèrent vers Béziers sous la conduite d'Arnaud, abbé de Cîteaux, inspirant une terreur profonde aux seigneurs dont ils menaçaient les châteaux. Plusieurs, à leur approche, les abandonnèrent, prirent la fuite, ou se rendirent auprès du légat, pour faire leur soumission. Le château de Servian fut pris le 21 juillet, et, le lendemain, les croisés étaient devant Béziers.

Le nombre de ceux qui, obéissant à l'appel du vicomte, étaient prêts à combattre, lui avait inspiré une grande confiance. La ville était forte, « et pour ainsi dire, imprenable ». Mais lorsque, faisant un choix parmi les soldats, il eut pris ceux qu'il jugeait les plus braves, les habitants de Béziers en éprouvèrent un vif mécontentement et pressentirent ce qui allait se passer. Ils ne renoncèrent pourtant pas à la résistance.

L'évêque de Béziers était dans la suite du légat avec un grand nombre d'autres prélats du Nord et des contrées méridionales. Lorsqu'il vit le siège résolu, il alla trouver l'abbé de Cîteaux, le supplia d'avoir pitié de ce peuple, et lui demanda la permission de se rendre dans la ville, afin de lui montrer le danger qui la menaçait. L'abbé y consentit, convaincu que son intervention pouvait éviter une lutte sanglante.

L'évêque réunit les habitants dans la grande église de Saint-Nazaire, leur exposa la situation, et leur témoigna sa pitié pour l'abandon dans lequel les avait laissés leur seigneur qui était allé s'enfermer dans la cité de Carcassonne, les livrant, eux et leurs biens, à la discrétion de l'ennemi. Il leur conseillait donc de se rendre au légat, et de mettre à sa disposition

les hérétiques reconnus, leur assurant qu'ils ne perdraient pas même la valeur d'un denier, et s'engageant, dans le cas où ils éprouveraient quelque dommage, à le réparer.

Les habitants l'écoutèrent dans l'attitude de gens qui ont pris leur résolution, puis, ils lui répondirent tous que, plutôt que de se rendre, ils mangeraient leurs enfants. La ville était bonne et forte ; elle avait de nombreux défenseurs, des vivres en abondance, et le vicomte leur enverrait du secours, si c'était nécessaire. Aussi, le priaient-ils de ne plus leur dire un mot de cette affaire.

L'évêque se retira profondément attristé. Ni son âge, ni ses vertus, ni son dévouement n'avaient pu toucher cette population obstinée. Il savait les hérétiques en grand nombre, et ne comptait guère sur leurs bonnes dispositions. Mais les catholiques lui paraissaient animés d'autres sentiments. Ils ne voulurent pas séparer leur cause de celle des hérétiques, et ils firent serment avec eux, de n'écouter aucune proposition et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la ville.

L'armée reçut devant Béziers deux corps qui augmentèrent ses forces. Le premier était commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Bazas, de Cahors et d'Agen, par Gui, comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac, le seigneur de Castelnau de Montratier. Ce corps avait détruit le château de Puylaroque en Querci, pris celui de Cassanhol, et laissant la liberté à la garnison, avait fait brûler plusieurs hérétiques, hommes et femmes, qui n'avaient pas voulu se convertir.

Le second corps, commandé par l'évêque du Puy, avait traversé le Velai, le Rouergue, le Querci, l'extrémité de l'Albigeois, et pénétrant dans le Toulousain, avait brûlé le château de Villemur sur le Tarn.

Les croisés prirent leurs positions autour de la ville, au grand étonnement des habitants, qui n'avaient cru ni aux renseignements, ni aux menaces de l'évêque annonçant une attaque prochaine. Ils coururent cependant aux armes et décidèrent une sortie, espérant surprendre l'ennemi en pleine formation.

Les chefs des croisés examinaient ensemble, dans un conseil, les moyens de séparer les catholiques des hérétiques. Ils ne pouvaient méconnaître la solidarité qui liait les membres d'une même cité et devaient se montrer pleins de condescen-

dance pour ceux qui n'avaient pas leur entière liberté. S'ils étaient résolus à se montrer implacables pour les hérétiques obstinés, ils ne voulaient pas envelopper dans un même châtiment les fidèles enfants de l'Église. L'évêque de Béziers défendait leur cause avec toute l'ardeur de son âme pastorale, accomplissant jusqu'au bout le ministère de conciliation qui avait été impuissant dans la ville.

Tout à coup retentit le cri : aux armes ! Les assiégés, dans leur sortie, avaient rencontré un croisé qui s'était aventuré jusque sur le pont de l'Orb, dans la direction de Narbonne. Ils s'étaient jetés sur lui et l'avaient précipité dans la rivière.

Les croisés qui n'avaient pu le sauver, voulurent le venger. L'armée s'ébranla, et, dit l'anonyme [1], les soldats sans chefs, coururent vers eux avec une telle fureur que « la terre trembla et frémit ». Les assiégés se retirèrent en désordre, fermèrent les portes, les barricadèrent, et montés sur les murs, firent pleuvoir les traits sur les assaillants. Mais l'élan de ces soldats animés par la foi fut irrésistible. Ils franchirent les fossés, dressèrent des échelles, attaquèrent les portes, et pénétrèrent dans la ville, malgré les efforts désespérés des défenseurs. La lutte fut longue et sanglante. La résistance dura près de trois heures, et lorsqu'elle cessa, pour faire place à une fuite désordonnée, la ville devint un vaste champ de carnage. Le soldat abandonné à lui-même, excité par le combat, irrité par les obstacles « fit le plus grand meurtre de gens qui eût jamais été fait dans le monde », ne respectant rien, pas même « les enfants à la mamelle ».

Les églises dans lesquelles les habitants éperdus s'étaient réfugiés, ne les sauvèrent pas. La grande cathédrale de Saint-Nazaire avait servi d'asile à une foule d'hommes et de femmes. Les prêtres pour les sauver, se revêtirent de leurs ornements et firent sonner les cloches, espérant que le lieu saint, les vêtements sacrés, le retentissement lugubre des sonneries qui rappellent au chrétien le souvenir de tous les actes de sa vie religieuse, inspireraient des sentiments de justice et de compassion. Mais tout entier à sa fureur, le soldat ne voyait rien, n'entendait rien, et obéissait à l'instinct féroce qui fait frapper et détruire.

Tout fut passé au fil de l'épée, « et ce fut la plus grande pitié qui jamais ait été vue ou entendue, que cette tuerie et ces meurtres ».

1. Chap. IV.

Les habitants qui s'étaient enfermés dans l'église de la Madeleine ne furent pas plus heureux: les soldats frappèrent aveuglément sur cette masse tremblante,et on dit qu'il n'y périt pas moins de sept mille personnes, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, orthodoxes et hérétiques.

La ville fut livrée au pillage, et lorsque la cupidité fut assouvie, le feu fit son œuvre. De cette ville riche, populeuse puissante, il ne resta qu'un amas de ruines, triste exemple des excès auxquels les hommes se laissent emporter dans l'ardeur des guerres civiles, même quand ils servent les plus saintes causes!

Le massacre, le pillage et l'incendie n'avaient été ni prévus, ni ordonnés. C'est par une surprise que les croisés se rendirent maîtres de Béziers. Le soldat obéit à une fureur aveugle. Ni l'abbé de Cîteaux ne prononça le mot barbare que lui prête un écrivain allemand du XVIe siècle, et qu'aucun de ses contemporains ne cite, ni le conseil ne délibéra qu'il fallait faire un exemple et frapper les populations par une exécution sans merci. Le fait que l'on voudrait pouvoir effacer, cet affreux massacre, s'explique par l'entraînement ordinaire des combats, particulièrement dans les guerres civiles, et il n'est pas nécessaire,pour exciter l'horreur,de l'attribuer à un dessein arrêté.

On n'est pas d'accord sur le nombre des morts. L'abbé de Cîteaux, dans la relation qu'il adressa au Pape, le porte à quinze mille. D'autres parlent de dix-sept mille, de soixante mille et même de cent mille. Ce sont heureusement des exagérations. Béziers était une ville entourée de murs, dont l'étendue n'était pas très considérable. Elle n'égalait certainement pas celle de l'enceinte bâtie sous François Ier détruite il y a cinquante ans et qui renfermait quatorze mille habitants agglomérés. Elle n'était pas l'unique refuge des hérétiques, car les châteaux des environs en avaient reçu un grand nombre. Il était donc impossible que les habitants sans défense et ceux qui portaient les armes, eussent atteint le chiffre auquel le légat évalue les morts.

Tous ceux qui se trouvaient alors dans la ville ne furent pas victimes de l'implacable fureur du premier moment, soit parce que certaines maisons échappèrent à la sanglante visite, soit parce que les ecclésiastiques de l'armée croisée en prirent plusieurs sous leur protection, soit enfin parce que dans le désordre inséparable de cette prise inattendue,d'autres purent

gagner la campagne et trouver un refuge dans les châteaux voisins.

En évaluant à quinze mille le nombre des victimes, on est donc plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité, et c'est assez pour expliquer l'indignation des contemporains et « le cri de vengeance » du *poème de la croisade* et de l'anonyme. On est heureux d'avoir le droit de protester contre des exagérations auxquelles l'esprit d'hostilité contre l'Église a plus de part encore que la disposition méridionale à dépasser toujours la mesure.

Au moment même où Béziers subissait cet épouvantable traitement, l'archevêque, le vicomte, l'abbé de Saint-Paul et les principaux habitants de Narbonne arrivaient au camp des croisés. Ils venaient implorer leur miséricorde pour la ville et le bourg. L'accueil fait à Raymond Roger leur avait prouvé qu'il ne suffisait pas de se déclarer ennemis de l'hérésie, qu'il fallait le montrer pas des faits. Ils avaient ordonné que quiconque ferait profession de l'erreur, disputerait contre la foi catholique, ou aurait commerce avec les hérétiques, serait livré à la justice. Personne, sous peine d'excommunication ou de punition corporelle, ne pourrait entrer en communication avec eux, les loger ou les servir. Ils donnaient cette sévérité comme la preuve de leur attachement à la foi catholique.

Ces mesures autorisèrent les croisés à compter sur la bonne volonté des habitants de Narbonne, mais elles leur parurent insuffisantes pour le but qu'ils poursuivaient, qui était d'éteindre l'hérésie. Aussi imposèrent-ils les conditions suivantes : Fournir aux croisés tous les secours dont ils avaient besoin en vivres et en armes ; payer quatre deniers par livre de tous leurs biens meubles et immeubles : livrer tous les hérétiques ou suspects d'hérésie ; remettre, comme gage, au duc de Bourgogne et au comte de Nevers les biens des Juifs de Béziers, avec toutes les forteresses de la ville, de la vicomté et du diocèse.

En échange, le duc et le comte promettaient à l'archevêque, au vicomte et aux habitants, de les prendre sous leur protection, de défendre leurs biens, et de leur rendre les forteresses reçues en gage, lorsque la croisade terminée, ils rentreraient en France. Narbonne fut traitée comme ville amie, mais surveillée avec le plus grand soin.

La chute de Béziers avait porté la terreur dans tous les châteaux où Raymond Roger avait mis de bonnes garnisons. Plusieurs de ces places auraient pu opposer une longue résis-

tance, et arrêter l'armée pendant quelques jours. Les unes se soumirent, parce que leurs commandants étaient catholiques, les autres parce qu'elles se crurent incapables de soutenir un siège, le plus grand nombre parce que, si les croisés se montraient implacables pour ceux qui portaient les armes, ils étaient disposés à faire les meilleures conditions à ceux qui imploraient leur pitié. Il résulte d'une lettre d'Innocent III [1] que plus de cent prirent ce parti, et permirent à l'armée de se porter sans retard vers Carcassonne, avec l'espoir que la guerre ne serait pas de longue durée.

Si Raymond Roger avait abandonné Béziers à lui-même, il s'était entouré à Carcassonne de puissants moyens de défense. La ville qui se composait de ce qu'on appelle aujourd'hui la cité et des faubourgs qui lui formaient une ceinture, sur les flancs de la colline escarpée où elle est assise, avait une forte enceinte, des fossés profonds et des tours élevées. La nature avait préparé une citadelle, l'art venait de l'achever. Des travaux rapidement exécutés avaient ajouté aux difficultés que la situation opposait à l'entrée de l'ennemi. Les vivres y avaient été accumulés, et les vassaux du vicomte qui étaient accourus, en foule, montraient contre l'ennemi cette irritation violente et profonde qui entretient le courage.

Neuf jours s'étaient écoulés depuis la prise de Béziers, lorsque les croisés arrivèrent devant Carcassonne. L'impression première commençait à s'affaiblir, et il n'en restait que ce qu'il fallait pour entretenir le désir de la vengeance. A peine l'armée eut-elle pris ses positions autour de la ville, que le vicomte, se laissant emporter par son ardeur, et par le désir de profiter du désordre inséparable de l'arrivée, préparait une sortie. Une pareille attaque, vivement repoussée, avait déterminé la chute de Béziers; aussi Pierre Roger, seigneur de Cabaret, fit-il tous ses efforts pour l'empêcher de renouveler cette imprudence: « Seigneur vicomte, lui dit-il, si vous me voulez croire, nous essaierons de garder la ville jusqu'à ce qu'on nous en chasse. S'ils approchent, veillons à sa défense, et montrons-leur que nous ne les craignons guère. Ils voudraient nous enlever l'eau et combler les fossés. S'ils le tentent, précipitons-nous sur eux, et que chacun se montre tel qu'il doit être pour défendre notre droit et faire prévaloir notre cause qui est bonne et juste. La ville est forte, nous

1. Liv. XII, 108.

avons une garnison brave, et nous possédons tous les moyens de réduire l'ennemi à l'impuissance (1). »

Cet avis prévalut. Chacun prit son poste, s'assura de ses armes et fit bonne garde. Le vicomte donnait l'exemple, se montrant partout, équipé comme le plus humble soldat, et résolu à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité.

Le lendemain, dès que le jour parut, l'armée des croisés se mit en mouvement avec un « tel bruit qu'il semblait que tout dût périr et finir ». Les assiégés se précipitent aussitôt sur les remparts.

Lorsqu'ils voient apporter des fagots pour combler le fossé, ils descendent, se mettent en ordre et animés par l'espoir du succès, sortent de la ville et marchent à l'ennemi, « non en enfants qui vont un peu au hasard, mais comme des gens vaillants et courageux décidés à se défendre jusqu'à la mort ». Le choc fut terrible, et le succès resta longtemps incertain. L'acharnement était tel que les rangs confondus, les soldats mêlés, offraient un désordre inexprimable,que les coups tombaient comme une grêle qui ravage tout, et « qu'il semblait que chacun dût trouver là son tombeau ».

Dans le camp des croisés, les prières accompagnaient les efforts des combattants. Les évêques, les abbés et le clergé chantaient le *Veni creator*, attendant tout de la protection divine. Le *poème de la croisade* signale ce fait dans presque tous les engagements.

Le combat dura plus de deux heures, avec des alternatives nombreuses. Raymond-Roger fit des prodiges de valeur, et inspira une telle confiance aux assiégés, qu'ils résistèrent à une attaque furieuse et générale. Ils furent cependant obligés de céder sous un effort nouveau. Les croisés pénétrèrent dans le faubourg, et y mirent le feu.

C'était un premier et important succès qui en présageait et en préparait d'autres. Les fossés furent comblés, afin de rendre facile le passage pour les soldats qui venaient du camp, et pour les machines,si on était obligé de les employer contre le second faubourg et la ville. Mais l'attaque contre ce faubourg ne réussit pas. Raymond-Roger revint à la charge avec des troupes fraîches, regagna le terrain abandonné, fit subir de grandes pertes aux croisés et les obligea à se retirer.

Il fallait renoncer à occuper par un coup de main les abords

1. *Anonyme*, F. IV.

de la ville, et procéder à un siège régulier. C'était une difficulté pour une armée composée d'éléments divers, qui n'avait pu faire de grands approvisionnements, ni se munir de tout ce qu'exigeait une attaque longue et systématique.

Des machines furent rapidement dressées, et approchées des murs, mais celles des assiégés plus puissantes et mieux manœuvrées, ne leur permirent de produire aucun effet. La confiance des assiégés en fut augmentée.

On recourut à la sape, et ce travail périlleux s'accomplit malgré les furieuses attaques des assiégés. Une tour couverte de peaux de bœuf fraîches, afin d'être mise à l'abri des pots de feu et des javelots enflammés, fut brisée par les pierres que lançaient des machines et les poutres qu'elles mettaient en mouvement. Les assiégeants ne se rebutèrent pas ; à une machine renversée ou mise en pièces, succédait une machine nouvelle, et le mur qu'ils continuaient à priver de ses appuis, en arrachant une à une les pierres de son revêtement et en le fouillant jusqu'aux fondations, s'écroula au huitième jour. Les soldats étaient prêts pour l'assaut. Ils se précipitèrent sur la brèche et obligèrent les assiégés à abandonner le second faubourg et à se retirer dans la ville.

Maîtres de ce poste, qui leur permettait de diriger leurs efforts vers la cité, les croisés eurent l'imprudence d'y laisser un petit nombre de soldats. Les assiégeants firent une sortie à l'improviste, égorgèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, et mirent le feu aux habitations, afin qu'elles ne pussent pas servir à l'armée assiégeante dans son attaque contre la ville.

Le roi d'Aragon prétendait à la suzeraineté sur les vicomtés de Béziers et de Carcassonne. Il se rendit au camp des croisés pour intercéder en faveur de Raymond-Roger. Il y vit le comte de Toulouse, son beau-frère, l'abbé de Cîteaux et les chefs, qui lui demandèrent si les propositions de paix qu'il apportait émanaient du vicomte. Il déclara qu'il en avait pris l'initiative, et demanda d'en conférer avec lui. Il entra dans la ville, et entretint Raymond-Roger qui remit volontiers ses intérêts entre ses mains : « Si vous pouvez trouver, lui dit-il, quelque arrangement avec le légat et ceux qui le suivent, je vous prie d'en vouloir bien traiter dans la forme et la manière qui vous conviendra, et je le tiendrai pour fait, sans y contredire. Je vois que nous ne pourrons pas tenir longtemps, car il y a dans la ville un tel nombre d'hommes, de femmes et

d'enfants du pays, qu'il est impossible de les compter, et qu'ils meurent comme des troupeaux. S'il n'y avait que moi et mes gens, je vous jure, seigneur, que je ne me rendrais jamais au légat, et que je préférerais mourir de faim. Mais je dois avoir pitié du peuple enfermé dans ces murs, et je vous prie de travailler à son salut (1). »

Le roi rapporta fidèlement cette conversation dans ce qu'elle n'avait pas de compromettant pour Raymond-Roger, et fit valoir auprès des croisés tous les motifs, sur lesquels il croyait pouvoir établir son innocence.

Dans le cas où il aurait été coupable, n'était-il pas assez puni par la destruction de la ville de Béziers,du bourg de Carcassonne, la perte de plusieurs châteaux et les dommages subis par ses sujets ?

On délibéra longuement sur cette proposition, et l'abbé de Cîteaux répondit au roi d'Aragon que les croisés autorisaient le vicomte de Béziers et de Carcassonne à sortir de la ville, lui treizième, avec armes, chevaux et bagages, laissant tous les habitants à la discrétion de l'armée.

Le roi d'Aragon trouva ces conditions dures et inacceptables. Il les transmit au vicomte,qui répondit qu'il se laisserait écorcher vif plutôt que d'abandonner le plus petit de ceux qui l'accompagnaient, car c'est pour lui qu'ils s'étaient mis en danger, et qu'il ne commettrait jamais une pareille lâcheté, préférant la mort pour la défense de son droit.

Le peu d'égards que les croisés témoignèrent en cette circonstance pour un roi qui avait donné des gages de sa foi en chassant les Vaudois réfugiés dans ses États, prouve combien était inébranlable leur résolution, et de quelle haine ils poursuivaient Raymond-Roger. Était-ce un exemple qu'ils voulaient faire, pour déterminer les autres à combattre l'hérésie ? Avaient-ils des motifs particuliers pour croire que le jeune vicomte dont les tuteurs avaient favorisé l'hérésie, en partageait lui-même les erreurs et les pratiques ? C'est ce qu'il est impossible de décider.

En lui refusant ce qu'il demandait pour son vassal,les croisés se montrèrent cependant pleins d'égards pour Pierre II, lui « firent bonne chère », et quand il se retira, l'accompagnèrent en lui rendant les plus grands honneurs.

Maîtres des deux faubourgs, les croisés tenaient la ville

1. Anonyme, liv. I, 4.

étroitement bloquée. Une tentative faite pour combler le fossé et escalader le mur, n'avait pas réussi. L'énergie de la défense paraissait augmentée par la dureté des propositions transmises par le roi d'Aragon, et le siège traînait en longueur.

Mais la ville commençait à souffrir de la soif. Les puits avaient tari, et les maladies, sous l'influence de la chaleur, se propageaient avec une effrayante rapidité. La capitulation ne tarda pas à s'imposer comme une nécessité. Aux premières ouvertures, les croisés se montrèrent assez favorables, parce qu'ils ne se faisaient plus illusion sur les difficultés que présentait la prise par force de la ville. A Béziers, l'enivrement de la lutte avait produit un effrayant massacre ; à Carcassonne, une convention faite de sang-froid devait montrer que le devoir de poursuivre l'hérésie n'anéantissait pas la pitié.

Il fut convenu avec Raymond-Roger que tous les habitants pourraient sortir n'emportant que leurs chemises et leurs brayes (15 août 1209). Ils eurent la liberté d'aller où ils voulurent. Le vicomte fut retenu comme otage, jusqu'à la complète exécution de la convention ; on ne lui rendit pas ensuite la liberté et on l'enferma dans son propre palais. Les fatigues du siège, le chagrin qu'il éprouva de la perte de son pouvoir, les souffrances d'une étroite détention portèrent une rapide atteinte à sa santé. Attaqué de la dyssenterie, il mourut deux mois après, le 10 novembre, à l'âge de vingt-quatre ans. Son corps fut exposé dans la cathédrale de Carcassonne, le visage découvert. On voulait éloigner tout soupçon de mort violente. Il reçut, au milieu d'une affluence considérable, les plus grands honneurs, et les larmes des populations nombreuses accourues à ses obsèques furent un témoignage d'admiration pour sa vie et de regrets pour sa mort.

Les contemporains crurent à une mort violente et accusèrent Simon de Montfort, qui y avait intérêt, mais contre qui rien n'est prouvé. Innocent III [1] dit qu'il fut « misérablement mis à mort ». C'était l'opinion des peuples et des écrivains du Midi.

Raymond-Roger était vicomte de Béziers, Carcassonne, Albi et du Razès, seigneur du Lauragais, du Minervois, du Termenois et de divers autres domaines. Il laissait un fils âgé de deux ans, qui fut confié à la garde du comte de Foix.

1. *Lettres*, XV, 212.

Le butin trouvé dans la ville était immense. Il paraît qu'une partie, qui s'élevait à cinq mille livres, et qui était destinée aux frais du gouvernement de Carcassonne, fut détournée par quelques-uns des croisés, que le légat et les évêques frappèrent d'excommunication.

L'anonyme qui a traduit librement le *Poème de la croisade*, attribue à la trahison la chute de la ville. Le vicomte aurait été arrêté, à la suite d'une entrevue avec les chefs des croisés, sous prétexte de paix, et les habitants découragés auraient cherché leur salut dans la fuite. Un souterrain conduisait de Carcassonne à Cabardès, situé à trois lieues de là. Ils y seraient passés tous, et se seraient trouvés, loin de la ville, à l'abri de toute atteinte. Toulouse et l'Espagne leur auraient offert un asile, loin de l'ennemi.

Ce récit, dont une tradition populaire a conservé le souvenir, est le fruit d'une imagination amie du merveilleux. Il n'appartient pas à l'histoire.

Les deux récits s'accordent pour la captivité de Raymond-Roger, que la capitulation plutôt que la trahison mit entre les mains de ses ennemis. Ses malheurs et sa fin précoce assurent à sa mémoire, en dépit de fautes qu'il est plus facile de supposer que de prouver, une profonde pitié.



Chapitre neuvième.

SIMON DE MONTFORT.

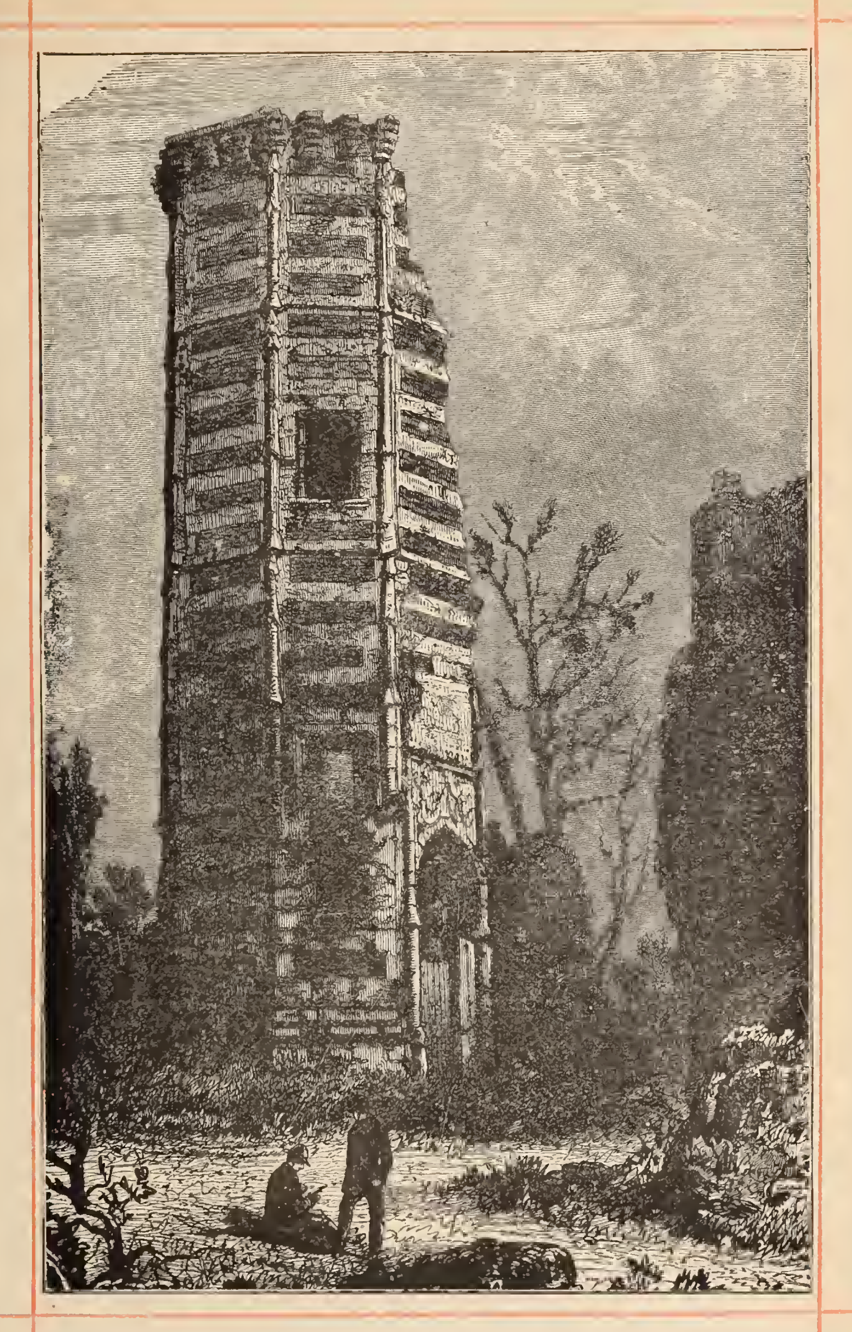
LES croisés rencontraient une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils avaient débuté par deux succès importants, suivis de la soumission d'un grand nombre de seigneurs et de la reddition de plus de cent places. Mais, malgré la rapidité de ces conquêtes et la terreur inspirée par le traitement infligé à Béziers, la lutte menaçait de devenir redoutable par sa longueur et sa vivacité.

Il fallait pourvoir à la direction de l'armée et au gouvernement des pays conquis. Le légat, à qui était réservée la direction religieuse, ne pouvait assumer cette charge et cette responsabilité. Il fallut donc choisir parmi les chefs de la croisade. On proposa au duc de Bourgogne le double commandement. Il le refusa, et les motifs sur lesquels il appuya sa décision furent la condamnation de la conquête. Le duc de Nevers et le comte de Saint-Paul ne se montrèrent pas mieux disposés. Il fut convenu que deux évêques et quatre chevaliers choisiraient, d'accord avec le légat, celui qui devait remplir cette mission que refusaient la modération, la justice ou la défiance.

Simon de Montfort, comte de Leycester, fut désigné. Il hésita d'abord, mais ne tarda pas à se rendre. Son passé, son empressement à prendre la croix, et la valeur qu'il avait montrée au siège de Carcassonne, justifiaient ce choix.

On fait remonter son origine à un fils naturel de Robert, roi de France ou plus vraisemblablement à Guillaume, comte de Hainaut, au Xe siècle. Guillaume avait épousé l'héritière de Montfort, château situé sur la Seine au-dessous de Paris. Il fut le troisième seigneur de Montfort du nom de Simon, et avait pour mère Amicie, comtesse de Leycester en Angleterre. Il prit le nom de ces deux comtés.

Sa famille s'était distinguée par une valeur à laquelle les luttes continuelles de la féodalité fournissaient de fréquentes occasions de se produire. Né au milieu du XIIe siècle (1155), il avait épousé Alice de Montmorency, fille de Bouchard III, qui ne se distinguait pas moins par l'énergie de son caractère, que par ses vertus chrétiennes. Il prit la croix en 1199, lorsque Foulques de Neuilly invitait les populations à s'armer pour



Château de Simon de Montfort.

la conquête du tombeau de JÉSUS-CHRIST. Il partit avec Thibaut V, comte de Champagne, arriva en 1203 dans la Palestine, et se distingua, dans cette foule de chevaliers, par l'impétuosité de son courage, la promptitude de ses résolutions et sa tenacité. Il ne voulut prendre aucune part aux intrigues qui amenèrent la prise de Constantinople en 1204. La croisade, disait-il, a pour but de faire la guerre aux infidèles et non à des chrétiens.

Il était depuis peu de retour en France, lorsque les légats d'Innocent III appelèrent aux armes ceux qui voulaient combattre pour la foi. Au siège de Carcassonne, sa valeur l'avait signalé aux yeux de toute l'armée, et son dévouement excita une vive admiration. Il était monté à l'assaut du faubourg, et, après avoir longtemps lutté contre la défense vigoureuse des assiégés, il dut suivre la retraite ordonnée par les chefs. Les machines des remparts faisaient pleuvoir sur les assaillants, les traits et les quartiers de rocher, avec une telle abondance, que les abords de la place durent être rapidement abandonnés. Un des chevaliers qui avaient suivi Simon était tombé dans le fossé, la cuisse rompue par une pierre. Tous les coups de l'ennemi étaient dirigés de ce côté, mais Simon ne put consentir à abandonner un des siens. Il courut à lui, suivi de son écuyer, le retira de cette situation désespérée, et le ramena au camp, après avoir plusieurs fois risqué d'être écrasé par les projectiles de la place.

« Il portait une grande chevelure et était d'une taille avantageuse, bien fait de corps, beau de visage, actif, vigilant, fort, vigoureux, infatigable, propre à tous les exercices, affable, poli, éloquent [1]. »

Un ensemble de qualités si rares et si diverses devait le signaler à l'admiration, à la sympathie et au choix de l'armée.

Le pouvoir donné à Simon était certainement de nature à satisfaire l'ambition la plus exigeante, mais au prix de quels dangers et de quelles difficultés il fallait l'acheter ! Les seigneurs, les chevaliers et l'armée prêtèrent serment de fidélité au nouveau chef. Il prit le titre de vicomte de Béziers et de Carcassonne, témoigna sa reconnaissance au légat en donnant à l'église de Cîteaux trois maisons : à Béziers, à Carcassonne et à Sallèles, qui avaient appartenu à des hérétiques, en ordonnant de payer les dîmes et les prémices aux églises, en

1. *D. Vaissète*, liv. XXI, 62.

établissant un cens annuel de trois deniers par feu, en faveur de Rome, et une amende contre ceux qui, excommuniés, laisseraient passer quarante jours sans se faire absoudre, en s'engageant enfin à payer lui-même au Pape une redevance annuelle considérable.

Sur les instances de Simon, le duc de Bourgogne résolut de poursuivre la croisade, mais le comte de Nevers et un grand nombre de seigneurs quittèrent l'armée. Après quarante jours de service, on avait gagné les pardons promis par le Souverain Pontife. Beaucoup de croisés s'étaient moins préoccupés du mal fait par l'hérésie, que des avantages religieux qu'ils pouvaient retirer personnellement de la croisade ; et lorsque ces avantages leur étaient assurés, ils ne se croyaient plus tenus à rien.

Montfort reçut la soumission des châteaux de Limoux, de Montréal et de Fanjaux. Il fit raser celui de Limoux, et mit une bonne garnison dans celui de Fanjaux. Il se rendit à Castres dont les députés étaient venus le trouver, pour lui faire hommage et l'assurer de l'entier dévouement des habitants. Pierre de Vaux-Cernay raconte [1] que, pendant son séjour, on lui présenta deux hérétiques, l'un *parfait* et l'autre néophyte. Il ordonna de les faire brûler vifs. Le néophyte déclara qu'il était entièrement soumis aux lois de l'Église, et plusieurs, convaincus de sa sincérité, demandèrent sa grâce. Simon ordonna de les livrer également au feu. « On prit donc les deux hérétiques, on leur lia les mains derrière le dos, et on les attacha à de gros pieux par le cou, le milieu du corps et les cuisses. On demanda ensuite au néophyte dans quelle foi il voulait mourir. J'abjure l'hérésie, répondit-il, je veux mourir dans la foi catholique, et j'espère que ce feu me servira de purgatoire. On alluma ensuite le bûcher. L'hérétique parfait fut brûlé dans l'instant, mais les liens qui attachaient le néophyte s'étant rompus, il sortit sain et sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige du feu, excepté au bout des doigts. »

Après une tentative infructueuse contre le château de Cabaret, le duc de Bourgogne rentra dans ses États, emmenant la totalité ou la plus grande partie de ses troupes. D'après les uns, il ne serait resté auprès de Montfort que trente chevaliers français ; d'après les autres, il se serait trouvé

1. Chap. XXII.

à la tête de quatre mille cinq cents hommes, Bourguignons, Normands et Allemands. C'était bien peu en comparaison de l'effectif primitif de l'armée, et en présence de redoutables ennemis.

Il partagea aussitôt les troupes qui lui étaient restées fidèles, en trois parties, confia le gouvernement de la vicomté de Béziers à Guillaume de Castres, celui de Limoux à Lambert de Creichi, et garda pour lui Carcassonne.

Invité par Vital, abbé de Pamiers, qui imputait à Raymond-Roger, comte de Foix, les attentats les plus criminels contre la foi et les ecclésiastiques, Montfort se dirigea vers Pamiers, où il fut mis en possession du château. Il avait pris en passant celui de Mirepoix, dont il disposa en faveur de Gui de Lévis, qui remplissait dans son armée les fonctions de maréchal.

Les habitants de Saverdun lui ouvrirent leurs portes. Il enleva ainsi sans combattre trois places importantes au comte de Foix.

Il se rendit à Lombers, où cinquante chevaliers lui firent hommage, après avoir tenté de se défaire de lui, et reçu de l'évêque d'Albi, la ville qu'il possédait en pariage avec le vicomte de Béziers. Il prit possession de presque tout le pays d'Albigeois qu'il enlevait au comte de Toulouse, et revint à Carcassonne.

Les légats et Montfort rendirent ensemble compte à Innocent III du succès de la croisade « qui avait fait plus de besogne en deux mois, qu'on n'aurait osé espérer en deux ou trois ans. » Mais, réduits à eux-mêmes, les croisés doivent rester impuissants, et le Pape seul peut permettre d'achever ce qui a été si bien commencé. « D'un côté, dit Montfort [1], les seigneurs qui ont pris part à cette expédition m'ont laissé presque seul entre les ennemis de JÉSUS-CHRIST, qui errent entre les montagnes et les rochers. De l'autre, je ne saurais gouverner plus longtemps, sans être aidé de votre secours et de celui des fidèles, un pays devenu extrêmement pauvre par les ravages qu'on y a commis. Les hérétiques ont abandonné une partie de leurs châteaux, après en avoir tout emporté ou les avoir détruits ; ils conservent les autres, qui sont les plus forts, dans la résolution de les défendre. Il faut que je soudoie bien plus chèrement que je ne ferais dans d'autres guerres, les troupes qui sont avec moi, et à peine puis-je retenir quelques soldats, en leur donnant une double paie. »

1. *Lettres d'Innocent III*, XII, 100.

On voit déjà, dès cette époque, les difficultés contre lesquelles Montfort sera obligé de lutter, et on comprend tout ce qu'il fallait d'énergie, de persévérance et d'habileté, pour ne pas perdre en un instant, le fruit de tant d'efforts.

Après avoir dit tout ce qu'il a fait dans l'intérêt de l'Église, Montfort termine ainsi : « Je supplie Votre Sainteté de vouloir bien me confirmer dans la possession de ce pays, qui m'a été donné, et à mes héritiers, de la part de Dieu, et de la vôtre, par l'abbé de Cîteaux, votre légat, du conseil de toute l'armée, et d'accorder pareille grâce à ceux qui, ayant participé au travail, ont reçu une portion du même pays, suivant leur mérite. »

Le 11 novembre, Innocent III lui répondit pour le louer de ce qu'il avait fait contre les hérétiques, et l'assurer qu'il seconderait, autant qu'il dépendrait de lui, son entreprise. Il écrivit, en effet, à l'empereur Othon, aux rois d'Aragon et de Castille, à la noblesse de Provence, pour les engager à secourir Montfort. Il s'adressa, en même temps aux archevêques d'Arles, de Besançon, de Vienne, d'Aix, de Narbonne, de Lyon, d'Embrun et d'Auch et à leurs suffragants, aux évêques d'Albi, de Rodez, de Cahors et d'Agen, aux consuls d'Arles, d'Avignon, de Saint-Gilles, de Nîmes, de Montpellier et de Tarascon, pour leur enjoindre « d'exhorter leurs diocésains, leurs sujets et leurs concitoyens, à s'employer de toutes leurs forces, pour achever de détruire l'hérésie, et à y contribuer d'une partie de leur revenu. »

Au moment où il recevait ces nouvelles rassurantes, la situation de Montfort était presque désespérée. Il avait perdu la plus grande partie de ses conquêtes, Castres et Lombers s'étaient révoltés, et le comte de Foix, avec qui il s'était entendu, venait de se séparer violemment de lui. Le château de Montréal lui refusa obéissance, et quoique Simon eût fait pendre, après l'avoir dégradé, l'ecclésiastique qui l'avait livré à son ancien seigneur, la défection était générale, et de tout ce qu'il avait conquis, il ne lui restait, à la fin de 1209, que Carcassonne, Fanjaux, Saissac, Limoux, sur lequel il ne pouvait guères compter, Pamiers, Saverdun, Albi et le château d'Ambialet. La perte de Milon qui l'avait toujours énergiquement soutenu, se joignit, sans l'abattre, à toutes ces défections. (Janvier 1210.)

Au commencement du carême, Alix, la femme de Simon, arrivait dans le Midi avec un nombre considérable de croisés.

Simon s'avança vers elle jusqu'à Pézénas. Il assista à une assemblée à Saint-Thibéry, où le légat accompagné des évêques de Béziers, d'Agde et de Maguelonne et des abbés de Valmagne, de Fontcaude, de Saint-Thibéry et de Saint-Aphrodise, reçut l'abjuration d'Étienne de Servian qui avait donné asile dans ses châteaux aux chefs de l'hérésie, et qui promit de les poursuivre désormais avec une vigueur égale à la bienveillance qu'il leur avait témoignée.

Simon lui rendit son château et les autres fiefs qu'il lui avait confisqués.

Le danger était partout ; au moment où il rentrait à Carcassonne, il apprend que les habitants du château de Montlaur assiégeaient la garnison réfugiée dans une tour. Il part aussitôt avec quelques chevaliers, la délivre, et fait pendre ceux qui l'avaient attaquée, les considérant comme des rebelles et des traîtres.

Il marche vers Alzonne qu'il trouve abandonné. Il emporte Bram, après un siège de trois jours, soumet la plus grande partie du Minervois, et prend le château d'Alairac situé dans les montagnes entre Narbonne et Carcassonne.

Les actes d'atrocité se mêlent à ces exploits. Ils sont moins dus à la cruauté de Montfort qu'aux douloureuses et violentes alternatives des guerres civiles. La cruauté appelle des représailles, et un excès d'un côté paraît justifier les plus affreuses vengeances de l'autre. Il avait trouvé, après la prise du château de Bram, « une centaine de prisonniers, à qui il fit crever les yeux et couper le nez, et qu'il envoya ainsi, par représailles à Cabaret, sous la conduite de l'un d'entre eux, à qui il avait laissé un œil pour conduire les autres. »

Pierre d'Aragon voulant réconcilier Montfort et Raymond, qui venait de rentrer dans ses États, les appela à Pamiers. Il n'obtint rien ; Raymond voyait en Montfort son plus cruel ennemi et le ravisseur futur de ses domaines. Montfort croyait Raymond coupable de toutes les accusations qui lui avaient été imputées et jugeait légitime contre lui la sévérité la plus extrême.

Les seigneurs de Cabaret, de Termes et de Montréal, auxquels se joignirent ceux qui n'avaient pas voulu subir la domination de Montfort, supplièrent le roi d'Aragon de recevoir leur hommage et de prendre leur défense. Convaincu qu'un acte d'énergie pourrait seul conjurer un si grand danger, Simon courut assiéger Montréal. Le roi d'Aragon était disposé à

intervenir, mais il voulut s'entendre avec ceux qui l'avaient appelé. Ils ne furent pas d'accord sur les conditions, et sa présence eut pour résultat la conclusion d'une trêve entre Simon et le comte de Foix. Elle devait durer jusqu'à Pâques, mais elle ne tarda pas à être rompue, chacun consultant son intérêt plutôt que ses engagements.

Montfort alla faire le siège de Minerve, dont la garnison, par ses courses, incommodait beaucoup Narbonne. C'était une place très forte, élevée sur un rocher escarpé et entourée de précipices. Elle avait une garnison brave et nombreuse. Montfort l'investit pour l'isoler de tout secours, et les machines les plus redoutables battirent les murs. Les assiégés firent sans succès plusieurs sorties pour repousser les assaillants, et détruire les machines qui leur faisaient beaucoup de mal. Ils n'y réussirent pas, et le désespoir ne tarda pas à les gagner.

Lorsque la brèche fut ouverte, la garnison demanda à capituler. L'accord était déjà fait avec Montfort, lorsque l'abbé de Cîteaux arriva avec Thédise. Simon déclara qu'ils étaient maîtres, et qu'il fallait considérer comme non-avenues les conditions déjà faites, ce qui les mit dans une situation difficile. « L'abbé, dit Pierre de Vaux-Cernay, souhaitait extrêmement la mort des ennemis de JÉSUS-CHRIST, mais prêtre et religieux, il n'osait exiger la mort des habitants de Minerve. » Aussi donna-t-il des conseils d'humanité que l'on ne se montrait pas disposé à suivre. Mais il trouvait qu'il avait été déjà versé trop de sang.

Guillaume, qui commandait la place, et Simon furent alors invités à faire connaître séparément les conventions arrêtées entre eux, mais ils ne se trouvèrent pas d'accord, et l'abbé dut les fixer lui-même. La vie fut accordée à Guillaume et aux catholiques, même aux fauteurs de l'hérésie. Simon fut déclaré maître de la place, et les hérétiques, même les *parfaits*, purent sortir sans être inquiétés, s'ils s'engageaient à se convertir.

Un chevalier croisé, Robert de Mauvoisin, s'indigna de cette dernière condition. « Je suis venu, s'écria-t-il, pour exterminer les hérétiques, et non pour leur faire grâce. » L'abbé de Cîteaux qui connaissait leur obstination, lui répondit : « Il en sera comme vous désirez, car ils se condamneront eux-mêmes, malgré les facilités qui leur sont accordées, et peu se convertiront. » L'événement lui donna raison, non seulement alors, mais en bien d'autres circonstances.

Les croisés entrèrent dans Minerve le 22 juillet 1210 un an

après la surprise qui leur avait livré Béziers. Ils chantèrent le *Te Deum* en allant à l'église qui fut aussitôt réconciliée.

Gui, abbé de Vaux-Cernay, se rendit dans les maisons où les hérétiques s'étaient rassemblés. Ses efforts ne purent vaincre leur obstination, ni ses enseignements éclairer leur esprit. Simon alla les solliciter lui-même de renoncer à leurs erreurs, mais il n'obtint rien. Il crut dès lors légitime tout ce que l'irritation et le droit du vainqueur lui inspirèrent contre eux. Il ordonna de les arrêter et de les brûler vifs. Plus de cent quarante des hérétiques appelés parfaits s'étaient réfugiés dans cette place, parce qu'elle était réputée imprenable ; ils périrent tous dans les flammes. Ils s'y précipitèrent eux-mêmes « avec un courage digne d'une meilleure cause, » comme si ce supplice comblait leurs vœux.

Si cette vengeance répondit aux désirs de Robert de Mauvoisin, qui n'exprimait pas seulement son opinion, elle rencontra d'un autre côté l'indifférence que produit l'habitude des scènes sanglantes. « Ils brûlent maint hérétique félon, dit, sans la plus légère émotion, le poème de la croisade [1], et mainte folle hérétique qui se trémousse dans le feu ; on ne leur laisse point la valeur d'une châtaigne ; puis, on jeta les corps, on les ensevelit dans la boue, afin que ces méchants objets ne fissent point d'infection à notre gent étrangère. »

Trois femmes furent sauvées par Mahaud de Garlande qui, touchée de pitié, les arracha au bûcher, se déclara responsable de leur conversion et les réconcilia à l'Église. Tous les autres habitants de Minerve renoncèrent à l'erreur. Le siège avait duré sept semaines.

Le Pape, par une bulle du 28 juin, avait confirmé à Simon la possession de la ville d'Albi. Il écrivit aux évêques pour les inviter à lui remettre les effets que les hérétiques leur avaient confiés, et les charger de faire lever les subsides destinés à l'entretien des troupes.

La soumission des châteaux de Ventalon et de Montréal fut le prix de la chute de Minerve. Un renfort de Bretons qui vint au secours de Montfort, lui permit de tenter une entreprise plus difficile, le siège de Termes, une des plus fortes places qui fussent encore au pouvoir des hérétiques.

Il fallut d'assez longs préparatifs, et les machines demandèrent du temps et des dépenses. Il partit de Carcassonne

1. Fauriel, page 74.

avec ses troupes légères, laissant à Verles d'Encontre le soin d'amener ces machines qui furent chargées, hors la ville, sur des chariots. Pierre-Roger, seigneur de Cabaret, essaya de les détruire pendant la nuit, mais il fut surpris et repoussé par la garnison de Carcassonne. Il ne perdit pas l'espoir d'une revanche et tendit à ceux qui les conduisaient une embuscade. Il tomba sur l'escorte qu'il ébranla par sa brusque attaque, mais qui se remit bien vite. L'engagement fut très vif. Pierre-Roger faillit y être pris plusieurs fois, et ne se sauva qu'en poussant le cri de ralliement des croisés : Montfort! Montfort! Mais les machines durent être ramenées à Carcassonne, où on mit longtemps à les réparer.

Le château de Termes était situé sur une montagne escarpée au pied de laquelle s'étendent des vallées profondes. On ne pouvait y arriver que par un seul côté. Deux faubourgs l'entouraient, et ils étaient défendus par une bonne muraille que protégeait une tour élevée sur le sommet d'un rocher.

La garnison, nombreuse et vaillante, était commandée par Raymond de Termes, dont l'expérience égalait le courage, et qui, dans l'attente d'un siège, avait muni la place de tout ce qui pouvait être utile à la défense et nécessaire aux combattants. Son attachement à l'hérésie donnait un aliment nouveau à son ardeur pour les combats.

Montfort avait commencé le siège avec quelques troupes, sans pouvoir entourer la place. Aussi, les sorties étaient-elles fréquentes, et les assiégés pénétrèrent plusieurs fois jusque dans le camp. Ils se répandaient dans les environs, attaquaient les soldats isolés et empêchaient ou retardaient l'arrivée des secours.

On commençait à croire téméraire la tentative de Montfort.

Lorsque des renforts eurent donné une plus grande confiance, il fit dresser des pierriers pour battre les murailles. Il avait auprès de lui un ingénieur dont l'activité égalait le talent et dont les difficultés révélaient les ressources. C'était Guillaume, archidiacre de Paris.

Les pierriers, bien manœuvrés, éloignèrent l'ennemi des parapets, d'où il lançait des traits, et firent promptement une brèche dans la muraille du premier faubourg. Les croisés se préparèrent à l'assaut. Les assiégés ne les attendirent pas, et mirent, en se retirant, le feu au faubourg, pour empêcher l'ennemi de s'y établir. Les efforts des soldats de Montfort pour éteindre l'incendie restèrent impuissants devant une attaque

furieuse du dedans, et ils durent reculer. Ils réussirent pourtant par des travaux hardis et la construction d'un mangonneau, à isoler du château la tour qui protégeait les deux faubourgs. Les défenseurs se trouvèrent tellement en danger, qu'ils l'évacuèrent pendant la nuit, et l'évêque de Beauvais, dont la troupe avait exécuté l'attaque, y arbora son étendard.

Les machines purent alors battre directement la place. Un mangonneau établi sur un rocher très rapproché du mur, faisait de grands ravages. Montfort en avait confié la manœuvre et la défense à cinq chevaliers et à trois cents sergents. Les assiégés envoyèrent contre eux huit cents hommes, qu'ils firent soutenir par des troupes fréquemment renouvelées. Les défenseurs du mangonneau durent céder. Seul, un chevalier resta ferme à son poste, portant des coups terribles, repoussant ceux de l'ennemi et jetant l'indécision dans une troupe dont le nombre semblait devoir l'écraser.

C'est ce qui serait arrivé, si une diversion n'avait été faite à propos. Les croisés feignirent de vouloir tenter l'assaut, en se dirigeant vers les parties du mur qui avaient été entamées. La troupe courut aussitôt à la défense de la place. Le chevalier et le mangonneau furent sauvés.

Cependant les vivres commençaient à diminuer, et l'eau manquait. Le *poème de la croisade* dit que « cet hiver était aussi beau que le plus bel été, » et il y voit une marque de la protection divine pour les croisés, dont les souffrances étaient allégées, et de colère contre les hérétiques, dont les puits tarirent lorsque Simon eut détourné les sources des fontaines.

Les assiégés demandèrent alors à capituler. Pendant que Montfort débattait les conditions avec Raymond de Termes, la plupart des chefs croisés qui avaient trouvé le siège long, préparèrent leur départ. C'était le moyen de rendre l'accord plus difficile et d'encourager la trahison. Ni les raisons données par Montfort, ni l'intérêt de la croisade, ni les supplications de sa femme, qui avait assisté au siège, ne purent les faire revenir sur leur détermination. Ils fixèrent leur départ au lendemain.

Une pluie abondante qui tomba pendant la nuit remplit les citernes de la place et changea les dispositions des assiégés. Deux chevaliers seulement se rendirent, conformément à leur promesse. Les autres, à l'exemple de Raymond de Termes, repoussèrent toutes les propositions, et Montfort fut

réduit à recommencer ce qui lui avait coûté tant de temps, d'efforts et de sang.

Le lendemain, comme il accompagnait l'évêque de Chartres, qui partait avec ses troupes, les assiégés essayèrent de détruire le mangonneau qui leur faisait tant de mal. Simon revint plus promptement qu'on ne l'avait cru, entraîna ses soldats, et repoussa les assaillants en leur faisant payer cher leur tentative.

Quelques renforts lui permirent de donner à l'attaque une nouvelle activité. Les machines furent approchées des murs, les battirent sans relâche, et la brèche étant praticable, l'assaut fut fixé au lendemain, mais dans la nuit du 21 au 22 novembre, les assiégés quittèrent secrètement le château. Les croisés les poursuivirent et en tuèrent un grand nombre. Raymond de Termes, qui s'était échappé, tenta de rentrer dans la place pour en retirer des objets précieux. Il fut pris et enfermé dans une des tours de Carcassonne, où il passa plusieurs années. Simon fit grâce aux femmes qu'il trouva dans le château. Le siège avait duré quatre mois.

La chute d'une place si forte et si bien défendue jeta le découragement dans toutes celles qui n'avaient pas fait leur soumission. Plusieurs furent abandonnées. Il en prit possession, et se montra impitoyable pour les soldats qui tentaient de s'échapper. Une forte garnison occupa Termes, et plusieurs châteaux du Toulousain ayant fait leur soumission, il se trouva rassuré de ce côté par les gouverneurs qu'il établit et se rendit dans l'Albigeois, où Castres et Lombers avaient pris une attitude agressive. Cette insurrection ne fut pas longue. Les habitants et les chevaliers l'assurèrent de leur fidélité, et s'engagèrent à servir sa cause. Il lui avait suffi de se montrer.

Il eut au château d'Ambialet une conférence avec le comte de Toulouse, et Pierre de Vaux-Cernay raconte [1] qu'il surprit un complot dirigé contre sa vie. Il s'en plaignit amèrement à Raymond, qui protesta de sa loyauté. Le fait paraît peu certain. Quoique la chevalerie méridionale ne se piquât pas de scrupules dans les relations avec l'ennemi, le comte de Toulouse se montra généralement peu disposé à des actes de perfidie. Pierre de Vaux-Cernay porte seul cette accusation contre lui. Son témoignage ne peut prévaloir contre le caractère

1. Chap. 42.

historique de la malheureuse victime de tant de faiblesses. La haine de ces deux hommes avait une cause déjà ancienne, et il n'est pas nécessaire de l'expliquer par le guet-apens de l'un d'eux contre l'autre. Ils ne tardèrent pas, d'ailleurs, à se retrouver en présence à Narbonne.

Dans cette assemblée, les légats obtinrent que le roi d'Aragon recevrait, pour Carcassonne, l'hommage de Montfort. C'était à la fois consolider la situation du chef des croisés, et montrer des dispositions peu favorables au comte de Toulouse, puisqu'on reconnaissait comme parfaitement établis les droits de suzeraineté de l'Aragon sur le vicomté de Carcassonne, au détriment de ceux de Raymond.

Le 10 mars 1211, Simon reçut des renforts que l'évêque de Toulouse avait sollicités. Ils vinrent de Paris, d'Autriche, de Mons, de Juliers, et déterminèrent Montfort à l'attaque du château, de Cabaret, situé à l'extrémité du diocèse de Carcassonne, dans les montagnes voisines de celui de Toulouse. Le seigneur, Pierre-Roger, était résolu à se défendre, mais l'approche des croisés amena parmi les chevaliers attachés à la place, une prompte désertion. Il dut songer à tirer le meilleur parti de sa situation. Il recourut à un chevalier, Bouchard de Marly, qu'il retenait prisonnier depuis dix-huit mois, et lui demanda son intervention auprès de Montfort. La négociation fut bientôt faite. Le château de Cabaret ouvrit ses portes, le légat et Simon en prirent possession, en présence des assiégés rassurés sur leur sort, y mirent garnison et Pierre-Roger reçut en dédommagement divers domaines.

Montfort porta aussitôt ses forces du côté de Lavaur. Ce château, situé sur l'Agoût, appartenait alors à une veuve nommée Guiraude, qui en avait le domaine utile, sous la mouvance des vicomtes de Béziers et de Carcassonne et la suzeraineté des comtes de Toulouse. Guiraude que l'on citait comme une hérétique obstinée, avait auprès d'elle son frère Aymeri, et quatre-vingts chevaliers dévoués à sa personne et pleins d'ardeur. La place, forte par sa position, ses murs et ses fossés et munie de tout ce qui permettait de soutenir un siège, renfermait un grand nombre d'hérétiques.

Montfort, qui n'avait pas assez de troupes, pour l'investir, attaqua sur deux points, et fit battre les murs par ses machines. Les assiégés se défendirent énergiquement et firent plusieurs sorties heureuses qui interrompirent ou détruisirent les travaux. Raymond leur avait envoyé secrètement

quelques secours, et permit aux habitants de Toulouse de leur fournir des vivres ; mais comme il ne voulait pas encore rompre avec Montfort, il ne les autorisa pas à leur faire parvenir des machines pour combattre celles des assaillants.

Les évêques de Lisieux et de Bayeux et le comte d'Auxerre amenèrent des renforts au camp, et Foulques envoya cinq mille Toulousains qui faisaient partie d'une confrérie instituée dans la vue d'extirper l'hérésie et d'abolir l'usure. Le comte de Toulouse avait essayé de les empêcher de partir, mais ils trompèrent sa surveillance, et rendus au camp, ils permirent à Montfort d'investir le château.

La défense était énergique, et les assiégés, en se montrant à cheval sur le rempart, bravaient les assaillants et semblaient leur prouver qu'ils n'avaient rien à craindre d'eux. Si les machines approchées du mur faisaient de grands ravages, le fossé était toujours dégagé des fascines que l'on y jetait pour le combler. Les assiégés y aboutissaient par un conduit secret, enlevaient les obstacles et tuaient les travailleurs.

Les soldats de Montfort rendirent ce passage impraticable en y accumulant du bois et divers objets inflammables, qui pendant longtemps, le remplirent d'une fumée épaisse. Ils comblèrent alors le fossé, approchèrent la machine de la muraille, et l'attaquèrent par des projectiles et la sape.

Les assiégés tentèrent d'incendier la machine et de repousser les assaillants par tous les moyens que suggéraient l'art et la volonté d'une résistance désespérée. Mais le mur, enfin percé, ouvrit la ville aux croisés. Ils se précipitèrent à l'intérieur, égorgeant tout sur leur passage. Des femmes s'étaient réunies dans une maison, où, sans défense, elles attendaient le sort réservé aux vaincus dans ces guerres cruelles. A la demande d'un chevalier, Montfort leur fit grâce et les mit à l'abri de toute insulte. Aymeri fut fait prisonnier avec ses quatre-vingts chevaliers, qui furent tous passés au fil de l'épée. Guiraude fut précipitée au fond d'un puits, que l'on combla. Les chroniqueurs expliquent ces cruautés dont ils ne s'étonnent pas, par l'obstination des hérétiques dans la défense et dans l'erreur.

Quatre cents hérétiques *parfaits* furent brûlés vifs. On leur avait offert la vie s'ils consentaient à se convertir. Ils préférèrent la mort et se jetèrent eux-mêmes dans les flammes. On imposa au reste de la population, des conditions honorables. Le butin, qui fut considérable, servit à désintéresser un

riche marchand de Cahors qui avait prêté à Simon des sommes importantes sans lesquelles il n'aurait pu, ni entretenir ses troupes, ni faire construire les machines nécessaires au siège (3 mai 1211).

La plupart des seigneurs qui étaient venus au secours de Monfort, ainsi que les Toulousains, quittèrent l'armée, après avoir accompli leur temps de service.

Pendant ces événements, Raymond avait contribué à la défaite d'un corps de croisés allemands qui se rendaient au camp devant Lavaur, secouru ceux que Montfort assiégeait, tenté de l'attaquer lorsqu'il était devant les Casses, et mis le feu à Castelnaudary pour en éloigner les croisés. Chacun de ces actes suffisait pour le faire traiter comme un ennemi. Malgré ses promesses et ses serments, il se montrait le partisan et le protecteur de l'hérésie. C'est contre lui qu'allait être dirigé tout l'effort des croisés.



Chapitre dixième.

RAYMOND VI DE TOULOUSE.

RAYMOND était resté dans l'armée des croisés jusqu'à la prise de Carcassonne. Il se retira aussitôt après s'être entendu avec Simon, pour la destruction de plusieurs châteaux situés sur les frontières de leurs domaines, et avoir promis sa fille à son fils. Mais l'entente ne fut pas de longue durée. Le légat et Montfort signifièrent à Raymond et aux consuls de Toulouse, de livrer, sous peine d'excommunication et d'interdit, ceux des habitants désignés comme suspects d'hérésie. C'était le moyen de s'assurer des dispositions du comte.

Raymond déclara que, réconcilié avec l'Église par le légat Milon, il n'avait rien à faire avec Simon et Arnaud, et que si l'on persévérait dans l'hostilité qu'on lui témoignait, il irait à Rome porter ses plaintes. On essaya de le calmer, mais il persista dans sa résolution, déclarant que, non seulement il porterait l'affaire au Pape, mais qu'il la soumettrait au roi de France, à l'empereur, à tous les barons du royaume, et qu'il ferait connaître les vexations, les violences et les cruautés dont les croisés se rendaient coupables tous les jours.

Les consuls de Toulouse dirent, de leur côté, qu'ils avaient fait une recherche exacte des hérétiques, et que plusieurs avaient subi le dernier supplice. Ils n'avaient donc pas manqué à leurs promesses. Ces déclarations ne parurent pas suffisantes à l'abbé de Cîteaux qui, de l'avis des évêques présents au camp, excommunia les consuls de Toulouse, et jeta l'interdit sur la ville.

Le légat Milon était allé en Provence, pendant que les croisés quittaient Montpellier, se dirigeant vers Béziers. Il y leva des subsides pour la croisade, et tint à Avignon un concile auquel prirent part les archevêques de Vienne, Arles, Embrun et Aix, vingt évêques, plusieurs abbés et divers autres ecclésiastiques. On y dressa vingt-un canons pour la réformation des mœurs, on y jeta l'interdit sur le vicomte et la ville de Marseille, et on y prit des mesures propres à rétablir en Provence la paix.

Mais Milon ne perdait pas de vue le comte, dont il connaissait les intentions. En transmettant ces résultats au Pape,

Milon ajoute : « Je supplie très humblement Votre Sainteté, supposé que le comte de Toulouse, qui est ennemi de la paix et de la justice, se rende auprès d'elle, ainsi que plusieurs le croient, pour lui demander la restitution des châteaux qu'il m'a remis en votre nom (restitution qu'il se vante d'obtenir facilement), de ne pas vous laisser surprendre par ses paroles artificieuses, mais d'appesantir de plus en plus sur lui le joug de l'Église, comme il le mérite, car il a transgressé presque tous les quinze articles pour lesquels il a fait serment entre mes mains, et a donné des cautions [1]. »

Et, après avoir montré qu'il est manifestement déchu de ses droits sur les châteaux donnés en gage, le légat ajoute : « Si le comte de Toulouse, ce qu'à Dieu ne plaise, recouvrait ces châteaux sans autre satisfaction, tout ce qu'on a fait contre les hérétiques et tout ce qu'on a établi pour le repos du pays deviendrait absolument inutile, et il serait beaucoup mieux de n'avoir rien fait, que de ne pas finir après avoir commencé. »

Dans une autre lettre, les deux légats exposent les motifs pour lesquels l'excommunication avait été prononcée contre le comte de Toulouse et l'interdit jeté sur ses terres : refus de rétablir les évêques de Carpentras et de Vaison, d'abandonner les hérétiques aux croisés, de rendre justice aux églises, aux maisons religieuses et aux pauvres, de nommer des commissaires pour recevoir les plaintes dirigées contre lui, de n'avoir ni démoli les fortifications des églises, ni aboli les péages et les exactions injustes. Puis ils insistent sur leurs accusations contre Raymond.

« Comme nous avons appris, disent-ils, que le comte doit se rendre incessamment à Rome, pour obtenir, par la recommandation du roi Othon, du roi de France et de plusieurs autres, dont il se vante d'avoir l'amitié, la restitution des châteaux qu'il nous a remis, erreur qui serait pire que la première, nous avons cru devoir vous faire connaître la vérité, afin que si ce prince obtient audience de Votre Sainteté, il trouve en vous la fermeté du successeur de saint Pierre. Il est si étroitement lié par la grâce de Dieu et par vos soins, qu'il n'est pas en état de regimber dans la suite et d'éluder l'exécution de vos ordres sacrés ; à moins, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'on ne vienne à défaire, sur les prières de quelques-

1. *Lettres*, liv. XII, 106.

uns, ce qui a été déjà fait. » Tous les légats étaient donc d'accord dans leur haine contre le comte de Toulouse.

Il partit après avoir fait son testament et, à la fin de septembre 1209, il était à la cour de Philippe-Auguste, à qui il soumit ses plaintes et la demande de confirmation de plusieurs droits. Il s'adressa également au duc de Bourgogne, au comte de Nevers, et à la comtesse de Champagne, qui lui remirent des lettres de recommandation pour le Pape. Il partit pour Rome avec plusieurs seigneurs et les consuls de Toulouse, qui allaient demander d'être relevés de l'interdit jeté sur la ville par l'abbé de Cîteaux.



Philippe-Auguste.

Il fut reçu en audience par le Pape à la fin de janvier 1211. Il exposa, en présence du collège des cardinaux, ses griefs contre le légat et Montfort. Son attitude, son langage, les témoignages de diverses églises firent sur le Souverain Pontife une impression favorable. Après avoir invoqué sa bienveillance et sa justice, Raymond demanda à se justifier et à être remis en possession de ses châteaux.

Touché de cette situation et désireux de servir la foi, le Pape enjoignit à ses légats de tenir un concile, avant trois mois, d'y convoquer les archevêques, évêques, abbés, princes, barons et chevaliers dont ils jugeront la présence nécessaire. S'il survient contre Raymond un accusateur, les légats, après avoir informé sur les erreurs dont il se serait rendu coupable, et sur la mort de Pierre de Castelnau, lui renverront l'affaire, et assigneront Raymond devant lui. Si

personne ne se présente pour accuser le comte, ils entendront sa justification, et s'ils la trouvent suffisante, ils le déclareront orthodoxe et innocent de la mort du légat. Ils lui rendront ses châteaux, après avoir exigé une caution pour garantie de la sincérité de ses sentiments et de sa loyauté à remplir les conditions posées.

C'était le langage de la prudence et de la charité. Innocent III le fit connaître à l'abbé de Cîteaux, qui remplaça Milon, et lui ordonna de révoquer la sentence qu'il avait portée contre les habitants de Toulouse. Il devait en même temps se rendre dans cette ville avec Thédise, chanoine de Gênes. C'était un commencement de réparation et un espoir donné au comte. C'était aussi un avertissement pour ses légats, qui, au milieu de l'agitation de tant de passions, ne devaient entendre que le langage de la vérité. Le comte, qui ne trouvait dans ses États que des ennemis, dut être profondément touché de la sollicitude du Souverain Pontife pour ses intérêts. Il eût dû aussi y trouver un motif nouveau de rester fidèle à la foi et à ses engagements.

Les intentions d'Innocent III furent aussitôt suivies, soit afin d'en finir plus vite, soit afin de donner moins de solennité à la réconciliation. Arnaud se présenta seul pour la cérémonie, et les habitants, après avoir manifesté leur mécontentement, pour ce qu'ils considéraient comme un manque d'égards, se réjouirent de cet acte et s'engagèrent à payer mille livres toulousaines, pour le soutien de la foi. Tout ne fut pas fini cependant, car après avoir été relevés de l'interdit, ils furent frappés de nouveau pour n'avoir payé que la moitié de la somme promise. Ils firent alors un nouveau serment, donnèrent des otages, remplirent leurs engagements et furent considérés comme bons catholiques.

Pendant ce temps, Raymond implorait le secours d'Othon et essayait de se concilier la bienveillance de Philippe-Auguste. Mais il n'eut pas à se louer de l'accueil fait à ses sollicitations. Le roi de France voulait ménager Rome, et ne perdre aucun des avantages que promettait à sa couronne l'abaissement d'un vassal puissant.

Dès son retour à Toulouse, il alla trouver l'abbé de Cîteaux et Montfort, pour leur faire connaître les intentions du Pape à son égard. Arnaud promit de se rendre à Toulouse, et y arriva peu de temps après, avec les évêques de Riez et d'Uzès, légats comme lui, et plusieurs autres. Ils furent parfaitement

accueillis par le comte, à qui pesait depuis longtemps une situation fausse, mais ils ne purent rien conclure, à cause de l'absence de Thédise.

Le roi d'Aragon vint jusqu'aux portes de Toulouse, vit l'abbé de Cîteaux et Montfort, et se retira sans avoir obtenu ce qu'il demandait. Il est probable qu'il s'agissait moins des affaires de la croisade que des siennes. Il projetait une expédition contre les Sarrasins et il eût été avantageux pour lui de pouvoir s'appuyer sur l'autorité du légat, aussi bien que sur les croisés venus de France. La situation des provinces méridionales ne permettait pas d'enlever en ce moment à la croisade un seul de ses soldats. Il obtint plus tard un secours efficace, car deux mille chevaliers français, dix mille sergents à cheval et cinquante mille à pied figurèrent avec honneur à la bataille de Las Navas de Tolosa (16 juillet 1212), qui est la gloire de son règne.

L'arrivée de Thédise n'amena pas la solution attendue. Le Pape avait exigé l'expulsion des hérétiques et la révocation de péages injustes récemment établis. Les légats se plaignaient de l'inexécution de ces conditions. Il fut enfin convenu que le comte se trouverait, trois mois après, à Saint-Gilles où il produirait dans une assemblée d'archevêques, d'évêques et d'abbés les preuves de son innocence sur l'accusation d'hérésie et de meurtre. On voit combien la situation devenait de plus en plus difficile, à cause du nombre et de la diversité des questions dont on poursuivait la solution.

Au commencement de juillet, Raymond se rendit à Saint-Gilles, fit un voyage à Uzès, et s'arrêta à Saint-Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui le Pont Saint-Esprit, où il fit un accord avec l'évêque de Viviers.

A la fin de septembre 1210, le concile fut réuni à Saint-Gilles. « L'évêque de Riez et maître Thédise ayant convoqué à Saint-Gilles, dit Pierre de Vaux-Cernay [1], les archevêques, les évêques et plusieurs autres prélats, le comte de Toulouse se présenta devant eux pour se purger du crime d'hérésie et du meurtre du légat Pierre de Castelnau. Maître Thédise ayant pris la parole, déclara au comte, au conseil des prélats, qu'on ne recevrait pas sa justification sur ces deux articles, parce qu'il n'avait pas exécuté, malgré ses promesses, les ordres du Pape. Il fit entendre au concile que Raymond, ayant

1. Ch. 39.

négligé d'obéir en des choses de peu de conséquence, il ne lui serait pas difficile de se parjurer, soit par lui-même, soit par ses complices, sur des articles plus considérables, et qu'ainsi il ne fallait pas l'admettre à se justifier, jusqu'à ce qu'il eût entièrement satisfait à tout ce qui lui avait été ordonné. Le comte se voyant frustré de ses espérances, se mit à pleurer ; maître Thédise, qui s'en aperçut et qui était persuadé que ses larmes n'étaient pas des larmes de componction et de pénitence, mais plutôt de méchanceté et de chagrin, lui adressa alors ces paroles de l'Écriture : « Quelque grand que soit le débordement des eaux, elles n'arriveront pas jusqu'à lui. »

Ce langage et les dispositions dont il témoignait, n'étaient pas d'accord avec la volonté du Souverain Pontife. Les légats en donnèrent plus tard la raison, dans une lettre qui semble une justification.

Ils affirment avoir écrit au comte de chasser avant tout de ses États les hérétiques et les routiers, et d'exécuter fidèlement tous les autres articles. Le comte parut au concile, mais il fut facile de voir qu'il n'avait pas fait et n'était pas disposé à faire ce qu'on lui avait ordonné. Tout le concile décida dès lors qu'il n'y avait pas lieu de le recevoir à se justifier. « Après s'être retiré du concile, ajoutent les légats, non seulement il n'a pas exécuté ce que nous lui avons ordonné, mais il s'est livré absolument à son sens réprouvé, et, oubliant la grâce que le Saint-Siège lui avait faite, et qu'il ne méritait pas, il a ajouté iniquité sur iniquité, et a commis des crimes encore plus énormes, en sorte que les légats l'ont plusieurs fois excommunié, et dépouillé de tous ses domaines, dont ils ont disposé en faveur du premier occupant. »

Ces accusations étaient vagues et risquaient de paraître inspirées par la passion plus que par la justice. Elles ne reposaient sur aucune preuve fournie devant les évêques, et n'étaient que la reproduction des griefs indiqués auparavant; aussi, les légats précisent-ils davantage à la fin de leur lettre, et produisent-ils des faits nouveaux.

« Au reste, que Votre Sainteté ne croie pas que nous ayons apporté la moindre négligence dans l'exécution de ses ordres, car nous avons cité plusieurs fois le comte, et il n'a pas daigné se présenter devant nous ; il a refusé en notre présence de satisfaire les évêques de Carpentras et de Vaison et leur clergé, et de payer la somme d'environ mille marcs d'argent à laquelle moi, évêque de Riez et maître Milon, de bonne

mémoire, l'avions condamné autrefois, sous peine d'excommunication, en dédommagement des pertes qu'il avait causées à ces prélats et à leurs églises, aux autres ecclésiastiques et aux pauvres misérables qu'il a dépouillés de leurs biens, comme nous avons eu soin de vous en instruire par l'évêque de Nîmes. »

Le Pape écrivit à Raymond : « Il ne convient pas à un personnage d'un aussi grand nom que le vôtre, d'être négligent dans l'exécution de justes promesses qu'il a faites, quand il souhaite que l'on tienne celles qu'on lui a données. Puisque vous avez promis de chasser les hérétiques de vos domaines, nous sommes également surpris et affligé d'apprendre qu'ils y habitent encore par votre négligence, pour ne pas dire par votre permission. Outre le péril de votre âme, comme votre réputation en pourrait souffrir considérablement, nous vous prions et nous vous exhortons à ne pas différer de les exterminer, ainsi que vous l'avez promis en notre présence ; autrement, leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu à leurs exterminateurs. »

Ce langage est encore celui de la charité, et il est probable qu'Innocent III en attribuant à la négligence, plutôt qu'à la mauvaise volonté, l'inexécution des promesses du comte, voulait lui offrir un moyen de salut. Peut-être se défiait-il des affirmations de ses légats qui, jetés au milieu des passions les plus ardentes, risquaient de les partager, ou du moins d'en ressentir l'atteinte. C'est ce que permet de croire ce qu'il écrivait à Philippe-Auguste au mois d'août 1211 : « Nous savons que le comte ne s'est pas justifié, mais nous ignorons si c'est par sa faute, quoiqu'on dise communément qu'il passe pour hérétique dans le pays [1]. »

Les légats n'étaient pas favorables à Raymond, peut-être par zèle pour la foi, plutôt que par le désir de favoriser l'ambition de Montfort. Il est certain, du moins, qu'ils ne lui rendaient pas facile la soumission qu'ils exigeaient. Le comte, de son côté, se trouvait dans une situation difficile, et voyait un égal danger de toutes parts. S'il poursuivait les hérétiques, il indisposait contre lui, et risquait de soulever une partie de ses États. S'il ne tentait rien contre eux, il fournissait aux légats des armes contre lui-même. Les autres griefs n'étaient pas plus faciles à repousser ou à réparer. En présence de ces

1. *Lettres*, XIV, 163.

difficultés et d'un mauvais vouloir auquel il était tout disposé à croire, le comte devait assister au concile avec de fortes préventions.

A mesure que les exigences se produisaient, il éprouvait une plus vive douleur ou une plus profonde irritation. « En fin de compte, s'écriait-il, lorsqu'il vit les exigences dépasser toute mesure, tout mon comté y passerait. » Il monta immédiatement à cheval et revint à Toulouse, opérant ainsi une rupture devenue inévitable,mais dont il prit toute la responsabilité.

Au mois de janvier 1211, le désir de la paix fit réunir une conférence à Narbonne. Raymond, le roi d'Aragon, Montfort, l'évêque d'Uzès et Arnaud de Cîteaux, légats du pape, s'y trouvèrent avec maître Thédise. On y examina les moyens de réconcilier le comte de Toulouse. On renouvela la condition qu'il s'engagerait à chasser les hérétiques de ses États ; mais l'entente ne put se faire. On était d'accord tant qu'il s'agissait uniquement du devoir imposé au comte à l'égard de ses sujets hérétiques. On devait cesser de s'entendre lorsqu'on examinait les moyens à employer. Les énergiques résolutions des légats ne pouvaient convenir à l'esprit indécis, au désir de conciliation, et peut-être aux compromissions imprudentes et coupables de Raymond.Soit qu'il craignît les chevaliers et les bourgeois de ses domaines, soit qu'il fût engagé secrètement avec les hérétiques plus qu'il ne voulait le paraître, il reculait toujours devant une conduite résolûment conforme aux injonctions des légats et aux intentions du Pape.

Le roi d'Aragon obtint la grâce du comte de Foix,qui s'engagea à obéir au Pape et à ne plus attaquer les croisés.Il mit garnison dans le château de Foix, promettant de le livrer aux légats et à Montfort, si le comte ne tenait pas ses engagements.

Cette convention et l'acceptation par le roi d'Aragon de l'hommage de Simon de Montfort pour le vicomté de Carcassonne étaient, pour le comte de Toulouse, des avertissements dont il dut comprendre la portée.

Une seconde conférence eut lieu peu de temps après, à Montpellier, dans le même but. Les offres faites au comte de Toulouse par les légats, en présence des mêmes personnes, furent renouvelées et acceptées. Les conditions en devaient être réglées le lendemain. Le départ subit du comte qui ne donna ancune explication, laissa chez tous la conviction que

l'on ne devait pas compter sur sa bonne volonté, et que tout accord était désormais impossible.

Le roi d'Aragon n'était pourtant pas l'ennemi du comte de Toulouse, son beau-frère ; il venait de promettre de donner pour femme à son fils Raymond, âgé de 14 ans, sa sœur Sancie. Il est vrai, qu'en même temps, il prenait, avec Simon, l'engagement par serment, de marier son fils Jacques, qui n'avait que trois ans, avec sa fille, et confiait au chef des croisés ce jeune prince dont il devait diriger l'éducation.

Cependant les légats ne paraissaient pas renoncer à l'espoir de s'entendre avec le comte de Toulouse. Leur situation réciproque est singulière, et on a de la peine à comprendre que si la bonne foi existait des deux côtés, on ait eu tant de peine à s'entendre. Pour les uns, les légats jouaient une comédie, et cherchaient à traîner les choses en longueur, jusqu'à ce que Simon, solidement établi à Béziers, à Carcassonne, dans l'Albigeois, dans une partie du comté de Foix, et sur les confins du Toulousain, fût en état de faire la guerre avec succès au comte de Toulouse. Pour d'autres, c'est Raymond qui se jouait des dispositions bienveillantes des légats, et se dérobait, ou par de vagues promesses, ou par une retraite précipitée à des engagements que l'on avait le droit d'exiger de lui, s'il prétendait garder à l'Église sa fidélité.

On ne peut guère accuser les légats sans faire remonter jusqu'à Innocent III la responsabilité de leur conduite. Si un piège a été tendu à Raymond, le Pape l'a ordonné ou l'a su. Or ses lettres, qui manifestent ses véritables sentiments, condamnent cette supposition. Il a cru une croisade nécessaire pour combattre et réduire l'hérésie, et il veut que rien ne soit négligé de ce qui peut en assurer le succès. Il accomplit un devoir de sa charge, et les considérations politiques ne se mêlent à ses grandes vues de restauration de l'unité de la foi, que dans l'intérêt des peuples. Il a de plus témoigné jusqu'à ce moment, d'un véritable intérêt pour le comte de Toulouse, et plus tard, il éprouvera de la pitié et défendra sa personne et ses droits, de manière à lui conserver, malgré tout, ses domaines. Cette attitude,cette conduite et ce langage ne sont-ils pas en opposition avec l'idée d'un piège, auquel ne répugnent pas moins la haute loyauté de sa grande âme, que la dignité de son caractère ?

Il est possible que le Pape ait été mal renseigné par ses légats, dont l'amitié de Montfort et l'excitation de la lutte

avaient pu égarer le jugement, mais il y a loin de là à un dessein perfide, froidement conçu et poursuivi, à une conduite sans franchise et sans justice.

Il est plus vraisemblable que toute la difficulté venait de la situation de Raymond à l'égard de ses vassaux et des bourgeois de sa ville. Son droit de suzeraineté n'était reconnu qu'à condition de ne pas engager à de grands devoirs. Si Raymond, pour tenir l'obligation de poursuivre et de chasser les hérétiques de toutes les terres de son domaine, avait dû contraindre ses vassaux à l'obéissance, il eût été obligé à une guerre dans laquelle il aurait inévitablement succombé. Pourquoi dès lors, prendre un engagement qu'il ne pouvait remplir?

Mais la difficulté était plus grande encore dans les villes directement soumises à sa domination et particulièrement à Toulouse. Les bourgeois y étaient nombreux, riches et puissants. Ils avaient le droit de porter les armes et pouvaient faire la guerre et des traités sans l'agrément de leur seigneur. Beaucoup d'entre eux comptaient parmi les hérétiques, d'autres avaient pour eux une tolérance indifférente ou sympathique.

Comment le comte pouvait-il espérer accorder ce qu'il aurait promis aux légats avec ce que lui imposait sa situation ? C'est ce qui explique ses promesses, ses hésitations, ses refus et ses brusques départs. Sa conduite personnelle et des désordres publics pouvaient permettre de suspecter sa foi, mais il prétendait être attaché à l'Église, et au moment même où il témoignait aux hérétiques une faveur discrète, mais indubitable, il faisait des dons aux maisons religieuses et restait fidèle aux traditions charitables de sa maison.

Si, convaincu que c'était un devoir, ou déterminé par la prudence et l'intérêt,il s'était présenté comme le champion de l'Église et avait pris, dans l'armée des croisés, la place à laquelle lui donnait droit l'importance de ses domaines, la face des choses eût pu être changée. Il n'y avait pas place pour l'ambition des chevaliers du Nord dans la croisade dirigée contre les hérétiques.

Pour mériter des pardons, ils auraient fait leur service de quarante jours et seraient rentrés chez eux, sans concevoir et sans poursuivre un projet d'établissement sur des terres conquises. La guerre n'eût pas eu l'atrocité que lui donna rapidement l'opposition entre l'esprit du Nord et celui du Midi ; la

prédication qui ne cessa jamais, grâce au zèle apostolique, mais que les armes comprimèrent, aurait obtenu ce que la force est toujours impuissante à réaliser ; les réformes imposées par Rome l'auraient secondée, et le mal politique, social et religieux aurait pu être guéri.

Cependant les légats ne désespéraient pas d'obtenir la soumission de Raymond. Après les conférences de Narbonne et de Montpellier, ils convoquèrent un concile à Arles. Le roi d'Aragon et le comte de Toulouse y assistèrent. Le *Poème de la croisade* énumère ainsi les conditions qui lui furent imposées. Elles étaient plus précises et plus dures que les précédentes, et il semble qu'elles n'aient été formulées que pour amener un refus. « La charte dit aux premiers mots : que le comte observe la paix, et de même ceux qui seront avec lui, et qu'il renonce aux routiers, aujourd'hui ou demain. Qu'il rende leurs droits aux clercs, qu'ils soient en possession de tout ce qu'ils lui demanderont ; qu'il mette hors de sa protection tous les perfides Juifs et les adhérents des hérétiques ; ceux que les clercs lui dénonceront,qu'il les livre tous, et cela d'ici à un an, pour en faire à leur plaisir et volonté ; et plus de deux sortes de viandes ils ne mangeront, ni par la suite ne vêtiront étoffes de prix, mais de grossières capes brunes, qui leur dureront plus longtemps. Ils détruiront entièrement les châteaux et les forteresses, et jamais plus chevalier ne résidera en plan [1], mais dehors, dans la campagne, comme les vilains. Ils ne prendront sur les chemins aucun péage illégitime, mais seulement les vieux usages anciennement établis. Ils donneront chaque année quatre deniers toulousains aux *paziers* [2] de la terre que les clercs établiront ; tous les usuriers devront renoncer au prêt à usure, et s'ils ont pris un intérêt, tout d'abord ils le rendront. Et si le comte de Montfort et les croisés qui viendront chevaucher sur eux, comme font tant d'hommes, leur prennent de ce qui leur appartient, ils ne s'y opposeront pas. En toutes choses, ils se conformeront à la volonté du roi de France. Le comte devra passer la mer jusque vers le Jourdain, et y rester autant que le voudront les moines, ou les cardinaux de Rome, ou leurs fondés de pouvoirs. Enfin,qu'il entre dans un ordre, celui du Temple ou celui de Saint-Jean. Et quand il aura fait cela, ils lui rendront ses châteaux, et s'il ne le fait, ils le chasseront à outrance, de sorte qu'il ne restera rien. »

1. C'est-à-dire dans l'intérieur de la ville. — 2. Receveurs de l'impôt.

On comprend l'irritation de Raymond à la lecture de ces articles. Plus la lutte s'était prolongée, plus les exigences avaient augmenté, et elles dépassaient tout ce qu'il avait redouté jusqu'alors. Il ne pouvait plus, sans consentir à sa propre déchéance, s'incliner devant la volonté des légats. Il s'éloigna aussitôt avec le roi d'Aragon, sans prendre congé de l'assemblée, rompant ainsi ouvertement avec elle. Les légats « l'excommunièrent, le déclarèrent publiquement ennemi de l'Église et apostat de la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant ». Ils informèrent le Pape de leur sentence, et lui en demandèrent la confirmation.

Le 15 avril 1211, le Pape adressa à l'archevêque d'Arles, à ses suffragants et à l'évêque de Viviers, une bulle dans laquelle il disait : « Nous avions cru jusqu'ici, que le noble Raymond, comte de Toulouse, se rendrait à nos exhortations, et qu'il honorerait l'Église comme un prince catholique doit faire ; séduit par un mauvais conseil, il n'a pas seulement frustré notre attente, mais il s'est opposé avec méchanceté aux dispositions de l'Église et a enfreint sans pudeur ses promesses et ses serments. C'est pourquoi notre vénérable frère l'évêque d'Uzès et notre cher fils l'abbé de Cîteaux, légats du siège apostolique, ayant rendu contre lui une sentence, du conseil de plusieurs prélats, à cause de sa contumace manifeste, nous vous ordonnons de la faire publier dans vos diocèses et de la faire observer, sous peine des censures ecclésiastiques jusques à une entière satisfaction. »

Le Pape défendait en même temps de restituer au comte les châteaux qu'il avait donnés en gage, et les autres domaines qu'il tenait des églises. Il fit saisir le comté de Melgueil, qu'il déclarait fief apostolique, et enjoignit aux légats de traiter de même tous ses autres domaines. Plusieurs évêques furent dépossédés de leurs sièges, à cause de leur dévouement au comte de Toulouse, de leur incapacité ou des scandales qu'ils avaient donnés.

Le comte se mit aussitôt en état de défense. Il exposa sa conduite aux habitants de Toulouse, et n'eut pas de peine à s'assurer de leur concours. Raymond ne leur paraissait excommunié, que pour n'avoir pas voulu consentir à exercer contre eux des rigueurs qu'il désapprouvait. Les principales villes de ses États suivirent cet exemple et lui promirent leurs milices. Ses amis, ses alliés et ses vassaux furent immédiatement

sollicités, et leur prompte réponse prouve qu'ils s'attendaient à cet appel. Plusieurs, d'ailleurs, croyaient ainsi défendre leur propre cause, car ils étaient également menacés.

Raymond, qui avait accordé secrètement son appui à Lavaur, assiégé par Simon, se rendit auprès de lui et des légats, sur l'invitation de Pierre et de Robert de Courtenay, qui l'exhortaient à faire la paix avec l'Église. Mais ces nouvelles instances ne réussirent pas mieux que les précédentes, et de retour à Toulouse, il interdit de porter des vivres aux croisés, et fit garder les passages. Ils ne tardèrent pas à souffrir de la faim.

Foulques, évêque de Toulouse, était l'ennemi de Raymond, qui l'accusait de travailler à le déposséder de ses domaines. Il s'était rendu à Rome pour demander des missionnaires capables de combattre l'hérésie ; il avait organisé la *confrérie blanche*, qui formait un tribunal composé de deux chevaliers et de deux bourgeois chargés d'obtenir des réparations des usuriers, et de punir à main armée les contumaces. Le comte l'aimait peu et saisissait toutes les occasions de le lui prouver.

Foulques, sur le point de faire l'ordination du samedi avant le dimanche de la Passion, envoya prier Raymond de sortir de la ville pour un jour, parce que la présence d'un excommunié aurait rendu l'ordination invalide. Raymond, irrité, lui enjoignit de quitter aussitôt ses États. « Je suis élu suivant les lois ecclésiastiques et non par l'autorité du comte, répondit l'évêque. Je ne quitterai pas mon poste, et je ne crains rien de ce que les hommes peuvent faire. » Le comte recula : il savait que la violence deviendrait un nouveau motif d'accusation contre lui. Mais il rendit impossible à Foulques le séjour de Toulouse. L'évêque dut, en effet, en sortir le 1er avril, et il se rendit au camp des croisés devant Lavaur.

La guerre allait s'étendre aux domaines directs du comte de Toulouse. Il n'avait pas assez de décision dans le caractère pour la vouloir résolûment, ni pour éloigner les causes diverses qui la rendaient inévitable. Mais les événements la lui imposaient, ses imprudences en fournissaient le prétexte, et Montfort était trop habile pour ne pas s'en emparer. Au zèle du croisé se joignait l'ambition du chevalier, devant une magnifique proie.

Pendant le siège de Lavaur, six mille croisés allemands étaient arrivés à Montgey, dans le diocèse de Toulouse, non loin de Puylaurens. Le comte de Foix, soutenu par des déta-

chements de troupes de Raymond, leur tendit une embuscade, les tailla en pièces, et s'empara de tout leur bagage. Montfort accourut trop tard. Il ne put que rendre les derniers honneurs



Château de Montaigu.

aux morts et soigner les blessés, mais il punit les habitants du pays où avait eu lieu l'embuscade, par le pillage et la destruction de leurs maisons.

Raymond se sentit personnellement attaqué, car Montgey

faisait partie de son domaine direct. Considérant sa situation comme perdue, il alla au devant de cette paix qu'il avait paru fuir jusqu'alors. Il « offrit aux généraux des croisés de remettre sa personne et ses États, excepté la ville de Toulouse, au pouvoir et à la miséricorde des légats, avec promesse d'exécuter fidèlement tous les ordres qu'ils lui donneraient, tant au sujet de la foi et de la religion, qu'au sujet des dommages causés aux églises, à condition qu'on lui accorderait la vie sauve et ses domaines, soit pour lui, soit pour son fils. »

Ces propositions semblaient mettre fin à toutes les difficultés, et plusieurs seigneurs de l'armée demandaient qu'elles fussent acceptées. Les autres les rejetèrent, comme tardives ou insuffisantes. Raymond les renouvela peu de temps après, lorsque le château des Casses, qui dépendait de son domaine direct, eut été pris par Simon de Montfort. Il se présenta dans ce but, au camp ennemi, par ordre, et avec un sauf-conduit des légats. Simon ne laissa pas les pourparlers s'engager; il affecta de voir en Raymond, non un ennemi qui demande la paix, mais un félon contre qui tout est permis. Il monta à cheval au moment où il s'éloignait, et courut sur lui pour le prendre. Il fut assez heureux pour ne pas réussir dans ce projet criminel.

Etait-ce une revanche du guet-apens d'Ambialet ? Ces deux violations du droit des gens attribuées aux deux rivaux sont-elles également authentiques ? En supposant qu'on ne doive croire ni à l'une ni à l'autre, il n'est pas possible de nier les sentiments de haine dont elles auraient été la manifestation déloyale.



Chapitre onzième.

SIMON DE MONTFORT ET RAYMOND VI.



EN mai 1211, Montfort fit le siège du château de Montferrand, situé à deux lieues de Castelnaudary. Baudouin, frère du comte Raymond, le défendit avec une grande énergie, et les croisés, après avoir fait une brèche, tentèrent l'assaut, et furent repoussés.

C'était un échec que Simon entreprit de réparer par une négociation. Il eut une entrevue avec Baudouin, jeta dans son esprit des soupçons contre son frère, et lui fit les plus séduisantes promesses s'il consentait à lui livrer le château. Baudouin comprenant qu'il ne pourrait faire une longue résistance, et n'attendant aucun secours de son frère, accepta ses offres, et lui rendit la place. Il alla rendre compte de ses faits à son frère, et s'excusa sur l'impossibilité d'une plus longue résistance. Raymond, qui avait des raisons de croire que son frère avait embrassé la cause de son rival, le chassa. Il revint auprès de Simon, se fit réconcilier à l'Église, alla s'établir en Querci où il reçut plusieurs fiefs, et devint l'ennemi de son frère.

Montfort prit rapidement les châteaux de Castelnaudary, de Rabastens, de Montaigu, de Gaillac, de Cahusac, de la Garde, de Puycelsi, de Saint-Marcel, de la Guépie, de Saint-Antonin et plusieurs autres. Après avoir reçu confirmation de l'abandon des droits de Raymond Trencavel, sur les vicomtés de Béziers, de Carcassonne, d'Albi, du Razès et d'Agde, il vit ses forces considérablement augmentées par l'arrivée d'un renfort de croisés pour la plupart allemands.

Il eut une entrevue avec leur chef Thibaut, comte de Bar, aux environs de Montgiscard, et résolut avec lui de faire le siège de Toulouse, afin d'attaquer Raymond au centre même de sa puissance. Les troupes se réunirent à Montaudran, sur l'Hers.

Les Toulousains effrayés envoyèrent aux légats demander grâce pour la ville. Elle était réconciliée avec l'Église, et avait rempli fidèlement toutes les conditions imposées. Il fut répondu aux députés que s'ils refusaient de reconnaître Raymond pour leur seigneur, le chassaient avec ses partisans, et recevaient celui que l'Église leur donnerait à sa place, il

ne leur serait fait aucun mal, mais que s'ils n'acceptaient pas ces conditions, ils seraient regardés comme hérétiques et fauteurs de l'hérésie. Ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas passer pour traîtres. Leur évêque, Foulques, ordonna aussitôt au prévôt de sa cathédrale de quitter la ville avec tous les ecclésiastiques. Ils sortirent nu-pieds, portant le Saint-Sacrement, et laissant les habitants sous le coup d'un abandon religieux, qui parut à ceux que n'avait point infectés l'hérésie, le présage des plus grands malheurs.

L'excommunication lancée contre eux par le légat, les rattacha étroitement à leur seigneur, qui s'était assuré du secours des comtes de Foix et de Comminges. L'armée des croisés s'ébranlant pour marcher sur Toulouse, Raymond voulut lui disputer le passage de l'Hers.

Les deux armées restèrent quelque temps en présence sur les deux bords de cette petite rivière. Les croisés se détachèrent enfin pour trouver un gué, attaquèrent les Toulousains qui travaillaient à détruire un pont, traversèrent l'Hers, et les contraignirent à la retraite.

Ils les suivirent, ravagèrent la campagne, et parurent devant la ville. Comme ils n'étaient pas assez nombreux pour en faire l'investissement, ils campèrent à une certaine distance et dirigèrent leurs machines contre deux portes du bourg. Les Toulousains, pour montrer qu'ils n'avaient aucune crainte, ouvrirent les deux portes attaquées et en percèrent quatre nouvelles. L'assaut fut tenté, mais la valeur des assaillants ne put triompher du nombre et du courage des assiégés. Ils furent contraints de se retirer après avoir subi des pertes sensibles. Les comtes de Toulouse et de Foix firent alors une sortie, dans laquelle ils tuèrent aux croisés plus de deux cents soldats, et en blessèrent autant. Les sorties se succédèrent les jours suivants, et firent beaucoup de mal aux croisés que le découragement ne tarda pas à gagner.

Simon résolut de lever le siège, quelque peine qu'il eût à reconnaître par sa retraite cet échec. Il espéra le compenser par des attaques de détail qui inquiéteraient les Toulousains et les affaibliraient. Le 27 juin, il envoya plusieurs détachements faire du dégât dans la campagne. Une sortie des Toulousains met en grand danger son armée. Les chevaliers sont repoussés, les défenses du camp franchies, les tentes renversées, les prisonniers délivrés, et les troupes qui arrivent au secours mises en déroute. Le prompt retour des

détachements qui opéraient de divers côtés, empêcha une déroute complète qui eût été désastreuse, mais ne la répara pas.

Cet échec était grave et hâta la résolution de Montfort. Le 29 juin, avant le jour, il partit abandonnant ses machines, ses équipages et un grand nombre de blessés. Sa situation pouvait devenir critique, car le comte de Châlons, qui avait fini son service de quarante jours, allait s'éloigner avec la plus grande partie des croisés qui l'avaient accompagné. Ces départs multipliés diminuaient les forces de Montfort et enlevaient à son armée la cohésion qui est une des conditions du succès. Ce fut le malheur de Simon, et une des causes des alternatives si nombreuses et si graves qui marquèrent cette guerre et la prolongèrent.

On prétend qu'il aurait été alors disposé à la paix que lui conseillèrent d'ailleurs les comtes de Châlons et de Bar. Mais la paix était-elle possible tant que la croisade n'avait pas atteint son but ?

Les Toulousains firent connaître à Pierre II, roi d'Aragon, ce qui venait de se passer. Ils espéraient s'assurer ainsi un protecteur, tandis qu'ils ne faisaient que seconder son désir d'intervention dans les affaires d'un pays où il avait des vassaux, et où il espérait étendre sa suzeraineté.

La diminution de ses forces n'empêcha pas Montfort de mettre une garnison dans Auterive, et à son retour, de brûler cette place pour la punir d'avoir ouvert ses portes à un corps de routiers et contraint le château à capituler. Il arriva jusqu'à Pamiers, occupa Vareilles, ravagea le pays, et se dirigea vers le Querci qui l'appelait, implorant sa protection.

Quoiqu'il eût perdu encore une partie des forces du comte de Bar, il prit et détruisit Caylus, fut reconnu seigneur à Cahors, redescendit vers le Midi, traversa Gaillac, Lavaur, Carcassonne, prit une place aux environs de Pamiers, et après avoir couru au secours du château de Puylaurens assiégé par ceux de la ville qui s'étaient rendus à leur ancien seigneur, il laissa une partie de ses troupes à Castelnaudary et à Montferrand et se retira à Carcassonne, d'où il pouvait suivre les mouvements du comte de Toulouse. Raymond partait pour l'assiéger dans Carcassonne. Il courut au devant de lui, et se jeta dans Castelnaudary avec cinq cents hommes, chevaliers, sergents ou fantassins. C'était bien peu contre une armée dans laquelle les vassaux et les amis du comte de Toulouse

s'étaient rendus en foule, et qui venait de recevoir un secours de deux mille Basques.

Raymond parut devant Castelnaudary, à la fin de septembre 1211. Il campa aux environs de la ville « avec la plus grande armée que jamais homme ait vue [1]. Il semblait que tout le monde se fût donné rendez-vous là, tant étaient nombreux ceux qui venaient faire ce siège.» Montfort, qui avait choisi Castelnaudary « comme la plus faible place qu'il eût en sa seigneurie, » afin de « prouver qu'il ne craignait pas son adversaire, » repoussa vivement du bourg Raymond que les habitants avaient invité à y entrer ; mais comme il avait trop peu de monde pour l'occuper, il l'abandonna le soir même.

« Castelnaudary est situé sur une haute colline environnée d'une vaste et fertile campagne, à une demi-lieue de la petite rivière de Tonques. Le comte Raymond établit son attaque sur cette colline, après s'être retranché de tous côtés par de bons fossés, et avoir entouré son camp de ses chariots, en sorte qu'il paraissait enfermé dans une forteresse, et que les assiégeants semblaient être les assiégés. Ce prince, pour éviter d'être chassé de nouveau du bourg de Castelnaudary, en fortifia les murailles du côté du château, situé sur la colline et fit diverses ouvertures du côté de la campagne,pour avoir la communication libre avec l'armée ; mais les croisés, dans une seconde sortie, chassèrent de nouveau les assiégeants du bourg, et les poursuivirent jusque dans leur camp, où ils le forcèrent de se retirer. Ils conservèrent la liberté du passage, dont ils se servaient tous les jours, pour envoyer abreuver leurs chevaux à une demi-lieue de la ville, et firent tranquillement leurs vendanges, sans que les assiégeants osassent s'y opposer [2]. »

Les machines battaient le château, mais les sorties des croisés gênaient Raymond, détruisaient ses travaux et l'obligèrent plusieurs fois à rentrer dans son camp. Cependant, le comte de Foix prit Saint-Martin de Landes, plusieurs autres places, et reçut la soumission de quelques châteaux qui abandonnèrent le parti de Simon. Parmi eux se trouvait celui de Cabaret.

Une machine faisait tant de mal aux remparts de Castelnaudary, et à ses défenseurs, que Montfort voulut la renverser.

1. Anonyme. — 2. Dom Vaissète, liv. XXII, ch. 7.

L'attaque était tellement périlleuse que les plus intrépides de ses chevaliers s'y opposèrent, et que l'un d'eux, au moment où il s'élançait, prit son cheval par la bride et le ramena dans la place, le détournant par affection et dévouement d'une action qu'il regardait comme téméraire.

Il envoya Guy de Lévis à Fanjaux, à Carcassonne, et à Béziers, pour y prendre des vivres et amener des milices. Guy revint seul à Castelnaudary, et Simon le renvoya avec Matthieu de Montmorency. Ils recrutèrent trois cents hommes à Narbonne et cinq cents dans les environs, mais tous ne restèrent pas fidèles jusqu'au bout. Il ordonna à Bouchard de Marly et à Martin d'Algais, qui étaient à Lavaur, avec sa femme, de venir le rejoindre. Ils lui amenèrent deux cent vingt hommes bien armés et pleins de courage. L'évêque de Cahors et l'abbé de Castres lui fournirent aussi quelques renforts. Il fut trompé dans ses espérances par un gentilhomme du pays, nommé Guillaume Cat, qui avait levé quelques troupes pour lui, et qui s'en servit pour tendre des embûches à celles qui venaient à son secours. Aussi, Guillaume de Puylaurens dit-il [1] « qu'il ne voulut plus avoir désormais commerce avec les chevaliers de *cette langue*, et qu'il les eut en exécration encore plus qu'auparavant ». Ces chevaliers ne pouvaient, en effet, oublier ni leurs devoirs envers leur comte, ni leur haine pour les gens du Nord.

Raymond Roger, comte de Foix, prévenu de l'arrivée de ces renforts, résolut de les attaquer avant qu'ils eussent atteint le camp des croisés, et alla les attendre, avec des forces considérables, entre Castelnaudary et Las Bordes. Guy de Lévis, Bouchard de Marly et les croisés, après avoir entendu la messe et communié, marchaient avec précaution, à cause de leur petit nombre. Au moment où ils voyaient l'ennemi, ils recevaient quarante chevaliers d'élite conduits par Guy de Luçay, et envoyés par Montfort, ce qui augmenta leur confiance, sans leur assurer le succès.

« Évaluées dans leur ensemble, dit M. Henri Delpech [2], les troupes romanes étaient dix fois plus nombreuses que celles des croisés. En cavalerie, Bouchard n'avait que les cent chevaliers venus avec lui de Lavaur, plus les quarante amenés par Luçay, auxquels il faut ajouter leur escorte normale en

1. Ch. 19.
2. *La tactique au XIIIe siècle*, 2 volumes avec cartes et plans. Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, 1886.

sergents à cheval, Foix conduisait quatre cents chevaliers qui, avec leur suite de sergents et de mercenaires à cheval formaient un effectif de deux mille hommes en grosse cavalerie.

L'armée de Foix avait jusqu'alors cheminé en une colonne de marche, sectionnée en trois corps. A l'approche des croisés, elle concentra ses effectifs et les forma en une seule ligne de bataille. Ses adversaires en firent autant.

Le comte de Foix composa son centre avec ses deux mille hommes de grosse cavalerie. La cavalerie légère forma une de ses ailes. Dans l'autre, il plaça l'infanterie composée de troupes d'élite.Le poste qu'il assigna à ses meilleures troupes à cheval indique assez, chez le commandant en chef, l'intention de porter son principal effort contre le centre de ses adversaires. »

Bouchard adopta le même ordre de bataille. Les croisés faisaient face au château de Castelnaudary, vers lequel ils se dirigeaient, et le comte de Foix lui tournait le dos. « Bouchard voyait, au centre de l'armée romane, les deux mille hommes de grosse cavalerie qui se préparaient à fondre sur lui. Il ne leur en laissa pas le temps. Sa propre cavalerie s'ébranla la première, et vint charger à fond le comte de Foix. Les lances rompues, on chargea coup sur coup à l'épée. Dès la première rencontre, et malgré la résistance des armures, les cent quarante chevaliers français tuèrent raide cent mercenaires espagnols.

Un aussi formidable coup de lance démoralisa les masses de la cavalerie romane. Elle recula, et le centre fut enfoncé.

Aussitôt la cavalerie victorieuse conversa vers l'aile de l'armée ennemie, qui était composée de fantassins. Prenant en flanc arbalétriers et piquiers, elle n'eut pas de peine à en faire un immense massacre.

Au moment même où Bouchard exécutait cette vigoureuse manœuvre, il put apercevoir à l'horizon le comte de Montfort qui venait prendre à revers l'armée romane. Laissant à ses fantassins la garde de Castelnaudary, Montfort avait quitté cette place avec soixante cavaliers qui lui restaient. Il arriva juste à temps, non pour livrer la bataille, mais pour inquiéter la retraite du comte de Foix. Celui-ci, malgré sa supériorité numérique, avait désormais le désavantage de la position. Il se déroba comme il put. Les mercenaires firent les frais de la journée, et périrent en grand nombre. »

Bouchard avait subi, au début du combat, la défection de

Martin Algais, qui l'abandonna avec dix-neuf chevaliers de sa mouvance. Les hommes de l'évêque de Cahors s'étaient débandés, mais cette défection et cette panique n'empêchèrent pas Bouchard de pousser jusqu'au bout la charge sur le centre du comte de Foix.

Pendant la poursuite, plusieurs des ennemis, pour éviter les coups de Montfort, répétaient son cri de guerre et se donnaient comme lui appartenant. Il les força à faire leurs preuves, en prenant part à la poursuite et en n'épargnant pas les leurs. Il rentra ensuite triomphant à Castelnaudary, qui, attaqué pendant la bataille, s'était bravement défendu. Il descendit de cheval, et marcha nu-pieds jusqu'à l'église, où il fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'une victoire qu'il devait à sa protection.

Le comte de Foix se prétendait cependant victorieux, et obtenait ainsi la soumission de quelques places. Simon à qui le renfort reçu ne paraissait pas suffisant, se rendit à Narbonne pour lever des troupes. Il y reçut un nouveau corps de croisés, et le comte de Toulouse n'ayant plus même espoir de réduire Castelnaudary, se retira après avoir mis le feu à ses machines.

Il se rendit à Puylaurens, dont il prit le château, ainsi que les villes de Gaillac, Rabastens, la Guépie, La Garde, Puycelsi, Cahusac et Saint-Antonin. Plus de cinquante autres suivirent cet exemple. Le gouverneur du château de La Grave, pour Montfort, eut la tête coupée par un tonnelier qui travaillait pour lui, et les Français qui formaient la garnison furent massacrés. Baudouin, frère de Raymond, marcha aussitôt sur La Grave. Les habitants convaincus qu'il venait à leur secours le reçurent, et il les fit passer au fil de l'épée en punition de leur rébellion.

La situation de Montfort devenait critique. Il se rendit à Pamiers, pour se mettre à l'abri d'un coup de main. Le comte de Foix le défia. Simon lui répondait qu'il l'attendrait, non pas quatre jours, terme qu'il fixait, mais dix. Raymond Roger ne parut pas. C'était pourtant un brave chevalier, mais Montfort avait pour lui, outre sa vieille réputation de bravoure, l'éclat de victoires récentes.

Le roi Philippe-Auguste, peu favorable à Montfort, dont il redoutait l'ambition, se plaignit au Pape de la spoliation du comte de Toulouse. Innocent III lui répondit que Raymond ne s'étant pas justifié du crime d'hérésie, ses domaines lui avaient été enlevés pour être remis « à ceux à qui ils appar-

tiennent », mais sur les instantes prières du roi, il avait pourvu « à son avantage et à son honneur.» Le roi ne put guère être satisfait de cette réponse.

La croisade continuait à être prêchée en France, et une centaine de chevaliers furent enrôlés par l'évêque de Toulouse, et l'abbé de Vaux-Cernay. Le frère de Simon, Guy, qui était resté en Palestine, où ils avaient servi ensemble, le rejoignit à Castres (janvier 1212). Après s'être rendus maîtres, en passant, de quelques châteaux, ils assiégèrent celui de Tudelle, le prirent et en passèrent les défenseurs au fil de l'épée.

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges espérèrent arrêter Montfort en menaçant Gaillac. Il n'en continua pas moins sa tournée victorieuse, et ils rentrèrent à Toulouse, pendant qu'il faisait le siège de Saint-Marcel en Albigeois, avec cent chevaliers et quelques fantassins. Le comte de Foix se jeta dans la place qui n'était pas investie, et Raymond, maître de la campagne, réduisit Simon à une telle disette qu'il dut après un mois lever le siège (24 mars 1212). Raymond était à Gaillac, où Simon alla le défier. Mais il resta enfermé dans la place, et Simon se rendit à Albi.

Il y trouva Guy de Vaux-Cernay qui venait d'être élu évêque de Carcassonne. C'était un ami qu'il fut heureux de voir élevé à une dignité qui lui permettait de servir plus efficacement l'Église et lui-même.

Le 12 mars, Arnaud, abbé de Cîteaux, avait été élu archevêque de Narbonne. Il prit le titre de duc de Narbonne, et arbora le drapeau de son église à la plus haute tour, en même temps qu'il recevait l'hommage du vicomte Aymeri. Il convoqua les évêques et les abbés de ses provinces, pour assister à sa consécration. L'évêque de Lodève fut, quelques jours après, assassiné par les habitants dont il refusait de confirmer les coutumes. Son successeur le vengea par la mort des meurtriers et l'exil de leurs parents jusqu'à la quatrième génération. Philippe-Auguste confirma cette sentence.

A la fin d'avril 1212, Innocent III écrivit à ses deux légats, l'évêque d'Uzès, et Arnaud, une lettre dans laquelle il rappelait que Raymond, quoique coupable envers Dieu et envers l'Église, et suspect d'hérésie, n'ayant pas été condamné comme hérétique et complice de la mort de Pierre de Castelnau, il n'y avait aucune raison pour lui enlever ses États et les donner à d'autres. Ses légats devaient donc travailler « de toutes leurs forces à conduire cette affaire d'une manière ferme et

solide. » Le Pape répondait ainsi à la demande de Philippe-Auguste et à ses propres sentiments. Il n'en restait pas moins dépositaire des sept châteaux que Raymond avait dû remettre comme gage de son obéissance à l'Église.

Un grand nombre de croisés français qui étaient déjà dans le Midi, et d'autres obéissant à l'appel du Pape, passèrent en Espagne pour y gagner des indulgences en combattant les Sarrasins. Il n'y avait pas moins de deux mille chevaliers, dont chacun avait son écuyer, de dix mille sergents à cheval et de cinquante mille à pied. Ils contribuèrent puissamment à la victoire de Las Navas de Tolosa (16 juillet 1212) dans laquelle soixante mille infidèles furent tués, tandis que les chrétiens ne perdirent que cinquante hommes. L'archevêque Arnaud contribua au gain de cette bataille qui eut un grand retentissement et des conséquences très favorables aux catholiques d'Espagne. Montfort, après avoir passé plusieurs jours à Albi, se rendit à Castres et fit le siège d'Hautpoul. Ce château, situé dans la montagne et entouré de précipices, fut pris après une tentative inutile, qui coûta cher aux assiégeants.

Montfort fit un court séjour à Sorèze et se rendit aux environs de Toulouse, où il reçut un grand nombre de pèlerins allemands, lombards et auvergnats, qui venaient à son secours. Il reprit la plupart des places qu'il avait perdues. Raymond s'avança contre lui jusqu'à Puylaurens, mais il lui abandonna aussitôt cette ville. Montfort la rendit à Guy de Lucé, reçut un corps de noblesse allemande et des croisés français conduits par Robert, archevêque de Rouen, Robert, évêque élu de Laon et Guillaume, archidiacre de Paris. Il prit Rabastens, Montaigu et Gaillac. Les bourgeois de Saint-Marcel lui envoyèrent les clés du château et implorèrent sa clémence: ils ne purent le fléchir, et abandonnèrent la place. Montfort la rasa, ainsi que La Guépie. Saint-Antonin, sur l'Aveyron, fit une très vive résistance, mais les ouvrages extérieurs ayant été pris, les défenseurs se sentirent perdus, et Adhémar de Jourdain, qui commandait, dut se rendre à discrétion. « Les croisés entrent dans la place de grand matin, et, après avoir fait mourir trente des principaux habitants, pillé et saccagé la ville, sans épargner ni le monastère, ni le clergé, Simon pardonna à tous les autres, pour ne pas la dépeupler entièrement. » (6 mai 1212.)

Il se dirigea ensuite vers l'Agenais, que Raymond tenait

de sa mère Jeanne d'Angleterre. Il prit plusieurs châteaux, les rasa, conserva celui de Moncuq, mit le siège devant Penne et se rendit à Agen, dont les habitants firent leur soumission. « On peut observer à cette occasion, dit l'historien du Languedoc [1], que le zèle de la religion réglait bien moins les pas de ce général que l'envie de s'agrandir aux dépens d'autrui, car il est certain qu'il n'y avait alors aucun hérétique manifeste à Agen. Or, nous avons vu ailleurs que le Pape ne regardait pas encore le comte de Toulouse comme convaincu des crimes dont on l'accusait, et qu'il convenait qu'on ne pouvait lui ôter ses États. C'est donc uniquement dans le dessein de les envahir et de s'enrichir des dépouilles de ce prince, que Simon lui faisait la guerre. »

Il reçut l'hommage de presque toute la noblesse de l'Agenais, et poussa vivement le siège de Penne. Il eut à faire les plus grands efforts pour retenir ceux des croisés qui avaient achevé leur quarantaine. La ville ne recevant aucun secours du comte de Toulouse, capitula, et la garnison put se retirer avec ses armes et bagages.

Il prit Marmande, sur la Garonne, qui était du domaine direct de Raymond, emporta le château de Biron, laissa la garnison se retirer, et se fit livrer Martin d'Algais, qui l'avait trahi. Il lui permit de se confesser, et le fit attacher à la queue d'un cheval qui le promena dans le camp. Il fut ensuite pendu.

Sa femme, dont l'énergique activité secondait ses efforts, vint le rejoindre, après avoir pris possession dans le Quercy, de plusieurs châteaux abandonnés à son approche.

Il fit le siège de Moissac, qui appela à son aide un corps de routiers. Plusieurs attaques échouèrent, les assiégeants furent fort maltraités, Montfort eut un cheval tué sous lui, fut blessé au pied, et risqua d'être pris. Enfin les assiégés fort pressés et apprenant qu'il ne restait au comte de Toulouse que la ville de Montauban, offrirent de capituler. Dans le règlement fait avec l'abbé de Moissac, il fut dit que le domaine qui appartenait au comte de Toulouse et tous les droits qui en dépendaient, revenaient à Montfort, « parce que Dieu les avait ôtés au comte de Toulouse, pour ses péchés, et pour les maux infinis qu'il avait causés à l'Église et à la foi catholique ». Mais l'abbé n'eut pas plus à se louer de Montfort que de Raymond.

1. Livre XXII, 25.

L'ambitieux reparaissait toujours sous le croisé.

Pierre Marc, sous-diacre de l'Église romaine et correcteur des lettres apostoliques, fut envoyé par Innocent III dans les provinces de Narbonne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun et dans les diocèses d'Albi, de Rodez,de Cahors et d'Agen, pour y lever le cens dû à Rome. Sa mission financière était fort étendue, et Simon lui paya les mille marcs d'argent qu'il avait offerts au Souverain-Pontife.

Il préparait le siège de Montauban, lorsqu'il apprit que les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, avaient repris plusieurs places et harcelaient la garnison de Pamiers. Il marcha vers eux et ils se retirèrent précipitamment dans le château de Foix.

Pendant qu'un de ses lieutenants, Enguerrand de Boves, s'empare de Saverdun, il reçoit de nouvelles troupes, s'avance jusqu'à Foix, mais ne l'attaque pas à cause de sa force et de sa nombreuse garnison, prend Auterive, se rend maître de Muret, occupe Saint-Gaudens et étend ses courses jusqu'aux portes de Toulouse. La garnison de Verdun, Guy de Montfort et Baudouin frère de Raymond, ravageaient en même temps les pays environnants.

Le comte de Toulouse, dont la situation s'aggravait tous les jours, et qui perdait tous ses domaines, alla implorer le secours du roi d'Aragon, Pierre II, qui envoya une ambassade à Rome pour détruire dans l'esprit du Pape les impressions que les légats avaient produites par leurs rapports. Il avait hâte d'intervenir, moins pour son allié que dans son propre intérêt.

En l'absence de Raymond, le comte de Foix fit plusieurs tentatives contre les villes et les châteaux dont Montfort s'était emparé et étendit ses courses jusqu'à Carcassonne et à Narbonne. Il prit plusieurs croisés, et leur fit subir de cruels tourments. Les guerres civiles ne sont ainsi qu'une série d'atroces représailles.



Chapitre douzième.

LA CHARTE DE PAMIERS.

APRÈS la prise de Jérusalem, les croisés avaient cherché à organiser leur conquête. Séparés de l'Europe, jetés au milieu de populations dont les lois, les mœurs, les coutumes et la religion différaient si profondément de la civilisation chrétienne, divisés par des rivalités de nationalité et d'intérêts, ils résolurent de rédiger un code de lois propre à établir une unité indispensable pour le maintien de leur pouvoir.

Telle fut la pensée qui inspira les assises de Jérusalem, et le code féodal qui a gardé ce nom.

Le nouveau royaume de Jérusalem avait été donné à un français. L'organisation ne pouvait être faite que conformément au génie et aux usages de la France. Aussi, les *Assises de Jérusalem* ne furent-elles pas autre chose que la féodalité française transportée au-delà des mers.

Cette organisation embrassait uniquement les vainqueurs. Il y avait en Orient, un roi, de grands vassaux, des vassaux secondaires, au-dessous une population soumise, et il ne manqua, pour que la France fût complètement représentée, que les villes avec leurs franchises et les bourgeois avec leurs libertés.

Simon de Montfort, qui ne voulait pas seulement être un conquérant, tenta aussi une organisation propre à consolider ce qu'il avait élevé. Entreprise dans un but exclusivement religieux, la croisade était devenue pour lui et ses fidèles compagnons, l'occasion d'une conquête. Ils s'étaient taillé de vastes et nombreuses seigneuries dans les États où ils avaient porté leur foi, leur ardeur guerrière et leur ambition. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez ; il fallait s'assurer cette possession, et ajouter à la joie de l'acquisition, la garantie de la durée.

Simon employa le même moyen que les chevaliers de la première croisade. Il voulut avoir sa charte, et il la demanda à ceux dont il jugeait l'autorité respectable et les lumières propres à éclairer les obscurités du droit féodal, se réservant d'intervenir pour la réalisation de ses vues.

Mais un problème difficile se présentait. Fallait-il soumettre

le Midi au Nord, concilier leurs idées et leurs intérêts, ou faire entrer les vainqueurs dans l'ordre social des populations auxquelles ils s'étaient imposés ? Montfort avait l'esprit trop large pour s'enfermer étroitement dans un de ces trois systèmes. Il fit ce que les circonstances lui imposaient, et tâcha de fonder pour l'avenir en sauvegardant le présent, et en ménageant la transition.

Le but principal de la nouvelle charte devait être d'assurer aux vainqueurs la protection de l'Église et de leur donner les moyens de soutenir leur puissance militaire. Il fallait, en même temps, ne pas s'aliéner les anciennes populations, et s'imposer à elles par des bienfaits.

C'est la grande féodalité du Nord qui avait fait la croisade contre les Albigeois. Les abbés, les évêques et les seigneurs obéissant à la voix du Saint-Siège, avaient marché contre ceux qui pratiquaient ou soutenaient l'hérésie. Quelques-uns des croisés ne firent que passer sur cette terre qu'ils arrosèrent de leur sang ou de celui des hérétiques. Plusieurs, s'attachant au chef intrépide, persévérant et inépuisable en ressources, qui reste la personnification de cette terrible guerre, sentirent s'éveiller en eux, de bonne heure, l'ambition de la conquête. L'homme d'armes l'emporta sur le soldat de la foi. Il chercha la récompense de ses exploits et de ses sacrifices, et il ne la jugea complète et assurée, que si elle lui donnait le sol dans les conditions où la féodalité du Nord le possédait.

Montfort avait les mêmes pensées et les mêmes intérêts que ses rudes et vaillants compagnons. Il chercha la sécurité commune dans une organisation nouvelle. Il témoigna, par sa résolution, d'une volonté ferme de travailler à la réalisation d'une certaine unité, et si les mesures qu'il arrêta parurent quelquefois absolues, il les entoura de précautions qui devaient éloigner les plaintes et la résistance. Au fond, s'il s'attachait étroitement le clergé, et la noblesse qui l'avaient suivi, il pouvait croire que le pays lui appartiendrait, et que le Midi serait étroitement uni au Nord.

« Simon, dit dom Vaissète [1], se voyant maître d'un si vaste pays, songea à le policer. Dans cette vue, il convoqua une grande assemblée ou parlement à Pamiers, à la fin de novembre de l'an 1212, et y appela les évêques, les nobles et les principaux bourgeois, en sorte qu'elle fut composée des

1. Livre XXII, 34.

trois États d'une grande partie de la province et des pays voisins. L'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Conserans, Comminges et Bigorre y assistèrent, et Simon y fit dresser des statuts pour le gouvernement du pays qui lui était soumis. L'assemblée choisit, pour les rédiger, douze personnes des plus habiles : savoir, les évêques de Toulouse et de Conserans, un templier et un hospitalier, parmi les ecclésiastiques ; quatre chevaliers français et quatre habitants du pays, dont deux étaient chevaliers et les deux autres bourgeois. Les commissaires convinrent de quarante-six articles, et les proposèrent à l'assemblée, qui les approuva ; après quoi, Simon de Montfort et tous les chevaliers firent serment de les garder. »

Voici cette charte qui substituait aux franchises méridionales la coutume de Paris, tout en pourvoyant aux besoins du moment. Elle n'eut pas une longue durée. La domination des conquérants fut courte, mais la royauté française intervint, et elle fit entrer dans le grand mouvement de l'unité nationale, par l'idée générale du patriotisme et de l'intérêt, ceux que les vainqueurs y auraient vainement appelés par la persuasion ou la contrainte.

« Au nom de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST vers qui nous dirigeons toujours nos conseils et nos actes (1) ; c'est par lui, en effet, que nous sommes constitués en ce siège d'éminente justice, afin que les atteintes dirigées contre Dieu, l'Église romaine et la justice, puissent, par notre prévoyance et notre sollicitude pour le bien, rester fermement révoquées, et surtout afin d'abolir la malice des hérétiques et d'extirper celle des brigands et des autres malfaiteurs.

Dans ce but, nous, Simon, comte de Leycester, seigneur de Montfort, par la providence divine, vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Albi et de Rodez, désirant accomplir les choses susdites, avoir et maintenir la terre en paix et en repos, à l'honneur de Dieu et de la sainte Église romaine, de notre seigneur le roi des Français, et à l'utilité de tous nos sujets, par le conseil des vénérables seigneurs l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Périgueux, de Conserans, de Comminges et de Bigorre, d'hommes sages, de nos barons et des principaux vassaux,

1. Nous donnons la traduction aussi littérale que possible, afin de permettre de saisir la pensée intime de cet acte qui montre les deux aspects sous lesquels la croisade apparaît dans l'histoire.

établissons sur notre domaine ces coutumes générales, et commandons qu'elles soient inviolablement observées par tous.

I. Que tous les privilèges des églises et des maisons religieuses octroyés par le droit canon, et leurs libertés soient pour tous et par tous fidèlement observés et gardés.

II. Nous défendons que les églises soient fortifiées et mises en servitude ; nous ordonnons que celles qui sont fortifiées soient détruites ou conservées à la volonté des évêques. Mais dans les camps ou les villages des autres seigneurs, les évêques ne peuvent les conserver.

III. Que toutes les prémices soient rendues sans difficulté aux églises suivant la coutume de ces contrées, et toutes les décimes payées selon l'ordre du Pape.

IV. Nul clerc ne sera soumis à la taille, même en cas d'héritage, à moins qu'il ne soit marchand ou marié. Il en sera de même de la veuve pauvre.

V. Que nulle foire et nul marché ne soient tenus dorénavant le dimanche, et si l'usage est établi, qu'ils soient transférés à un autre jour, au choix du seigneur de la terre et du comte.

VI. Si un clerc, même simple tonsuré, est surpris en faute, qu'il soit rendu aussitôt à l'évêque, à l'archidiacre ou à son délégué : celui qui le retiendrait serait excommunié et obligé par le seigneur supérieur à le rendre.

VII. Toute maison inhabitée de la terre commune paiera perpétuellement trois deniers melgoriens par an au Pape et à la sainte Église romaine, en signe et mémoire que c'est par leur secours qu'elle a été acquise sur les hérétiques et accordée à perpétuité au comte et à ses successeurs. La collecte de ces deniers sera faite du commencement du carême à Pâques.

VIII. Que les barons et les chevaliers n'exigent aucune taille des hommes d'Église et des maisons religieuses qui, jusqu'à ce jour, par don des rois, des princes et autres seigneurs les ont possédées libres de toute exaction des seigneurs. Mais si, par la malice des hérétiques ou de mauvais princes, leur possession a été interrompue, et qu'il y ait quelque motif de doute, que la vérité soit aussitôt recherchée, et la preuve admise sans délai. Et si l'on découvre qu'il y a eu violence, que les seigneurs des châteaux et des villes s'abstiennent de toute exaction et de toute taille.

IX. Que tous les paroissiens soient contraints de venir à l'église le dimanche et les jours de fête, pendant lesquels

cesse tout travail, et qu'ils y entendent en entier la messe et la prédication. Si dans ces jours, le maître et la maîtresse de la maison ne sont pas venus à l'église, quoique présents dans la ville, et s'ils n'ont point d'excuse pour infirmité ou un autre motif, qu'ils paient six deniers tournois, dont la moitié sera pour le seigneur, et l'autre pour le prêtre et pour l'église qui se la partageront.

X. Dans tous les villages où il n'y a point d'église, et où se trouvent des maisons d'hérétiques, que la plus belle devienne l'église, et la seconde l'habitation du prêtre. S'il y a une église, et point de maison pour le prêtre, que la plus voisine serve pour toujours de presbytère.

XI. Quiconque, permettra, par intérêt, ou pour tout autre motif, qu'un hérétique demeure sur sa terre, s'il est convaincu et en fait l'aveu, il perdra sa terre, et son corps sera à la disposition du seigneur qui pourra le rançonner à volonté.

XII. Il sera permis à tout chevalier ou homme de la campagne, de léguer en aumônes, de son propre héritage, jusqu'au cinquième, selon la coutume de France, auprès de Paris, excepté toutefois les baronnies, les forteresses, le droit d'autrui et le service du seigneur supérieur, qui doivent rester entiers dans la terre transmise aux héritiers.

XIII. Qu'en justice et pour les jugements, on ne commette aucune exaction à l'égard des parties, sous prétexte de quelque coutume ou avantage des avocats et des assesseurs, mais que la justice soit gratuite, et que le pauvre qui n'aura pas d'avocat en reçoive un de la cour.

XIV. Qu'aucun *croyant* hérétique, même réconcilié, ne devienne prévôt, bailli, juge ou assesseur en jugement, témoin ou avocat. Qu'il en soit de même du Juif ; qu'un Juif puisse cependant porter témoignage contre un Juif.

XV. Qu'aucun hérétique *revêtu* n'ait, même réconcilié, la permission de demeurer dans la ville qu'il habitait pendant sa profession perverse, mais qu'il puisse résider, en un lieu autorisé par le comte.

XVI. Que les clercs, les religieux, les pèlerins et les chevaliers puissent passer par notre terre, exempts de péage, à moins qu'ils ne soient marchands.

XVII. Les barons de France et les chevaliers sont tenus de servir le comte, partout où il y aura guerre contre sa personne, avec le nombre de soldats fixé par les conditions auxquelles le comte lui a donné sa terre et ses revenus. Si le

revenu est entièrement conforme à la promesse faite, le baron et le chevalier sont tenus de servir avec le nombre de soldats indiqué, tant que le comte devra faire la guerre pour défendre la terre conquise. Mais le chevalier, à qui n'aurait pas été donné ce qui avait été stipulé, ne sera pas tenu de servir avec le nombre entier de soldats, mais en proportion de l'assignation qui lui a été faite. Si le comte, sans être obligé de se protéger lui-même et de défendre son domaine, veut aider, les armes à la main, un de ses voisins, ou des amis éloignés, les chevaliers ne sont pas tenus de le suivre et de le servir par eux-mêmes ou par leurs soldats, à moins qu'ils ne s'y prêtent par affection et pour leur bon plaisir.

XVIII. Les chevaliers français qui doivent le service au comte, conduiront des soldats français et ils ne pourront, avant vingt ans, mettre à leur place des soldats de leur domaine ; après ce terme, chacun fera son service avec les hommes qu'il trouvera chez lui.

XIX. Les chevaliers licenciés par le comte pour retourner en France, ne doivent pas, sans un motif raisonnable, rester dans le pays au-delà du terme qui leur a été fixé. Le comte est tenu cependant de les attendre, après la fin de leur service, jusqu'à quatre mois, pourvu que son service n'en souffre pas. Il pourra dès lors, malgré toute réclamation, s'emparer de leur terre, et en disposer à sa volonté, à moins qu'ils ne puissent donner une raison suffisante de leur retard.

XX. Tous les barons, chevaliers et autres seigneurs du domaine du comte, sont tenus de lui rendre leurs châteaux et leurs forteresses sans délai et sans opposition, de bon ou de mauvais gré, toutes les fois que celui de qui ils les tiennent le demandera, et le comte, comme un bon maître, les leur rendra, lorsque ses affaires seront terminées, dans l'état où il les aura reçus, sans diminution ni dommage.

XXI. Les barons et les chevaliers supérieurs et inférieurs doivent, sur convocation, aller au secours du comte, s'il est assiégé. S'il est prouvé que, dans cette suprême nécessité, ils ne se sont pas rendus sans un motif légitime, leurs biens mobiliers seront et resteront à la disposition du comte.

XXII. Si les barons, chevaliers et autres seigneurs qui doivent le service au comte, convoqués, à quinze jours, ne se rendent pas au lieu fixé, parce qu'ils sont partis trop tard, le cinquième du revenu annuel de la terre qu'ils tiennent du comte lui appartiendra comme amende, et, à moins qu'ils

n'aient une excuse légitive, leur domaine sera à sa disposition. S'ils viennent avec un nombre de soldats inférieur, ils paieront pour chaque soldat manquant et aussi longtemps qu'il manquera, le double de sa solde. Les barons et les chevaliers indigènes subiront la même peine, s'ils ne font pas leur service.

XXIII. Qu'aucun de ceux qui sont soumis à l'autorité du comte, ne répare ou ne relève sans sa permission, une forteresse.

XXIV. Les chevaliers indigènes catholiques restés fidèles, doivent à leurs seigneurs comte ou autres, le service qu'ils devaient aux seigneurs de leur pays avant l'arrivée des croisés. Mais les hérétiques seront tenus de servir à la volonté du comte et des barons.

XXV. Que l'on reconnaisse comme croyants parmi les hérétiques, ou hérétiques, ceux-là seulement qui auront été déclarés tels par les évêques et les prêtres.

XXVI. Nul baron, chevalier ou seigneur à qui le comte aura donné son domaine, ne pourra exiger plus que l'impôt fixé et confirmé par les lettres des seigneurs et du comte, sous le nom de taille ou de queste, de bonté, ou autre cause quelconque, sauf les cens et autres revenus des terres, vignes, maisons, héritages et les justices; car cette taille a été constituée et arbitrée pour toute autre taille, queste on amende, au delà desquelles rien ne peut être exigé ou extorqué. S'il est prouvé que quelqu'un a exigé audelà, et qu'il s'élève une plainte, le comte sera tenu d'envoyer dans le lieu où le fait s'est produit, et de contraindre le seigneur à rendre et à acquitter pour obéir à la charte ce qu'il a exigé au delà de son droit.

XXVII. Il est permis à tout homme taillable de passer selon son bon plaisir de la domination d'un seigneur à celle d'un autre, à la condition que ceux qu'on appelle libres, en allant, avec leurs meubles, sous une autre seigneurie, laissent au premier seigneur leur héritage et leurs immeubles. Ceux que l'on appelle *propres-hommes* ou serfs, pourront également passer sous une autre seigneurie, laissant au premier, non seulement leur héritage et leurs immeubles, mais leurs meubles. Le premier seigneur, à cause de meubles, de quêtes ou de tout autre motif, ne pourra rien exiger de celui qui se sera placé sous une autre seigneurie. Ils ne pourront cependant passer dans le domaine des clercs et des églises, que de leur consentement, et après des lettres données à ce sujet au comte et aux barons.

XXVIII. Que nul homme ne soit mis en prison ou retenu captif tant qu'il pourra donner caution de se présenter en justice.

XXIX. Que nul seigneur ne reçoive de ses hommes promesse ou caution, qu'ils ne renonceront pas, quand ils le voudront, à sa seigneurie.

XXX. Que selon l'antique coutume des terres et des villes, les seigneurs reçoivent de leurs hommes des *journées* pour leurs travaux, et que selon cette coutume, ils pourvoient à leur nourriture.

XXXI. Si les hommes des princes et des seigneurs indigènes sont trop grevés par les tailles et les exactions, et s'en plaignent ou comte, celui-ci réunira les seigneurs et les chevaliers pour les ramener à l'exacte mesure, et s'il est nécessaire, les y contraindra, afin que les hommes ne soient pas accablés par la malice de leurs seigneurs.

XXXII. Que pour les bois, les eaux et les pâturages, les hommes des villages conservent les usages remontant à trente ans, et si une difficulté s'élève entre le peuple et le seigneur, que celui qui est en possession y reste, jusqu'à ce que la vérité soit établie par le serment de ceux qui sont sur la même terre, ou d'une autre manière.

XXXIII. Nul n'est responsable de ce que doit son maître, à moins qu'il ne soit caution ou débiteur.

XXXIV. Que nul baron, chevalier, bourgeois ou rural ne prenne comme gage ou par violence la propriété d'autrui ; que celui à qui aura été faite une injure, ne se venge pas sans licence de son supérieur, mais qu'il lui porte sa plainte; quiconque aura confessé avoir agi autrement, ou en sera convaincu, paiera pour amende au seigneur, s'il a pris le bien d'autrui, pour un baron, vingt livres, pour un chevalier, dix, pour un bourgeois cent sous, pour un rural vingt, et sur l'ordre du maître, il rendra à celui qui a reçu l'injure tout ce qui lui a été enlevé, et s'il y a eu dommage, il fournira réparation. Celui qui se sera vengé paiera les mêmes amendes au seigneur supérieur, et après avoir restitué ce qu'il a enlevé, et payé le dommage, il versera une amende de 60 sous. Mais il est permis à chacun de repousser la force par la force.

XXXV. Que les barons, chevaliers, bourgeois et ruraux ne se lient en aucune manière, par foi du serment, et qu'ils ne fassent aucune conjuration, sous prétexte de confrérie ou d'autre bonne intention, sans l'assentiment et la volonté de

leur maître. Ceux qui seront convaincus de conjuration contre leur maître tomberont, eux-mêmes et leurs biens, sous sa main et resteront à sa disposition. S'ils avaient en vue, d'après leur aveu et à la suite de preuves, non leur maître, mais le préjudice d'un autre, ils paieront, les barons dix livres, les chevaliers cent sous, les bourgeois quarante et les ruraux vingt. De cette peine sont exemptés les marchands et les pèlerins qui s'engagent par serment à garder leur association.

XXXVI. Quiconque, sans l'assentiment du comte, sera convaincu d'avoir conduit à Toulouse, ou vers d'autres ennemis du Christ et du comte, des vivres ou autres objets, perdra, pour toujours, son héritage et ses autres biens. Si c'est un sergent ou un bailli, il perdra ses biens, et son corps sera sous la main et à la merci du comte. Les hommes et les objets pris dans ce cas, seront, en entier, à celui qui aura fait la capture.

XXXVII. Quiconque, sur le domaine du comte, pourra prendre les ennemis de la foi et les siens et ne les aura pas pris, tombera, sous sa main et à sa merci, et sa terre sera confisquée. Il en sera de même de celui qui les ayant vus, ne les aura pas signalés et poursuivis selon la coutume de cette terre.

XXXVIII. Que les boulangers fassent et vendent le pain selon le mode, la mesure et les poids déterminés par le seigneur ; en cas de contravention, ils perdront leur pain. Il en sera de même des taverniers.

XXXIX. Que dans toutes les villes, les prostituées restent hors des murs.

XL. Que tous les péages établis par les princes et autres seigneurs, depuis trente-quatre ans et au-delà, soient abolis sans délai.

XLI. Que les possessions à cens ne soient données ni vendues avec diminution de la seigneurie supérieure.

XLII. Que les cens soient payés aux seigneurs, à l'époque fixée, dans leur demeure. Tout retard donnera lieu à une amende de cinq sous. Si trois années se passent sans paiement, le seigneur pourra donner les cens ou les vendre à autrui. Mais s'il les conserve, il sera tenu de les rendre, si pour chaque année, ou pour chaque terme, on lui paie cinq sous.

XLIII. Les barons, les chevaliers, les bourgeois et les ruraux se succéderont dans leurs héritages, selon le mode et l'usage de France, aux environs de Paris.

XLIV. Que les dots des femmes reviennent à leurs héritiers et qu'elles puissent faire testament, si elles veulent.

XLV. Que les femmes des traîtres et ennemis du comte, même si elles sont catholiques, sortent de son domaine, afin qu'on ne puisse pas les soupçonner, et qu'elles conservent les terres et les revenus de leur dot, pourvu qu'elles s'engagent par serment à n'en faire aucune part à leurs maris, tant qu'ils resteront en guerre contre la chrétienté et le comte.

XLVI. Que les veuves, gentilsfemmes, héritières, nobles ayant des lieux fortifiés et des châteaux, ne se marient pas, avant dix ans, sans permission du comte avec des indigènes, pour éviter le péril que pourrait courir leur terre, mais qu'elles puissent, sans permission, épouser les Français de leur choix. Après dix ans, elles épouseront qui elles voudront.

Ces coutumes générales, moi Simon, comte de Leycester, seigneur de Montfort, par la Providence de Dieu vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Albi et de Rodez, j'ai promis sous la foi du serment que je les garderais fidèlement. Et tous mes barons ont prêté le même serment, sauf la correction et l'amélioration de la sainte Église, sauf aussi les conventions et les privilèges accordés, les serments faits en divers lieux et autres coutumes à établir, qui ne seront pas contraires à ceci.

Fait à Pamiers, dans notre palais, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, 1212, le premier jour de décembre.

A cette grande charte fut annexé ce qui suit :

« Telles sont les coutumes que le seigneur comte doit garder entre lui, les barons de France et les autres à qui il a donné la terre dans ces contrées. Que les barons, les chevaliers, les bourgeois et les ruraux se succèdent dans leurs héritages selon la coutume et l'usage de la France, aux environs de Paris.

« Que nul baron, nul chevalier ou seigneur de notre domaine ne reçoive en sa cour le duel, pour quelque cause que ce soit, excepté pour trahison, larcin, rapine ou meurtre.

« Dans les plaids, jugements, dots, fiefs, partages de terres, le comte est tenu de garder à ses barons de France et aux autres à qui il a donné des domaines, le même usage et la même coutume qui règnent en France autour de Paris.

« Fait à Pamiers, en notre palais, le premier jour de décembre de l'année de l'Incarnation 1212. »

Le but de cette charte était pour Montfort l'établissement durable de sa domination dans le Midi, et il espérait y arriver par la satisfaction donnée à l'Église, la poursuite des hérétiques,

les devoirs imposés aux seigneurs, la défense des intérêts des populations et la réforme des usages méridionaux par la coutume de Paris.

Elle réserve les privilèges des églises (art. 1), oblige à leur payer les dîmes (art. 3), exempte de taille les clercs (art. 4), ordonne le respect du dimanche et des jours de fête (art. 5 et 9), protège les clercs, même quand ils sont en faute (art. 6), établit un cens pour le Pape (art. 7), supprime tout impôt sur les maisons religieuses (art. 8), veille à l'augmentation du nombre des églises et des presbytères (art. 10), proclame le droit de faire des aumônes jusqu'au cinquième du patrimoine (art. 12), interdit d'exiger un péage des religieux et des pèlerins (art. 16), et exclut des villes les femmes de mauvaise vie (art. 39).

Elle défend à l'hérétique de demeurer sur la terre conquise par la croisade (art. 11), écarte celui-là même qui a été réconcilié, des fonctions de prévôt, de bailli et de juge (art. 14), ne lui permet la résidence que sur la terre désignée par le seigneur (art. 15), exige cependant que ceux-là seulement soient réputés hérétiques qui ont été déclarés tels par les prêtres et les évêques (art. 25), prescrit les mesures les plus sévères contre ceux qui donneraient des secours aux hérétiques (art. 36), impose la nécessité de faire la guerre aux ennemis de l'Eglise et du comte, qu'elle ne sépare pas (art. 37), prononce l'expulsion des femmes des hérétiques, même si elles sont catholiques, et l'interdiction de mariage pour les femmes nobles avec des indigènes (art. 45), et leur accorde toutes les facilités pour épouser des Français (art. 46).

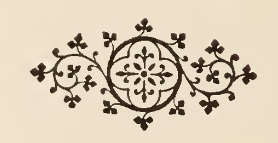
Les devoirs envers le comte sont longuement énumérés. Les barons et les chevaliers lui doivent le service militaire, mais en proportion des biens qu'ils en ont reçus (art. 17). Ils ne peuvent lui fournir, pendant vingt ans, que des soldats français (art. 18). Les soldats licenciés ne doivent pas s'attarder dans le pays (art. 19). Tout château doit être remis au comte, quand il le demandera (art. 20). Il doit être secouru en cas de siège (art. 21). Si les barons viennent trop tard ou en trop petit nombre, il peut exiger une amende ou prononcer la confiscation (art. 22). L'autorisation du comte est nécessaire pour relever une forteresse (art. 23). Rien n'est changé à la situation des seigneurs catholiques, pour leurs droits et leurs devoirs. Les hérétiques sont à la discrétion du comte (art. 24). Toute association pouvant donner naissance à une conjura-

tion est interdite (art. 35). Des mesures sont prises pour que le cens soit acquitté à l'époque fixée (art. 42).

Les intérêts des populations ne sont pas négligés. La justice doit être gratuite, et il faut au pauvre un défenseur (art. 13). Il est du devoir du comte d'intervenir en faveur de la population, s'il y a des abus dans la perception des impôts (art. 16). On peut changer de seigneur (art. 27 et 29). Nul ne peut être arrêté et détenu s'il donne caution (art. 28). La corvée existe en vertu d'un droit ancien, mais selon cet usage, ceux qui travaillent doivent être nourris (art. 30). Il y a toujours recours contre les excès des impôts (art. 32). Les avantages établis par un usage remontant à trente ans, sur les bois, les eaux et les pâturages, sont maintenus (art. 32). Le vassal n'est pas responsable des dettes de son seigneur (art. 33). Il n'est pas permis de prendre des gages sur le bien d'autrui, ni de venger sa propre injure (art. 34). Les boulangers et les taverniers sont soumis à une rigoureuse surveillance (art. 38). Les péages établis depuis moins de trente-quatre ans [1] sont abolis (art. 39).

L'article 43 règle les successions et l'article 44 les dots, selon l'usage de Paris. Ces prescriptions sont répétées et étendues dans le complément de la charte signée par le comte le même jour. Il y avait là toute une révolution, et c'était le Nord prenant possession du Midi par la législation, après l'avoir soumis par les armes. Les espérances de Montfort furent trompées. Tout ce qu'il avait fait disparut avec lui. La soumission et l'assimilation furent l'œuvre de la royauté française, qui resta étrangère à la croisade et en recueillit les fruits.

1. Ce nombre est celui de la prescription arrêtée au début de la croisade.



Chapitre treizième.

LA BATAILLE DE MURET.

APRÈS l'assemblée de Pamiers, Montfort se rendit à Carcassonne, qu'il quitta un moment pour aller s'entretenir à Béziers avec Arnaud, archevêque de Narbonne, des intérêts de la croisade.

Cependant, le roi d'Aragon avait fait parvenir à Rome des plaintes contre les légats et Montfort. Innocent III touché, ordonna d'assembler un concile, d'y convoquer des archevêques, des évêques, des abbés, des comtes, des barons, des consuls et des recteurs. Il écrivit à Montfort pour lui reprocher « d'avoir répandu le sang des innocents et envahi, au préjudice du roi d'Aragon, les terres des comtes de Foix, de Comminges et du vicomte de Béarn, ses vassaux, quoique leurs peuples ne fussent nullement suspects d'hérésie ». Il le blâma d'avoir choisi pour usurper ces biens, le moment où il faisait la guerre aux Sarrasins. Il terminait ainsi : « Ne voulant donc pas le priver de ses droits, ni le détourner de ses louables desseins, nous vous ordonnons de lui restituer, et à ses vassaux, tous les domaines que vous avez envahis sur eux ; de crainte qu'en les retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage, et non pour la cause de la foi (1). »

En même temps, il ordonnait à l'archevêque de Narbonne, son légat, de tourner vers l'Espagne et contre les Sarrasins les armes qui jusqu'alors avaient combattu l'hérésie en France.

Le concile, d'abord indiqué à Avignon, pour la fin de 1212, fut reporté à Lavaur pour le milieu de janvier 1213. Le roi d'Aragon y parut à l'ouverture, et pria les évêques de restituer aux comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges et au vicomte de Béarn les domaines qu'on leur avait enlevés. On lui demanda de formuler sa requête par écrit. Il l'envoya le 16 janvier.

« Comme l'Église, notre sainte mère, disait-il, a non seulement des verges pour frapper, mais encore des mamelles pour allaiter, je, Pierre, par la grâce de Dieu, roi d'Aragon, demande humblement et avec instance à Votre Sainteté, pour le comte

1. *Lettres*, liv. XV, 213.

de Toulouse, qui désire ardemment rentrer dans le sein de l'Église, en faisant la satisfaction personnelle que vous jugerez à propos de lui prescrire, pour les excès qu'il a commis, et pour les dommages qu'il a causés, soit aux églises, soit aux prélats, d'en agir à son égard avec clémence et miséricorde, et de lui rendre les domaines qu'il a perdus. Si l'Église ne croit pas devoir écouter la prière que je lui fais pour la personne de ce comte, je demande qu'on accorde du moins grâce à son fils ; et le père donnera personnellement satisfaction pour ses excès, en allant servir avec ses chevaliers, soit en Espagne, soit sur les frontières des Sarrasins, soit dans les parties d'outre-mer, ainsi qu'on le jugera plus convenable. »

Le reste de son mémoire était consacré aux intérêts des comtes de Foix et de Comminges et du vicomte de Béarn.

Les deux légats demandèrent à chacun des pères du concile son avis par écrit. L'archevêque de Narbonne et les évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges répondirent au nom de tous les autres, qu'on ne pouvait admettre le comte de Toulouse à se purger de l'accusation de meurtre et d'hérésie pour les motifs suivants :

Il a promis par serment de chasser les hérétiques et les routiers [1], et il ne l'a pas fait ;

Après avoir été favorablement accueilli par le Pape, il a malgré ses engagements, augmenté les péages, attaqué l'Église avec les hérétiques et les routiers ;

Plus de mille croisés, ecclésiastiques ou séculiers, sont tombés sous les coups de ces bandes ;

Il a retenu en prison, pendant plus d'un an, l'abbé de Montauban, pris celui de Moissac, chassé de sa ville et dépouillé de ses domaines l'évêque d'Agen, à qui il cause un dommage évalué à plus de quinze mille sols ;

Il y a contre lui grave présomption d'hérésie.

Quant aux comtes de Comminges et de Foix et du vicomte de Béarn, l'excommunication a été prononcée contre eux, et ils n'ont rien fait pour être relevés.

Les prélats joignirent à ces déclarations une protestation par laquelle ils attribuaient au comte de Toulouse seul la responsabilité du retard de la solution apportée à son affaire.

Mécontent de ces réponses, le roi d'Aragon demanda une

1. Les routiers, composés surtout de soldats Aragonais, avaient été, en effet, soutenus par le comte de Toulouse.

trève à Montfort. Les évêques rejetèrent la demande, et il en appela à Rome, se déclarant ouvertement le protecteur du comte de Toulouse et de ses alliés. Le 27 janvier 1213, Raymond, son fils, les Toulousains, ceux de Montauban, les comtes et un grand nombre de chevaliers se mettent « avec leurs dépendances, leurs domaines, leurs vassaux et leurs sujets, à la disposition et dans la possession réelle et actuelle de Pierre et de ses lieutenants, avec pouvoir tant de promettre au Pape, en leur nom, de faire entièrement ce qu'il ordonnerait, que de les y contraindre s'ils refusaient d'obéir. »

Ainsi, pour éviter la domination de Montfort, les seigneurs et les villes du Midi se jetaient entre les bras d'un souverain étranger qui avait longtemps combattu pour les dominer.

Pierre n'était pas suspect de complaisance pour l'hérésie, mais il voyait dans cet accord avec les défenseurs des hérétiques un moyen de satisfaire son ambition, et il n'hésitait pas.

De leur côté, les prélats du concile de Lavaur exposèrent à Innocent III leurs griefs contre Raymond. Ils dirent ce qu'avait demandé le roi d'Aragon et la réponse qui lui avait été faite.

Leur lettre se terminait ainsi : « Soyez certain que si on restitue à ces tyrans ou à leurs héritiers, les domaines qu'on leur a enlevés avec tant de peine et par l'effusion du sang de tant de chrétiens, outre le scandale qui en arrivera, l'Église et le clergé seront dans un péril imminent. »

Ils envoyèrent à Rome, pour justifier leurs assertions, et compléter leurs renseignements : l'évêque de Comminges, l'abbé de Clairac, Guillaume, archidiacre de Paris, Thédise, chanoine de Gênes et Pierre Marc, correcteur des lettres apostoliques. Raymond, effrayé de l'influence que pourraient avoir ces commissaires dont il connaissait les sentiments à son égard, essaya de les fléchir. L'évêque de Riez et maître Thédise lui répondirent qu'ils ne pouvaient traiter avec lui à cause de son refus d'exécuter les ordres donnés par le concile de Saint-Gilles, et les légats. Ils finirent en lui rappelant les griefs nouveaux qu'ils avaient exposés dans la lettre adressée au Pape. Il était manifeste qu'ils ne croyaient plus à la possibilité d'un accord, parce qu'ils ne comptaient pas sur la bonne foi de Raymond.

Les députés du concile de Lavaur emportèrent, pour les remettre au Pape, des lettres des archevêques d'Arles, d'Aix et de Bordeaux, des évêques de Maguelonne, de Carpentras,

d'Orange, de Saint-Paul-trois-châteaux, de Cavaillon, de Vaison, de Bazas, de Périgueux, de Béziers et d'un grand nombre d'abbés. Tous s'accordaient pour louer Montfort, condamner Raymond et demander que ce qui avait été commencé fût achevé.

A ces manifestations qui, par le nombre et la qualité de ceux qui les signaient, pouvaient exercer une grande influence sur l'esprit du Souverain Pontife, le roi d'Aragon répondit en lui faisant remettre les preuves de l'abandon de leurs domaines fait entre ses mains par les seigneurs et les villes des provinces méridionales. En même temps, il envoya une ambassade à Philippe-Auguste pour le déterminer à ne pas laisser son fils prendre la croix. Le départ du jeune Louis aurait déterminé celui d'un grand nombre de seigneurs, et Montfort y aurait trouvé un appui moral et des secours matériels.

Il demandait en même temps pour lui la fille de Philippe-Auguste, poursuivait la dissolution de son mariage avec Marie de Montpellier, dont il était séparé depuis longtemps ; et cette alliance nouvelle que l'Église ne pouvait admettre, aurait servi sa politique. Mais Innocent III trompa son espoir en déclarant son union indissoluble.

Il réussit du moins à empêcher le départ pour la croisade du fils du roi. Philippe-Auguste ne pouvait, en ce moment où les plus grands dangers l'environnaient, laisser s'éloigner des forces nécessaires à la défense de son royaume.

Le Pape, qui considérait la croisade contre les Albigeois comme terminée, engageait les chevaliers et le peuple à partir pour la Terre sainte. Grâce à ces circonstances, les ambassadeurs de Pierre obtinrent que les secours sollicités par Montfort ne lui fussent pas envoyés.

Montfort, qui était à Lavaur depuis l'ouverture du concile, partit pour Narbonne, où le roi d'Aragon lui avait donné rendez-vous. Il ne l'y trouva pas, et se retira aussitôt pour éviter un piège auquel il crut à cause de la présence dans cette ville et aux environs d'un grand nombre d'Aragonais et de Toulousains. Le roi d'Aragon lui envoya un défi pour se venger de ce soupçon, ou pour le dissimuler, et malgré la suspension d'armes, qui aurait dû en résulter, il fit ravager ses terres par un corps de Catalans.

Simon lui fit dire par un chevalier qu'il croyait n'avoir manqué à aucun de ses devoirs envers lui, et qu'il était prêt

à lui rendre l'hommage pour les terres dépendant de sa suzeraineté. Il ajoutait que s'il persistait dans son défi, il le défiait à son tour, et qu'il se défendrait contre lui et contre tous les ennemis de l'Église. Pierre fut blessé de ces paroles, et peut-être l'ambassadeur de Montfort courut-il quelque danger. Son langage fier et son offre de se battre contre quiconque accuserait Montfort de déloyauté, avaient irrité plusieurs membres du conseil qui proposèrent de le retenir comme otage, jusqu'à ce que son maître se fût justifié. Pierre se montra plus fidèle au droit des gens et le laissa partir.

Il n'en résolut pas moins de faire la guerre à Montfort et il leva des troupes dans la Provence.

Les dispositions d'Innocent III défavorables à Montfort, que les députés de Pierre d'Aragon avaient calomnié auprès de lui, furent modifiées par les envoyés du concile de Lavaur. Le 21 mai 1213, il écrivit au roi pour lui reprocher la protection qu'il accordait aux excommuniés, et lui ordonner de les abandonner. Si les comtes dont il s'est fait le défenseur veulent se réconcilier avec l'Église, il est disposé à les bien accueillir, et il mande à l'archevêque de Narbonne, son légat, de leur donner l'absolution après avoir pris toutes les précautions nécessaires. Il enverra un cardinal légat *à latere* pour tout terminer, et rendre à chacun exacte justice. Il lui recommande, en même temps, de conclure une trêve avec Montfort et de la garder exactement.

Montfort était alors presque entièrement abandonné par les croisés. Il reçut un renfort de plusieurs chevaliers qui se rendirent à Carcassonne. Il les mena à Muret, ravagea les environs et prit dix-sept petits châteaux qu'il rasa, à l'exception de celui de Pujol, situé à peu de distance de Toulouse ([1]), où il laissa une garnison.

Ce château fut assiégé peu de jours après par le comte de Toulouse. Après une vive résistance, les défenseurs demandèrent à capituler. On leur promit la vie parce que les secours approchaient. Mais infidèle à sa promesse, le comte de Toulouse se rendit coupable d'une de ces sanglantes exécutions dont cette guerre ne présente que trop d'exemples. Soixante des principaux défenseurs furent pendus, après avoir été promenés dans Toulouse attachés à la queue de leurs chevaux,

1. Aujourd'hui commune de Sainte-Foi d'Aigrefeuille, canton de Lanta, Haute-Garonne.

et le reste de la garnison fut égorgé. Un chevalier avait été tué immédiatement après la capitulation. Le château fut rasé.

A ce même moment, une brillante cérémonie réunissait à Castelnaudary un grand nombre d'ecclésiastiques et de chevaliers. Simon de Montfort donnait solennellement la ceinture militaire à son fils Amaury. C'était le 24 juin. L'affluence était si considérable que la ville ne pouvant permettre la réunion dans un même lieu de tous ceux qui venaient prendre part à la fête, il fallut dresser des tentes hors des portes. L'évêque d'Orléans officia pontificalement assisté de l'évêque d'Auxerre, et donna la ceinture au jeune homme. Son père et sa mère l'avaient conduit à l'autel. C'est au milieu de leurs bénédictions et de leurs prières qu'il fut armé chevalier. Les ecclésiastiques et les chevaliers voyaient dans cet acte religieux et militaire, non seulement un spectacle intéressant, mais les plus solides promesses pour l'avenir.

La noblesse de Gascogne se réunit à Muret, pour y rendre hommage au jeune Amaury, et Simon, après l'avoir mis en possession des domaines que les armes lui avaient donnés, continua la guerre.

Il n'arriva pas assez tôt pour sauver Pujol, appela auprès de lui Amaury, et concentra ses forces, car malgré les injonctions faites au roi d'Aragon par l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse d'obéir au Pape, il rejoignit les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix et, avec deux mille chevaliers et quarante mille fantassins, alla faire le siège de Muret.

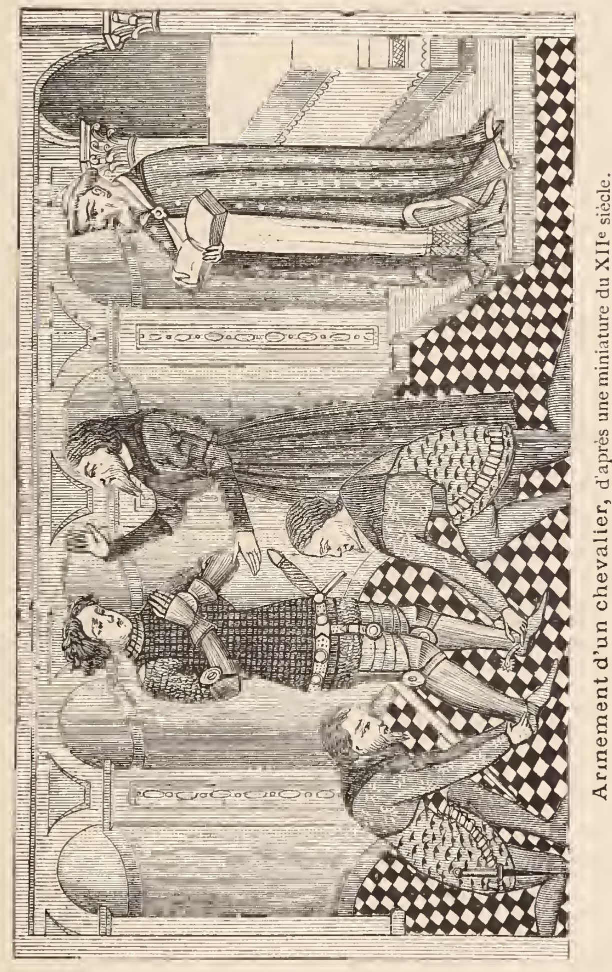
Ici se place le fait d'armes le plus considérable de cette longue et sanglante guerre. « La bataille de Muret fut le pendant de celle de Bouvines. L'une assura l'existence de la France à l'encontre de l'Europe méridionale, dans le même temps où l'autre la consolidait à l'encontre des nations du nord (1). »

On était au commencement de septembre. Le 11, l'armée de Pierre d'Aragon attaqua le faubourg de Muret, s'empara d'une porte et obligea la garnison à se retirer dans la ville haute et le château.

Montfort arrivait en ce moment de Fanjaux. Pierre évacua

1. Henri Delpech, *La tactique au XIIIe siècle.* Nous ferons de larges emprunts à cette partie du solide et intéressant ouvrage écrit avec l'exactitude du soldat, le scrupule de l'érudit et les hautes vues de l'historien par un écrivain dont le talent était rehaussé par le plus noble caractère.

ce qu'il avait conquis, le laissa franchir la Garonne et pénétrer dans Muret. « L'isthme sur lequel s'élève cette ville, et qui est formé par le confluent de la Louge et de la Garonne,



Armement d'un chevalier, d'après une miniature du XIIe siècle.

présente un terrain accidenté dont le niveau s'élève autour de Muret, de manière à dominer la rive gauche de la Louge et la rive droite de la Garonne. »

Le château placé au confluent même, était triangulaire et avait une tour à chaque angle. La chapelle du château s'élevait en dehors, à peu de distance de la ville pressée elle-même entre la Louge et la Garonne, et à l'extrémité de laquelle s'étendait le faubourg entouré d'une enceinte fortifiée.

Muret avait deux portes, celle de Sales près de la Garonne, et celle de Tholose sur la Louge. Il n'avait de vivres que pour un jour, et n'était pas en état de soutenir un siège.

Montfort ne pouvait ni reculer, ni attendre. L'armée ennemie, campée sur une hauteur voisine, s'était échelonnée, formant trois corps, le long du chemin de Muret à Seysses à une assez grande distance l'un de l'autre. Le premier, formé par les troupes du comte de Foix, était sur les bords mêmes de la Louge, rive gauche, celui du roi d'Aragon, plus au nord sur le terrain d'Aragon, et celui du comte de Toulouse dans l'angle formé par le chemin de Seysses et le ruisseau de la Sandrune.

Le camp des Vasco-Aragonais s'étendait sur la colline de Perramon, entre Fontarabie, Monjuif et un petit affluent de la Louge. Il occupait un espace considérable, où les différents corps se déployaient de manière à pouvoir se concentrer ou agir séparément.

L'armée des croisés était couverte sur sa droite par la Garonne et le château, sur son centre, par les bords escarpés de la Louge, et sur sa gauche par le marais de Rudelle, qui la séparait de la colline de Perramon.

Elle se composait de 900 chevaliers, écuyers et sergents et d'environ 700 fantassins.

Pierre d'Aragon avait amené 800 chevaliers qui, avec leurs écuyers et leurs sergents, formaient un effectif de 2400 hommes.

Les contingents des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges ne comprenaient pas moins de 1500 hommes à cheval, ce qui faisait un total de 3900 cavaliers, force redoutable par le nombre et la qualité. En s'éloignant des évaluations exagérées, on peut fixer à 20.000 hommes l'infanterie communale fournie par Toulouse et par Montauban, et au même nombre l'infanterie féodale.

Le comte de Toulouse avait amené de nombreuses machines de guerre dont six prirent part à la bataille.

La situation morale des deux armées était bien différente. Raymond VI et Pierre II combattaient également contre

Simon de Montfort, mais il ne pouvait y avoir entre eux une grande intimité. Si Pierre venait secourir Raymond, il espérait se substituer à lui pour la suzeraineté de ces contrées qu'il n'avait pas su défendre. Leur caractère et l'inégale connaissance qu'ils avaient de l'ennemi leur firent concevoir un plan de bataille différent. La prudence inspirait Raymond et une confiante témérité le roi d'Aragon. Il y avait, dans leurs mesures, une incertitude qui fut augmentée par les propositions de paix des prélats, que Pierre II repoussa, et que Raymond aurait voulu écouter.

Dans l'armée croisée « tout le monde se croyait voué au martyre, et tout le monde l'acceptait », mais si les prélats priaient et multipliaient les demandes de paix, les soldats, enflammés par Montfort, ne demandaient qu'à combattre, et il dut tout d'abord, comprimer leur ardeur.

Il ne se faisait pas illusion sur la disproportion des forces. Guillaume de Puylaurens raconte, en effet, que de Fanjaux à Muret, Montfort rencontra à Boulbonne dom Maurin, sacristain de Pamiers, qui l'engagea à retourner sur ses pas. «Vous êtes trop peu contre tant de monde, » lui dit-il. Et Montfort, lui montrant une lettre dans laquelle le roi d'Aragon disait à une femme noble, que par amour pour elle, il venait chasser les Français: « Je n'ai rien à craindre, répondit-il, d'un homme qui fait la guerre à Dieu pour une femme perdue. »

Montfort avait eu de la peine à contenir l'ardeur de ses soldats, qu'il ne voulait pas exposer imprudemment. Mais il attendait une occasion favorable, et le 12, après avoir pris connaissance de la position de l'ennemi, il court au faubourg pour faire préparer ses chevaliers, et au prieuré pour obtenir des évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, de Béziers, d'Agde et de Comminges et des abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Thibéri, la permission de combattre. Il s'était religieusement préparé à cette lutte dont il comprenait la suprême importance. Dans le trajet de Fanjaux à Muret, il était entré dans l'église de Boulbonne, où il avait longtemps prié ; puis prenant son épée, il l'avait déposée sur l'autel en disant : « Seigneur, vous m'avez choisi, tout indigne que je suis, pour combattre pour vous: je prends cette épée de dessus votre autel, afin que, combattant pour votre gloire, je le fasse avec justice. »

Le lendemain, levé de grand matin, après une longue station à l'église, il s'était confessé à son chapelain, avait fait

son testament et ne s'était remis en marche qu'après la messe. On ne pouvait douter de la résolution sereine qu'il apporterait à l'action, et en la comparant à l'indécision du comte de Toulouse et à la forfanterie du roi d'Aragon, il était impossible de douter de l'issue du combat.

Pour vaincre la résistance des prélats, qui ne consentaient pas à lui donner la permission de combattre, il ordonna de laisser ouvertes les portes de la place. Les traits ennemis arrivèrent jusque dans le prieuré où ils étaient réunis. Le danger change leurs dispositions; ils s'inquiètent, permettent le combat, et Montfort ordonne le départ, après avoir prié un moment dans la chapelle du château. En montant à cheval, il fut frappé par l'animal qui se redressait, d'un si rude coup qu'il chancela, ce qui le fit couvrir de huées par les ennemis placés sur l'autre bord de la Louge. « Criez bien, leur dit-il, car moi je vais crier après vous jusqu'à Toulouse. » Et comme les chefs voulaient compter leurs hommes avant de les ranger : « C'est inutile, leur dit-il, nous sommes assez pour vaincre. »

Foulques, évêque de Toulouse, se place pour voir défiler les cavaliers et les bénir mitre en tête, revêtu de ses habits pontificaux et une relique de la vraie croix à la main. Chaque cavalier se présente à son tour pour adorer le bois sacré. L'évêque de Comminges, qui craignit que l'ardeur des combattants ne se ralentît, prit la relique, l'éleva et bénit toute l'armée en disant : « Allez au nom de JÉSUS-CHRIST. Je vous servirai de témoin et je vous serai caution au jour du jugement, que tous ceux qui mourront dans ce glorieux combat, obtiendront la récompense éternelle et la gloire des martyrs, sans passer par le purgatoire, pourvu qu'ils se soient confessés, et qu'ils soient contrits, ou qu'ils aient, du moins, une ferme résolution de déclarer à un prêtre, aussitôt après l'action, les péchés qu'ils n'ont point encore confessés. »

Montfort interdit à son infanterie de prendre part au combat, parce qu'elle aurait dérangé son plan et arrêté ou retardé l'élan vigoureux de ses chevaliers. Elle devait défendre Muret, que le comte de Foix attaquait. Sa cavalerie sortit par la porte de Sales, et se forma en bataille en face de l'ennemi, le long de la Garonne, hors de la portée des traits. Elle était divisée en trois corps de 300 hommes chacun, commandés, le premier par Guillaume de Contre, le second par Bouchard de Marly, le troisième par lui.

Ces dispositions étaient prises sous les yeux de l'ennemi. Montfort fit faire à ces trois corps un mouvement vers leur unique ligne de retraite, ce qui provoqua du désordre dans les rangs ennemis, où l'on crut à une fuite honteuse, puis, par un brusque demi-tour, il les précipita contre le corps du comte de Foix. Ce corps s'efforçait alors de pénétrer dans Muret par la porte ouverte, et d'emporter les barricades qui fermaient la rue. C'est sur cette troupe désordonnée qu'arrivèrent successivement à l'allure la plus rapide de leurs chevaux, les corps de Contre et de Bouchard. Le passage de la Louge n'a que 230 mètres de long. Cent chevaux de front durent donc le remplir presque tout entier, et tout renverser sur leur passage, ce qui explique ces mots de la relation officielle des prélats : « les croisés balayèrent les ennemis en un moment, comme le vent balaie la poussière de la surface du sol. »

La cavalerie de Foix et de Catalogne ne put résister, embarrassée par la multitude de fantassins qui fuyait devant la charge irrésistible des croisés. Elle ne perdit pas un homme, mais elle fut rejetée, impuissante et en désordre, sur le second corps commandé par le roi d'Aragon.

La panique fut telle que ce corps, quoique éloigné, fut troublé et démoralisé. Les croisés profitèrent de cette inquiétude et de cette indécision pour charger au centre, dans la direction où s'élevait la bannière royale. Elle était entourée de cinq cents cavaliers d'élite, braves, dévoués, qui résistèrent pendant que tout autour d'eux cédait et fuyait. Plusieurs chevaliers qui s'étaient engagés à chercher et à frapper le roi d'Aragon, crurent le reconnaître dans un de ses fidèles qui portait ses armes, afin de détourner l'attention, et se précipitèrent sur lui. « Ce n'est pas le roi, s'écria l'un d'eux, après quelques coups échangés ; le roi est meilleur chevalier. » Pierre, plus brave que prudent, s'écria aussitôt : «Vous l'avez dit : cet homme n'est pas le roi, mais le voici ! » Et d'un coup de sa masse d'armes, il abattit un de ces chevaliers. Les autres l'environnent, le pressent, le harcellent, le frappent de leurs masses d'armes, l'accablent sous des coups répétés, se défont de ceux qui le défendaient et le renversent mort.

On a raconté de diverses manières la mort du roi d'Aragon. La *chronique* de Jayme I[er], fils de Pierre II, fait une allusion peu discrète à des excès récents qui avaient tellement affaibli son père que la lutte corps à corps lui était absolument

impossible, quelque brave chevalier qu'il se fût montré dans de nombreux combats.

Pierre de Vaux-Cernay dit que l'armée Aragonaise ayant été rangée sur plusieurs lignes, le roi « quoique plein d'orgueil, prit position à la seconde, malgré l'usage constant des rois ». Il avait fait revêtir ses armes à un de ses chevaliers. On croit cependant que la bataille ne fut livrée que parce qu'il le voulut, et malgré Raymond.

Matthieu Paris [1] raconte que Montfort « avait appris par ses espions que le roi d'Aragon prenait ses précautions. Il ne douta pas dès lors, qu'il ne restât longtemps à table. Aussi dit-il gaîment lorsque sortant du camp pour combattre, il apprit qu'il en était ainsi : Je lui servirai moi-même du premier plat. Le roi d'Aragon tomba le premier, ou l'un des premiers, percé d'un coup d'épée, avant d'avoir avalé trois bouchées de pain. »

Le récit qui constate la prudence du roi, mais aussi l'ardeur de son caractère et sa bravoure de chevalier, au moment où on découvre la supercherie, qui n'était qu'un aveu de sa faiblesse corporelle, se trouve dans le poème de la croisade. Un chroniqueur postérieur, Baudouin d'Avesnes, raconte les faits de la même manière. « Il virent, dit-il, celui qui avoit vestu les armes le roi d'Arragone : si lui coururent sus tout ensemble ; cilz se deffendi au mieulx qu'il peut. Mais mess. Alains se perceut bien que li rois estoit meilleurs chevaliers de trop ; si s'écria : Ce n'est-il mie ! Quand li rois d'Arragone qui estoit assez près du chevalier oï ces paroles, il feri des esperons, et ne se volt plus celer ains hucha à haute voix : Voirement ce n'est-il mie, mais vees le ci ! » Il fut alors frappé et tomba comme il convient à un chevalier.

La mort de Pierre II, qui eut pour les ennemis de Montfort de douloureuses conséquences puisqu'elle hâta la défaite, fut vivement ressentie par les chevaliers de l'armée. « Dieu nous aide ! s'écria Dalmatz de Creixell, grand mal nous est advenu, car le bon roi d'Aragon est vaincu et mort. Jamais si grande perte n'avait été éprouvée. » Et le poème de la Croisade ajoute : « Grands furent le dommage et le deuil et la perte, quand le roi d'Aragon demeura mort et sanglant avec beaucoup d'autres barons, et ce fut grande honte pour la chrétienté, pour tout le monde. »

1. Chroniqueur Anglais, de l'ordre des bénédictins, mort vers 1279, auteur d'une *Historia major Angliæ* qui commence en 1066 et se termine à l'année de sa mort.

La garde royale, qui n'avait pu sauver le roi, ne voulut pas laisser son corps entre les mains de l'ennemi. Il y eut alors une mêlée terrible, dans laquelle, dit Guillaume de Puylaurens, « le bruit des armes était semblable à celui que fait une troupe de bûcherons lorsqu'ils tâchent d'abattre à grands coups de cognée les arbres des forêts ». Dans cette lutte corps à corps, la victoire devait rester à ceux dont les plus fortes convictions animaient le courage, et dont la confiance doublait les forces.

Le troisième corps aurait pu arriver au secours de la garde du roi, qui se défendait avec une incomparable énergie. Mais Raymond, qui le commandait, ne se rendit pas tout abord compte de sa situation, et craignit d'engager ses milices Toulousaines, et son indécision se prolongea assez longtemps pour permetre à Montfort d'arriver.

« Montfort, à la tête de son troisième escadron, fit alors tête à gauche, remonta la rive droite de la Louge, dans la direction des tentes Toulousaines, jusqu'au marais de Rudelle. Là il s'engagea dans le sentier qui traversait ces bas-fonds, et fila ensuite le long du fossé que formait le lit desséché de l'ancien bras de la Louge... Un aussi long mouvement n'avait pas pu rester inaperçu. Quand les croisés arrivèrent sur l'autre bord du marais, ils y trouvèrent un détachement prêt à leur disputer le passage. Au moment où Simon de Montfort, en tête de ses hommes, s'élançait seul pour en remonter l'escarpement, un chevalier ennemi l'assaillit de coups si furieux, portés de haut en bas, sur le côté droit de la tête, que Simon rompit la courroie de son étrier gauche, sur le quel il pesait de tout son poids, pour résister aux coups. En même temps, l'éperon droit avec lequel il cherchait à stimuler sa monture, s'engagea dans la couverte et s'y brisa. Mais, par un suprême effort, Montfort finit par escalader le talus, et dans une lutte corps à corps avec son adversaire, lui asséna sous le menton, un coup de poing si formidable, qu'il le jeta à bas de son cheval. »

Il put alors, avec ses trois cents cavaliers, attaquer le flanc droit des Aragonais qui résistait encore et il l'écrasa.

Le corps de Raymond VI dans une situation très forte, était encore intact, ainsi que le camp où se trouvaient en réserve, au delà du champ de bataille, sur les hauteurs de Perramon, les milices toulousaines. Il battit en retraite sans être inquiété, abandonnant à elles-mêmes ces milices, qui jusqu'alors, étaient restées spectatrices fort perplexes de l'issue de la bataille.

Elles crurent un moment à la victoire, grâce à l'éloignement, à la poussière et à la confusion, et voulurent avoir leur part à la prise de Muret. Quand elles approchèrent, l'évêque de Toulouse les engagea à se rendre, afin d'éviter un carnage inutile. Mais elles ne voulurent pas croire à la victoire de Montfort et maltraitèrent le député que l'évêque leur avait envoyé. Simon revenait alors. Il chargea cette infanterie, la culbuta et la massacra dans le lit même de la Louge. Ceux qui purent fuir jusque sur les bords de la Garonne, trouvèrent un asile sur la flotte qui stationnait en amont de Muret, dans l'attente des événements.

La victoire achevée, Montfort revint sur le champ de bataille, où il voulut voir le corps du roi d'Aragon. Les soldats sortis de Muret pour recueillir le butin l'avaient déjà dépouillé. Il descendit de cheval, pleura sur lui et ordonna aux chevaliers de Saint-Jean de le recueillir et de le rendre avec honneur à sa famille.

A l'œuvre du général et du soldat succéda celle du chrétien et du croisé. Il rentra nu-pieds dans Muret, se rendit à l'église, offrit à Dieu des actions de grâce pour la victoire qu'il venait de lui donner, et fit vendre son cheval et ses armes pour que le prix en fût distribué aux pauvres.

On évalue à vingt mille hommes la perte de l'armée vasco-aragonaise. Montfort perdit huit chevaliers et eut un certain nombre de blessés. Malgré l'immense disproportion des forces le succès ne fut pas un moment douteux. Son courage, la confiance qu'il avait inspirée à ses chevaliers et ses habiles dispositions concoururent au succès. Il eut la modestie de l'attribuer entièrement au secours divin, et les chroniqueurs contemporains échos, de l'opinion publique, y voient un miracle éclatant.

Voltaire, dans sa préface de l'*Histoire de Charles XII*, qui commence ainsi : « L'incrédulité, dit Aristote, est le fondement de toute sagesse,» dit à propos de la bataille de Muret : « Quand je lis que Simon de Montfort battit cent mille hommes avec neuf cents soldats divisés en trois corps, je répète alors : je n'en crois rien. On me dit que c'est un miracle ; mais est-il bien vrai que Dieu ait fait ce miracle pour Simon de Montfort ? » C'est un sceptique qui parle, mais ce doute qu'il émet prouve-t-il quelque chose ? Une victoire aussi invraisemblable frappa d'étonnement tous les contemporains et comme ils ne pouvaient l'expliquer par des moyens humains,

ils y virent une marque de l'intervention divine. Quels motifs aurions-nous, même en tenant compte d'une habile tactique et d'un courage extraordinaire, de juger autrement qu'eux ?

La ville de Toulouse fut cruellement éprouvée. Il n'y eut pas une seule maison qui ne fût en deuil, et, longtemps après la bataille, il fallait instituer une commission pour liquider les successions en déshérence.

Raymond et les comtes de Foix et de Comminges réfugiés à Toulouse, comprirent qu'il fallait céder. Inférieurs dans la guerre, ils espérèrent trouver un refuge dans la miséricordieuse intervention d'Innocent III. Raymond annonça qu'il allait à Rome, pour plaider sa cause. Ses alliés se retirèrent dans leurs domaines, après l'avoir prié d'unir leurs intérêts aux siens.

Les prélats entrèrent en négociation avec les habitants de Toulouse qu'ils engagèrent à se soumettre aux ordres du Pape et des légats et en obtinrent la promesse d'une entière obéissance. On leur demanda deux cents otages pris parmi les principaux bourgeois. Ils en offrirent soixante, mais quand ils fallut les livrer, ils crurent le danger passé et manquèrent à leur parole.

Le fils de Pierre II, âgé de cinq ans et demi, était entre les mains de Montfort qui l'enferma dans son palais de Carcassonne, espérant tirer le parti d'un si précieux otage; mais le Pape lui ayant écrit « qu'il ne convenait pas qu'il retînt ce jeune prince », il le livra peu de temps après au cardinal Pierre de Bénévent.

Don Jayme, proclamé roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, fut placé sous la tutelle de Guillaume de Montredon, maître des Templiers, chargé de veiller sur son éducation. Sa mère, Marie, dernier rejeton de la race des Guillems, était morte avant la bataille de Muret, et la ville de Montpellier, profondément attachée au sang de ses seigneurs, aimait comme un compatriote, comme un frère, comme un souverain, dont elle n'avait pas à craindre l'ingérence, celui qu'elle avait vu maître. Elle savait qu'il ne pourrait guères, à cause de sa faiblesse, et dans son propre intérêt, porter une atteinte quelconque à ses libertés, et elle l'aimait d'autant plus qu'elle le craignait moins.

Son père Pierre II, dont l'intervention avait été si active et si multiple dans les affaires du comte de Toulouse, depuis le commencement de la Croisade, était une de ces figures

devant lesquelles on s'arrête avec sympathie, et qui abondent en contrastes. « Singulier prince [1], dit M. Germain, type bizarre d'inconséquence et de contradiction ! Après s'être signalé aux yeux de ses sujets espagnols par une loi des plus terribles contre les hérétiques, le héros de Tolosa succombe sur un champ de bataille français, dans les rangs des ennemis les plus acharnés de l'Église ; il meurt pour l'hérésie !

« Volage de cœur, mobile d'esprit et de croyance,... on dirait qu'il veut faire, à toute force, parler de lui... Il faudrait bien se garder, néanmoins, de tout mettre sur le compte de l'originalité. Pierre, en embrassant la querelle des hérétiques, se laissait diriger par des intérêts de famille. Le comte de Toulouse, Raymond VI, avait épousé une de ses sœurs et lui avait confié le soin de la défendre. Dans la croisade des Albigeois, ensuite, il n'y avait pas seulement une question religieuse à débattre, il y avait aussi une question politique des plus graves ; il y allait de l'avenir et de la nationalité de nos provinces ; il s'agissait de savoir si le Nord l'emporterait sur le Midi. Cela explique l'opiniâtreté et l'acharnement de la lutte. Le roi Pierre qui, comme la plupart des chevaliers du moyen âge, avait de la générosité dans l'âme, qui, de plus, aimait la gloire, d'où qu'elle vînt, se trouva naturellement lancé dans cette lutte... S'il n'eût écouté que ses convictions, il serait probablement resté neutre. On le voit dans maintes circonstances, à Narbonne, à Arles, à Montpellier, s'interposer comme médiateur entre les légats pontificaux et Raymond VI, négocier des trêves, essayer des réconciliations. Les convictions du roi Pierre, si toutefois il en avait, étaient fort peu de chose ; la légèreté du troubadour dominait en lui. Mais sa position prépondérante dans le Midi et la nature particulière de ses relations lui imposaient des devoirs politiques qu'il ne pouvait guère décliner. Il se montra fidèle à ces devoirs, il en exagéra même le sentiment, jusqu'à leur sacrifier le respect de sa parole [2]. Ce fut ainsi que le prince qui s'était distingué

1. *Histoire de la commune de Montpellier*, t. I, p. 234. Cet ouvrage est une des monographies les plus complètes et les plus remarquables de notre temps. L'histoire de Montpellier doit beaucoup à M. Germain qui, pendant cinquante ans, a fouillé les archives publiques et privées pour en faire sortir la vérité sur les hommes et les choses. A la haute compétence de l'historien, M. Germain joignait une foi profonde et éclairée. Nul ne fut jamais plus dévoué à son pays d'adoption et ne lui rendit plus de services. Nul n'en fut plus estimé et plus aimé.

2. En effet, lors de son couronnement à Rome, il avait promis fidélité et obéissance au Pape Innocent III, à ses successeurs et à l'Église romaine. Il avait promis de défendre la foi et de poursuivre l'hérésie.

en Espagne parmi les plus ardents champions de l'Église, en combattant contre les Maures, finit par périr en France à la tête des ennemis de l'Église : destinée très bizarre assurément, mais plus digne de pitié que d'anathème, et bien propre à faire goûter aux ambitieux l'avantage qu'ont sur les autres, les hommes à principes. »

Une lettre retrouvée sur la couverture d'un manuscrit et publiée par M. Cl. Compayré en 1841 [1], montre quels étaient, avant la Croisade, ses sentiments sur l'hérésie et les hérétiques. Elle est adressée, munie de son sceau, au chapitre d'Albi. En voici la traduction :

« Pierre, par la grâce de Dieu roi d'Aragon, comte de Barcelone, à tous les fidèles du Christ qui verront ou entendront le présent écrit, salut et fidélité à poursuivre les ennemis de la foi. Que votre communauté sache que, nous étant transporté à Carcassonne, l'an de l'incarnation du Seigneur 1203, au mois de février, comme nous vîmes toute cette cité tombée dans l'hérésie, nous convoquâmes le même jour, les Vaudois hérétiques d'une part, et de l'autre, l'évêque de Carcassonne, frère Raoul et frère Pierre de Castelnau, légats du Pape, pour connaître de l'hérésie des Vaudois, et donnâmes audience aux deux parties. Dans cette audience, sur l'autorité des deux Testaments, de la loi divine et des décrets de la sainte Église romaine, ils furent suffisamment convaincus d'hérésie. Après avoir écouté les raisons et les allégations des deux parties, nous les reconnûmes et jugeâmes hérétiques. Le lendemain, à la prière du viguier du comte de Carcassonne, nous avons donné audience à d'autres hérétiques, en présence de treize fauteurs de l'hérésie et de treize catholiques.

« Là il fut demandé à Bernard de Cimorra, évêque des hérétiques, et à ses compagnons, s'ils croyaient en un seul Dieu tout-puissant, sans commencement et sans fin, créateur de toutes choses visibles et invisibles et auteur de la loi de Moïse, comme du Nouveau Testament. Après avoir essayé de se dérober et avoir employé de nombreuses équivoques, ils ont publiquement professé, d'une bouche sacrilège, qu'il y a trois dieux, et un plus grand nombre, ils ont affirmé que toutes les choses visibles ont été créées par un Dieu mauvais, ajoutant pour comble de blasphème, et pour leur damnation, que le Dieu qui a donné la loi de Moïse est le Dieu du mal.

1. *Études historiques* et *documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*. Albi, 1841, p. 227.

« Ils ont déclaré — chose horrible à dire — que JÉSUS-CHRIST a un père homme comme il a une mère femme. Ils ont nié le sacrement du baptême, celui de l'autel et la résurrection universelle des corps. Ils ont protesté que la bienheureuse Vierge Marie n'était pas née de parents charnels. Sur tous ces articles, ils ont été déclarés hérétiques par les légats de notre seigneur le Pape, en vertu de l'autorité du Nouveau Testament. En conséquence, le lendemain, en présence de l'évêque de cette cité de Carcassonne et d'un grand nombre de personnes, nous les avons déclarés hérétiques ».

Cette lettre est antérieure à la croisade. Elle témoigne de la part du roi d'Aragon, d'une grande sollicitude pour la foi. D'après le poème de la croisade, elle aurait été envoyée « à Rome et à la Lombardie ». Il connaissait l'hérésie, il la condamnait : aurait-on pu supposer qu'on le trouverait un jour à la tête de ceux que les croisés combattaient parce que, s'ils n'étaient pas hérétiques, ils se montraient, du moins, fauteurs de l'hérésie ? C'est que la situation n'était plus la même en 1213. Le comte de Toulouse s'était déclaré le vassal du roi d'Aragon, des intérêts communs réunissaient ceux que jusqu'alors avaient divisés des intérêts opposés. Mêlé aux affaires méridionales, inquiet de l'ambition des croisés qui, après avoir enlevé aux défenseurs des hérétiques, leurs villes et leurs châteaux, les gardaient comme le prix de leur valeur et de leurs services, jaloux de la haute situation que de grandes qualités avaient faite au comte de Montfort, il espérait que le sort des armes lui donnerait tout ce que la politique lui avait fait perdre. Son intervention auprès des légats, ses tentatives de conciliation, ses efforts pour rétablir la paix avaient été inutiles. Pourquoi les armes ne lui seraient-elles pas plus favorables ? Pourquoi ne dominerait-il pas au Midi comme Philippe-Auguste dominait au Nord ? Est-ce que Montfort avait plus de droits que lui sur un pays qu'il tenait en partie sous sa suzeraineté, et qui se rattachait par tant de liens à celui dont il était le souverain ? Il n'en fallut pas plus pour le conduire à Muret. Il y trouva la défaite et la mort.

Pour Montfort, la bataille de Muret eut une suprême importance. Inférieur en nombre, il avait battu et presque détruit une armée dans laquelle se trouvaient réunies les forces de l'Aragon et du comté de Toulouse. Les populations virent dans cette victoire une assistance manifeste de la protection divine, et le chef audacieux et brave que les revers n'abat-

taient pas, que les défections ne pouvaient affaiblir, à qui rien ne paraissait impossible, qui se montrait aussi sage dans le conseil qu'intrépide dans la lutte, vit grandir sa gloire et se fortifier son autorité, sans pouvoir cependant, faute de troupes, retirer tous les fruits d'un si étonnant exploit. Les évêques et les abbés qui avaient prié pendant que Montfort combattait, adressèrent au Pape la relation de ce qui s'était passé sous leurs yeux. « La force du Très-Haut, disaient-ils, s'est manifestée par le bras de ses serviteurs ; leurs adversaires se sont dissipés devant eux comme un amas de poussière ; en un moment, ils ont été dispersés ; ils n'ont pu échapper à la mort qu'en fuyant ignominieusement ; le glaive cependant en a dévoré un grand nombre. » La chanson de la Croisade résume ainsi l'effet de cette journée : « Alors retentit par le monde la nouvelle de ce grand désastre, car il y resta maint homme étendu mort, dont le dommage fut grand [1]. »

Au point de vue religieux, la bataille eut une importance capitale, car elle enlevait à l'hérésie tout espoir de résistance dans l'avenir. « Au point de vue politique, la bataille de Muret fut le pendant de celle de Bouvines. L'une assura l'existence de la France à l'encontre de l'Europe méridionale, dans le même temps où l'autre la consolidait à l'encontre des nations du Nord [2]. »

1. Deuxième partie, 140.
2. Henri Delpech, *La tactique au XIIIe siècle*, t. I, p. 177.



Chapitre quatorzième.

LE CONCILE DE LATRAN.

La victoire de Muret détermina la soumission de plusieurs seigneurs qui avaient abandonné la cause de Montfort et fut pour lui un encouragement à de nouvelles entreprises. Il alla ravager le pays de Foix, et porta la guerre en Provence.

A son passage, Narbonne et Béziers refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Il fut reçu à Montpellier, et, après quelque hésitation, à Nîmes. Le comte de Valentinois et les autres seigneurs, qui avaient pris les armes en faveur du comte de Toulouse, firent leur soumission, et il négocia avec succès le mariage de son fils Amaury avec Béatrix, fille unique d'André de Bourgogne. La cérémonie fut faite peu de temps après, à Carcassonne, quoique la jeune fille fût encore en bas âge.

Le cardinal Pierre de Bénévent fut envoyé par Innocent III comme légat *a latere*, avec une mission relative à toutes les affaires méridionales. Le Pape écrivit aux archevêques, évêques et aux autres prélats des provinces d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne de lui obéir, et à Simon de Montfort de le traiter favorablement.

A cette époque se place la mort de Baudouin, frère du comte de Toulouse. Ce fut un triste fruit de cette guerre cruelle. Baudouin, qui avait abandonné la cause de son frère, venait de visiter les domaines que Montfort lui avait donnés dans le Quercy, et s'était arrêté dans le château de l'Olme soumis à son autorité. Il fut surpris, pendant la nuit, par des routiers chez son hôte qui le livra, conduit à Moncuq, dont il refusa de faire rendre la tour occupée par des hommes qui lui étaient dévoués, et amené à Montauban, où son frère, de l'avis de quelques chevaliers, le condamna à mort pour crime de félonie et en représailles de la mort du roi d'Aragon. Le comte de Foix, son fils et un seigneur aragonais le pendirent à un noyer. Au mépris des droits du sang et de la justice, Raymond se vengeait, comme il pouvait, de Montfort et de ceux qui le servaient.

Pierre de Vaux-Cernay [1] donne quelques détails qui

1. Chap. 81.

augmentent l'horreur qu'inspire cette exécution, et qui montrent jusqu'à quel point les passions politiques oppriment en nous les sentiments les plus chers de la nature. « Un chevalier de ce roi (Pierre d'Aragon) dit-il, et le fils du comte de Foix attachèrent eux-mêmes une corde au cou de Baudouin, et se disposèrent à le pendre au premier signe que leur ferait son frère Raymond. Baudouin demanda inutilement un prêtre pour se confesser et recevoir le Viatique: son frère Raymond le lui refusa. « Il ne m'est point permis, dit alors le noble guerrier, d'avoir un prêtre, mais Dieu sait bien que c'est la défense de la foi qui m'a lié à mon seigneur le comte de Montfort. C'est pour cette même foi que je vais mourir. » Raymond fit un signe aux bourreaux, et le malheureux Baudouin fut pendu à un noyer. »

Que ceux qui se montrent si sévères pour Montfort, sans tenir compte du temps et des circonstances, pour ne voir dans Raymond qu'une victime digne de toute leur sympathie, expliquent, s'ils le peuvent, et justifient, s'ils l'osent, un acte aussi abominable !

Aymeri, vicomte de Narbonne, dévoué au royaume d'Aragon, se préparait à envahir les domaines de Montfort, lorsqu'il fut prévenu par cet ennemi infatigable. Montfort ravagea le pays, prit plusieurs châteaux, et l'attaqua lui-même sous les murs de Narbonne. Il fut repoussé, et, dans sa retraite, les sangles de la selle de son cheval s'étant rompues, il fut jeté à terre. Les ennemis se pressèrent autour de lui pour le prendre, mais les croisés, animés par le danger de leur général, l'entourèrent, le défendirent, le délivrèrent, et forcèrent Aymeri à se retirer dans Narbonne. Une trêve fut aussitôt signée.

Raymond de Toulouse s'était enfermé dans le château de Moissac. Montfort courut à lui, sans pouvoir l'atteindre. Après une tentative contre le château de Mas d'Agenais, qu'il fut obligé d'abandonner, malgré la vivacité de l'attaque, il se rendit à Narbonne, où il remit entre les mains du légat le jeune Jacques d'Aragon.

Les résultats politiques de la croisade commençaient à se produire. Les habitants de Montpellier refusèrent de reconnaître pour leur suzerain le roi d'Aragon, s'érigèrent en république, et se placèrent sous la sauvegarde de Philippe-Auguste, qui les prit sous sa protection, à condition que le Pape ou son légat y consentirait. (Avril 1214.)

Une autre conséquence fut la soumission des comtes de

Toulouse, de Foix, de Comminges et de Roussillon, du vicomte de Narbonne, de cette ville et de Toulouse. Le cardinal Pierre de Bénévent les réconcilia à l'Église. L'abandon de Raymond fut entier et prouve jusqu'à quel point de découragement l'avaient amené la sévérité des légats et les succès militaires de Montfort : « Je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, dit-il, dans un des deux actes qu'il signa, m'offre moi-même à Dieu, à la sainte Église romaine, et à vous, seigneur Pierre..., et je vous livre mon corps, dans le dessein d'exécuter et d'observer fidèlement de tout mon pouvoir tous les ordres, quels qu'ils soient, que le seigneur Pape et la miséricorde de Votre Sainteté jugeront à propos de me donner. » Il se retira ensuite avec son fils, à Toulouse, où ils vécurent en simples particuliers.

Une nouvelle armée de croisés qui arrivait en ce moment dans le Midi, contribua probablement à inspirer à Raymond et à ses alliés cette détermination. Elle se trouva réunie à Montpellier, et Montfort la conduisit à Carcassonne, d'où il la dirigea vers le Rouergue et le Quercy. Après avoir pris et rasé le château de Montpezat, il se rendit dans l'Agenais, où un grand nombre de places se soumirent. Il attaqua Marmande, qui appartenait au roi d'Angleterre, et dont la garnison, qui s'était réfugiée dans une tour, ne fit pas une longue résistance. Il commença le 28 juin le siège de Casseneuil, qu'il ne put d'abord investir complètement, et qu'il fit battre par des machines pendant qu'il campait dans la plaine.

Les habitants comptaient sur le secours de Jean-sans-Terre, qui s'avança jusqu'à Périgueux, avec une armée dans laquelle se trouvaient en grand nombre les seigneurs dépossédés par Montfort. Mais après un mouvement que les croisés se montrèrent prêts à repousser, il se retira, abandonnant la ville à son sort. La défense ne fut ni moins vive, ni moins opiniâtre. Les routiers qui occupaient le château luttèrent contre toutes les ressources de l'art militaire et du courage. Les machines les plus redoutables furent dirigées contre les murs, pendant que l'on travaillait à combler les fossés. Tous ces efforts n'aboutirent à rien, jusqu'à ce qu'une machine plus haute et mieux défendue contre l'incendie eut permis de s'approcher des murs jusqu'à la portée de la lance.

Les échelles furent alors préparées, et l'assaut allait être donné, lorsque les routiers qui avaient annoncé au reste de la garnison, une sortie, s'échappèrent pendant la nuit par une



Effigie de Jean-sans-Terre,
sculptée sur son tombeau dans la cathédrale de Worcester.

des portes opposées au camp. Montfort envoya une partie des siens à leur poursuite, pendant que l'autre donnait l'assaut. Celle-ci ne rencontra pas de résistance, et la place, prise après un siège de six semaines, fut démantelée (18 août 1214).

Au mois de juillet, le cardinal Robert de Corçon, qui s'était rendu au camp devant Casseneuil, avait, par une charte donnée à Sainte-Livrade, confirmé Montfort dans la possession de tous les domaines conquis sur les hérétiques et leurs fauteurs dans l'Albigeois, l'Agenais, le Rouergue, le Quercy et les autres pays de sa légation, ainsi que de ceux qu'il pourrait y acquérir. Montfort passa ensuite dans le Périgord, où plusieurs seigneurs abandonnèrent leurs châteaux et où il prit ceux de Donne, de Montfort, de Castelnau et de Baissac. Il reçut, dans le Quercy, la soumission de Capdenac, et à Rodez, l'hommage du comte de cette ville. La prise du château de Sévérac sur les frontières du Rouergue et du Gévaudan termina cette campagne.

Simon était ainsi, de fait, en possession de la plus grande partie des domaines soumis directement ou indirectement au comte de Toulouse. La charte de Sainte-Livrade avait confirmé cette possession. Un concile allait encore fortifier ses droits.

Le cardinal Robert de Corçon convoqua, « pour terminer l'affaire commencée contre les hérétiques Albigeois et Toulousains », un concile à Montpellier. Il y appela les archevêques de Bourges, de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux, avec les évêques, les abbés et les archidiacres de leurs provinces. L'archevêque d'Embrun les y rejoignit avec vingt-huit évêques, un grand nombre d'abbés, d'autres ecclésiastiques et plusieurs barons (8 janvier 1215.)

Montfort s'y rendit pour surveiller ses intérêts, mais les habitants de la ville lui fermèrent les portes, et pour rester en communication avec les Pères du concile, il dut les voir hors des murs dans une maison appartenant aux Templiers. Un jour, il crut pouvoir entrer dans la ville avec le légat, et pénétrer dans l'église de Notre-Dame des Tables, où se tenait le concile. Les habitants, prévenus, prirent les armes, entourèrent l'église, et Montfort n'évita que par la fuite de mauvais traitements et peut-être la captivité.

Pierre de Vaux-Cernay [1] donne sur ce fait, qui suffit pour

1. *Histoire des Albigeois*, chap. 81. *Scriptores rerum gallic. et franc.*

faire connaître la situation de Montfort et l'esprit des villes méridionales, les détails suivants : « Le comte de Montfort, quelque intérêt qu'il eût à assister à ce concile, où il fut proclamé, comme on sait, *prince et monarque* de tout le pays albigeois, sauf ratification du pape, n'entra pas dans l'enceinte de la cité ; les bourgeois ne l'eussent pas souffert ; il se tint dans un château du voisinage, de la dépendance de l'évêque de Maguelone. Quand il voulait conférer avec les prélats et les barons, il leur donnait rendez-vous à la maison des Templiers, sise en dehors des murs, au faubourg de la Saunerie. Il aurait bien désiré pouvoir surveiller de plus près les opérations du concile. Mais sa présence était de nature à porter ombrage ; on redoutait son caractère entreprenant ; on craignait qu'une fois dans la ville, il ne se souciât plus d'en sortir et ne s'avisât de s'en déclarer le maître. Or, en fait de maître, les bourgeois de Montpellier n'en reconnaissaient sérieusement aucun ; ils s'administraient par eux-mêmes, comme ils l'entendaient, librement, républicainement, sans l'autorité illusoire d'un seigneur absent. Ce seigneur-là, du moins, ne les inquiétait guère. Quelle inquiétude eût pu leur causer un enfant relégué au fond d'une forteresse d'Espagne [1] ? Avec Simon de Montfort, c'eût été différent. Les bourgeois de Montpellier, ensuite, n'aimaient pas plus les Français du Nord que ne les aimaient ceux des autres villes du Midi. Ils aimaient les papes, leurs protecteurs et leurs pères ; ils étaient profondément catholiques, complètement dévoués à l'Église. Mais ils distinguaient fort bien l'Église du parti des barons du Nord. Un jour, sur l'invitation du cardinal-légat, Pierre de Bénévent, président du concile, Simon de Montfort, trompant leur vigilance, se glissa avec ses deux fils jusqu'à Notre-Dame des Tables pour y parlementer avec les évêques. A cette nouvelle, la population prend vite les armes ; elle s'attroupe devant le vestibule de l'église, ainsi que dans la rue par où elle pense le voir se retirer, et organise contre lui une véritable émeute toute prête à lui faire un mauvais cas. Force fut aux membres du concile de favoriser son évasion par une porte dérobée, d'où il gagna à grand' peine le mur d'enceinte. »

Les habitants de Montpellier partageaient la haine de Montfort contre les hérétiques, mais ils ne voulaient, ni lais-

1. C'était don Jayme, le fils de Pierre II, roi d'Aragon, tué à la bataille de Muret.

ser porter atteinte à leurs privilèges, ni risquer de se donner un maître. Montfort était à leurs portes, avec une armée dont le dévouement ne pouvait être mis en doute. Hardi dans ses conceptions, prompt dans ses résolutions, se jouant des obstacles, irrésistible dans l'exécution de ses desseins, il était redoutable pour une ville qui prétendait rester en pleine possession de tous les privilèges qu'elle avait conquis ou qu'elle devait à la bienveillance de ses seigneurs. Cette résistance n'était que la fidélité à la défense d'intérêts légitimes, et Montfort ne pouvait trouver offensantes pour lui les précautions des habitants de Montpellier. Il connaissait d'ailleurs assez l'esprit méridional pour ne pas voir une offense dans ce qu'il était sûr de rencontrer partout.

Le concile fit quarante-six canons. Les sept premiers renouvellent les prescriptions du concile d'Avignon pour le costume, les mœurs et le choix des évêques et des bénéficiers. Du huitième au vingt-deuxième sont contenues les mesures prises pour le rétablissement de la discipline dans les communautés régulières. Du vingt-deuxième à la fin, on retrouve la confirmation, avec des détails nouveaux, des dispositions arrêtées pour la sûreté et la tranquillité publiques qui dépendaient à la fois de la répression de l'hérésie et de la limitation des prétentions des seigneurs. Les Pères défendent l'établissement de nouveaux impôts ou péages et font une obligation de veiller à la sûreté des chemins. Ils recommandent l'emploi constant et fidèle de tous les moyens par lesquels il est possible d'arrêter les progrès de l'hérésie et de la combattre dans toute l'étendue du territoire, quels que soient ceux qui la partagent ou qui la favorisent.

Nous trouvons dans les décrets de ce concile, comme dans tous ceux qui les avaient précédés, la double préoccupation des intérêts spirituels et des intérêts temporels. Ramener la discipline dans le clergé, fortifier la foi dans les fidèles, mettre les hérétiques dans l'impossibilité de nuire aux âmes en corrompant la vérité, assurer la paix, garantir la tranquille jouissance de tous les droits des populations, tels étaient les buts divers et importants auxquels tendaient ces réunions d'évêques, d'abbés et de prêtres. Jamais la solidarité entre l'Église et la société civile n'a été plus solennellement affirmée, ni plus énergiquement défendue.

Le légat n'agissait pas seul. Il consultait les membres du concile et paraissait vouloir être uniquement chargé de leur

servir d'intermédiaire auprès du Souverain-Pontife, à qui il était réservé de prendre les résolutions et de tracer à chacun son devoir. « Je vous conjure, dit-il aux évêques, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez à l'Église romaine, de me donner un bon conseil touchant celui à qui on doit donner la ville de Toulouse avec les autres places conquises par les croisés. »

Les prélats, sur la demande du légat, formulèrent par écrit leur opinion sur ce qu'il convenait de faire pour la paix de ces contrées si cruellement foulées par six ans de guerre. Ils décidèrent que Montfort devait être « prince et monarque de tout le pays ». Le cardinal ne crut pas ses pouvoirs suffisants pour confirmer une si grave décision, et il en référa au Pape, à qui d'ailleurs, dans l'opinion de tous, il était réservé de dire ce qu'il fallait éviter, réformer ou faire.

Il fit cependant prendre possession par Foulques, évêque de Toulouse, du château Narbonnais, résidence du comte. Les habitants le lui livrèrent avec la ville. Il y mit garnison, et fut bientôt maître de toutes les places fortes du pays qui ne s'étaient pas encore soumises à Montfort. Les chevaliers *faidits* dont les terres avaient été confisquées, purent aller où ils voulurent, à la condition de ne pas troubler la paix.

Montfort reçut en fief de l'archevêque d'Arles et de son chapitre la ville de Beaucaire et la terre d'Argence, et se considérant comme le successeur du comte de Toulouse, il fit à l'église d'Uzès, des libéralités de divers lieux, villages, dîmes et droits de péage que Raymond possédait dans ce diocèse.

Louis, fils de Philippe-Auguste, accomplit au mois d'avril 1215 le vœu qu'il avait fait de servir quarante jours dans la croisade. La paix venait d'être signée avec Jean-Sans-Terre. Il put donc emmener un grand nombre de seigneurs. Montfort alla au-devant de lui jusqu'à Vienne. A Saint-Gilles, ils reçurent les députés envoyés au Pape après le concile de Montpellier, et qui apportaient sa décision. Innocent III confiait à Simon de Montfort « la garde de tous les domaines que le comte de Toulouse avait possédés, de toutes les terres que les croisés avaient conquises, et de celles que le légat tenait en otage, jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement au concile général qu'il avait convoqué à Rome pour le 1er novembre suivant ». Il donnait en fief aux évêques de Maguelonne ou de Montpellier le comté de Melgueil ou de Montferrand.

Le comte de Toulouse, ainsi dépouillé, ne crut pas pouvoir demeurer plus longtemps au milieu de ses anciens sujets, dans une situation humiliante et précaire. Il se rendit avec son fils à la cour du roi d'Angleterre, auquel on dit qu'il fit hommage d'un comté qui, en fait, ne lui appartenait plus. Sa femme et sa belle-fille se retirèrent en Provence.

Louis reçut à Montpellier le serment de fidélité des habitants, et fit démanteler les murs de Narbonne, de Toulouse et de quelques autres places, « parce qu'elles avaient causé beaucoup de mal à la religion ». Il obéissait aux inspirations de Montfort, en lutte avec Arnaud, ancien abbé de Cîteaux, qui devenu archevêque de Narbonne, réclamait, en sa qualité de duc, un hommage qu'il lui refusait. La cause fut portée au Pape, qui se prononça pour l'archevêque.

Cependant Montfort reçut le serment des habitants de Toulouse, visita Pamiers, prit possession du château de Foix, et refusa de recevoir le comte, à qui il ne pouvait pardonner sa fidélité à la cause de Raymond. Il se rendit ensuite à Toulouse, où il accompagna le prince Louis, avec tous les croisés. Là se termina la quarantaine pacifique du jeune prince, qui rentra à Paris après avoir obtenu, par l'intervention de Montfort, du prieur de l'abbaye de Castres, une relique de saint Vincent. Le corps de ce martyr espagnol avait été apporté dans cette abbaye en 888 par deux moines qui l'avaient enlevé à Valence dans les ruines d'une église. De nombreux pèlerinages se rendaient depuis cette époque à Castres, où s'accomplirent de nombreux miracles, et saint Dominique, pendant son séjour au milieu des hérétiques montra une dévotion particulière pour cet héroïque défenseur de la foi au quatrième siècle.

Le 8 juin 1215, Montfort reçut à Montauban, où il avait accompagné le fils du roi, l'hommage du comte de Fezensac et d'Armagnac. Montauban lui appartenait. Il ne restait donc plus rien au comte de Toulouse.

Il s'occupa très activement de l'organisation des pays dont il avait provisoirement la garde. Il créa deux sénéchaux, l'un à Beaucaire, l'autre à Carcassonne et leur confia l'administration de la justice et des affaires. L'Agenais eut aussi son sénéchal. Il fallait rétablir l'ordre, ramener la confiance, pacifier les esprits, réparer les maux de la guerre, détruire les abus et enlever à l'hérésie tout espoir de retrouver la protection qui l'avait rendue si redoutable. Il s'y appliqua

de toutes ses forces, et ne se montra pas moins habile et résolu dans les choses de la paix, que dans celles de la guerre.

Le concile convoqué à Rome par Innocent III, s'ouvrit le 11 novembre 1215, dans l'église de Saint-Jean de Latran. Ce fut la plus auguste assemblée du monde, et ce qu'elle allait résoudre tenait tous les esprits attentifs et tous les cœurs émus. « On y voyait assis soixante-onze primats et métropolitains, quatre cent douze évêques, plus de huit cents abbés et prieurs de monastères, une multitude de procureurs, d'abbés et d'évêques absents ; les ambassadeurs du roi des Romains, de l'empereur de Constantinople, des rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, d'Aragon, de Jérusalem et de Chypre ; les députés d'une foule innombrable de princes, de villes et de seigneurs, et au-dessus d'eux, la vénérable figure d'Innocent III. L'abbé de Cîteaux, archevêque de Narbonne, se remarquait parmi les assistants; le comte Simon de Montfort était représenté par son frère Guy ; les deux Raymond étaient venus en personne, ainsi que les comtes de Foix et de Comminges [1]. »

Les décisions que l'on attendait avaient une grande importance. Elles devaient, en réglant des questions laissées longtemps en suspens, et qui entretenaient l'agitation dans les pays où la guerre avait cessé, compléter l'œuvre de la croisade, et préserver l'avenir. On y fit de nombreux canons. « Le premier contient l'exposition de la foi catholique contre les erreurs des hérétiques du temps ; savoir : les Manichéens ou Albigeois et les Vaudois. Le troisième leur dit anathème, et ordonne qu'après leur condamnation, ils seront livrés aux puissances séculières pour être punis ; que les biens des laïques seront confisqués et ceux des ecclésiastiques appliqués aux églises dont ils recevaient leur rétribution ; qu'on excommuniera ceux qui seront seulement suspects, s'ils ne se purgent canoniquement, et qu'ils seront traités comme hérétiques, s'ils demeurent un an dans cet état. Ce canon ordonne de plus que les puissances séculières soient tenues, et qu'on les oblige même, s'il est nécessaire, par les censures ecclésiastiques, de promettre par serment, d'exterminer de tout leur pouvoir, tous les hérétiques dénoncés, avec ordre aux évêques d'excommunier les princes qui négligeront l'exécution de cet

1. Lacordaire. *Vie de saint Dominique*, ch. V.

article, et de dénoncer au Pape ceux qui demeureront un an sans y obéir ; afin, est-il dit, que le Souverain Pontife déclare leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et qu'il expose leurs terres au premier catholique qui voudra s'en saisir, lequel les possédera sans contradiction, après avoir purgé le pays d'hérétiques, sauf le droit du seigneur principal [1]. »

Le même canon assure à ceux qui se croiseraient contre les hérétiques, l'indulgence accordée au pèlerinage ou à la croisade en Orient.

Le comte de Toulouse, son fils, qui était venu avec une recommandation du roi d'Angleterre, et les comtes de Foix et de Comminges furent introduits dans le concile et se prosternèrent aux pieds du Pape. Chacun parla pour son compte, et exposa séparément ses griefs. Tous se plaignirent de Montfort et du légat. Un cardinal et l'abbé de Saint-Thibéri appuyèrent ces plaintes. Foulques, évêque de Toulouse, les réfuta et rappela vivement contre le comte de Foix les cruautés qu'on lui attribuait, et le massacre de six mille croisés dans le guet-apens de Montjoire.

Le comte de Foix repoussa ces accusations et en formula de très graves contre l'évêque de Toulouse, qui aurait fait périr, de concert avec Montfort et le légat, plus de dix mille habitants de sa ville. Plusieurs barons exposèrent ensuite les motifs particuliers qui leur faisaient demander justice. Chacun eut une entière liberté, pour accuser ou se défendre, et l'assemblée montra, par son attention et ses égards, qu'elle cherchait uniquement la vérité.

Guy de Montfort et les autres envoyés réfutèrent les accusations et terminèrent en déclarant que si on rétablissait les comtes dans leurs domaines, personne ne voudrait plus, à l'avenir, prendre la défense et les intérêts de l'Église.

Innocent III paraissait incliner à l'indulgence pour le comte de Toulouse. Depuis quelque temps, il était moins favorable à Montfort, et il voyait avec peine que la croisade entreprise pour le triomphe de la vérité religieuse et la répression de l'erreur, avait été mise au service des ambitions particulières. Aussi, avait-il plusieurs fois écrit à Montfort d'une manière assez sévère, et manifesté pour Raymond et pour les seigneurs dépossédés des sentiments d'une vive compassion.

Le chantre de l'église de Lyon dit que le comte de Toulouse

1. Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, liv. XXII, 95.

avait toujours été obéissant au Saint-Siège, et l'archevêque de Narbonne, autrefois l'ami de Montfort, déclara qu'il partageait son opinion, ce qui n'étonna pas, car on savait qu'il y avait entre eux une grande animosité à cause du duché de Narbonne. Thédise, évêque d'Agde, défendit Montfort, et le Pape parut disposé à rendre à Raymond ses domaines, disant que « supposé qu'il fût coupable, il n'était pas juste que son fils portât la peine de ses fautes ».

Les prélats amis de Montfort se prononcèrent hautement pour lui et entraînèrent les plus nombreux suffrages. Enfin, le décret suivant fut rendu au nom d'Innocent III :

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Église a entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les croisés pour exterminer les hérétiques et les routiers de la province de Narbonne et des pays voisins. Le succès a répondu, par la grâce de Dieu, à nos soins ; en sorte que les uns et les autres étant chassés, le pays est maintenant gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais comme ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous avons jugé à propos d'y pourvoir, après avoir consulté le concile. Que Raymond, comte de Toulouse, qui a été trouvé coupable en ces deux articles, et que plusieurs indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir gouverner le pays dans la foi, soit exclu pour jamais d'y exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir le poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable, hors du pays, pour y faire une digne pénitence de ses péchés ; cependant, qu'il reçoive tous les ans, quatre cents marcs d'argent pour son entretien, tant qu'il obéira humblement. Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle, suivant le témoignage de tout le monde, est une dame de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement et paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son douaire, à condition qu'elle les fera régir de cette sorte, suivant l'ordre de l'Église, que la paix et la foi n'en souffrent aucun préjudice ; autrement on lui donnera un équivalent selon qu'il plaira au siège apostolique. Que tous les domaines conquis par les croisés sur les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Toulouse, qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés (sauf en tout le droit des hommes catholiques, des femmes et des églises) au comte de Montfort, homme courageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre dans cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit

les tenir de droit. Le reste du pays qui n'a pas été conquis par les croisés, sera mis, suivant le mandement de l'Église, à la garde de gens capables de maintenir et de défendre les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils unique du comte de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légitime, s'il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout ou seulement une partie, ainsi qu'il sera plus convenable. »

Il fut résolu qu'il serait informé plus amplement pour tout ce qui regardait les comtes de Foix et de Comminges. Le château de Foix, qui avait été livré, resta comme une garantie, entre les mains de l'Église.

Le comte de Toulouse quitta Rome, après une audience dans laquelle il ne put obtenir du Pape aucune concession. Innocent III lui accorda sa bénédiction, lui assura sur le château de Beaucaire, un revenu de cent cinquante marcs, et autorisa son fils à rester à Rome.

Le comte de Foix obtint que son château lui fût rendu, et dans une bulle du 21 décembre 1215, le Pape garantit ses intérêts par cette recommandation: « que le comte de Montfort et les siens ne lui fassent point la guerre, ni à Roger de Comminges son neveu ; mais qu'ils vivent en paix et en sûreté, pourvu qu'ils se tiennent eux-mêmes en repos, suivant les statuts de la paix qui ont été dressés dans le pays. »

Innocent III avait agi conformément aux décisions du concile. Il avait dû comprimer ses propres sentiments et la pitié que lui inspirait le jeune comte, victime innocente des inconséquences et des fautes de son père. Aussi, lorsqu'il le reçut il lui adressa les paroles les plus affectueuses avec les conseils les plus sages, et lui donna « le comtat Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire, pour son entretien, jusqu'à ce qu'on pût lui faire raison sur ses demandes contre le comte de Montfort ».

« Saint-Père, dit le jeune Raymond, si je puis recouvrer mes domaines sur le comte de Montfort et ceux qui les détiennent, n'en soyez pas fâché. » Et le Pape lui répondit : « Quoi que vous fassiez, que Dieu vous accorde la grâce de bien commencer et de mieux finir. » Raymond rejoignit son père à Gênes, et ils arrivèrent quelques jours après à Marseille.

La querelle relative au titre et aux droits de duc de Narbonne n'était pas vidée entre Montfort et Arnaud. Au retour du concile, l'archevêque fit son entrée dans la ville en qualité

de duc, et ordonna aux habitants de relever leurs murs et de construire deux châteaux.

Montfort en appela au Pape, sous la protection de qui il mit sa personne, ses alliés, ses domaines, la ville, le duché et les habitants de Narbonne. L'évêque de Béziers et l'archidiacre de Narbonne tentèrent un accord, allèrent trouver avec l'archevêque d'Embrun Montfort à Canet, et proposèrent une médiation qui fut acceptée. Mais les conditions ne convinrent à aucun des deux partis, et Arnaud lança contre Montfort l'excommunication dont il l'avait menacé.

Montfort se présenta devant Narbonne, dont l'archevêque vint en personne lui défendre l'entrée. Il le fit reculer avec sa suite, entra dans la ville, reçut l'albergue du vicomte et arbora son étendard sur la tour du palais vicomtal. L'archevêque dénonça l'excommunication, et jeta l'interdit sur toutes les églises de Narbonne. Montfort fit célébrer le service divin dans la chapelle, dont les cloches furent mises en branle, pendant que toutes les autres se taisaient, ce qui lui attira une nouvelle sentence dont il ne fit pas plus de cas que des précédentes.

Il justifiait sa conduite en disant qu'il succédait, en vertu de la décision du concile de Latran, à tous les droits du comte de Toulouse. L'affaire fut portée au Pape. Innocent III étant mort le 16 juillet 1216, la plainte fut renouvelée auprès d'Honorius III, son successeur. Honorius chargea un légat, le cardinal Bertrand, de prononcer selon la justice, ou de lui en renvoyer la décision, après avoir fait les informations nécessaires. Par un bref du 23 octobre, le Pape évoqua l'affaire, mais elle resta en suspens. On croit que Montfort avait l'appui du roi de France, dont l'attention se portait sur le Midi, depuis que la bataille de Bouvines lui avait enlevé toute crainte du côté de l'empereur, des Flamands et de l'Angleterre.

Montfort ne trouvait pas ailleurs l'opposition que lui faisait l'archevêque de Narbonne. Cependant, il crut devoir prendre une nouvelle possession du comté de Toulouse. Ce qu'il tenait de la conquête, le concile le lui avait confirmé, et il voulait faire reconnaître cette confirmation. Le 8 mars 1216, une imposante cérémonie avait lieu à Toulouse. En présence des consuls, de leur conseil, du peuple, de l'archevêque d'Embrun, des évêques de Toulouse, de Lectoure, de Gap, de Bigorre et de Comminges, Montfort prononça le serment suivant :

« Je, Simon de Montfort, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et de Leycester, vicomte de Béziers et de Carcassonne, jure de bonne foi et promets que je serai bon seigneur et fidèle, à l'honneur de Dieu et de la sainte Église, envers tous les hommes et toutes les femmes de Toulouse et du faubourg ; et je conserverai de bonne foi et défendrai l'église de Toulouse et tous les citoyens, dans leurs personnes et dans leurs biens, sauf la justice en toutes choses ; et si je manque en quelques-uns de ces articles, je me corrigerai, après en avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil des prud'hommes, pour ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise. » Amaury, son fils, prêta le même serment.

Pour donner une preuve de son pouvoir, et aussi sans doute, afin d'enlever toute confiance aux traditions d'indépendance municipale qui avaient si souvent troublé les comtes de Toulouse, il fit raser les fortifications de la ville et augmenter celles du château Narbonnais, où il fit sa résidence.

Montfort avait la possession effective des domaines du comte de Toulouse, le concile de Latran la lui avait confirmée en vertu de son droit souverain: il lui restait à prendre auprès de la couronne de France le rang qui lui appartenait. Il se rendit à la cour et reçut, pendant son voyage, les plus grands honneurs et les témoignages les plus éclatants de l'admiration populaire. La France, attentive à ce qui se passait dans le Midi, se montrait reconnaissante pour celui qui, en comprimant l'hérésie, venait de la rattacher d'une manière plus étroite et désormais indestructible à la famille nationale.

Philippe-Auguste, par deux actes du Pont-de-l'Arche et de Melun, reçut son hommage et lui accorda l'investiture (12 avril 1216.) Il déclara son nouveau vassal « son homme-lige pour les terres et fiefs conquis sur les hérétiques et les ennemis de JÉSUS-CHRIST. » Et dans un second, adressé à « tous ses amis, vassaux et autres », il leur défend expressément de se mêler de ses fiefs ou de les saisir, sinon en faveur de Montfort, auquel ils doivent aide et conseil, lorsqu'ils en seront requis par lui.

La conquête était donc achevée et consacrée. Le comte de Toulouse restait dépouillé, et personne ne pouvait prendre en main sa cause. Les villes acceptaient cette nouvelle domination, et les quatre cent trente fiefs que Montfort avait distribués à ses compagnons d'armes, en les soumettant à la

coutume de Paris, par la charte de Pamiers, étaient autant d'appuis.

Il n'y avait, en réalité, rien de changé dans les rapports entre les rois de France et leurs vassaux du Midi. Mais, jusqu'alors la suzeraineté n'avait été qu'un mot. Les provinces méridionales acceptaient de reconnaître le roi de France, mais à la condition qu'il restât absolument étranger à leur vie politique ou communale ; les laissant se conduire d'après leurs coutumes, et garder toutes leurs libertés.

Elles n'avaient rien à craindre de l'étranger. Les rois d'Aragon avaient, il est vrai, une influence considérable auprès d'un grand nombre de seigneurs, Montpellier reconnaissait leur autorité, et d'autres villes recouraient souvent à une bienveillance trop intéressée pour n'être pas active, mais si l'on était prodigue pour eux de respect et d'honneurs, on ne leur reconnaissait pas le droit de se mêler aux affaires.

L'esprit français avait pénétré dans le Midi avec la croisade. Un grand nombre de seigneurs et de bourgeois avaient accompli leur pèlerinage de quarante jours, d'autres, attachés à la fortune d'un chef dont ils admiraient les grandes qualités et voulaient partager la fortune, avaient trouvé dans la munificence de Montfort disposant des domaines des chevaliers *faidits*, la récompense de leurs services. Ils s'étaient établis dans le pays, se partageant les dépouilles des vaincus, et y avaient apporté leur esprit, leurs habitudes, leurs aspirations, la conviction que l'autorité royale était la protection la plus efficace de leurs intérêts. Quelque éloigné que fût le roi de France, le Midi ne le considérait plus comme un étranger, à plus forte raison comme un ennemi. Le sentiment de l'unité nationale se développait. L'acte solennel de Montfort lui donna de l'extension et de la vigueur. Rattaché au roi de France par les liens de la vassalité, il avait tous les avantages de cette subordination, et ceux qui reconnaissaient en lui un nouveau seigneur, entraient de plus en plus dans le mouvement monarchique qui devait faire la France.

Mais Montfort ne devait pas jouir longtemps du fruit de ses conquêtes. Il put voir avant de mourir, son œuvre compromise et ses domaines presque perdus, pendant que le comte de Toulouse reprenait ce qu'une guerre longue et sanglante, une politique habile et une valeur à toute épreuve lui avaient enlevé.

Chapitre quinzième.

LA MORT DE SIMON DE MONTFORT.

MONTFORT était passé par de rudes épreuves depuis qu'il avait reçu le commandement suprême des croisés. Plusieurs fois, ses forces furent tellement diminuées, qu'il semblait réduit à la cruelle alternative de fuir ou de tomber sous les coups de ses ennemis. Ses protecteurs ne lui accordèrent plus l'appui qui l'avait d'abord soutenu, lorsque l'ambition de la conquête se montra chez lui sous le zèle pour la foi, et les ressources d'argent ne lui manquèrent pas moins que les autres. A force de zèle, d'habileté, de courage, de tenacité et de persévérance il avait triomphé de tous les obstacles ; mais la décadence était voisine de cette laborieuse élévation, et, sans qu'il se soit jamais manqué à lui-même, tout contribua à la précipiter.

Lorsque le comte de Toulouse et son fils arrivèrent à Marseille, à leur retour de Rome, ils y furent accueillis avec une extrême faveur, et les domaines voisins du Rhône, réservés par le concile au jeune Raymond, se prononcèrent pour lui. Il eut bientôt un corps considérable de troupes. Beaucaire le reçut avec de grandes démonstrations de joie, mais le château dans lequel commandait un des plus braves et des plus fidèles compagnons de Montfort, Lambert de Limoux, dût être assiégé en forme. Il soutint bravement l'attaque de forces considérables, et donna à Montfort qui venait de quitter la cour avec cent vingt chevaliers, le temps de marcher à son secours.

Arrivé à Nîmes, il se prépare avec sa troupe, par la confession et la communion,à la bataille qu'il juge imminente, prend rapidement sur son passage, le château de Bellegarde, et menace les retranchements de Raymond. La lutte s'engage entre quelques chevaliers, et malgré son opiniâtreté, n'amène aucun résultat. Le lendemain, il attaque la ville et le camp de Raymond, pendant que celui-ci dirige ses machines contre les murs du château. Les opérations se continuent sur les deux points et se combinent sans se confondre.

Quelques jours après, Montfort donne l'assaut, est repoussé et perd un de ses plus fidèles chevaliers, Guillaume de Bolic qui, pris par les habitants de Beaucaire, est pendu. Le lende-

main, Raymond attaque avec ses pierriers les retranchements de Montfort, pendant que celui-ci amène jusqu'au pied des murs de la ville une machine d'une grande puissance, mais qui ne put être achevée et resta inoffensive, parce que les défenseurs l'accablèrent de flèches et de pierres.

Montfort était découragé. Il commençait à manquer de vivres, et ses troupes, soumises à un service continuel, ne montraient ni l'audace, ni la confiance qui préparent et assurent le succès. Le poème de la croisade [1] raconte d'une manière détaillée et saisissante, ce siège dont les conséquences morales devaient être considérables. Les conseils imaginés par le poète et les discours mis dans la bouche des croisés sont l'expression de l'opinion publique, et si tous parlent avec une entière liberté, au milieu d'un grand tumulte, c'est que le prestige du chef se trouve déjà sérieusement atteint.

Le poème de la croisade, aussi défavorable à Simon de Montfort dans sa deuxième partie qu'il lui a été favorable dans la première, montre par un exemple combien était grande, au milieu de cette entreprise difficile, l'irritation du chef, combien étaient nombreux ses embarras, et jusqu'à quel point allait la liberté de ceux qui l'accompagnaient :

« Le comte de Montfort [2] mande les barons les plus sages, car il veut prendre conseil au sujet des difficultés qui lui sont survenues. Ils furent bien trente avec lui dans un verger ombragé. Le comte expose ses idées, en redressant ses gants ; il était bien élevé, sage, habile et vaillant : — « Seigneurs, je me plains à vous tous et à Dieu, des barons de la terre qui sont faux et truands. Je me lamente, je trouve dur de me voir ainsi déshériter par un gamin de quinze ans : sans puissance, sans force, sans argent à distribuer, il m'a chassé de Provence, et me tient tête. Et par dessus tout, ce qui doit m'étonner, c'est que l'Église m'ayant octroyé Toulouse, comme aussi mon oriflamme, ils me crient : Toulouse ! quand on en vient aux mains ; et pourtant, j'accomplis les œuvres, les paroles, les ordres de l'Église. Et puisqu'il est pécheur et

1. Du vers 4030 au vers 4970.
2. Nous empruntons la traduction de M. Paul Meyer, tom. II, page 223, du vers 4145 au vers 4194 du poème roman. M. Meyer a donné une nouvelle édition du poème publié pour la première fois par M. Fauriel en 1837. Cette édition est de 1875 et la traduction qui la suit de 1879. Les notes qui les accompagnent sont d'un haut intérêt, et si nous ne pouvons accepter toutes les opinions émises dans l'introduction, nous devons rendre hommage, d'une manière générale à un très grand nombre d'observations et d'éclaircissements. Il faut appartenir au Midi pour juger sainement les hommes et les choses de cette époque si intéressante et si profondément troublée.

que je suis bien méritant, ce m'est grande merveille comment Dieu peut vouloir son avantage. » — Avant tous les autres, lui répondit Alain : — « Sire comte, tes paroles, ton orgueil, ton ambition nous feront demeurer ici, à court de tout ; car vous serez vieux et chenu avant d'avoir la ville, la tour, ni les parapets. Et il me semble, et aux autres également, que JÉSUS-CHRIST ne veut pas que fausseté ait plus longtemps le dessus. Avec cela, si le comte est jeune et enfant, il est de bonne nature, bon, bel et grand ; il a pouvoir et force et bons défenseurs ; il nous détruit, nous abaisse et fait pencher la balance de son côté. Et il est bien d'une race à se grandir et à se pousser en avant, car Richard fut son oncle et Bertrand son parent. Prétendre qu'il est malheureux, je dis que c'est un enfantillage, quand, du premier coup, il a amené six [1]. Et puisque tu demandes un conseil, il n'est pas droit que tu le repousses. Envoie-lui deux messagers qui sachent bien parler, afin qu'il te rende tes hommes et tous tes chevaux : ne pouvant les secourir ; si tu faisais une si grosse perte, grande serait la honte et grand le dommage. S'il veut te les rendre, fais-lui dire que tu lui abandonneras la Provence, sans pensée de revendication, car, avec ce qui te reste de terre, tu peux encore te faire une belle situation. » — « Alain, je doute que ce conseil soit à propos et convenable. Mon poing et son épée seront sanglants avant que le jeune comte et moi fassions accord ni pour bien, ni pour mal. S'il m'a tué du monde, je lui en ai tué deux fois autant, et s'il m'en prend de vive force, je n'en aurai pas le blâme, car puissent Dieu et saint Jean m'aider, aussi vrai que je resterais sept ans à ce siège, jusqu'à tant que j'aie la ville et puisse la traiter à ma volonté. »

Et il ordonne de prendre toutes les dispositions pour que le siège soit activement poussé.

Avant l'engagement qui suivit, le troubadour fait encore parler Montfort [2]. « A l'aube du jour, lorsque le temps s'éclaircit, des deux côtés ils ont revêtu les hauberts et les heaumes, au cercle d'or bruni ; des écus et des lances, tout le camp resplendit. Le comte prit la parole, et parla assez haut pour être entendu de tous : — « Barons, nous devons être valeureux et avisés, car la chrétienté nous a choisis comme l'élite

1. Le six, au jeu de dés est le nombre le plus fort que l'on puisse amener. Les Romains se servaient aussi de dés pour jouer, et consulter le sort. Lorsqu'ils portaient un seul point, c'était le coup du chien : lorsque tous les dés portaient six, c'était le coup le plus heureux, le coup de Vénus. On faisait cette épreuve avant les festins.

2. Strophe 141, du vers 4205 au vers 4230.

de tous ; et après un tel choix, si vous me laissez perdre la terre, vous en serez tous honnis. Tout ce que j'ai gagné et conquis avec vous, je vous l'ai largement donné et distribué, et personne ne peut dire que je lui aie fait tort. Eh bien, après que je vous ai tant donné et tant fait profiter, si je perdais la terre, vous m'auriez fait pauvre service. Du château de Beaucaire, j'ai été dépossédé, et si je n'en prends vengeance, mes exploits sont minces. Puisque j'en avais été saisi par l'archevêque d'Arles, j'ai bien raison d'être dépité quand on me l'enlève (1). Et dedans sont mes hommes pris et marris ; et me font signe qu'ils vont périr, et le cœur me fend de ne les pouvoir secourir. Mais je vous le dis pour certain, puisqu'ils (mes ennemis) m'ont fait échec ; si je les trouve en bataille, ce sera vite décidé, car j'aime mieux livrer bataille que me laisser honnir de la sorte. » — Et les barons répondent : — « Nous sommes tous engagés envers vous : nous devons donc obéir à vos ordres. »

Ce qui se passa devant Beaucaire se produisit pendant toute la croisade. De 1209 à 1218, tout est pour Montfort incertitude, anxiété, angoisse. Il n'est pas sûr d'être soutenu par les légats, d'être suivi par ses chevaliers, de garder fidèlement ceux qui se sont attachés à sa fortune. Les paroles que lui prête le troubadour peignent bien ces alternatives douloureuses. Il n'a pu s'empêcher d'y mêler quelque chose de cet esprit chevaleresque qui nous rend Montfort si sympathique, et de le faire aimer, lorsque les actes de sévérité, de violence et de cruauté qu'il se plaît à rapporter avec les plus grands détails, risqueraient de ne nous montrer en lui que l'ambitieux qui sacrifie tout à ses intérêts. C'est ainsi que ceux-là même qui sont les ennemis de Montfort contribuent, plus qu'ils ne l'ont pensé, à grandir sa mission et à présenter son caractère dans des conditions qui font naître une vive et sincère admiration.

Guillaume de Puylaurens dit la même chose sous une forme plus sérieusement historique (2). Il signale la main de Dieu dans les affaires de la guerre et s'incline devant elle. « Tant que les croisés, dit-il, ne combattirent que pour le rétablisse-

1. Tout ce que Montfort avait reçu de seigneuries et de terres, il le devait au pape, aux conciles, aux légats, aux évêques. L'acte de l'archevêque d'Arles donnant Beaucaire à Montfort est du 30 janvier 1215. Il porte la date de Beaucaire. Les historiens qui ont tant accusé l'ambition de Montfort n'ont pas assez remarqué que la croisade ne pouvait avoir son effet que par l'abaissement et la dépossession des seigneurs qui avaient été les défenseurs de l'hérésie. — 2. Ch. 17.

ment de la foi catholique, et pour l'extirpation de l'hérésie, ils réussirent partout, mais dès que le comte Simon, personnage digne de toute louange, eut achevé la conquête du pays, et l'eut partagé à ses barons et à ses chevaliers, ils commençaient à peine à en jouir, que se gouvernant par une autre fin que celle qui la leur avait fait acquérir, ils cherchèrent leurs propres intérêts plutôt que ceux de JÉSUS-CHRIST, lâchèrent la bride à la cupidité et à leurs désirs déréglés, attribuèrent la victoire à leurs propres forces et non à Dieu, et ne se donnèrent presque aucun soin de rechercher ou de punir les hérétiques; c'est pourquoi le Seigneur leur fit boire le calice de sa colère (1). »

Les événements justifient ces réflexions, et si Montfort montre encore les mêmes qualités, si sa piété ne se dément pas, s'il est toujours le pieux chevalier des premières années, s'il reste invincible aux coups de la fortune, il est possible de mesurer les progrès de sa décadence.

Les assiégés de Beaucaire firent connaître à Montfort leur triste situation en arborant un drapeau noir. Une nouvelle lutte s'engage et se termine par la retraite de Montfort. Les soldats de Guillaume de Bolic, qui avaient essayé de profiter de cet engagement opiniâtre et prolongé, pour quitter la place, durent rentrer après avoir essuyé des pertes qui ajoutèrent à leur faiblesse et à leur découragement.

Des deux côtés, pour l'attaque et pour la défense, on épuisait les moyens fournis par l'art militaire et suggérés par la nécessité. L'anonyme qui, à l'imitation du poème, a donné dans sa version romane de très minutieux détails sur les travaux du siège, les machines, les préparatifs de l'assaut, les mines, permet de mesurer l'ardeur de la lutte par la tenace variété des efforts. On recourut à des moyens inconnus jusqu'alors, et peut-être employa-t-on la poudre. « En secret, dit-il, les défenseurs du château avaient préparé une certaine mixtion de soufre avec force étoupes, et quand tout fut prêt, on mit le feu à ces étoupes, on les jeta sur ceux qui minaient et qui en furent tellement surpris, qu'il n'y en eut pas un seul qui s'échappât et ne fût tué ou brûlé. »

Un nouveau combat s'engage, les troupes des deux partis

1. Il ne faut pas oublier que Guillaume de Puylaurens qui était en 1242 chapelain de Raymond VII de Toulouse, a écrit une chronique qui va jusqu'en 1272. Il ne pouvait être impartial, à cause de sa situation, et s'il a pu avoir des renseignements intéressés, il n'a pas été témoin de la plus grande partie des faits qu'il rapporte.

se mêlent dans une confusion effroyable, et la nuit seule les sépare. Le jeune Raymond, qui n'avait que dix-sept ans, se distingua par son ardeur et son intrépidité. Encore une fois Montfort fut contraint de rentrer dans ses retranchements, sans avoir ébranlé la constance des assiégeants, ni relevé la confiance des assiégés.

Chaque jour ajoutait aux souffrances et au découragement des défenseurs du château. Ils se décidèrent à manger leurs chevaux, et Guillaume de la Motte proposa que lorsque cette ressource serait épuisée, les combattants se dévorassent tour à tour. Une pareille proposition faite de sang-froid indique combien était extrême la situation. On décida qu'il fallait résister et tomber les armes à la main, si l'on ne pouvait sauver le château.

Une suprême tentative fut faite par Montfort. Il plaça cent chevaliers en embuscade entre le château et la porte de la ville. Il comptait attirer l'ennemi vers cette porte et le faire écraser par ses chevaliers. C'était une entreprise hardie dont le succès eût été important et dont l'échec fut grave. L'ennemi évita le piège, attaqua vivement, et le plus grand nombre des chevaliers de Montfort fut tué ou pris.

« Quand les Français virent qu'ils n'avaient plus rien à gagner ([1]), ils revinrent à leurs tentes, et ceux de la ville à leurs demeures. Des deux côtés, les médecins et les maréchaux demandent des œufs, de l'eau, de l'étoupe, du sel, des onguents, des emplâtres, des bandes d'étoffe pour les coups et les blessures douloureuses. Mais que Beaucaire soit sans crainte ; il n'en doit plus avoir, car le comte de Montfort et les autres chefs ne reprendront pas la ville !

« Ils ne la reprendront pas, car voici qu'ils se mettent à considérer, dans leur conseil, les périls, les maux, les luttes, les pertes, les souffrances ; car le comte de Montfort est dépité et dolent, et convoque ses hommes et ses parents. Dans la tente de soie, où l'aigle resplendit, ils parlent et délibèrent en secret : — « Seigneurs, a dit le comte, Dieu me fait connaître par des signes apparents que je suis hors du sens ; car j'étais puissant, preux et vaillant, et maintenant ma situation est réduite à rien. Ni la force, ni la ruse, ni l'audace ne me donnent moyen de recouvrer mes barons et de les tirer de là dedans. Et pourtant, si je quitte ainsi honteusement le siège,

1. Poème de la croisade vers 4907 à 4974.

on dira par le monde que je m'avoue vaincu.» — « Beau frère, dit Guy, je vous dis en vérité que Dieu ne veut plus souffrir que vous teniez plus longtemps la ville de Beaucaire, ni le reste. Il regarde et pèse votre conduite. Pourvu que toute la richesse, tout l'argent soient à vous, peu vous importe la mort des hommes ([1]). »

« Là-dessus, voici un messager qui vient précipitamment tout droit au pavillon du comte et lui dit avec tristesse : « Sire comte de Montfort, votre énergie, votre dureté, votre audace sont vaine chose et néant : vous perdez vos hommes d'une façon si cruelle, qu'ils ont l'esprit et l'âme sur les dents. Je suis sorti du château, et tel y est l'effroi, que pour l'Allemagne entière et tout l'argent du monde, je ne resterais pas là dedans, tant y est grande la souffrance. Voilà trois semaines, je vous le dis en vérité, que leur manquent l'eau, le vin, le blé. J'ai eu telle peur, puissent Dieu et les saints me protéger ! que tout le corps me tremble et que les dents me claquent. » — Quand le comte l'entend, dépité, furieux, noir de colère, de l'avis de ses hommes, et avec leur adhésion, il envoie ses lettres là-dedans ([2]) en secret, à Dragonet, qui est sage, fin et prudent, afin qu'il entre en pourparlers avec le comte : que lui (Simon) s'engagera à lever immédiatement le siège, à condition que ses hommes ([3]) lui soient rendus jusqu'au dernier. Et Dragonet, qui est preux, adroit, homme de valeur, a tant parlé d'un côté et de l'autre, que le comte de Montfort recouvre ses hommes, mais rien de plus, le comte de Toulouse retenant en totalité les chevaux, les harnais et tout l'équipement. Et au retour du jour, dès que luit le soleil, le comte lève le siège.

« Le comte lève le siège plein de colère, ayant recouvré ses hommes et perdu leurs harnais. De plus, il y a tant perdu de chevaux, de roussins, de mulets arabes, sans compter les autres pertes, qu'il y reste abondante pâture aux oiseaux et aux chiens. Et le château de Beaucaire reste au comte, duc et marquis, parce qu'il est vaillant et sage, habile et courtois, du

1. On retrouve ici, dans toute son injustice, la haine du second troubadour contre Montfort. Mettre ces accusations dans la bouche de son frère, c'est leur attribuer une plus haute portée, et leur donner une apparence de plus grande véracité. C'est ainsi que parlaient les ennemis de Montfort, mais l'histoire y met plus de précautions parce qu'elle doit redouter tout ce qui touche au mensonge et à la calomnie.

2. C'est-à-dire dans la ville où était le comte de Toulouse, tandis que les partisans de Montfort occupaient le château.

3. Qui sont enfermés dans le château et se trouvent réduits à la dernière extrémité.

plus haut lignage, apparenté à la maison de France et à celle du bon roi d'Angleterre. »

C'était un échec d'autant plus grave que Montfort et le comte de Toulouse s'étaient trouvés en présence. Aussi s'éloigne-t-il rapidement. Il avait hâte de quitter un pays dont une partie ne lui appartenait plus, dont l'autre était suspecte et où ses compagnons laissaient des souvenirs peu propres à leur inspirer de la confiance pour l'avenir. Un insuccès en amène un autre, et si les ennemis relevaient la tête, si l'initiative de leur jeune comte ranimait les courages, il y avait pour les indifférents et les indécis un encouragement à la défection. Aussi franchit-il rapidement la distance qui le sépare de Toulouse. « Et le comte, avec sa compagnie, chevauche si vite, que des cinq journées il n'en a fait que trois. » Aller en cinq jours de Beaucaire à Toulouse avec des chevaliers pesamment armés ou des fantassins, c'est très peu vraisemblable. Y aller en trois jours, c'est impossible. Le poète s'est donné cette liberté afin de bien marquer la nécessité pour Montfort de faire tête à de nouvelles exigences. Une des causes des succès étonnants de Montfort, c'était, il ne faut pas l'oublier, la promptitude de ses résolutions immédiatement suivies d'une exécution ferme et rapide. Il n'alla pourtant jamais aussi loin.

Un nouveau danger menaça Montfort à peine dégagé de Beaucaire. Il se dirigea vers Toulouse, en apprenant que Raymond VI, qui avait parcouru la Catalogne et l'Aragon, pendant que son fils prenait possession de ses domaines sur les rives du Rhône, amenait un grand corps de troupes. Sa présence arrêta Raymond, mais les Toulousains firent prisonnier le détachement envoyé en avant pour s'assurer de leur fidélité. Montfort, irrité, jura de se venger, et il réunit rapidement tout ce qui pouvait le faire réussir. Mais il dut auparavant terminer un différend avec le comte de Foix. Le prieur de Fontfroide les mit d'accord, et ils s'engagèrent mutuellement à observer la paix.

Libre de ce côté, Montfort marcha sur Toulouse. Les habitants effrayés essaient de l'apaiser par l'envoi des principaux d'entre eux. Montfort fait arrêter et mettre au château Narbonnais les députés que leur caractère aurait dû préserver, et lorsque les autres, conseillés par Foulques, leur évêque, et l'abbé de Saint-Sernin, se présentent en suppliants, il les fait charger de fers. Ceux qui venaient après eux effrayés rentrent

précipitamment dans la ville, où les soldats de Montfort avaient déjà pénétré et pillaient. Les bourgeois s'arment et les repoussent. Guy de Montfort vient sans succès à leur aide. Simon arrive, fait mettre le feu à trois endroits et donne entière liberté à ses soldats contre la ville. Les Toulousains les repoussent, éteignent l'incendie et les chassent de rue en rue. Montfort les rallie, les précipite sur les Toulousains dont le nombre croissait sans cesse, et, après un combat acharné, est obligé de se réfugier dans la cathédrale. Il revient à la charge avec fureur, mais cette tentative ne réussit pas mieux, et, accablé par le nombre, il recule jusqu'au château.

Là il fait amener les Toulousains qu'il avait retenus prisonniers et leur déclare qu'il leur fera couper la tête, s'ils n'engagent leurs compagnons à lui rendre la ville. Foulques et l'abbé de Saint-Sernin, pour éviter cette sanglante exécution, et ramener la paix, parcourent la ville et promettent la liberté des prisonniers et le pardon du passé, à condition que les habitants rentreront chez eux et déposeront les armes. Ils s'y prêtent avec empressement.

La paix devait être signée le lendemain. Montfort se rend à l'hôtel-de-ville, à la tête de ses soldats, et trouve les bourgeois armés. Dès qu'ils eurent accepté les conditions proposées par l'évêque et l'abbé, Simon leur demanda les armes, s'empara des tours, mit garnison dans les maisons et fit arrêter les principaux citoyens.

Il s'agissait après un acte aussi audacieux qu'inattendu, de prononcer sur le sort de Toulouse. Après de longues hésitations, et une délibération où les conseils les plus impitoyables se trouvèrent en lutte avec les propositions les plus bienveillantes, Montfort retint les prisonniers, et garantit la ville contre toute violence, moyennant une rançon de trente mille marcs.

Ces événements sont racontés dans le poème de la croisade avec un grand développement et d'une manière très dramatique. La lutte fut vive, longtemps incertaine, et la fortune de Montfort parut sérieusement compromise dans la ville même qu'il avait reçue comme prix de tant d'efforts et de sacrifices. Il fallait prouver que les moyens détournés ne lui convenaient pas moins, quand il s'agissait de son intérêt, que les actes de sévérité et de violence. L'auteur devait éprouver une certaine satisfaction à présenter sous cet aspect défavorable celui qu'il poursuit de sa haine comme l'ennemi des

populations méridionales, et il ne laisse jamais passer l'occasion, sans se mettre en peine de la vérité.

« Les meilleurs chevaliers et les plus riches bourgeois » qui s'étaient transportés au devant du comte, lui témoignent leur étonnement de voir venir avec « un glaive et fer mortel » celui qui leur avait promis que jamais rien de mal ne leur arriverait. Il leur répond sévèrement qu'il entrera dans la ville, et verra ce qu'on y fait. Il a appris qu'on a prêté serment contre lui, et qu'on garde des intelligences avec Raymond. « Par la vraie croix où JÉSUS-CHRIST a été mis, s'écrie-t-il, je n'ôterai pas mon haubert, ni le heaume de Pavie, jusqu'à ce que j'aie des otages choisis dans ce qu'il y a de mieux parmi vous, et je verrai bien si on m'en empêchera ». Les protestations ne le calment pas. « Vous m'êtes hostiles, dit-il, et vous faites trop de discours. » Puisqu'il a perdu la Provence, il faut que Toulouse le dédommage. Son frère s'efforce de lui inspirer de meilleurs sentiments à l'égard de ceux dont la situation était pleine de difficultés, et Robert, dévoué aux intérêts des Toulousains, et peut-être leur représentant auprès du comte, lui parle ainsi : « Je vais vous faire un sermon bon à entendre. Depuis que le Pape vous a élu, vous eussiez dû observer droit et raison, et ne pas causer d'embarras à l'Église. Puisqu'ils n'ont point commis de trahison envers vous, vous ne devriez pas les ruiner, sinon après jugement. Et si vous observez la justice dans votre poursuite, ils ne doivent rien perdre de leurs biens, ni souffrir tourment. »

Ils arrivent près de la ville. L'évêque paraît alors. C'est Foulques de Marseille, dont Pierre de Vaux-Cernay dit qu'il « n'a point son pareil en mérite ». Il avait d'abord vécu dans le monde et s'était distingué parmi les troubadours. Entré dans l'Église, devenu évêque de Toulouse, il essaya par ses prédications, comme l'abbé de Cîteaux, de convertir les hérétiques en les éclairant, en leur montrant la fausseté des doctrines qu'ils enseignaient ou acceptaient, et en leur rappelant les conséquences temporelles et éternelles auxquelles devait aboutir leur révolte criminelle contre l'Église. Il resta constamment en communication avec Innocent III, et, si l'on a blâmé les excès de son zèle, on n'a pu méconnaître la sincérité de sa foi et de son attachement à l'Église. Il devait être comme Montfort, la victime du troubadour. « Usant de prière et de commandement, » il engage les Toulousains à bien recevoir le comte, puisque, dit-il, « Dieu et l'Église et moi

vous l'avons donné ». L'abbé de Saint-Sernin unit ses exhortations aux siennes. On les écoute, on va et « celui qui n'a pas de cheval s'y rend à pied ». Mais des conseils contraires et des menaces ramènent les uns et retiennent les autres. « De toutes parts accourent en grande hâte chevaliers, bourgeois, sergents, troupes communales, chacun apportant un armement complet : écu ou chapeau, pourpoint ou gambeson [1], et hache émoulue ou pilon, arc à main ou arbalète, ou bonne lame emmanchée, ou couteau, ou gorgerin [2], camail ou hoqueton. Et quand ils furent ensemble, les fils et les pères, dames et demoiselles, tous à l'envi placent les barrières, chacun devant sa maison. Les haches, les coffres, les bâtons, les pilons, les tonneaux qui roulent, les poutres, les chevrons sont appuyés d'un côté sur la terre, de l'autre sur des tables et du bas sur les perrons. Par toute la ville, la défense se prépare, tellement que les cris, le vacarme, les trompes font retentir les rues et le ciel. »

La lutte s'engage, acharnée. « Lorsque les croisés se virent à bout de ressources, le comte de Montfort s'écria : Flambez tout ! Alors s'allumèrent les torches et les brandons. »

Les Français sont retranchés dans l'église, dans la tour Mascaron, dans le palais de l'évêque, dans l'hôtel du comte de Comminges. Sur l'ordre de Montfort, et à sa suite, ils s'élancent. La mêlée est affreuse. « Là vous eussiez vu se faire un tel abattis, rompre tant de camails, trouer tant de hauberts, fendre tant de poitrines, fausser tant de heaumes, abattre tant de barons, tuer tant de chevaux, et le sang et les cervelles se répandre par la place ! »

Un nouvel effort du comte dans une autre direction ne fut pas plus heureux. La bataille dura jusqu'au soir, et Montfort se retira au château Narbonnais dont les siens étaient restés maîtres, malgré la défection de Toulouse. Il appela les barons de la ville qui y étaient en otage. « Barons, leur dit-il, vous ne pouvez vous échapper, et par la sainte mort que Dieu a bien voulu souffrir, toute la richesse du monde ne pourra m'empêcher de vous faire couper la tête ou sauter du haut en bas du château. » Foulques intervint et chercha les moyens de ramener la ville et les habitants. Il les réunit hors la ville, à Villeneuve [3], afin de les disposer à un accommodement que

1. Ou gambais, pourpoint rembourré. On l'appelait aussi gonios.
2. Pièce de l'armure qui défendait la gorge de l'homme d'armes et se rattachait au pourpoint ou à la cotte d'armes.
3. Là se trouvait la maison commune qui au XVIe siècle fut appelée le Capitole.

lui faisaient également désirer sa sollicitude pour eux et son dévouement à Montfort.

Robert, « un sage légiste », les exhorta à la paix, et l'abbé de Saint-Sernin leur dit : « Dès l'instant que la sainte Église vous aura donné garantie, le comte n'est pas assez imprudent, assez outrecuidé, pour vous rien faire qui puisse le compromettre. Et s'il vous faisait chose qui fût tort ou péché, l'Église pousserait vers toutes parts un tel cri, qu'il succomberait sous les coups de Rome et de la chrétienté. »

Ils se rendent tous, excepté Aimeric, qui craignait, à cause de la part qu'il avait prise à la défection de Toulouse, qu'il n'y eût jamais « amitié sincère » entre lui et Montfort, à Villeneuve,où l'évêque les exhorta à tenir le comte «pour seigneur». Ils lui répondirent : « Est-ce un bon conseil que vous nous donnez, ou ferions-nous folie en le suivant ? — Barons, dit l'évêque, je prends Dieu à témoin, et le corps du Saint-Sauveur, et les ordres dont je suis revêtu, et l'abbé et le prieur, que je vous donne bon conseil, le meilleur que j'aie jamais donné. Et si le comte vous faisait rien dont la plainte vînt jusqu'à moi, vous en auriez Dieu et moi pour défenseurs. »

Quand ils sont auprès de Montfort, il leur demande comme condition première de tout accommodement, de lui remettre tous ceux des siens qu'ils avaient faits prisonniers. On les lui amena « sans qu'il leur manquât seulement une courroie ».

Alors, suivant le troubadour qui n'a rien négligé de ce qui pouvait compromettre le comte et l'évêque, se révèle un abominable dessein tortueusement et traîtreusement médité. Les habitants de Toulouse n'auraient reçu de si formelles promesses que pour être amenés à se remettre sans défense entre les mains d'un ennemi qui aurait résolu leur perte. Montfort aurait pris autant d'otages que pouvait en contenir le château, et faisant appeler les barons, il leur aurait annoncé qu'il était décidé à détruire la ville. Et pour les associer à cet acte insensé auquel ne permettent de croire ni le passé de Montfort, ni son intérêt, il leur aurait dit : « L'avoir qu'on y trouvera, vous le partagerez, et réparerez ainsi vos pertes. » Il faisait leur cupidité complice de sa cruauté.

Guy, son frère, proteste ; Alain l'appuie. Foucaut s'écrie : « Par Dieu, sire comte, nous verrons cette fois, si vous êtes preux et sage, ou si vous ferez folie, car si vous détruisez Toulouse, vous ne saurez vous élever si haut que Dieu, l'honneur et le monde ne vous puissent abattre. » Lucas déclare

que le comte s'honorera s'il détruit Toulouse. « Vous avez tué, dit-il, les pères, les fils, les parents ; jamais vous n'ôterez de leur cœur le ressentiment. Et puisqu'ils ne vous aiment point, ce n'est pas droit que vous les aimiez. Ils ont pour l'autre comte tant d'affection secrète, que vous ne serez pas longtemps en possession de la ville, si vous ne prenez le parti de l'abaisser toujours. » L'évêque, cherchant un moyen terme, lui conseille de se contenter de détruire les clôtures et les palissades, de leur prendre les armes et d'exiger d'eux une rançon qui lui permette de les confondre en leur enlevant tout moyen de le combattre.

Thibaut est pour la destruction, Ferri aussi, car c'est la seule ressource qui reste au comte en présence d'une population si facile à soulever, de n'être point ruiné par ceux qui ne deviendront jamais ses amis. Mais Foucaut insiste. « Quiconque, dit-il, cherche à persuader au comte de détruire Toulouse, pour en tirer de l'or et de l'argent, de démolir la ville et ses imposantes constructions, celui-là veut son affliction et sa perte ; car, en perdant Toulouse, il perdra sa meilleure dent, et s'il la protège et l'honore de façon à l'avoir toute à sa dévotion, il serait assez fort pour tenir tête à tous les rois d'Espagne. »

Montfort ne se prononce pas entre des avis si divers de ceux qui ont partagé sa fortune, mais il ordonne à ses sergents de parcourir les rues et de prendre des otages. Quatre cents furent arrêtés et conduits à l'église de Saint-Pierre des Cuisines, où on leur signifia qu'ils eussent à se mettre à l'entière discrétion du comte ou à sortir immédiatement de sa terre. Puis des parlementaires furent envoyés pour les déterminer à donner beaucoup d'argent pour réparer leur faute, ce qui, d'après le troubadour, peu conséquent et peu véridique, n'aurait sauvé ni les habitants de l'exil, ni la ville de la destruction. « Ils sortirent de la ville : c'était l'élite, la fleur, chevaliers, bourgeois, changeurs, escortés de croisés malveillants, en armes, qui les frappaient et les menaçaient, joignant aux menaces des injures et des insultes, les menant au trot. Mais la peine, l'affliction, la fatigue, l'angoisse, le péril, la colère font que, sur leurs visages, les larmes se mêlent à la sueur, et que, de douleur, leur cœur se fend dans leur poitrine, et que leurs forces diminuent en même temps que croît leur dépit. »

La ville aurait été également victime de la vengeance du

comte. « Alors, vous auriez vu abattre maisons à étages,tours, murs, salles, larges créneaux. On ruine toits, ouvroirs, parapets et chambres richement peintes, portails, voûtes, piliers élevés.

« De toutes parts sont si grands la rumeur, la poussière, le fracas, la fatigue, l'agitation, que tout en est confondu, et qu'il semble que ce soit un tremblement de terre, un roulement de tonnerre ou de tambours. Par toutes les rues, il y a tant de malheureux se lamentant, que les soupirs et l'angoisse rappellent sans cesse la terreur, et qu'une noire douleur abat les corps et les cœurs, car Toulouse et parage (1) sont entre les mains de traîtres. »

Cependant, les exils ne furent pas tellement nombreux, ni la ville tellement détruite, que Montfort n'ait pu en tirer beaucoup d'argent. La vérité, sous l'exagération calomnieuse du troubadour, c'est que Montfort peu sûr de la fidélité des habitants de Toulouse, voulait rendre leur mauvaise volonté impuissante. L'argent et les soldats lui avaient souvent manqué, et ainsi étaient restées presque toujours stériles ses victoires, et incertaines ses conquêtes. Pierre de Vaux-Cernay a signalé cette situation douloureuse, qui fut presque constamment la même. « Le comte de Montfort, dit-il, était tourmenté par les rigueurs d'une telle pauvreté, que le pain souvent venait à lui manquer, et qu'il n'avait pas de quoi manger. Maintes fois, nous le savons avec certitude, lorsque approchait l'heure du repas, le comte de Montfort s'absentait à dessein, et, dans sa confusion, il n'osait pas rentrer dans sa tente, parce que c'était l'heure de manger, et qu'il n'avait pas seulement de pain. »

Il enlevait d'ailleurs ainsi à Raymond des ressources qu'auraient pu lui offrir ceux qui lui étaient restés fidèles. Que la perception de cet impôt que l'on appelait une rançon, à cause de la défection de Toulouse, ait été accompagnée de violences, on ne saurait en douter, quand on se représente les gens du Nord vainqueurs et puissants, devant ceux du Midi vaincus et soumis, mais il y a une exagération évidente dans le tableau tracé par la haine du troubadour. « Le comte de Montfort envoya ses sergents cruels qui commencent à im-

1. Ce mot de parage est fréquemment employé dans ce poème avec le sens de noblesse, des sentiments qui animent les barons du Midi, et des exemples chevaleresques qu'ils donnent et que ne partagent point les croisés. Honneur et loyauté d'un côté, et, de l'autre, oubli de tous les devoirs, ruse et violence ! La poésie ne sait pas être juste à l'égard de ses ennemis. L'histoire a d'autres procédés.

poser des tailles, et à faire toute sorte de vexations, d'insultes, de dommages, d'affronts, et vont par la ville, menaçant et frappant, demandant et recevant partout. Alors, vous auriez vu par toutes les rues, les dames et les barons dolents, marris, pleins de tristesse, pleurant et souffrant, les yeux remplis de larmes cuisantes, le cœur de soupirs, ceux du dehors prenant, ceux du dedans donnant, car il ne leur est laissé ni farine, ni froment, ni ciclaton (1), ni pourpre, ni aucun bon vêtement. Ah! noble Toulouse! vous voilà les os brisés. Comme Dieu vous a livrée aux mains des brigands! »

Il est certain que les moyens de défense furent enlevés à la ville. Les habitants avaient dû rendre leurs armes, les fortifications furent renversées, afin que le château Narbonnais qui commandait toute l'enceinte pût conserver son utile suprématie. Les maisons de quelques barons que l'on redoutait ou qui s'étaient compromis par leur fidélité à leur ancien comte et leur hostilité pour le nouveau, subirent le même sort. C'est ce que le troubadour appelle la destruction de la ville. Il semble que Montfort aurait été pour lui-même plus cruel que ses ennemis.

Rassuré du côté de Toulouse, Montfort se rendit à Tarbes, où fut célébré le mariage de son fils Guy avec Pétronille, héritière du comte de Bigorre. Cette union dictée par la politique, était condamnée par les lois de l'Église, car Pétronille avait épousé, un an auparavant, Sanche, fils du comte de Roussillon et de Cerdagne, et son mari était encore vivant. Mais les prétextes de nullité ne manquèrent pas, et on les invoqua quoiqu'on ne pût se faire illusion sur l'inflexibilité des lois de l'Église.

Parmi ces prétextes, il y avait des raisons, puisque, après de longues et sérieuses informations, la nullité du mariage fut prononcée, et Pétronille déclarée libre de tout lien. A ce sujet, Pierre de Vaux-Cernay dit seulement : « Après avoir passé quelques jours à Toulouse, le noble comte se rendit en Gascogne, et là fut contracté le mariage de Guy, son second fils, avec la comtesse de Bigorre. » Le contrat est des 6 et 7 novembre 1216. Pétronille était fille de Bernard IV, comte de Comminges et de Stéphanie comtesse de Bigorre. « Elle avait épousé vers 1193 Gaston de Béarn, et, devenue veuve en 1215,

1. Étoffe de soie d'origine orientale. Ce mot vient de Cyclas, vêtement d'apparat des femmes. On l'appelle aussi cendal ou cendatz.

elle s'était remariée à Nunyo Sanchez [1], mais Simon fit rompre aussitôt ce mariage, afin d'assurer à son fils le riche héritage de la comtesse. Guy de Montfort fut tué au siège de Castelnaudary en 1220, et sa veuve épousa successivement Aimar de Rancon (1221) et Boson de Matas, seigneur de Cognac (1228) et mourut en 1129 [2]. »

Montfort ne négligeait aucune des occasions qui s'offraient à lui pour se rattacher de plus en plus étroitement aux contrées dont la guerre l'avait rendu maître. Le mariage de son fils Guy le faisait entrer dans une maison souveraine et le rattachait à une des familles les plus considérables des contrées voisines des Pyrénées. Toutes ces précautions furent inutiles, et la conquête ne resta pas à sa famille, mais il avait fait ce qui convient à un politique éclairé et à un père prévoyant.

Après avoir fait sans succès le siège du château de Lourdes, qui fut bravement défendu, Simon revint à Toulouse, où il se prémunit contre toute nouvelle attaque, et courut investir Montgrenier auprès de Foix.

Honorius III avait ordonné de rendre au comte de Foix, son château. Montfort, qui ne pouvait attaquer un acte pontifical, mais qui voulait en retarder l'exécution, prétendit que le comte avait rompu la trêve en faisant construire le fort de Montgrenier ; et il en commença le siège le 6 février 1217. Roger-Bernard, fils du comte de Foix, le défendit, pendant que son père exposait devant des commissaires, à Perpignan, sa fidélité aux ordres du Pape, et les violations dont Montfort se rendait coupable. Le prieur de Fontfroide et l'abbé de Saint-Thibéri engagèrent Montfort à la paix. Il leur répondit en ravageant la campagne et en s'emparant de la ville de Foix qu'il fit fortifier. Ni le comte, ni les commissaires n'avaient le pouvoir de s'opposer à ces actes de force. Ils envoyèrent au Pape le procès-verbal de ce qui s'était passé, mais Montfort continua à s'opposer à la restitution, et le comte dut payer quarante livres de Toulouse, par semaine, à l'abbé de Saint-Thibéri, chargé de la garde du château, au nom de l'Église.

Montgrenier, quoique vigoureusement défendu, dut se rendre après un siège de six semaines.

1. Il était fils de Don Sanche, comte de Roussillon et de Cerdagne, et petit-fils de Raymond Béranger IV, roi d'Aragon, le père de Pierre II.
2. Paul Meyer, *Croisade contre les Albigeois*, tome II, p. 290, note.

Un nouveau légat, le cardinal Bertrand, fut nommé le 19 janvier 1217, et se rendit aussitôt en France pour exercer ses fonctions dans les provinces d'Embrun, de Vienne, de Narbonne, d'Auch et dans les diocèses de Mende, du Puy et



Château de Lourdes.

d'Albi. Il avait pour mission de régler les affaires de la paix et de la foi. Un de ses premiers actes fut le refus de la démission de Foulques, évêque de Toulouse, qui désirait se retirer dans le cloître, se trouvant incapable, dans ces temps de troubles, de gouverner utilement son diocèse. Le légat

jugea sa présence nécessaire dans une ville constamment agitée.

Montfort reprit aux environs de Termes, dans le Narbonnais, plusieurs châteaux dont les routiers s'étaient emparés. Les uns furent emportés de force, les autres se rendirent, en apprenant son arrivée.

Le jeune Raymond, qui résidait à Avignon, avait reçu la soumission de plusieurs villes et de nombreux seigneurs. Montfort, pour arrêter ses progrès, se rendit à Saint-Gilles, dont l'entrée lui fut refusée. Il y reçut un renfort considérable de croisés, prit le château de Pasquières et celui de Bernis, dont il fit pendre presque toute la population, afin de jeter la terreur dans le pays. Affaibli par le départ de ceux qui n'étaient venus auprès de lui que pour faire leur quarantaine et qui l'abandonnaient au milieu d'une expédition, il parut encore une fois réduit à l'impuissance. Il prit cependant la tour de Dragonet, qu'il renversa, et le château de la Bastide, dont il n'est pas facile de déterminer la position, le nom de Bastide ayant été donné à un grand nombre de châteaux fortifiés.

Il voulut franchir le Rhône pour attaquer Raymond et le comte de Valentinois, son allié. Le passage du Rhône en présence de l'ennemi, fut une action hardie, habilement exécutée et qui porta la terreur dans toute la contrée. Le légat le suivait, ce qui continuait à donner à ses actes le caractère sacré de la croisade. Philippe-Auguste lui envoya cent chevaliers qui s'étaient engagés à servir sous ses ordres pendant six mois. Il prit plusieurs places, fit la paix avec le comte de Valentinois, et put croire sa situation affermie et toutes les sollicitudes écartées.

Tout semblait lui sourire. Le légat agissait d'accord avec lui, quelques revers étaient compensés par d'importants succès, et la tentative des deux Raymond, sur le Rhône et à Toulouse, ne paraissait pas devoir l'inquiéter, lorsqu'une nouvelle que rien ne lui faisait prévoir, renversa toutes ses espérances.

Raymond VI, qui avait rassemblé ses troupes au-delà des Pyrénées, joignit le comte de Comminges et le fils du comte de Foix, battit avec eux un corps de Montfort qui faisait des courses dans le pays, s'approcha de Toulouse, entra en relation avec ceux des habitants qui lui étaient dévoués, et pénétra dans la ville, grâce à un brouillard, par le gué qui est au-dessous du moulin du Bazacle. Sa présence provoqua une

vive émotion. Les uns revoyaient avec bonheur celui qu'ils n'avaient pas cessé de considérer comme leur comte, les autres redoutaient Montfort, et les plus timides allèrent chercher un refuge dans le château Narbonnais, le palais épiscopal, le cloître de Saint-Étienne et le monastère de Saint-Sernin. Mais bientôt les avances de Raymond, les démarches de ses fidèles, le souvenir du traitement infligé à la ville par Montfort, le vieil attachement pour une race antique et glorieuse réunissent tous les cœurs et toutes les volontés. On prend les armes, on égorge les partisans de Montfort, on relève les murs, on creuse les fossés, et l'on ne néglige rien de ce qui peut mettre la ville à l'abri de toute attaque.

Le poème de la croisade peint cette scène d'une manière saisissante : « Quand ceux de la ville ont entendu le signal convenu, tous viennent vers le comte, comme s'il était ressuscité ; et quand le comte entre par les portails voûtés, tout le peuple accourt, les grands et les petits, les barons et les dames, les femmes et les maris ; devant lui, ils s'agenouillent et baisent ses vêtements, ses pieds, ses jambes, ses bras et ses doigts... Il est reçu avec des larmes d'allégresse... Et l'un dit à l'autre : Maintenant nous avons JÉSUS-CHRIST et la lueur de l'étoile qui, pour nous, s'est éclaircie. Voici notre seigneur ! Notre sage seigneur ! Aussi prix et parage qui étaient ensevelis sont vivants et restaurés, et sains et guéris. Et tellement ils ont leurs courages vaillants et raffermis, qu'ils prennent bâton et pierre, lance ou dard poli, et vont dans les rues avec leurs couteaux fourbis, et tranchent et taillent et font un affreux carnage des Français qu'ils rencontrent dans la ville. Ils s'écrient : Toulouse ! Le jour est arrivé où il sortira de force le seigneur apostat et où son odieuse tyrannie sera déracinée. Car Dieu garde droiture, et le comte qui était trahi a été fort, malgré sa faible escorte, et a recouvré Toulouse ».

La comtesse de Montfort était dans le château Narbonnais, avec les femmes d'Amaury et de Guy ses fils, celle de Guy son beau-frère et leurs enfants. Elle fit prévenir aussitôt son mari. Le frère et le neveu de Montfort, qui étaient aux environs de Carcassonne, accourent avec quelques chevaliers dans l'espoir d'enlever Toulouse par un coup de main. Ils attaquent du côté du plan de Montolieu et sont repoussés. Ils ne sont pas plus heureux du côté du jardin Saint-Jacques, et demandent le secours de l'archevêque d'Auch et du comte

d'Armagnac. Raymond, de son côté, appelle son fils, et un grand nombre de chevaliers accourent, mus par leur haine contre Montfort plutôt que par leur dévouement pour le comte, et donnent à leur démarche une publicité qui prouve qu'ils n'ont plus de ménagements à garder.

Le poème de la croisade dépeint d'une manière naïve et saisissante la situation de la femme de Montfort dans le château Narbonnais (1). « La comtesse se tenait pleine d'anxiété sous la voûte, au balcon de la riche et large salle ; elle s'adresse à Gervais, à Lucas, à Granier, à Tibaut de Neuville, et brièvement les interroge. « Barons, dit-elle, quels sont ces routiers qui m'ont enlevé la ville, et qui faut-il en accuser ? — Dame, répond Gervais, il n'y a pas à en douter, c'est le comte Raymond qui revendique Toulouse, avec Bernard de Comminges que je vois venir en tête ; je reconnais son enseigne et son gonfalonnier. Il y a Roger Bernard, fils de Raymond Rogier, et Raymonet d'Aspet, fils de Fortaner, et les chevaliers bannis, et les légitimes héritiers ; et il y en a tant d'autres, qu'ils sont plus d'un millier. Et puisque Toulouse les aime, les désire et les soutient, ils mettront en révolution tout le pays; et pour les avoir tenus en un misérable état, nous allons recevoir notre récompense et notre salaire. » — La comtesse, à ces mots, frappe ses mains l'une contre l'autre. — « Hélas ! dit-elle, tout allait si bien hier ! » — « Dame, dit Lucas, ne perdons pas de temps; envoyons au comte des lettres scellées et un messager qui sache lui exposer notre embarras mortel : que le comte fasse, s'il peut, un accord avec la Provence, et vienne nous secourir, lui et ses compagnons, ramassant à tout prix des sergents et des soudoyers ; et s'il tarde guère, tout est perdu sans espoir, car il est venu depuis peu un nouvel héritier qui, de toute la terre, ne lui laissera pas un quartier. » — La comtesse appelle un sergent latinier (2) qui va le pas, l'amble et le trot, plus vite qu'un diable. — « Ami, dites au comte une parole cuisante : qu'il a perdu Toulouse et ses fils et sa femme ; et s'il tarde guère à passer Montpellier, il ne trouvera plus vivants ni moi, ni fils. Et si, d'un autre côté, il perd Toulouse, et de l'autre tâche de conquérir Provence, il fait un travail d'araignée qui ne vaut pas un denier. » Le messager recueille les paroles de la comtesse et se met en route ».

1. 2e partie de la geste, du vers 5908 au vers 5947.
2. Proprement, un homme qui sait plusieurs « latins », c'est-à-dire plusieurs langages.

Montfort, promptement avisé, ne fit pas connaître ces événements autour de lui, se hâta de conclure la paix, passa le Rhône et se dirigea vers Toulouse. A Baziège, où il avait rangé son armée en bataille, tant il redoutait les dispositions des populations et une attaque subite, il fut rejoint par son frère. Beaucoup de croisés l'avaient abandonné en chemin. Ils se présentent hardiment devant les murs de Toulouse, qu'ils espéraient emporter par surprise. Mais les comtes de Toulouse et de Comminges veillaient. Ils se précipitent contre les assaillants, les mettent en désordre et les forcent à reculer. Le frère de Simon, Guy, et le comté de Bigorre sont dangereusement blessés, et un grand nombre des leurs tombent sous les coups des Toulousains. La poursuite est obstinée, et Montfort se voit réduit à faire un siège régulier.

Pendant que sa femme quittant le château Narbonnais, va solliciter des secours auprès du roi, et que Foulques prêche la croisade dans le Nord, il attaque la ville du côté de la porte de Montolieu, puis du faubourg de San-Subra. Les Toulousains résistent et prennent l'offensive. Il perd beaucoup de monde, et dans une des sorties, il est repoussé hors de ses retranchements et poursuivi jusqu'à Muret, où il repasse la Garonne.

Le poème de la croisade raconte ainsi cet engagement qui ne fut pas décisif, mais dont les conséquences eurent une importance considérable. « Guy de Montfort leur crie, et il est bien entendu : Francs chevaliers, à terre ! On obéit, et au son des trompes, chacun est descendu. Formés en bataille, l'épée nue, ils se lancent vigoureusement par les rues, forçant le passage et brisant les obstacles. Les hommes de la ville, jeunes et vieux, chevaliers et bourgeois, ont soutenu leur effort. La brave et habile population a tenu tête en combattant avec acharnement ; sergents et archers ont tendu leurs arcs, qui ont reçu et donné les coups. Mais les assaillants, de plus en plus hardis, leur ont tout d'abord enlevé barrières et palissades, et se sont mêlés avec eux dans les rues, tellement que bientôt un incendie fut allumé ; mais les habitants l'éteignirent avant qu'il se fût étendu. A travers la foule, est venu Roger-Bernard avec la compagnie qu'il commande et conduit, et sa présence, lorsqu'il eut été reconnu, raffermit les courages. Pierre de Durban, à qui appartient Montagut, portait son enseigne, ce qui leur a relevé le moral. Il descend à terre et se porte en avant, aux cris de Foix ! et de Toulouse !

Là où ils se montrent, on se cogne ; dards et masses, brans (lames) émoulus, pierres, flèches et menus carreaux se pressent drus comme la pluie. Du haut des maisons, avec les pierres anguleuses, les habitants brisent les heaumes, le cristal, les écus, les poings et les jambes, les bras et les corps. De mainte façon, ils ont vigoureusement combattu. Coups et horions, clameurs et vacarme leur ont mis au cœur le trouble et la crainte, et les défenseurs ont enfoncé et enlevé les débouchés et les passages. Ils les poussèrent, se défendant, perdant du terrain, fuyant, vaincus ; puis leur force et leur courage croissant, ils les rejetèrent hors de la ville... Des chevaux et des cadavres qui restèrent en leur possession, la terre et le marais furent ensanglantés... Les Français se retirent, mais à l'intérieur il en est resté qui furent par la ville traînés et pendus. Et les vainqueurs s'écrient : Toulouse ! le salut est venu ! Désormais le bien commence, et le mal s'accroît entre les deux parties [1]. »

Le troubadour ne fait arriver qu'après cet échec Montfort qui avait précipitamment quitté la Provence. « C'est une honteuse affaire, s'écrie-t-il, quand des hommes sans armes nous ont tenu tête. Que je perde à jamais l'aide de Dieu et le secours de saint Martial, si je laisse décharger sommier, ni harnais, ni tonneau jusqu'à ce qu'on puisse le faire dans la ville même, sur la place du marché ! » La lutte s'engage une seconde fois, plus terrible et plus sanglante que la première. « Le cri et les trompes et les cors qui mêlent leurs sons font retentir la Garonne, le château et la prairie, et on entend crier : Montfort ! Narbonne ! Et Français et Bourguignons se sont approchés de si près qu'il n'y a plus d'autre ligne de défense que les lices [2] et le fossé ». Le combat est défavorable aux Français, « et le comte s'en revient, le cœur triste et plein de dépit, tremblant de colère sous son heaume baissé ». Il prend soin des blessés, et tient conseil pour savoir ce qu'il faut faire. Un second siège est résolu. « Si j'ai perdu Toulouse, s'écrie Montfort, je tiens encore les dés et, par le saint chrême de mon baptême, tout le temps qui me reste à vivre, je les tiendrai assiégés, jusqu'à ce que j'y perde la vie, ou que je les aie soumis ». Il prit aussitôt

1. *Poème de la croisade*, du vers 5989 au vers 6047.
2. Palissades. Ce nom est resté dans plusieurs villes du Midi, à Castres, à Albi, etc. à des promenades ou boulevards établis à l'endroit occupé autrefois par ces travaux de défense.

toutes les dispositions nécessaires, convoqua ceux qui dépendaient de lui, et, quoiqu'il se rendît compte de la fatigue et du découragement d'un grand nombre de ses compagnons, il ne perdit rien de son ardeur et de sa confiance. Il dut s'éloigner de Toulouse afin de réunir tout ce qui devait rendre plus sérieuse, et il l'espérait, plus définitive, sa nouvelle attaque. « Le siège est levé et tellement vite abandonné, que l'un n'attend pas l'autre, mais lui dit : Marchez ! Celui-là se tient pour sauvé qui est le plus en avant. Le comte bat en retraite, en colonne serrée formant l'arrière-garde avec les mieux montés de ses hommes. La flottille était toute prête sur la rive, et lorsqu'ils en approchèrent tous ensemble, chacun s'est pressé au point qu'on se bouscule pour arriver le premier ». Cette confusion et cette hâte disent mieux que toutes les réflexions, la grandeur de l'échec.

Il faillit périr dans cette retraite. Au moment où il entrait dans une barque, son cheval perdit pied et le précipita dans un endroit très profond, d'où il ne fut tiré qu'avec peine à cause du poids de son armure.

Il redoubla ses efforts pour faire avancer le siège, et trouva dans la population une résistance que l'on ne devait guère attendre de la mobilité de l'esprit méridional. Mais c'était le second siège que Toulouse subissait depuis six ans. Les soldats du Nord lui avaient appris ce que peut la tenacité et à quel prix on obtient les ressources qui triomphent de tout. Elle avait reçu de nombreux renforts d'Espagne, et ne pouvait se faire illusion sur le sort qui l'attendait, si Montfort était vainqueur. Toutes ces causes réunies expliquent, indépendamment de la haine pour Montfort et du dévouement pour Raymond, la longue et vigoureuse résistance de Toulouse.

Une tentative faite par Raymond pour enlever Montauban ne réussit pas.

A la sollicitation de Montfort, le Pape écrivit à Jacques d'Aragon pour lui reprocher de secourir Raymond (23 octobre 1217). Au mois de décembre, il s'adressa aux consuls et aux habitants de Toulouse, d'Avignon, de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire et de Saint-Gilles, pour leur ordonner de rompre la ligue faite contre Montfort ; au jeune comte Raymond « pour l'engager à exécuter ses ordres, afin de ne pas se rendre indigne de la grâce apostolique ; » au comte de Foix pour lui signifier de déposer les armes ; au roi pour lui demander d'envoyer dans le Midi ses vassaux qui n'étaient

pas engagés dans la croisade en Orient, et aux évêques de France pour les déterminer à faire croiser les fidèles à qui était offert un moyen facile de gagner de précieuses indulgences. Montfort reçut, en effet, dans les premiers mois de 1218, des renforts qui lui permirent de donner une nouvelle impulsion aux travaux du siège.

Et cependant, il n'avait plus cette confiance qui l'avait soutenu dans les situations les plus désespérées. Un moment, il s'était cru au bout de ses travaux, et son âme s'était reposée dans la pensée de jouir en paix de ses conquêtes. Il n'en était plus ainsi. « Le comte, dit Guillaume de Puylaurens, était malade de fatigue et d'ennui, ruiné par tant de dépenses et épuisé ; aussi ne pouvait-il guère supporter l'aiguillon dont le légat le pressait sans relâche, pour son insouciance et sa mollesse, et il priait, dit-on, le Seigneur de remédier à ses maux par le repos de la mort ».

Une scène du poème montre le travail qui s'était fait dans cette âme si vigoureusement trempée et dans laquelle, par moments, se glissait le découragement. Montfort était devant Toulouse, et tous les jours avaient lieu des engagements partiels. Un jour, la lutte fut plus vive, plus longue et présenta de nombreuses alternatives. Les Français s'étaient précipités avec tant d'ardeur et de fougue, que ceux de la ville « trébuchent et tombent les uns après les autres ». Ils reviennent à la charge avec des renforts et le combat recommence avec un nouvel acharnement. « A force de résister et de frapper, ceux de la ville les ont tellement pressés qu'ils les ramènent battant et les repoussent en désordre, tombant abattus et blessés dans le fossé... Et lorsque, tant du dedans que du dehors, on eut abandonné la lutte, les assiégés entrent triomphants dans la ville, tandis que les Français s'en reviennent le cœur plein de douleur ».

Montfort avait pris part à ce combat. Il venait de quitter ses armes lorsque se présentèrent à lui, couverts de leurs vêtements sacerdotaux le cardinal et l'évêque de Toulouse. Ils donnèrent au comte leur bénédiction. « Sire comte, dit l'évêque, ces hommes réprouvés, si JÉSUS n'en pense, seront difficiles à convertir. » — « Évêque, dit le comte, Dieu m'a bien protégé, mais je crois que vous et le clergé m'avez trahi, car la place que j'avais conquise la croix à la main, glaive et mauvaise fortune m'en ont dépouillé. — Comte, dit le cardinal, priez le Saint-Esprit qu'il n'ait point entendu votre

plainte ni votre blasphème, car celui qui se laisse aller à la colère, renonce à merci, à droiture, à sagesse, et là où merci décline, où le bien est oublié, merci y perd son nom, le gouvernement et la direction.» — « Sire, dit le comte, pardonnez-moi cette faute, je suis si dépité et si furieux, que je ne sais plus ce que j'ai dit. J'ai bien droit d'avoir dépit au cœur, et d'être hors du sens, quand une gent perdue m'a dépouillé à ce point que jamais, si longtemps que je vive, je ne m'en serai assez vengé. Mais par sainte Marie qui a nourri son Fils, si je ne puis trouver moyen de les déconfire, je vois mes affaires et les vôtres compromises et à l'aventure [1]. »

Il est certain que le comte n'était plus le même. Il doutait, et quand ces vigoureux caractères ne comptent plus sur le succès, ils sont perdus. L'avenir qu'il avait vu si assuré pour lui et si brillant pour sa famille, il le sentait désormais sombre, et le terme de ses prospérités et de sa vie lui semblait atteint.

Était-ce un pressentiment ? Était-ce cet affaissement auquel n'échappent pas les âmes les plus fortes, quand elles sont passées par des émotions profondes et des fortunes diverses ? N'y avait-il pas quelque remords de ces excès auxquels l'entraînement du combat, ou les inspirations de la politique l'avaient conduit ? Tant de sang versé, tant de ruines accumulées, tant de bouleversements opérés dans les familles, les châteaux et les cités, avaient-ils jeté dans son âme ce profond ennui qui semble la peine des grandes prospérités et la fin presque certaine des destinées les plus glorieuses ?

Le siège commence pour la seconde fois avec des moyens qui paraissent devoir assurer le succès des croisés. « Le comte et les siens occupent la place et tous les alentours. Les hauberts et leurs couvertures, les beaux écus peints, la clarté des heaumes, les boucles d'argent, les chevaux d'Espagne, les chapeaux luisants, les enseignes de soie, les gonfanons teints, les cors, les grêles [2], les trompettes, le vent font retentir la rivière, l'eau et l'air. Ils chevauchent fièrement ensemble, sous les yeux des barons de Toulouse ». Montfort s'avance à travers le village de Saint-Cyprien. La mêlée fut affreuse, et les Français « se retirèrent du côté de l'eau, poursuivis l'épée

1. *Poème de la croisade*, du vers 7049 au vers 7070.

2. Le *graile* est un rustique instrument de musique dont le son est peu varié, qui a quelque chose de mélancolique, et qui est encore en usage et en faveur dans la partie des Cévennes qui s'étend depuis les coteaux de Saint-Félix jusqu'aux monts de l'Espinouse. On y danse fréquemment aux sons du *graile*.

dans les reins, par ceux de la ville qui poussent leur succès, et les forcent à se jeter dans le fleuve, où cavaliers et chevaux trébuchent et tombent. Le comte de Montfort, avec son lion menaçant se tourne, se retourne et frappe si fièrement, qu'il tient tête, et protège les siens, quoique ayant le dessous ». Il s'en revient, plein de dépit et de colère.

Une grande inondation de la Garonne suspendit un moment les hostilités, mais dès que le fleuve est rentré dans son lit, Montfort prend ses dispositions pour attaquer deux tours « munies de créneaux et occupées par des hommes de la ville braves et actifs ». Toulouse s'effraie, mais n'abandonne pas la défense des combattants isolés. Elle envoie des secours, malgré la difficulté, et ravitaille les soldats qui restent sans moyen de communication avec le dehors. « Nuit et jour, à coups pressés de pierres de taille, de pierres rondes, le calabre [1] bat la tour, le pierrier la démolit, si bien que tout le mur est brisé avec portes, voûtes, pierres d'arêtes et que le mortier tombe. Ceux du dedans, voyant qu'il n'y a rien à faire, le cœur intrépide, l'imprécation à la bouche, reçoivent tant de blessures, que leurs braies sont tachées de sang. Pleins de dépit, cédant à la force, le cœur noir, ils abandonnent la tour, où monte le héraut du comte de Montfort et de ses pèlerins qui poussent des clameurs joyeuses ».

Mais la ville a reçu des secours ; cinq cents chevaliers y sont entrés avec Bernard de Casnac. Montfort ne s'en effraie pas, mais il ne peut s'empêcher d'exposer au cardinal, à ses conseillers, à son fils Amaury, à l'évêque de Toulouse et aux principaux de ses compagnons, la situation douloureuse dans laquelle il se trouve. « Seigneurs, leur dit-il, je me plains à vous de ce que tous mes soudoyers veulent me quitter, parce que je n'ai pas de quoi les payer, et ne sais que leur dire. Sachez-le, cette ville m'a mis en tel état, que chaque jour je vois baisser mon prix et ma valeur. Il n'y a que deux alternatives : Dieu m'accorde la meilleure ! C'est, par Sainte-Marie de Rocamadour, que la ville me tuera ou c'est moi qui les tuerai ! »

La lutte reprend la veille du jour de la Pentecôte et se termine sans succès marqué pour aucun des deux partis qui font des pertes considérables.

1. Le calabre était une machine servant à lancer de grosses pierres. Elle était placée entre le château qu'elle attaquait et une autre machine plus puissante alors en construction et qu'on appela la chatte.

Le lendemain, Montfort expose devant son conseil le projet qu'il a de construire une grande machine à laquelle rien ne pourra résister. « Je vais faire, leur dit-il, une chatte [1] telle qu'on n'en a pas fait d'aussi bonne depuis le temps de Salomon : elle ne craint trébuchet, pierrier, ni pierre taillée, car les plates-formes, les ailes, la maîtresse poutre, les chevrons, les portes, les voûtes, les liens et les supports sont de tous côtés renforcés de fer et d'acier. Quatre cents de nos meilleurs chevaliers, cent cinquante archers bien armés, seront placés par moi dans la chatte, et nous tous, à pied, nous les pousserons dans le fond du fossé de la ville, et quand fils et pères seront réunis, à coups d'épées et de masses, nous ferons un tel abattage, que nous baignerons mon lion dans le sang et les cervelles. Je mettrai Toulouse en feu et en charbon, ou je recevrai la mort et le martyre ! »

Il venait de parler lorsqu'on lui annonce une bonne nouvelle. Le comte de Soissons arrive avec une belle troupe, et Montfort plein de joie accourt à sa rencontre, heureux de se voir secouru par des chevaliers au moment où ses mercenaires qu'il ne peut payer, menacent de le quitter.

Aux craintes que ressentaient de ces préparatifs les habitants de Toulouse, un heureux événement fit diversion. Le fils du comte Raymond était entré dans la ville où il avait été reçu avec les démonstrations les plus chaleureuses et les plus enthousiastes. On veut célébrer son arrivée par un grand effort et un important résultat. On court aussitôt à l'ennemi, les renforts joints aux milices communales jettent une ardeur nouvelle dans ces troupes aguerries par de fréquents combats, et la lutte reprend pour continuer sans interruption. Le poème en signale les principaux épisodes, et ces récits guerriers sont entrecoupés de discours qui montrent ce que l'on pense, ce que l'on espère ce que l'on craint et ce que l'on veut, dans la ville, avec le vieux comte et son jeune fils, au dehors, avec Simon de Montfort.

On redoutait cependant cette chatte sur laquelle Montfort faisait reposer de si grandes espérances. On l'avait vue s'élever rapidement, et présenter une masse imposante, mais on espérait en avoir raison. « Le peuple apporte des pics, des

1. La *cata* ou *gata*, nom sous lequel on désigne en langue romane la chatte, animal domestique, était aussi une espèce de mantelet, de retranchement, ou de machine en bois destinée à mettre à l'abri les travailleurs et les assiégeants. C'est ce que les Romains appelaient *vinea*. Celle dont parle Montfort ne différait des autres que par la solidité de sa construction et sa masse.

pelles, des outils, et il ne reste, ni levier, ni coin, ni marteau, ni chaudière, ni cuve, ni pieu. On se met aux travaux aux portes, aux guichets ; nobles et bourgeois se passent les pierres taillées : ainsi font les dames, les damoiselles, les fillettes, les garçons, les grands et les petits, chantant ballades, chansons et vers. Maintes fois les pierriers des assiégeants tirent sur eux, et les arcs, les frondes leur lancent des pierres, des carreaux qui leur abattent les vases et les cruches qu'ils portent sur la tête et leur rompent manches et ronds, leur frappent les jambes, les mains, les doigts ; mais ils ont si bon courage qu'aucun ne s'en épouvante. »

La chatte ne rendit pas les services sur lesquels avait compté Montfort. Quoique construite avec beaucoup de soin, elle ne résista pas à l'attaque dont elle fut l'objet de la part des assiégés. Tout devait ainsi successivement manquer au comte, et le découragement qui l'atteignait quelquefois lui-même comme ses compagnons, devenait pour ainsi dire le prélude de la mort.

« Lorsque ceux de la ville la virent, dit la version romane, ils tendirent leurs frondes, y mirent de grandes pierres, et la frappèrent avec une telle force et une telle rapidité, que la machine fut rompue par ces coups violents et répétés, et que ses éclats dispersés de tout côté tuaient les soldats de Montfort. Les gens de la ville se mirent à crier : « Arrière la *chatte* qui ne prendra plus de rat ».

Le comte de Montfort dit alors aux siens : « Seigneurs, je ne sais plus que faire, car je vois que ni l'Église, ni une cause quelconque ne peut prévaloir, et je crois que Dieu m'a abandonné et pris en haine, car j'étais sûr maintenant de m'emparer de la ville au moyen de cette *chatte* qui a été brisée et rompue ». Et Foucaut, un de ses principaux barons, lui dit : « Seigneur, je vous avais dit que votre *chatte* ne vous donnerait pas un denier, car jamais par ce moyen vous ne prendrez la ville, et vous y perdrez plus que vous ne gagnerez ». Et le comte lui répondit : « Seigneur Foucaut, je vous promets que nous y mourrons tous, ou que, avant huit jours, j'aurai pris la ville et tous ceux qui sont dedans ».

Le 25 juin, les assiégés firent une grande sortie, partagés en deux corps, dont l'un détruisait les machines pendant que l'autre faisait irruption dans le camp des croisés. « Simon, dit Pierre de Vaux-Cernay (1), assistait à matines lorsqu'on vint

1. Ch. 86.

l'avertir que ses ennemis se préparaient à faire cette sortie. Il ordonne qu'on lui apporte ses armes, et s'en étant revêtu, il va entendre la messe. A peine est-elle commencée, que les Toulousains défilent dans le fossé, enseignes déployées et en ordre de bataille... On vient dire à Simon de courir promptement au secours de ses troupes, que les Toulousains poussaient vivement. Il répond qu'il marchera lorsque la messe sera finie: on lui annonce que ses soldats ne peuvent plus soutenir le choc, qu'ils commencent à plier, et que beaucoup sont tués ou blessés. « Je n'irai pas, dit Simon, avant que je n'aie vu mon Rédempteur. Enfin, le prêtre ayant levé la sainte hostie, il récite le *Nunc dimittis*, part et s'avance dans la mêlée. Son courage ranime celui des croisés, et ayant rétabli le combat, il fait reculer les Toulousains jusqu'au fossé. Ils continuent cependant de faire pleuvoir sur les assiégeants une grêle de pierres et de traits de leurs mangonneaux et de leurs autres machines. Simon, pour se parer de leurs coups, se retire devant les siennes, à l'abri des claies qui les couvraient, et se tient là pour s'opposer aux assiégeants, s'ils revenaient à la charge. Mais à peine s'était-il posté dans cet endroit, qu'une pierre partie d'un mangonneau, l'atteint à la tête, le blesse mortellement, et ne lui laisse que le temps de recommander son âme à Dieu; après quoi il expire et reçoit encore cinq coups de flèche dans le corps. »

La version romane donne d'autres détails et explique autrement la mort. « Les balistes et les arcs lançaient tant de pierres et de traits, que ceux de la ville ne voyaient guère la lumière, et que le carnage fut immense. Le cheval du comte fut blessé d'un trait à la tête; il le portait çà et là, et Montfort ne pouvait en être maître, et pendant ces divers mouvements, un des assiégeants dirigea un trait contre le comte et le frappa à la cuisse qui fut traversée. Le sang coulait abondamment. Il demanda aussitôt à son frère, le comte Guy, de le retirer de la foule, car il perdait tout son sang.

« Pendant que le comte parlait à son frère, une femme alla détendre un pierrier, sans espérer y parvenir, et une pierre lancée frappa le comte, lui emporta la tête et le précipita à terre. Aussitôt on le couvrit d'une cappe blanche, afin que personne ne le vît mort. »

Le poème de la croisade donne quelques détails différents. « De menues flèches [1], de carreaux doubles, de pier-

1. Du vers 8430 au vers 8471.

res rondes, de grands coups portés sans relâche, la fureur est telle des deux côtés, qu'il semble que ce soit vent, pluie ou torrent. Mais du parapet de gauche, un archer tire et frappe le comte Guy sur le chef du destrier : le carreau s'enfonce dans la cervelle du cheval ; et au moment où le cheval tourne, un autre arbalétrier lui décoche en flanc d'une arbalète à tour, et frappe Guy, de telle sorte, au côté gauche, que dans la chair nue est resté l'acier, et que le côté et les braies sont rouges de sang. Le comte vient à son frère qui lui était cher, descend à terre et prononce des paroles impies. — « Beau frère, dit-il, Dieu a pris en haine mes compagnons et moi et protège les routiers. Pour cette blessure, je me ferai hospitalier. » Tandis que Guy parle et gémit, il y a dans la ville une pierrière que fit un charpentier ; la pierre est lancée du haut de Saint-Sernin, et c'étaient des dames, des femmes mariées, des jeunes filles qui servaient l'engin. Et la pierre vint tout droit où il fallait, et frappa si juste le comte sur le heaume d'acier, qu'elle lui mit en morceaux les yeux, la cervelle, les dents, le front, la mâchoire, et le comte tomba à terre, sanglant et noir. Gaucelin et Rainier accourent au galop, et vite, en hommes prudents, le couvrent d'une chape bleue, et l'épouvante se répand. Là vous auriez entendu gémir tant de barons, chevaliers qui pleurent sous le heaume, et disent des paroles amères. A haute voix ils s'écrient : Dieu, tu n'es pas droiturier, puisque tu souffres la mort du comte et notre perte : bien est fou qui te soutient et se fait ton homme, quand le comte, qui était juste et soutenait la bonne cause, est mort d'un coup de pierre, comme un mécréant. Et puisque tu fais périr même les tiens, jamais plus en cette terre n'aurons affaire. — Ils portent alors le comte aux clercs lisants, et le cardinal, l'abbé, l'évêque Foulques le reçurent dolents avec croix et encensoirs ».

Le troubadour n'ajoute pas d'autre réflexion à ce récit et n'essaie pas une appréciation générale du caractère et de la vie de Montfort. C'était, du reste, inutile, car il l'a peint par ses paroles et ses actes dans toute l'étendue du récit. Il l'a peint, non tel qu'il était, mais tel que le lui offrait la haine pour les conquérants et les Français. Il faut remarquer que les paroles qu'il prête à Simon au moment où son frère vient d'être blessé ont uniquement pour but de montrer qu'il était conduit par l'ambition, et nullement par le souci de l'orthodoxie et le dévouement à l'Église. Il en est de même des réflexions

faites par les barons qui accusent Dieu de n'être pas « droiturier ». Nous sommes certainement trop facilement disposés à nous plaindre de la justice divine, quand les choses ne vont pas à notre gré, mais il ne fallait pas attribuer un pareil sentiment à des hommes que la foi religieuse et le désir d'acquérir des mérites spirituels avaient déterminés à se joindre à Montfort et à ses compagnons dans une expédition périlleuse, et qui devait être mortelle pour un grand nombre.

Telle fut la fin de ce vaillant chef qui, depuis neuf ans, faisait la guerre dans les conditions les plus diverses et avait passé par les alternatives les plus singulières pour atteindre à la plus haute fortune et tomber les armes à la main. Sa mort jeta la consternation dans le camp des croisés et la joie dans Toulouse, où la situation, à cause de la vivacité de l'attaque, des progrès des assiégeants et de la disette, était presque désespérée. On trouve vivement exprimé dans un chant devenu populaire à Toulouse, les sentiments de triomphe de la ville délivrée. « Montfort est mort, est mort, est mort ! Vive Toulouse, cité glorieuse et puissante ! Le parage et l'honneur reviennent, Montfort est mort, est mort, est mort ! »

La joie de l'ennemi après la mort de celui qui l'a souvent vaincu, est la mesure de la terreur qu'il inspirait.

Son corps fut porté à Carcassonne au milieu des témoignages les plus éclatants de l'admiration et de l'amour des siens. Le poème de la croisade exprime d'autres sentiments. « Tout droit à Carcassonne ils le portent pour l'ensevelir, pour célébrer le service au moûtier Saint-Nazaire. Et ne lit sur l'épitaphe, celui qui sait lire : qu'il est Saint, qu'il est martyr, qu'il doit ressusciter, avoir part à l'héritage céleste et fleurir dans la félicité sans égale, porter la couronne et siéger dans le royaume de Dieu. Et moi, j'ai ouï dire qu'il en doit être ainsi : Si, pour tuer des hommes et répandre le sang, pour perdre des âmes, pour consentir à des meurtres, pour croire des conseils pervers, pour allumer des incendies, pour détruire les barons, pour honnir parage, pour prendre des tours par violence, pour faire triompher orgueil, pour attirer le mal et étouffer le bien, pour tuer des femmes, égorger des enfants, on peut en ce monde conquérir JÉSUS-CHRIST, il doit porter couronne et resplendir dans le ciel. Et veuille le Fils de la Vierge, qui fait briller le droit, qui a donné sa chair et son sang précieux pour détruire orgueil, veiller sur raison et droi-

ture qui sont en passe de périr, et qu'entre les deux partis il fasse briller le droit! »

C'est une grande figure que celle de Montfort, qui personnifie la croisade. Il avait des qualités rares même à une époque où le courage, l'intrépidité, le sentiment de l'honneur et du devoir étaient communs parmi les chevaliers. Il avait une vive piété, et les manifestations qu'en rapportent les contemporains sont trop nombreuses et trop significatives pour n'être pas l'expression d'une conviction profonde. Il vint dans le Midi en croisé, comme il était allé en Orient, et s'il ne résista pas à l'ambition de créer à son profit un grand fief formé des dépouilles des vaincus, il n'en est pas moins vrai que ce ne fut pas l'inspiration première de ses actes, et qu'il resta longtemps croisé avant de devenir conquérant.

Il voulut servir l'Église, et les cruautés qu'on a le droit de lui reprocher purent être des déviations et des excès de son zèle, bien qu'on doive les attribuer le plus souvent à un calcul intéressé. Il voyait dans la terreur la condition de son succès, et l'esprit général de son temps aurait suffi pour lui faire croire à la légitimité de son inflexible sévérité pour les vaincus.

Dans ses violences à l'égard des hérétiques et des impies, il faut séparer avec soin ce qui tient à son caractère, et à son temps, et n'en pas rendre responsable l'Église qui n'y eut aucune part. On sait quel peu de cas on faisait de la vie humaine, et combien l'habitude des combats autorisait tous les excès de la force. Il ne faut donc pas s'étonner de la facilité avec laquelle on tue dans les combats et après. L'habitude de voir verser et de verser soi-même le sang, éteignait dans l'âme tout sentiment de pitié.

Sa valeur n'avait rien d'irréfléchi. Si le danger ne l'arrêtait pas, il ne fit jamais des actes de témérité, et il resta maître de lui-même jusque dans les situations les plus extrêmes et sous l'empire des excitations les plus violentes.

Il mit une sage stratégie au service de son courage, et dans les sièges comme dans les combats, avant de recourir à la force, il sut toujours réunir ce qui devait seconder le plus efficacement l'exécution de ses plans et contrarier ou détruire ceux de l'ennemi.

Il avait des vertus héroïques. Ses mœurs furent toujours irréprochables, et la foi dominait tous ses actes. Il montra, au milieu de violences froidement accomplies, une douceur qui protégea les femmes et les enfants chassés des villes assiégées,

et un respect pour les prisonnières qui garda toujours leur honneur. Ceux qui le suivaient étaient l'objet d'attentions paternelles. Un jour, il avait traversé avec ses chevaliers une rivière grossie par l'orage. Son infanterie ne pouvait passer que lentement et se trouvait exposée aux coups de l'ennemi. Il revint sur l'autre bord, avec plusieurs chevaliers, veilla au passage, contint l'ennemi et rentra le dernier au milieu des siens.

Il rechercha le pouvoir et s'y attacha dès que la conquête le lui eût donné, et que l'Église le lui eût confirmé par la parole des légats, du concile et du Souverain-Pontife. Il s'occupa des moyens de l'exercer pour le bien du plus grand nombre, et il veilla sur tout ce qui pouvait ramener la paix et guérir les maux de la guerre. Il voulut être administrateur après avoir été conquérant, et si la vie des camps, des sièges et des batailles ne lui permit pas de consacrer plus de temps à cette œuvre importante, il montra qu'il en connaissait le prix, et qu'il eût été capable d'en poursuivre l'exécution.

Par lui, la France du Nord l'emporta sur celle du Midi, et les contrées où il avait promené la dévastation subirent une profonde révolution politique et sociale. Il croyait ne travailler que pour l'Église et pour lui-même, et s'il ne réalisa pas cette double pensée de sa foi et de son ambition, il servit efficacement la royauté française dans sa politique d'expansion et d'unité.

Ses grandes qualités sont obscurcies par des défauts qui montrent en lui deux hommes. Que l'on blâme et que l'on réprouve ce qui est cruel, déloyal, ambitieux, hautain et vindicatif, pouvu qu'on sache reconnaître et louer sa bienfaisance, son grand cœur, sa générosité, ses talents militaires et administratifs, et par dessus tout sa foi religieuse.

Tout ne serait pas dit sur Montfort, si nous ne cherchions pas à recueillir sur sa vie et ses actes, l'impression générale qui résulte de la lecture d'un de ses historiens auquel nous avons fait de larges emprunts. Le poème ou la *canso* de la croisade est l'œuvre de deux poètes. Le premier, dont l'œuvre s'arrête à l'année 1213 est favorable à Montfort, et nous lui avons peu demandé ; le second, qui lui est contraire, prolonge son récit jusqu'en 1219, et nous l'avons souvent mis en scène. En empruntant à ce dernier, troubadour méridional, dont nous ne savons pas le nom, un grand nombre de récits ou de discours, nous avons cru rendre service à la mémoire de Montfort qui se trouve ainsi jugé, non par un historien, tenu à l'impartialité, mais par un poète dont l'imagi-

nation n'est pas toujours d'accord avec la vérité et la justice.

Nous empruntons à une thèse très intéressante et très remarquable de M. G. Guibal intitulée : *Le poème de la croisade contre les Albigeois, ou l'épopée nationale de la France du Sud au XIII[e] siècle*, l'appréciation du troubadour et de son héros ([1]). « Le poème de la croisade a fondu ensemble le Montfort de Pierre de Vaux-Cernay et le Montfort de Guillaume de Puylaurens. Il réunit les traits de vérité épars dans ces deux écrivains. Impossible de ne pas reconnaître que ce Montfort de la geste est le Montfort de l'histoire. Il a l'obstination héroïque, la piété d'âme, la farouche énergie que Pierre de Vaux-Cernay admire en lui ; il a aussi quelques moments de défaillance, de lassitude : dans le silence et la solitude de sa tente, on comprend qu'il ait pu implorer la mort comme un refuge pour son âme blessée ; tous ces contrastes se réunissent dans ce héros. Ils s'y réunissent et s'y opposent, comme ils le peuvent faire dans le domaine de la vivante réalité. Montfort est découragé, mais il ne cède pas ; ses plaintes sont envenimées de colère, d'irritation, de ressentiment : a-t-il un moment courbé le front, il le redresse plus menaçant, plus irrité ; il est de ces fortes natures chez lesquelles le découragement ne suspend pas l'action : il mourra ; mais jusqu'au moment où la pierre fatale tombera sur son casque, il luttera, il combattra ; indomptable dans la mêlée, il ne faiblira que dans le conseil. L'homme est ici complet avec ses grandeurs et ses faiblesses. Dans les autres historiens, nous n'avions que des silhouettes: ici nous avons un portrait ».

L'homme n'est pas complet, et nous aurions à signaler des lacunes qui diminuent la valeur du personnage.

Il manque à ce portrait le côté religieux. Quelles que fussait les vertus militaires de Montfort, quelque ardente qu'ait été son ambition, il n'a jamais oublié qu'il était croisé. L'ardeur chrétienne qui l'avait poussé en Palestine, le jeta dans les contrées du Midi, où il croyait servir comme simple chevalier l'Église et la foi, et où la désignation de ses pareils et le choix du légat lui donnèrent un rôle qu'il ne pouvait pas prévoir et auquel il ne devait pas aspirer.

1. M. G. Guibal a d'ardentes sympathies pour les Albigeois, en qui il incarne la liberté religieuse au XIII[e] siècle. Il est cependant respectueux pour la papauté et pour l'Église, et ne manque jamais essentiellement à la justice envers elles. Nous aimons à signaler le mérite de cet ouvrage, et à dire à son auteur que, quelque lointains que soient nos souvenirs, et quelles que soient les réserves que nous devons faire sur certaines appréciations, nous n'oublions pas.

Chapitre seizième.

LA FIN DE LA CROISADE.



A mort du comte de Montfort ne mit pas fin à la croisade. Son fils Amaury, qui lui succéda dans ses dignités, leva le siège de Toulouse, emporta son corps à Carcassonne et le fit plus tard inhumer dans l'église du monastère des Hautes-Bruyères près de Montfort-l'Amaury, en ses terres de « France ».

Il se tint sur la défensive, parcourut ses domaines et reçut du Pape des lettres dans lesquelles il vit avec joie l'éloge de son père, et pour lui-même la confirmation de ses droits.

Dans les premiers mois de 1219, Louis, fils de Philippe-Auguste, vint à son secours. Au même moment, le jeune Raymond livrait aux chevaliers d'Amaury la bataille de Baziège.

Cette bataille eut une grande importance par les forces engagées, mais elle n'eut pas pour la cause de Raymond de Toulouse les conséquences que l'on pouvait espérer. Les Français avaient perdu leur chef, le comte de Toulouse réunissait autour de lui tous ses anciens amis, et la plupart de ceux dont la conduite avait été douteuse, ou qui s'étaient un moment attachés à la fortune de Montfort. Les esprits étaient plus excités que jamais, et on avait besoin, des deux côtés, d'un succès éclatant. Mais ce succès en exaltant l'orgueil du vainqueur n'apporta aucun changement à sa situation. « Les lignes des chevaliers armés se forment, et les deux partis sont tellement rapprochés qu'il ne reste entre eux qu'un petit fossé sans pont ni planche. Lorsque le comte de Foix eut passé, avec son brillant baronage, les deux partis formèrent deux moitiés égales. Mais Foucaut de Berzi, bien en ligne, les attend de pied ferme. L'éclat des trompes, les sonneries harmonieuses font retentir la plaine, les rives, les prés, et on nomme, et on crie : Foix ! Toulouse !... Ils baissèrent les lances et les gonfanons galonnés ; ils vont s'entreférir de bon cœur, et les lances se brisent sur les hauberts safrés (1). A ce moment, survient la masse des barons armés qui ont entouré ceux qui les attendent, et ont redoublé leurs coups d'éperon...

---

1. Couleur de safran.

A ce moment, vint le jeune comte galopant au devant des siens, semblable à un lion ou à un léopard déchaîné, emporté tout droit par son cheval noir. La lance baissée, la tête inclinée sous le heaume, il se jeta dans le fort de la mêlée et frappa Jean de Berzi, qui s'était porté en avant. Il lui donna un tel coup de son épieu niellé, qu'il lui perça le haubert, le pourpoint, le justaucorps de soie, l'abattit à terre, et passa outre en criant : Toulouse ! francs chevaliers ! chargez sur la gent étrangère ! frappez, taillez ! Il se tourne, fait volte-face et frappe de tout côté, défendu et protégé par sa mesnie [1]. Arnaut leur porte la bannière à la face. Jean de Berzi s'est relevé, et de son épée acérée, il frappe, tranche et brise. Là vint en hâte Peire Guilhem de Séguret, et il frappe le comte, là où il put l'atteindre, sur le ceinturon, où le haubert est serré, si bien qu'il lui coupa la sangle et que l'acier fut brisé. Montfort ! Montfort ! crie-t-il, hardi ! francs chevaliers ! Mais le comte ne bronche, ni ne se déconcerte. Au milieu des cris, du tumulte, des barons acharnés, de toutes parts a commencé le jeu des épées, des masses, des lances trempées. De coups, de horions avec les fourreaux dorés, ils se frappent sur la poitrine et sur les flancs, tranchant les heaumes vergés, les hauberts de mailles et les écus à boucle...

« Les hommes du comte, tous ensemble, d'un seul cri, taillent les défenses avec les aciers pénétrants, tournent et retournent de toutes parts les Français les frappant et les blessant par la poitrine et par les flancs et les font tomber deux par deux. Alors vient la grande foule des sergents acharnés qui se jette sur eux dans la bataille, si bien que, dans ce massacre, les Français vaincus et abattus succombent, écrasés et mis en pièces sous les coups des chevaliers et des sergents confondus en une seule masse. Yeux, cervelles, poings, bras, cheveux, mâchoires, membres coupés, foies, entrailles, sang, chair sont étendus partout. Il y a tant de Français morts que le champ de bataille en est jonché et la rivière rougie. Le vicomte de Lautrec s'est échappé vivant, Foucaut, Jean, Tibaut sont mis à part, retenus prisonniers, la vie sauve, tandis que les autres restent morts sur le champ. La Sainte Trinité fit là ce miracle, que, du côté du comte, il n'y eut personne de tué, sinon un écuyer qui s'était porté en avant [2]. »

1. Ce mot désigne ceux qui sont attachés à la personne d'un chef, soit parce qu'ils appartiennent à son domaine, soit parce qu'il a fait une convention avec lui. Il y avait ainsi dans une armée des corps nombreux qui avaient une organisation et une direction particulières. — 2. Poème de la croisade, du vers 9135 au vers 9210.

Un des combattants, Pierre de Séguret fut pendu après la bataille, sans que le troubadour ait fait connaître le motif de la condamnation et du genre de mort qui, pour un gentilhomme, était ignominieux. Il ne faut du reste, dans ces guerres malheureuses, s'étonner d'aucune violence.

Amaury était au siège de Marmande et « croyez bien, dit le poème, qu'il n'eut pas envie de rire » lorsque les messagers lui apportèrent cette triste nouvelle. Elle ajoutait à ses embarras et à ses craintes.

Le troubadour use de son droit « de tout oser » quand il dit que la bataille ne coûta qu'un écuyer imprudent au comte de Toulouse. Il a voulu certainement donner un pendant à la bataille de Muret qui ne coûta que huit chevaliers à Montfort, et dans laquelle périrent un grand nombre d'Aragonais et de Toulousains. Les circonstances rendent le premier récit très vraisemblable. Elles ne permettent pas de voir autre chose dans l'affirmation relative à Baziège, que le désir d'abaisser ceux que leur audace intrépide avait imposés au Midi, et de faire passer Dieu du côté des défenseurs des hérétiques.

Louis, arrivé devant Marmande, fit donner l'assaut. La ville se rendit à discrétion, et Amaury, après avoir envoyé à Puylaurens, pour les échanger contre les prisonniers de Baziège, les principaux chefs, montra contre les habitants une cruauté que n'explique pas l'irritation de la lutte, et que rien ne justifie.

Le 16 juin, Louis mit le siège devant Toulouse, avec Amaury et le cardinal Bertrand. Les Toulousains avaient pour eux l'expérience et la confiance que leur donnait la mort de Simon. Il fut obligé de se retirer, après un blocus de quarante-cinq jours, abandonnant toutes ses machines.

Raymond VII soumit Lavaur, Puylaurens, Montauban et Castelnaudary. Amaury assiégea (13 juillet 1220) cette dernière place. Guy, son frère, fut blessé et pris par les assiégés, entre les mains de qui il expira. Raymond renvoya son corps à Amaury, après lui avoir fait rendre de grands honneurs.

Le cardinal Conrad, évêque de Porto, auparavant abbé de Cîteaux, venait de remplacer le cardinal Bertrand comme légat. Il engagea sans succès, au nom du Pape, Raymond à mettre bas les armes. Amaury fut obligé de lever le siège de Castelnaudary, et perdit Montréal dans le diocèse de Carcassonne. Il recourut à Louis, dont le Pape favorisa l'expédition,

en lui permettant de lever un vingtième sur tout le clergé du royaume. Mais au lieu de diriger son armée vers le Midi, il la tourna contre le roi d'Angleterre, oubliant à quelle condition les subsides lui avaient été accordés, et préférant une guerre dont il pouvait recueillir immédiatement les fruits.

Le Pape prononça contre Raymond l'excommunication, le 25 octobre 1221. En même temps, il signalait à Philippe-Auguste les progrès de l'hérésie. Encouragés par les succès du jeune comte, les principaux chefs, qui s'étaient longtemps cachés, tinrent à Pieussan, dans le Razès, une assemblée dans laquelle il fut facile de voir que son organisation avait résisté à toutes les mesures dirigées contre elle.

Aussi, les excommunications se succédèrent rapidement Les habitants de Capestang, de Béziers, de Puysserguier, de Villeneuve, de Cazouls, de Bisan, de Florensac, de Murviel, de Corneillan, de Thésan, de Sauvian, de Sérignan, de Cessenon, d'Olonsac, de Peyriac et de plusieurs autres villes furent frappés comme hérétiques. Toutes ces villes avaient échappé à la domination d'Amaury.

Découragé par les défections, les révoltes et les échecs, Amaury, qui ne connaissait du pouvoir que les amertumes, offrit ses conquêtes à Philippe-Auguste, et implora l'aide du Pape. Raymond en fut effrayé, et, s'adressant au roi comme « à son seigneur, à son unique refuge, à son maître, et, s'il osait le dire, à son proche parent », il le suppliait d'avoir pitié de lui et de le faire rentrer dans l'unité de l'Église.

Pendant que son fils conquérait son héritage et s'efforçait de se rendre favorables le Pape et le roi, le vieux Raymond, tranquille à Toulouse, sous la protection des victoires récentes, eut le temps de tourner ses regards vers le Dieu qui l'avait frappé et qui l'avait rétabli. Le 12 juillet 1222, en revenant de prier à la porte d'une église, car il était toujours excommunié, il se sentit mal, et envoya chercher en toute hâte l'abbé de Saint-Sernin, pour qu'il le réconciliât à l'Église. L'abbé le trouva sans voix.

Le vieux comte, en le voyant, leva les yeux au ciel, et lui prit les deux mains qu'il garda dans les siennes, jusqu'à son dernier soupir. Son corps fut transporté à l'église des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, où il avait choisi sa sépulture ; mais on n'osa pas l'ensevelir, à cause de l'excommunication. Il fut laissé dans un cercueil ouvert, et trois siècles après, on l'y regardait encore couché, sans qu'aucune main

eût été assez hardie pour clouer une planche sur ce bois consacré par la mort et le temps. La question de sa sépulture fut agitée sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV, à la demande de son fils. De nombreux témoignages attestèrent qu'avant de mourir, il avait donné des signes réels de repentance : toutefois on craignit de remuer cette cendre par des honneurs tardifs [1]. »

C'était au mois d'août 1222. Raymond VI avait soixante-huit ans. Personne n'a été plus loué, ni plus blâmé, ce qui prouve qu'à des qualités sérieuses il joignait de grands défauts. La générosité qu'il montra pour les églises, la piété dont il donna des preuves nombreuses et le respect dont il ne se départit jamais à l'égard du Saint-Siège, ne permettent pas de croire qu'il ait embrassé l'hérésie. Mais les désordres de sa conduite, son obstination à ne pas exécuter ce qu'il avait promis et ses relations avec les hérétiques autorisent à mettre en doute sa bonne foi. Il faut reconnaître qu'en présence de vassaux peu soumis et de villes fières de leurs libertés et toujours prêtes à la révolte, sa situation était difficile. Avec plus de décision dans sa conduite, il eût mieux veillé à la défense de ses intérêts. Il perdit rapidement ses États, malgré la valeur et l'attachement de ses sujets. S'il les recouvra, ce fut moins par son propre mérite que par l'initiative de ceux qui aimaient sa famille, et à cause de la haine qui s'attachait à Montfort.

La situation d'Amaury devenait de jour en jour plus pénible. Au mois de décembre 1222, le cardinal Conrad et les évêques de Lodève, de Maguelonne, de Béziers et d'Agde offrirent en son nom ses domaines à Philippe-Auguste. Le roi refusa encore.

La mort de Raymond-Roger, comte de Foix, suivit de près celle de Raymond VI (avril 1223). Son fils Roger-Bernard II ne demeura pas moins étroitement uni au comte de Toulouse. Ils attaquèrent ensemble Penne en Agenais, et Verdun sur la Garonne. Le légat implora vainement le secours du roi. Amaury, qui avait reçu des renforts, marcha contre eux. Il prit et rasa Lescure au diocèse d'Albi, la Bastide, et tenta de faire lever le siège de Penne. Il n'y réussit pas, et conclut une trêve que devait suivre une paix durable et perpétuelle, cimentée par le mariage de Raymond VII avec une

1. LACORDAIRE, *Vie de S. Dominique*, ch. V.

sœur d'Amaury. Le comte de Toulouse fut, pendant une nuit, l'hôte du fils de Simon de Montfort dans le château de Carcassonne. C'était la preuve d'un grand apaisement, mais la conférence de Saint-Flour,où devaient être réglées les conditions, n'eut aucun résultat.

Le cardinal Conrad convoqua un concile à Sens contre l'hérésie. Philippe-Auguste avait promis d'y assister, mais il mourut le 14 juillet 1223 à Mantes. Sur les vingt-cinq mille livres parisis qu'il légua pour aumônes et restitutions, vingt mille furent remises à Amaury « pour le délivrer, lui, sa femme, ses enfants et les siens des mains de leurs ennemis dans le pays d'Albigeois ». Louis VIII promit de protéger l'expédition,et il montra sa bonne volonté par cette interprétation du testament de son père.

Le concile de Sens transporté à Paris ne fit rien pour la paix. La guerre recommença, et Amaury, qui s'était réfugié à Carcassonne, se vit abandonné de la plus grande partie de ses troupes.

Le cardinal Conrad rentré à Rome, détermina le Pape à écrire à Louis VIII, pour lui représenter le mal que faisaient les hérétiques, et lui imposer l'obligation d'y remédier. « Au reste, lui disait-il,comme nous avons appris qu'Amaury,comte de Toulouse,est prêt à vous offrir tous les droits qu'il a sur ce pays, pour l'unir à votre domaine, recevez ces offres et possédez-les à perpétuité, vous et vos héritiers. »

Amaury,réduit à la dernière extrémité, traita le 14 janvier 1224, avec les comtes de Toulouse et de Foix, et quitta pour toujours le pays. Il se rendit à la cour, où il céda au roi Louis VIII « tous les privilèges et dons que l'Église romaine a accordés à Simon, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois, pourvu que le Pape accomplisse toutes les demandes que le roi lui fait par l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres ». Amaury ajoutait : « Si non, qu'on sache pour certain que nous ne cédons rien à personne de tous ces domaines. »

Le roi se chargeait de l'expédition aux conditions suivantes :

Les croisés jouiront des indulgences accordées à ceux qui vont en Terre-Sainte ;

Les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens auront le pouvoir d'excommunier et de jeter l'interdit ;

Ils pourront contraindre par les censures ceux qui se seront

croisés à payer les sommes convenues ; excommunier les vassaux du roi qui n'iront pas en Albigeois et jeter l'interdit sur leurs terres ;

La trêve entre l'Angleterre et la France sera prolongée pour dix ans ;

Une bulle du Pape déclarera Raymond exclu à perpétuité, ainsi que ses héritiers, du comté de Toulouse ;

L'archevêque de Bourges aura tous les droits du cardinal-légat ;

L'église fournira pendant chacune des dix années suivantes, soixante mille livres parisis ;

Le Pape agira auprès de l'empereur pour qu'il ne porte en cette affaire aucun préjudice au roi de France.

Honorius III répondit à Louis VIII que l'état de l'Orient ne permettait pas d'accorder de si grandes faveurs à la croisade intérieure, et qu'il lui appartenait « d'engager Raymond, par la crainte de la guerre, à se soumettre entièrement à l'Église. »

Raymond avait envoyé au Pape une ambassade lui demandant son absolution, et Honorius était disposé à l'écouter. Il est certain que la soumission religieuse de Raymond VII et l'acceptation des devoirs que Rome lui imposait à l'égard de l'hérésie, terminaient heureusement une lutte qui avait coûté tant de sang. D'un autre côté, la domination dans le Midi d'un roi jeune, ardent, belliqueux pouvait créer au Saint-Siège des difficultés qu'il tenait à éloigner. Tout se réunissait pour conseiller la paix.

Une première conférence fut tenue à Montpellier, et Raymond promit :

De garder la foi catholique et de la faire garder dans ses domaines ;

De purger ses États d'hérétiques et de confisquer leurs biens;

D'observer et de faire observer la paix et de chasser les routiers ;

De restituer aux églises et aux ecclésiastiques tous leurs droits ;

De maintenir les privilèges des églises et des maisons religieuses ;

De payer vingt mille marcs d'argent, soit en réparation des dommages faits aux églises et aux ecclésiastiques, « soit pour être pourvu par le respect qu'il portait à l'Église romaine et au Pape, à l'honneur du comte de Montfort ».

Le Pape accueillit favorablement ces engagements, et Raymond commença à les exécuter par de nombreuses restitutions. Après une seconde assemblée, qui eut lieu à Montpellier le 25 août 1224, il envoya des ambassadeurs au Pape, mais à la fin de l'année, rien n'était encore terminé.

Le Pape nomma légat en France le cardinal Romain de Saint-Ange, qui, arrivé à Paris, assista à une réunion d'un parlement convoqué par le roi (mai 1225), prit part à plusieurs délibérations, et convint de tenir un concile à Bourges au mois de novembre.

Les archevêques de Lyon, de Reims, de Tours, de Bourges et d'Auch s'y trouvèrent avec cent évêques, des abbés, des prieurs et des députés des chapitres. Le comte de Toulouse comparut avec humilité et demanda d'être absous et reçu dans le sein de l'Église, promettant de se corriger, de faire rigoureuse justice, de poursuivre les hérétiques, d'être fidèle dans la foi, d'entretenir la paix publique et de réparer les dommages qu'il avait causés.

Le légat demanda aux archevêques de réunir les évêques de leur province, d'examiner avec eux toute cette affaire et de donner en conscience leur avis par écrit. On se sépara sans avoir rien résolu, et Raymond fut renvoyé dans ses États.

Le légat assura que les évêques avaient été d'avis de ne pas absoudre Raymond, et il pria le roi d'entreprendre en son nom la guerre contre les Albigeois. Louis, résolu à cette expédition, convoqua une assemblée de notables (28 janvier 1226). Ils approuvèrent l'expédition et promirent d'aider le roi « comme leur seigneur-lige » jusqu'à ce qu'il l'eût terminée.

« Le légat excommunia ensuite publiquement par l'autorité du Pape, Raymond, comte de Toulouse et ses associés, et le déclara hérétique condamné ; il confirma la possession de ses domaines au roi de France et aux héritiers de ce prince à perpétuité. » Le roi prit la croix, et le légat envoya des missionnaires dans toute la France pour prêcher la croisade. Il consentit à la levée d'un décime sur les revenus ecclésiastiques pendant cinq ans, en exempta ceux qui seraient présents à la croisade, mit le royaume sous la protection pontificale, et publia l'excommunication contre Raymond VII.

Les préparatifs de départ du roi jetèrent la terreur dans toute la partie du Midi qui avait été le théâtre des guerres précédentes. Un grand nombre de villes et de seigneurs se soumirent. Honorius III engagea le roi, les prélats et les

grands « à n'avoir en vue, dans cette expédition que l'extirpation de l'hérésie, et à ne pas envahir les domaines que les princes catholiques, surtout l'empereur et les rois d'Aragon et d'Angleterre, possédaient en France. » En même temps, il défendait au roi Henri III de secourir le comte de Toulouse.

Raymond, de son côté, s'efforça de s'attacher plus étroitement ses alliés, ses vassaux, les seigneurs et les bourgeois des villes. Il se montra conciliant envers tous, fit de larges concessions et répandit des libéralités. Le danger était plus grand pour lui qu'il ne l'avait jamais été pour son père. Le fils de Montfort avait pu être chassé, mais était-il permis d'espérer que si le roi de France s'emparait de son héritage, il fût jamais possible de le reconquérir ?

Après avoir réuni son armée à Bourges, Louis traversa le Nivernais et arriva le 28 mai 1226 à Lyon, à la tête de cinquante mille cavaliers et d'un plus grand nombre de fantassins. Il reçut la soumission de la ville de Nîmes, du château des Arènes, de Puylaurens, de Castres et de plusieurs châteaux qui en dépendaient. Carcassonne, Albi, Raymond-Bérenger, comte et marquis de Provence, les seigneurs de Tournon, de Bagnols, de Lunel, les châteaux d'Aubenas, de Saint-Laurent, de Wissel, les places de Saint-Gilles, de Marseille, de Beaucaire, de Narbonne, de Termes, de Carcassonne, d'Arles, de Tarascon et d'Orange imitèrent cet exemple. Au mois d'août, les comtes de Comminges et de Foix se rendirent au camp devant Avignon, et firent leur proposition de paix.

Avignon était disposé à laisser le passage libre à l'armée, mais on ne put s'entendre sur les conditions. Le siège fut entrepris, dura trois mois, coûta deux mille hommes à l'armée française et se termina par la reddition de la place. Les habitants durent payer de fortes amendes, et leurs murailles furent rasées.

Le roi établit à Beaucaire un sénéchal royal de France, et se rendit maître sans combat de tout le pays depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Il créa un second sénéchal à Carcassonne, prenant ainsi possession du pays par la justice et l'administration, à mesure qu'il s'en emparait par la terreur qui marchait devant lui.

Il tint une assemblée à Pamiers pour recevoir l'hommage et le serment de fidélité de tous les évêques de la province, fit plusieurs accords qui lui assurèrent des partisans et visita Beaupuy, non loin de Pamiers, Castelnaudary, Puylaurens,

Lavaur et Albi. Il laissa à Humbert de Beaujeu le titre de gouverneur de tous les pays réunis à la couronne, fit brûler plusieurs hérétiques, et un de leurs évêques nommé Pierre Isarn, se dirigea vers le Nord, passa à Rodez, à Clermont, et s'arrêta à Montpensier, où il tomba malade. Il y mourut le 8 novembre 1226.

Le comte de Toulouse reprit courage. Que pouvait-il avoir à craindre d'un roi enfant et d'une femme chargée du gouvernement ? Mais cette femme était Blanche de Castille, et cet enfant devint saint Louis. Humbert tint tête à Raymond, et la guerre fut très vive sur divers points. Guy de Montfort, frère de Simon, fut tué le 31 janvier 1228 au siège de Vareilles, dans le comté de Foix. Raymond prit la ville et le château de Castelsarrasin, perdit Montech et vit Humbert de Beaujeu assiéger Saint-Paul et ravager les environs de Toulouse.



Blanche de Castille, d'après une peinture de l'Abbaye de Montbuisson.

L'abbé de Grandselve fut envoyé à Raymond par le légat qui jugeait l'accord facile, à cause de l'abandon presque général dont le comte était l'objet de la part de ses vassaux et de ses alliés. Raymond écouta volontiers ses ouvertures, l'établit « son procureur, et promit, du conseil de ses barons, et spécialement des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il ferait ».

Le cardinal de Saint-Ange tint deux conciles sur l'affaire des Albigeois, l'un à Sens, l'autre à Senlis, et une conférence à Meaux. Raymond s'y rendit avec l'archevêque de Narbonne, les évêques de la Provence, des députés de Toulouse et divers prélats. On y convint des articles de la paix, et le traité fut signé à Paris le 12 avril 1229. En voici les dispositions :

« Nous promettons, dit le comte de Toulouse, au seigneur

Romain, cardinal diacre de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, au nom de l'Église romaine, qu'à cette Église et à notre seigneur Louis roi des Français et à ses héritiers, nous serons dévoué et attaché fidèlement jusqu'à la mort, que nous attaquerons toujours de toutes nos forces les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et recéleurs, sur les terres que nous et les nôtres possédons, n'épargnant sous ce rapport, ni nos proches, ni nos vassaux, ni nos parents, ni nos amis, que nous purgerons cette terre des hérétiques et de leur perversité, et aiderons à en débarrasser le domaine du roi.

« Nous ferons exacte et prompte justice des hérétiques manifestes, et nous la ferons faire par nos baillis ; nous ferons et ordonnerons des enquêtes rigoureuses, pour découvrir les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et recéleurs, selon l'ordre que nous recevrons à cet égard du seigneur légat.

« Et pour qu'il soit plus facile et plus sûr de découvrir les hérétiques, nous promettons de payer, pendant deux ans, deux marcs d'argent, et un à perpétuité, à quiconque aura pris un hérétique.

« Pour les hérétiques non manifestes et croyants, leurs recéleurs et fauteurs, nous garderons et ferons garder ce qu'aura ordonné le légat ou l'Église romaine.

« Nous garderons et ferons garder la paix sur la terre du roi, nous en chasserons les routiers, nous punirons avec une juste sévérité ceux qui les recevront, nous défendrons les églises et les ecclésiastiques, nous les ferons défendre, nous conserverons et ferons conserver leurs droits, libertés et immunités.

« Nous garderons et ferons garder par les nôtres les sentences d'excommunication, nous éviterons et ferons éviter les excommuniés, conformément aux sacrées constitutions, et si quelqu'un demeure contumace pendant un an, nous le sommerons de rentrer dans le sein de l'Église, et retiendrons ses biens mobiliers et immobiliers, jusqu'à ce qu'il ait satisfait pleinement.

« Nous obligerons nos baillis créés ou à créer, de jurer qu'ils observeront fidèlement ces engagements, et s'ils sont reconnus négligents, nous les considérerons comme coupables, et les punirons de la perte de leurs biens.

« Nous instituerons comme baillis des catholiques. Les Juifs et les hommes suspects d'hérésie, ne pourront être admis à l'achat des revenus des villes, des villages et des châteaux. Et si, par erreur, notre choix est tombé sur l'un d'eux, nous le chasserons et nous le punirons.

« Nous promettons de restituer sur-le-champ et de faire restituer entièrement par les nôtres, les biens mobiliers et les droits des églises et des ecclésiastiques, dont il sera certain qu'ils auront été spoliés. Pour les autres, nous nous en rapporterons à la justice de l'ordinaire, du légat ou des délégués du légat et du Saint-Siège.

« Nous promettons de payer et de faire payer intégralement et de bonne foi les dîmes. Nous ne permettrons pas que les chevaliers et les autres laïques en possèdent dans nos domaines, et nous les ferons remettre aux églises, selon l'ordre du légat ou de l'Église romaine.

« Pour les préjudices portés par nous et les nôtres aux églises et aux ecclésiastiques, par la destruction des meubles, des maisons, des villages, ou autres objets, excepté pour les immeubles qui doivent être restitués, nous paierons dix mille marcs d'argent, qui seront remis à des personnes honnêtes, compétentes et fidèles, choisies par le légat ou l'Église romaine, qui, sur le conseil d'hommes honorables, distribueront cette somme en proportion des dommages : ni nous ni les nôtres ne pourrons, pour une destruction quelconque de meubles, de maisons, de villages, être taxés à une somme supérieure.

« Nous paierons à l'abbaye de Cîteaux deux mille marcs d'argent pour l'entretien des abbés et des frères pendant le chapitre général ; à l'abbaye de Clairvaux cinq cents pour les abbés et les frères réunis à la Nativité de la sainte Vierge ; à l'abbaye de Grandselve, mille ; à celle de Belleperche, trois cents ; à celle de Candeil, deux cents, pour construire des monastères, réparer leurs pertes, et pour le salut de notre âme.

« Nous paierons six mille marcs pour ravitailler, fortifier et garder le château Narbonnais et les autres châteaux que le roi, pour sa sécurité et celle de l'Église, retiendra pendant dix ans...

« Nous paierons quatre mille marcs pour quatre maîtres de théologie, deux décrétistes, six maîtres d'arts libéraux et deux grammairiens qui enseigneront à Toulouse...

« Après notre absolution, nous prendrons, en pénitence, la croix des mains du légat contre les Sarrasins, et nous irons au delà des mers, pour cinq ans, et notre départ s'effectuera du mois d'août prochain au mois d'août suivant.

« Nous n'inquiéterons pas ceux qui ont adhéré à l'Église, au roi, à son père, au comte de Montfort, mais nous les traiterons

avec bienveillance, comme des amis qui ne nous auraient jamais été opposés. Restent exceptés les hérétiques et leurs adhérents. L'Eglise et le roi agiront de même à notre égard, en exceptant ceux qui ne partagent pas notre soumission.

« Le roi tenant compte de notre humiliation et comptant sur notre dévouement à l'Église et notre fidélité à sa personne, et voulant nous faire grâce, donne pour femme, avec dispense de l'Église, notre fille que nous lui remettons, à un de ses frères, et à nous tout le diocèse de Toulouse, excepté la terre du maréchal, que le Maréchal (de Lévis) tiendra de lui.

« Après notre mort, Toulouse et l'évêché appartiendront au frère du roi, mari de notre fille, et aux fils nés d'eux. Si le frère du roi mourait sans enfants (que Dieu l'en préserve !) Toulouse et l'évêché reviendront au roi et à ses héritiers, et notre fille, nos autres fils ou filles, et autres héritiers n'auront aucun droit sur eux...

« Le roi nous remet les évêchés d'Agen et de Rodez, et pour celui d'Albi, tout ce qui est au delà du Tarn, du côté de Gaillac ; la cité d'Albi et tout ce qui est en deçà, du côté de Carcassonne, est au roi.

« Il nous laisse l'évêché de Cahors excepté la ville, les fiefs et autres domaines que le roi Philippe possédait : et si nous mourons sans enfants nés de légitime mariage, toute cette terre appartiendra à notre fille épouse du frère du roi et à ses héritiers.

« Nous laissons Verfeil et le village de Las Bordes avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers, conformément au don que Louis de bonne mémoire et le comte de Montfort leur ont fait.

« Les droits reconnus au comte de Montfort sont réservés, et toutes les autres donations annulées.

« Nous faisons hommage lige et serment de fidélité au roi, selon la coutume des barons de France, de toutes les terres qui nous sont laissées.

« Nous abandonnons complètement, absolument et pour toujours au roi et à ses héritiers toute la terre qui est en deçà du Rhône, dans le royaume de France et tous les droits que nous y avons ou pouvons y avoir : toute la terre qui est au delà du Rhône, dans l'Empire, et les droits qui nous appartiendraient ou pourraient nous appartenir, nous les abandonnons à perpétuité au légat pour l'Église ».

L'article suivant rétablit dans leurs domaines, à moins qu'ils

ne soient hérétiques, les habitants du pays qui en avaient été chassés ou s'étaient retirés [1]. Raymond s'engage à faire la guerre à ceux qui ne voudraient pas se soumettre aux ordres de l'Église, et dans ce cas, il garderait leurs domaines.

Les murs de Toulouse et ceux de trente villages et châteaux du Toulousain, de l'Albigeois, du Quercy, de l'Agenais et du Rouergue, doivent être détruits et leurs fossés comblés. Ces places ne pourront être relevées, et si quelqu'un s'oppose à l'exécution de ces ordres, le comte doit lui faire la guerre.

« Nous avons promis et juré au légat et au roi de garder fermement et toujours, de bonne foi, sans fraude et sans mauvais esprit toutes ces conditions et nous les ferons observer par tous nos hommes et vassaux ».

Si le comte manquait à ses promesses, ses sujets seraient déliés du serment de fidélité, et il retomberait dans la situation à laquelle l'arrache ce traité.

Ses vassaux et ses sujets étaient tenus de l'aider contre les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et leurs recéleurs, et de renouveler leur serment de cinq ans en cinq ans.

Pour garantie de ses engagements, Raymond remettait entre les mains du roi le château Narbonnais et les châteaux de Castelnaudary, Lavaur, Montcuq, Penne, Cordes, Peyrusse, Verdun et Villemur que le roi devait garder pendant dix ans, moyennant une indemnité du comte, pour l'entretien de la garnison.

Il donnait en même temps comme otages vingt citoyens de Toulouse, lorsque les murs auraient été renversés et les fossés comblés sur une étendue de cinq cents toises.

Les stipulations de ce traité sont nombreuses et diverses, mais toutes marquent l'abaissement du comte de Toulouse et sa subordination au roi de France. Il assure la surveillance et la poursuite des hérétiques manifestes ou cachés, de leurs recéleurs et de leurs fauteurs, ce qui était la conséquence nécessaire de la prédication et de la croisade. Il rend le comte responsable de la paix que les routiers troublaient si souvent, et qui devait être plus incertaine après l'introduction dans la féodalité méridionale des seigneurs du Nord. Il l'oblige

1. Ces exilés volontaires ou contraints étaient connus sous le non de *faydits*. On les tenait en grande suspicion et on les croyait capables de toutes les violences pour venger leurs injures.

à respecter et à faire respecter les excommunications, la seule arme que l'Église pût opposer aux tentatives de l'hérésie et aux passions violentes des seigneurs. Il met une limite à l'influence et à l'action publique des Juifs. Riches par le commerce et par l'usure, ils se mêlaient à tout, et étaient parvenus, malgré la haine ou le mépris attachés à leur personne, à s'introduire dans les fonctions communales, réservées jusqu'alors aux bourgeois, et à s'emparer de la perception des impôts. On les trouve en grand nombre dans les villes de Toulouse, de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, de Montpellier. Chassés, ils reviennent; spoliés, ils acquièrent, par un travail obscur et incessant, de nouvelles richesses. Leur génie industrieux les mêle à tout ; ils sont agents, intermédiaires, courtiers de transactions, et, sans rien produire, ils finissent par se trouver les détenteurs des fruits de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Les papes et les évêques les avaient toujours protégés contre des violences, mais ils ne cessaient de recommander la défiance à l'égard de leurs pratiques et la vigilance contre leur esprit d'accaparement qu'ils regardaient avec raison comme un danger pour l'Église et pour l'État.

Le comte s'engage à des restitutions que la justice lui imposait, et à des libéralités qui furent regardées comme une compensation du mal qu'il avait pu faire, et des scandales que son père et lui avaient causés. Il doit donner des garanties à l'Église qui a souffert de la guerre religieuse, la rétablir dans ses conditions régulières d'existence et favoriser un enseignement qui est l'arme la plus forte contre l'hérésie. C'était du reste assurer à sa ville, à Toulouse, un principe de grandeur et des éléments de prospérité matérielle.

Il fallait, après avoir imposé la paix, empêcher le renouvellement des luttes provoquées autrefois par l'ambition ou la cupidité, et devenues plus faciles et plus redoutables depuis que les chevaliers du Nord et ceux du Midi se trouvaient en présence. La paix, l'Église la demandait toujours, et tous en avaient besoin.

Après ces engagements qui sont des charges pour lui, et qui le réduisent à un état de soumission presque absolue, le traité énumère les avantages qui lui sont faits. Il s'agit de domaines à recouvrer ou à conserver, d'échanges à consentir, et ces stipulations ne lui sont pas défavorables. Ce qu'il y avait de plus pénible pour lui, c'était l'incertitude. Cette incer-

titude cessait, et il savait désormais les charges qu'il avait à supporter et les droits qu'il pouvait exercer. Il n'était pas facile de prévoir l'avenir, mais la possibilité de l'annexion complète et définitive à la couronne de ce qui restait au comte de Toulouse est formellement énoncée. En devenant l'époux de la fille unique de Raymond VII, le frère du roi consommait l'union du Midi au Nord. Si Alphonse de Poitiers avait eu des enfants, le comté de Toulouse aurait été reconstitué comme un des grands fiefs de la France, sinon, il devenait une province. Ce qui caractérise la dynastie capétienne, c'est la fidélité à une politique nationale. Elle veut faire de la France un royaume, elle lui assigne pour limites futures celles de la Gaule, un fleuve, des mers et des montagnes. Aucun de ses rois ne manque à cette mission, aucun ne perd de vue ce but si grand et si important. Le roi de France, Philippe-Auguste ne se mêle pas à la croisade contre les Albigeois, Louis VIII y paraît, peu de temps, et c'est son jeune fils, Louis IX, qui en recueille les fruits.

Tel fut ce traité de Paris qui donna au roi de France tous les domaines des comtes de Toulouse. Raymond VII les posséda jusqu'à sa mort (27 septembre 1249). Ils passèrent alors à sa fille Jeanne, femme d'Alphonse de Poitiers. A leur mort en 1271, comme ils ne laissaient point d'enfants, Philippe III, roi de France, hérita de tous leurs domaines. Le traité de 1229 portait alors tous ses fruits, et par cette réunion pacifique, après des guerres si sanglantes, la royauté en étendant sa puissance, faisait faire à l'unité française, objet de la politique constante de la troisième race, un pas immense.

La signature du traité de Paris fut suivie, le même jour, de l'absolution publique donnée à Raymond. C'était le jeudi saint ; il se présenta devant la porte de l'église de Notre-Dame, en chemise, en haut-de-chausses et nu-pieds, dans l'attitude d'un condamné. En présence du clergé, et au milieu d'un silence lugubre, il fit amende honorable, et se soumit humblement. Il jura d'obéir aux ordres de l'Église et à ceux du légat sur tous les points qui avaient motivé son excommunication. Il se releva réconcilié.

« Ayant égard, dit le légat, dans l'acte qu'il fit dresser, à son humilité et à sa dévotion, nous avons eu soin de lui donner l'absolution, suivant la forme accoutumée dans l'Église, et nous l'avons aussitôt déclaré excommunié de son consentement, s'il contrevient à quelqu'un des articles qu'il

a promis d'observer et qui sont contenus dans le traité de paix. »

La précaution était inutile. Raymond était désormais impuissant, et il devait emporter avec lui les destinées de la glorieuse et coupable race de Saint-Gilles.



Chapitre dix-septième.

LES CONSÉQUENCES DE LA CROISADE.

LA croisade contre les Albigeois eut des conséquences politiques et des conséquences religieuses.

Au point de vue politique, elle rompit définitivement la barrière qui séparait le Nord du Midi, et fit entrer dans la grande famille française des contrées que leur esprit, leurs traditions, leurs défiances et leurs intérêts en avaient toujours séparées. Ce qui était resté si longtemps indépendant, dut accepter la tutelle royale, et si cette tutelle fut souvent plus nominale que réelle, elle n'en porta pas moins ses fruits d'ordre et d'unité. Le Midi eut sa part, à travers de nombreuses et cruelles épreuves, aux progrès et aux gloires de la nationalité française, dont il suivit désormais la fortune.

La féodalité septentrionale pénétra celle du Midi qui en différait essentiellement par son organisation et ses tendances.

L'autorité était plus grande au Nord, la liberté au Midi. Les seigneurs s'étaient multipliés, dans ces riches contrées, sous la suzeraineté peu sûre d'elle-même, des comtes de Toulouse et des rois d'Aragon. Ils occupaient des châteaux et se groupaient en grand nombre dans certaines villes. Ils avaient, dans leurs domaines, une vie libre de toute préoccupation matérielle, et trouvaient tout indigne d'eux, excepté la guerre. S'ils respectaient peu les droits du seigneur supérieur, ils trouvaient à leur tour, peu de docilité dans des villes dont la constitution était ancienne et l'indépendance soupçonneuse.

Ces villes étaient pour la plupart des républiques. Elles s'administraient et se gouvernaient en vertu de leurs franchises et de leurs libertés. Elles devaient quelque chose au seigneur immédiat et au suzerain, mais elles compensaient cette subordination morale ou financière par l'indépendance de leur vie intérieure. Elles défendaient elles-mêmes leurs murs, portaient les armes au dehors, et faisaient, au point de vue commercial et politique, des traités dont elles avaient la prétention et la force de faire respecter les conditions.

La royauté, maîtresse, en 1272, des domaines du comte de Toulouse et mêlée désormais essentiellement à la vie de ces contrées, mit dans sa conduite beaucoup de prudence.

Pour obtenir cette assimilation sans laquelle un État considérable ne peut vivre, son autorité acceptée en principe lui suffisait. Elle comptait sur le temps pour accomplir cette œuvre difficile, et le temps fut complice de ses progrès. La contrée qui prit alors le nom de Languedoc lui apporta un accroissement de richesse et de puissance, et reçut en échange une sécurité qu'elle n'avait pas connue.

Cependant, tout danger n'était pas évité, et Raymond VII profitait habilement des avantages qui lui avaient été faits. Il n'avait pas d'argent et il devait satisfaire à des obligations onéreuses et pressantes. Rien ne lui coûte pour gagner du temps, espérant que des circonstances favorables pourront lui venir en aide. Il doit à l'Église dix mille marcs d'argent, pour le préjudice qu'il lui a causé. Il s'humilie devant le pape avec des protestations de soumission et de dévouement. Grégoire IX écrit à cette occasion à son légat [1]. « S'étant présentés devant nous, les envoyés du noble seigneur Raymond nous ont demandé avec dévotion et prière de vouloir bien accorder un délai pour le paiement qu'il doit à l'Église ». Et le pape touché lui accorde ce qu'il demande.

Il devait rentrer en possession de certains domaines que les détenteurs se montraient peu disposés à lui rendre. Il obtint ces restitutions par l'intervention du roi Louis IX et de l'empereur Frédéric II.

Il recevait les hommages des seigneurs, exigeait des serments, rendait plus étroites les obligations, et s'attribuait, même à l'égard des communes, des libertés plus grandes. Sa conduite fut toujours incertaine et peu franche. On dirait qu'il s'est toujours ressenti des embarras de sa jeunesse et de l'humiliation de 1229. Innocent III lui avait dit dans le moment le plus difficile, lorsqu'il était à Rome, et prenait congé après avoir été paternellement accueilli : « Cher fils, si tu suis mes conseils, tu ne t'égareras jamais. Aime Dieu par dessus tout, et sers-le fidèlement. Ne prends pas le bien d'autrui, mais défends le tien contre ceux qui voudraient te le ravir ». De tous ces sages et pieux conseils, celui auquel il resta le plus constamment fidèle, fut le dernier, mais les moyens qu'il employa ne furent pas ceux d'un chevalier.

En 1239, il attaquait le comte de Provence, allié du roi de France. En 1242, il y eut dans le Midi un soulèvement, qui

1. Voir Labbe, t. II, p. 349, année 1231.

se rattachait à une coalition contre Louis IX. Les comtes de Toulouse et de Foix étaient les alliés du comte de la Marche et du roi d'Angleterre. Il fallut aller, après les victoires de Taillebourg et de Saintes, implorer la clémence du roi. Et pendant qu'il s'humiliait, il tendait la main aux hérétiques et aux chevaliers faydits, à qui tout désordre devenait profitable, et qui cherchaient partout des appuis ou des complices.

Il est plus réservé contre l'Église, sans se montrer plus loyal. Il laisse à ses agents et à ses baillis la responsabilité de leur opposition aux recherches des inquisiteurs, mais il les encourage. Des complots se forment. Les chevaliers qui ont à redouter l'investigation de leur conduite, sont en quête de complices. On se cache, on conspire, on arrête des mesures pour surprendre les religieux et pour venger sur eux le mal qu'on les accuse de faire à ceux dont ils sont, par commission de l'Église, les juges. Avignonet est ensanglanté. Les inquisiteurs sont tombés sous le poignard d'assassins, et la province tout entière, se rappelant le meurtre de Pierre de Castelnau, est frappée de stupeur. Quelle fut la responsabilité du fils dans cette lugubre tragédie? Elle n'est pas plus manifeste que celle du père dans le drame qui eut pour théâtre le bord du Rhône. Un bailli fut le témoin de la mort des inquisiteurs. Il était l'homme de Raymond. Sous quelle inspiration ou par quels ordres prenait-il une part, secondaire, il est vrai, mais néanmoins réelle à ce meurtre? Qu'en reste-t-il sur la mémoire du comte?

Cet événement produisit dans tout le Midi une impression profonde, et si les hérétiques secrets et leurs fauteurs s'en réjouirent, espérant que l'Inquisition perdrait de son énergie, les amis du comte de Toulouse s'en affligèrent, à cause de la responsabilité qui remontait, quelle qu'eût été sa conduite, jusqu'à lui. Ce fut un drame sanglant dont l'histoire générale de Languedoc raconte les détails d'après les écrivains contemporains, les registres de l'Inquisition, et ceux qui ont recueilli les traditions populaires, longtemps vivantes dans ces contrées.

« Ces quatre inquisiteurs, dit-elle [1], s'étant rendus à Avignonet, château situé dans le Lauragnais, furent logés dans

1. Livre XXV ; LVII. Ces quatre inquisiteurs étaient : frère Guillaume Arnaud des frères Prêcheurs, Étienne de Narbonne, des frères Mineurs, Raymond l'écrivain, chanoine régulier de la cathédrale de Toulouse, et le prieur d'Avignonet, religieux bénédictin.

le palais ou maison que le comte de Toulouse avait dans ce lieu. Ils s'occupaient avec beaucoup de vivacité à poursuivre les hérétiques du pays, lorsque Raymond d'Alfaro, bailli d'Avignonet pour le comte, ayant conspiré leur mort, envoya chercher des secours au château de Montségur dont Pierre Roger de Mirepoix était seigneur, et qui servait d'asile aux proscrits et aux sectaires. Aussitôt, Pierre Roger assembla sa garnison, et ayant proposé à ceux qui la composaient d'entreprendre une expédition qui leur serait avantageuse, il se met à la tête d'un certain nombre de chevaliers et de sergents ou fantassins, se rend dans la forêt de Gaiac, située au voisinage d'Avignonet, et y fait faire halte à ses troupes. Un renfort de Gaiac l'étant venu joindre en cet endroit, il fait marcher devant douze soldats armés de haches, et les suit avec le reste de ses gens.

« Il arrive ainsi à la maison des lépreux située hors d'Avignonet, où on vient l'avertir, sur le soir, que les inquisiteurs allaient se coucher. Il est introduit ensuite dans le château durant la nuit, la veille de l'Ascension, 28 de mai de l'an 1242. Ceux qui étaient armés de haches se joignent alors à quelques habitants d'Avignonet armés aussi de haches et de bâtons ; et Raymond d'Alfaro s'étant mis à leur tête, ils vont ensemble à l'appartement des inquisiteurs, brisent les portes de la salle où ils étaient couchés, et massacrent impitoyablement frère Guillaume Arnaud à qui ils en voulaient principalement, à cause de sa fermeté, frère Étienne, l'archidiacre de Lézot, le prieur d'Avignonet, frère Bernard de Roquefort et Garsias d'Aure, de l'ordre des frères Prêcheurs, compagnons de frère Guillaume Arnaud, frère Raymond Carbonerii de l'ordre des frères Mineurs, compagnon de frère Étienne, Bernard, clerc de l'archidiacre de Lézat, Pierre Arnaud, notaire ou greffier de l'Inquisition, Fortanier et Adhémar, nonces ou appariteurs de ce tribunal, lesquels se laissèrent tous égorger, sans se défendre, et en chantant le *Te Deum*. On pilla ensuite leurs meubles et leurs papiers. »

On ne voit pas dans ce massacre la main du comte de Toulouse. Mais le rôle de Raymond d'Alfaro, qui se vanta d'avoir frappé le premier les inquisiteurs avec une massue de bois, après avoir organisé la conspiration, fait naître quelques doutes. Le comte de Toulouse était éloigné, le projet fut formé sans sa participation et probablement à son insu, mais sa conduite incertaine, et ses rapports avec des seigneurs

justement suspects, donnèrent lieu à des soupçons. Raymond d'Alfaro était assuré de n'être pas complètement désavoué s'il réussissait.

A ce même moment, Raymond était l'allié du roi d'Angleterre ; peu de temps après, il s'emparait de Narbonne, en chassait l'archevêque, et reprenait le titre de duc de Narbonne. Il faisait des conquêtes dans le domaine du roi, et recevait la soumission des principales villes et des châteaux des deux diocèses d'Albi et de Carcassonne. Ni l'excommunication lancée contre lui par les inquisiteurs dont il refusait d'exécuter les ordres, ni celle que prononça l'archevêque de Narbonne qu'il avait dépossédé, ne l'arrêtèrent. La défaite de Taillebourg ne le ramena pas dans le devoir, et il fallut l'abandon de ses alliés, des échecs devant plusieurs places et la crainte que lui inspira la volonté du roi de mettre fin à toutes les ligues, pour le déterminer à solliciter la paix. L'évêque de Toulouse alla trouver le roi, qui répondit qu'après tout ce qui s'était passé, le comte de Toulouse n'avait qu'à se soumettre « sans condition et sans restriction ». Il n'était plus possible d'hésiter. Raymond écrivit au roi : « Je vous promets fermement, rempli de confusion et de douleur de ce qui s'est passé, non par un motif de crainte, mais pour plusieurs raisons que vous saurez en temps et lieu, de vous être inviolablement attaché tout le reste de mes jours, de vous servir fidèlement envers tous et contre tous, de défendre et d'honorer l'Église selon vos désirs, de protéger la foi catholique, de purger le pays d'hérétiques, et de faire une justice sévère de ceux qui, à notre honte, ont tué les inquisiteurs. »

Le roi accorda la paix malgré ses conseillers, qui demandaient une peine sévère pour la félonie du comte de Toulouse. Mais la reine Blanche avait intercédé pour lui, et Louis ne résistait pas à sa mère. Le comte se rendit à Lorris au mois de janvier 1243. Il jura qu'il se soumettrait, lui, ses états et ses alliés, à la miséricorde du roi, qu'il ferait prêter serment par tous les barons, châtelains, chevaliers, vassaux et villes, qu'il remettrait les châteaux de Puycelsi en Albigeois, de Najac en Rouergue et de Laurac dans le Toulousain, pour que le roi les gardât en gage pendant cinq ans, qu'il accomplirait toutes les prescriptions du traité de Paris et qu'il raserait toutes les fortifications nouvelles de ses places. Le 19 janvier, il promit à la reine Blanche de rompre toute communication avec les hérétiques, d'en purger le pays, et de faire une exacte

et sévère recherche de leurs assemblées et de leur organisation, dont il reconnaissait le danger pour la foi et pour la paix publique.

De retour à Toulouse, il fit pendre sans miséricorde tous ceux qui avaient pris part au massacre des inquisiteurs à Avignonet. Des commissaires envoyés par le roi s'assurèrent de l'exécution de toutes les promesses, et reçurent des consuls de la ville et des faubourgs de Toulouse, des barons, des chevaliers et des habitants des principales villes de la domination de Raymond, dans le Toulousain, l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et l'Agenais, le serment d'observer le traité de Paris, de demeurer fidèles au roi et à l'Église, d'aider les inquisiteurs de la foi contre les hérétiques et leurs fauteurs, et de tourner leurs armes contre Raymond, si oublieux de ses promesses et de ses engagements, il entrait dans une ligue contre le roi.

Il était évident qu'on avait à la cour peu de confiance dans les promesses du comte. On connaissait son caractère, et on savait combien était profonde la blessure faite à son amour-propre par les humiliations de sa réconciliation, et les conditions qu'il avait dû subir. Ni l'âge, ni l'expérience ne l'avaient rendu plus prudent, et même après ces dernières et cruelles épreuves, il fit encore des tentatives qui ne furent pas plus heureuses, et qui justifièrent les accusations de félonie portées contre sa conduite.

Enfin, peu de temps avant sa mort, il avait montré pendant le siège de Montségur, place dans laquelle s'étaient réfugiés les plus hardis représentants de l'hérésie, une constante hésitation, envoyant ses soldats dans les rangs des assiégeants, et faisant tenir des secours aux assiégés. Montségur succomba, et Raymond fut, à juste titre, regardé comme un traître par les deux partis auxquels il avait prétendu donner des gages.

Il était cependant aimé de ceux qui n'avaient pas perdu tout souvenir du passé. On reportait sur lui l'affection et le dévouement que le pays avait, pendant plusieurs siècles, prodigués à ses comtes. Il y avait eu parmi eux des saints, des croisés, de vaillants chevaliers, d'aimables troubadours, de généreux souverains. Sans doute, bien des défauts s'étaient mêlés à ces qualités et des vices déshonorants à de solides vertus. Ce que l'on avait le plus admiré, ce qu'on appréciait le plus, c'était une tradition ininterrompue de bienfaisance, quelquefois fastueuse, toujours large. L'Église y avait eu sa part, et toutes

les institutions communales en avaient recueilli les bienfaits. Raymond VII fut moins généreux que ses ancêtres parce que la guerre l'avait ruiné, et que le traité de Paris lui avait imposé de lourdes charges. Mais on ne l'en rendait pas responsable, et la pauvreté relative à laquelle on le croyait réduit, augmentait encore la sympathie dont il était l'objet.

Il s'était engagé, pour l'expiation de ses fautes, à servir la chrétienté pendant cinq ans en Palestine. Il ne se hâta pas de remplir cette obligation, et les prétextes mêlés de bonnes et sérieuses raisons, ne lui manquèrent pas. « Vingt ans après, il songea sérieusement à s'acquitter de ce devoir, et partit pour la terre sainte. Mais Dieu l'arrêta en chemin. Il tomba malade à Pris, non loin de Rodez, d'où s'étant fait transporter à Milhaud, il y mourut le 27 septembre 1248, entouré des évêques de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rodez, des consuls de Toulouse et d'une foule de seigneurs tous venus pour recevoir les adieux d'un prince qu'ils aimaient, et en qui s'éteignait dans la ligne masculine, la branche aînée d'une illustre race. Quand le saint Viatique fut apporté au comte, il se leva de son lit et se mit à genoux par terre devant le corps de son Seigneur, réalisant dans sa mort, comme dans sa vie, le vœu qu'Innocent III avait autrefois formé pour lui en bénissant sa jeunesse : Mon fils, dans toutes vos actions, puissiez-vous bien commencer et mieux finir encore (1) ! »

Cette mort chrétienne peut faire oublier bien des fautes. Le dernier représentant de l'illustre famille des Raymond avait de brillantes qualités. Il savait acquérir et mériter le dévouement, mais il avait peu de constance dans les idées et peu de suite dans la conduite. Il eut de plus à subir les conséquences douloureuses de la situation difficile que lui avaient préparée les fautes de son père. Avec plus de fermeté dans l'esprit, plus de respect pour l'Église, plus de fidélité pour ses serments, plus de loyauté à l'égard du roi, il aurait échappé à bien des dangers, évité des nécessités cruelles, et gardé dans des infortunes dont il n'avait pas l'entière responsabilité, une situation qui lui eut acquis l'estime et la sympathie de ceux-là même qui avaient dû le combattre, détenaient ses domaines et le soumettaient à des obligations contre lesquelles se révoltait sa légitime fierté.

La croisade ne fut pas prêchée dans un intérêt politique,

1. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. V.

mais dès que la force était employée pour combattre les erreurs religieuses et réprimer le mal qu'elles faisaient à la société civile, il devait en résulter des changements dans la situation des personnes et les conditions du pouvoir. Il était impossible de prévoir ce qu'amènerait pour le Midi l'invasion du Nord armé pour les intérêts de la foi, mais on pouvait s'attendre à voir l'ambition surgir après des conquêtes.

Montfort, en prenant la croix, n'aspirait pas et ne pouvait pas aspirer à devenir l'héritier du comte de Toulouse. Philippe-Auguste, en se montrant peu disposé à seconder la croisade, et Louis VIII en accomplissant à deux reprises un acte religieux, ne se doutaient pas qu'ils préparaient le traité de 1229. Ce traité lui-même, bien qu'il consacrât la spoliation de Raymond VII, ne paraissait pas devoir faire entrer de longtemps dans le domaine de la couronne ce que le jeune Louis IX avait donné à son frère Alphonse. Il fallut une série de circonstances dans lesquelles il est impossible de ne pas voir l'accomplissement des vues providentielles pour un royaume qui devait mériter le nom glorieux de « soldat de Dieu ».

Les conséquences religieuses n'ont été ni aussi étendues ni aussi complètes qu'avaient pu lè désirer les hommes voués à la défense de l'intégrité de la foi. Elles ne furent pas moins importantes.

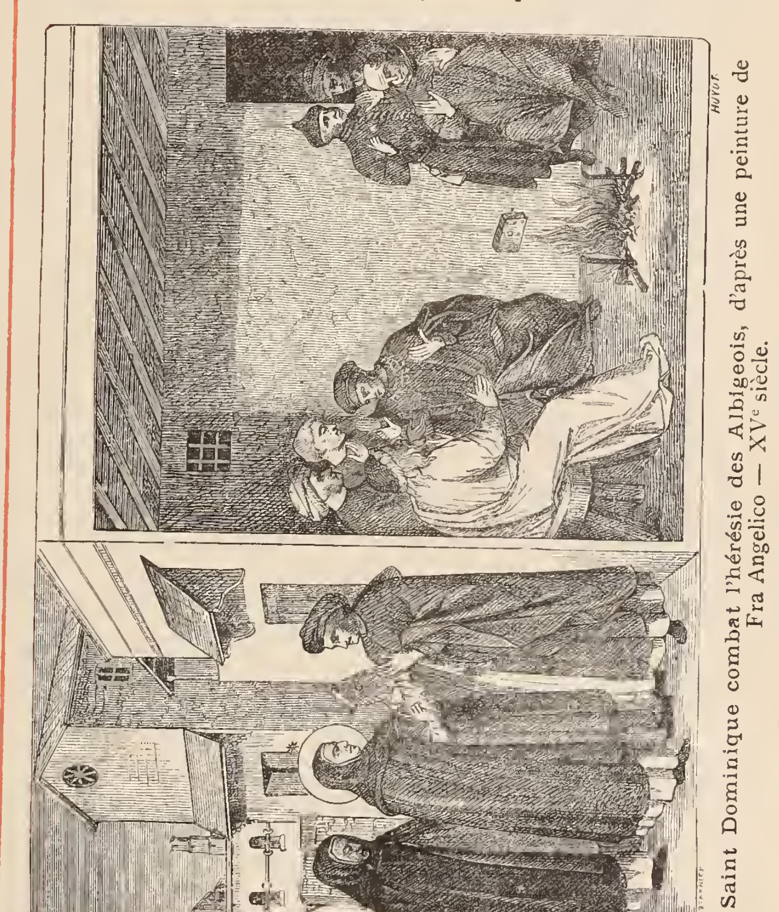
L'idée de la croisade, c'est-à-dire de la force mise à la disposition de la foi, était aussi naturelle pendant le moyen âge, qu'elle paraît étrange aux temps modernes dans lesquels s'est affaibli le sens chrétien. Le premier bien de l'homme, c'est la vérité ; son premier devoir, c'est de la rechercher et de la garder.

Le pouvoir a pour première mission de conduire l'homme à l'accomplissement de ses destinées. Le devoir individuel et le devoir social se confondent, comme celui de l'État et de l'Église. Il ne faut donc pas s'étonner que l'Église, qui ne dispose que de la force morale, ait été secondée par la force matérielle, et que ceux qu'elle n'a pu ni éclairer par ses enseignements, ni ramener par sa charité aient été combattus par les armes.

Saint Bernard qui avait lutté contre l'hérésie avec l'ardeur et la persévérance d'un apôtre exposait ainsi la règle de conduite de l'Église au milieu de tant de dangers religieux et sociaux : « La foi doit venir de la persuasion. Que ce ne soit pas par le glaive, mais par la discussion, que l'on réfute leurs erreurs, quoiqu'il

soit encore préférable d'arrêter les hérétiques par le glaive, que de leur permettre d'entraîner les autres dans l'erreur [1]. »

Il ne faut pas oublier qu'avant de recourir à ce terrible remède, elle avait épuisé les moyens de persuasion. Elle avait



Saint Dominique combat l'hérésie des Albigeois, d'après une peinture de Fra Angelico — XV[e] siècle.

poursuivi les ariens, gnostiques, manichéens dans leurs différentes étapes à travers l'Europe, et sous leurs diverses trans-

1. Sermon sur les cantiques, 66, 72.

formations. Lorsque les contrées méridionales furent envahies, le mal fut plus redoutable et plus difficile à guérir que partout ailleurs. Elles s'étaient toujours montrées accessibles à l'hérésie et promptes à courir au devant des nouveautés. Cette réunion d'erreurs n'était pas autre chose qu'un acte d'insurrection universel contre l'Église dont elles niaient les dogmes, altéraient la discipline, dénaturaient la morale et annihilaient les droits.

La variété des noms donnés aux hérétiques témoigne d'une grande diversité dans les erreurs qu'ils admettaient et propageaient. C'est ce qui rendait si difficile la réfutation par la prédication, et la conversion par l'enseignement. Elle prouve aussi qu'un grand nombre de pays étaient infectés, et que le danger était pressant pour la foi, si, en combattant partout, on ne faisait pas les plus actifs efforts dans les contrées où le mal était le plus profond et le plus répandu. L'hérésie n'était pas formulée dans des livres où on pût la saisir et la réfuter ; elle se répandait par l'enseignement oral, et cet enseignement avait quelque chose de mystérieux. Il échappait ainsi à une réfutation formelle et conservait cet attrait particulier qui ne manque jamais à ce qui semble être le privilège de quelques-uns. On comprend dès lors que les sectes aient été nombreuses, et que la révolte générale contre l'Église ait été désignée par des noms divers. Ce fait ne s'était jamais présenté auparavant, du moins dans ces proportions. Il ne devait se reproduire que dans l'expansion de la Réforme.

Percin ([1]) donne une nomenclature qui, quoique longue, n'est pas complète. Elle suffit cependant pour montrer combien le danger était grand, répandu et difficile à combattre. Les noms qu'elle renferme sont empruntés aux auteurs contemporains, qui pouvaient suivre les formes diverses sous lesquelles se dérobait ou se manifestait hautement l'erreur. Voici les principaux, avec l'indication sommaire des doctrines, quand il a été possible de les surprendre et de les formuler :

1° Manichéens Toulousains. Ils admettaient comme ceux d'Asie, à la fin du IIIe siècle, un bon et un mauvais principe, coéternels, égaux et constamment en lutte. Le bon principe était l'auteur du Nouveau Testament, le mauvais de l'Ancien. Cette erreur en engendrait d'autres, et tout ce qui était contraire à la doctrine de l'Église trouvait facilement accès

1. *Monumenta conventus Tolosani*, *De hæresi*, pars I, 14, 15.

auprès de ceux qui avaient admis une première révolte. Sans accepter entièrement tout ce que dit de Toulouse Pierre de Vaux-Cernay, on doit reconnaître que le luxe et le désordre des mœurs étaient une prédisposition à l'acceptation de toute doctrine contraire à celle de l'Église, et propre à favoriser la liberté de la conduite.

2° Nestoriens. Ils renouvelaient l'erreur de Nestorius au Ve siècle, et prétendaient que Marie était la Mère de JÉSUS, mais non du Fils de Dieu. Ils ne reconnaissaient pas le culte rendu à la sainte Vierge.

3° Ariens. Ils niaient l'unité et la consubstantialité des trois personnes divines, et soutenaient que le Verbe est une simple créature tirée du néant et sujette au péché. L'hérésie du IVe siècle se présentait sous une forme plus brutale et en affirmant ce que primitivement elle laissait seulement soupçonner.

Les noms de Manichéens, de Nestoriens et d'Ariens furent employés particulièrement après le concile de Lombers, parce que l'on crut reconnaître dans les réponses ambiguës et évasives des chefs de l'hérésie quelques traits des erreurs qui avaient été répandues dans les premiers temps de l'Église. En réalité ces erreurs s'unissaient et se confondaient; parce qu'elles attaquaient l'Église dans son autorité et la foi dans ses fondements.

4° Bulgares. C'était le nom de hordes qui s'étaient précipitées à plusieurs reprises vers l'Occident, portant la désolation dans les pays qu'elles traversaient, et s'acharnant contre les choses saintes. On ne leur attribuait aucune doctrine, et on les considérait comme des ennemis implacables de toute organisation religieuse et sociale. C'était la négation brutale entraînant après elle, comme conséquence logique, la liberté de tout faire.

5° Catharins. Ce nom a deux significations. Les novateurs prétendant tous vouloir réformer l'Église tombée dans la corruption, et la ramener à la première pureté, se donnèrent à eux-mêmes le nom de Cathares, ou purs. Ils faisaient revivre les merveilles de la primitive Église. On les appela aussi Cathariștes ou Catharins. Ce dernier nom, d'après quelques historiens, viendrait de ce que l'erreur s'était propagée en Allemagne particulièrement chez les tisserands que l'on appelait ainsi. Il est certain du moins, d'après les lettres de saint Bernard, qu'il avait parmi ses auditeurs un grand nombre de

tisserands, hommes et femmes. On les trouve surtout à Toulouse et à Albi.

6° Patharins. Ce nom est resté dans la langue méridionale pour désigner une personne sans foi, sans dignité et sans mœurs. Le concile de Latran, en employant ce mot, aurait voulu indiquer, selon une étymologie qui paraît cherchée avec effort et un peu loin, que les erreurs qu'il condamnait avaient pris naissance dans la ville de Patras. D'autres le font venir du mot latin *pati*. Ils se seraient ainsi appelés eux-mêmes, pour montrer qu'ils étaient prêts à subir tous les supplices pour leur foi.

7° Bons-hommes. Saint Bernard, dans ses sermons 64, 65 et 66, prononcés à Albi vers 1147, désigne sous ce nom ceux dont il combat les erreurs. Il employait le terme dont ils se servaient eux-mêmes, afin de donner aux populations dans lesquelles ils se répandaient, et qu'ils essayaient d'entraîner à leur suite, une bonne opinion de leurs intentions, de leur enseignement et de leurs mœurs. Leurs adversaires n'hésitaient pas à les appeler ainsi, mais en entendant le mot dans un sens ironique, et c'est ainsi que cette désignation s'est perpétuée.

8° Cotterreaux. C'est sous un nom approchant que l'on a désigné des bandes qui, comme les Jacques dans les campagnes, les Maillotins à Paris, et les Pastoureaux partout, avaient déjà porté ou portèrent plus tard le meurtre, l'incendie, le pillage et des excès de toute sorte dans toutes les parties du royaume. Les Cotterreaux ou Cotereaux avaient exercé leurs ravages dans plusieurs provinces. En Berry, on massacra plus de sept mille de ces hérétiques armés qui, au nom de doctrines nouvelles, incendiaient les églises, soumettaient aux plus horribles tourments les prêtres et les religieuses, et après des actes de violence, se livraient à des profanations de toute espèce. Dans les provinces méridionales, ces routiers étaient les plus fermes appuis de l'hérésie. Il est vraisemblable qu'ils s'occupaient peu de doctrines religieuses, mais, en rupture avec la société, ils devaient être les ennemis de l'Église. On reprocha souvent, et non sans raison, au comte de Toulouse, de s'être montré complaisant pour eux, et à toutes les obligations qu'on lui imposait contre l'hérésie, se joignait celle de combattre les routiers qui, pour satisfaire leur cupidité, ne respectaient rien. Il est vraisemblable qu'il les redoutait plutôt qu'il ne les approuvait. Quelques-unes de

ces bandes portaient le nom de Passagers, par lequel se trouvait indiquée leur constante mobilité ; d'autres, ceux de Joséphins, de Spéronistes et d'Aragonais, du nom de leurs chefs, hérétiques renommés, ou du pays dans lequel elles se recrutaient.

9° Vaudois. Pierre Valdo ou Valdus avait entraîné à sa suite un grand nombre d'hommes et de femmes séduits par ses prédications dont la nouveauté frappait les imaginations. Il s'indignait contre les richesses et la corruption des mœurs du clergé, et prétendait tout ramener, par des pratiques nouvelles, à la simplicité et à la pureté des premiers temps. Sa réforme était religieuse et sociale. Il fallait tout détruire afin de tout reconstituer. Par lui et par ses disciples se répandirent les doctrines les plus étranges et les plus dangereuses. Pétrobusiens, Provençaux, Arnaldistes, Ensabatés, Apôtres, Pauvres de Lyon, ils prennent tous les dehors de la vie la plus austère, de la pauvreté, du renoncement à tout ce que les hommes recherchent. Ils séduisent les uns en leur montrant la perfection idéale d'une vie en opposition avec tout ce qu'ils voient. Ils offrent aux autres, par les mérites d'un petit nombre, le salut assuré. Il y a parmi eux des âmes droites, qui s'enthousiasment pour cette vie de sacrifice, et qui trouvent une joie profonde dans les privations et la douleur. Ils sont un spectacle étrange pour le monde, et conquièrent l'admiration des masses toujours faciles à séduire. Ces *saints*, ces *parfaits* sont le petit nombre, mais ils acquièrent des mérites pour tous ceux qui croient en eux et partagent leurs doctrines. Être assuré d'un bonheur éternel sans avoir à s'imposer aucun sacrifice, était, il faut l'avouer, la plus séduisante et la plus facile des croyances.

Ce que n'auraient pu obtenir ceux qui renouvelaient les erreurs doctrinales des premiers temps du christianisme, ces réformateurs l'obtinrent de l'admiration des populations. Elles voyaient en eux des hommes convaincus, ne s'épargnant pas, et mettant leur conduite en rapport avec leurs doctrines, spectacle qu'offrent rarement ceux qui prétendent régénérer le monde. Elles ne soupçonnaient pas tout ce qu'il y avait d'erroné et de coupable sous ces apparences, et ne se doutaient pas des conséquences inévitables d'une doctrine laissant à quelques-uns toutes les austérités, et assurant aux autres, après toutes les libertés de la vie, le produit de mérites qu'ils n'avaient acquis par aucun effort.

Entraînées par un mouvement irréfléchi, elles suivaient sans se demander où on les conduisait, et elles devenaient à la fois les ennemies de l'Église qui les avait engendrées à la vérité, et de la société qui, dans une paix relative, les avait comblées de ses biens.

Le propre de l'erreur, c'est de se diviser à l'infini. En dehors de ces sectes, on en compte un grand nombre d'autres qui tirent leur nom d'un chef ou du lieu de leur origine. Si l'on ne peut dire d'une manière exacte ce que fut le symbole de chacune d'elles, on sait, du moins, qu'il était un danger pour la paix sociale et pour la paix religieuse. Elles se cachèrent parce qu'elles n'osaient pas affronter la discussion publique, et parce qu'elles conservaient ainsi plus facilement les faibles ou les corrompus qu'elles avaient séduits. Lacordaire a peint, d'une manière saisissante [1], l'hérésie sous le nom de laquelle toutes les autres se sont abritées, et a expliqué en même temps les causes secrètes de leurs progrès.

« Les Manichéens repoussés de dessous le soleil, se réfugièrent dans les ténèbres ; ils formèrent une société, seul état qui permet à l'erreur de se perpétuer longtemps. L'avantage de ces associations mystérieuses est moins la facilité d'échapper aux lois, que la facilité d'échapper à la raison publique. Rien n'empêche quelques hommes unis par les dogmes les plus pervers et les pratiques les plus ridicules, de recruter dans l'ombre des esprits mal faits, d'attirer les esprits aventureux par le charme des initiations, de les persuader au moyen d'un enseignement sans contrôle, de les saisir par un but grand et éloigné, dont cent générations se sont transmis, croient-ils, le culte profond ; enfin de les lier par les parties basses du cœur de l'homme, en consacrant leurs passions sur des autels inconnus du reste de l'humanité. Ces hommes, tout pleins de l'orgueil d'un si rare dépôt, traversent imperturbablement les siècles avec un profond mépris de tout ce qui s'y fait, jugent de tout par la doctrine privilégiée qui leur est échue, préoccupés du seul désir d'engendrer une âme qui soit, à leur mort, l'héritière de leur occulte fidélité. Ainsi vécurent les Manichéens, apparaissant çà et là dans l'histoire, comme ces monstres qui suivent, au fond de l'Océan, des routes ignorées et qui, quelquefois, élèvent leur tête séculaire au-dessus des flots; mais il y eut cela de merveilleux dans

1. *Histoire de saint Dominique*, XIX.

leur apparition du XIIe siècle, que pour la première fois, ils arrivèrent à un commencement de société publique, spectacle vraiment inouï.

Ces sectaires que le Bas-Empire avait contenus à ses pieds, s'établirent ouvertement en France, sous les yeux de ces Pontifes qui étaient assez puissants pour contraindre l'empereur même à respecter la loi divine et la volonté des nations chrétiennes. »

Ces Pontifes interviennent avec l'ardeur et la persévérance que leur inspire une connaissance profonde du danger que courent les âmes. Les hérétiques ont imité la hiérarchie catholique. Ils ont des évêques, ils ont même un pape. Un de leurs chefs, celui qui exerça le plus longtemps et avec la volonté la plus forte, le ministère suprême parmi eux, et qui eut des successeurs auxquels il transmit son pouvoir, et qu'il anima de son fanatisme, fut Vigorosus de Baconia. Si les hérétiques publiaient ses vertus et vantaient son désintéressement, en l'opposant à la cupidité qu'ils attribuaient aux dignitaires de l'Église, les populations catholiques, moins aveugles, l'appréciaient à leur façon : elles l'avaient vu à l'œuvre et le peignaient dans leurs chansons et leurs épigrammes, tel qu'il était :

E le senhe Baconia
Que ne sap prene oun n'y a.

Et le seigneur Baconia, disaient-elles, qui sait prendre où il n'y a rien.

Il résultait de cet état des âmes, de ces circonstances et de ces efforts un immense danger. Aussi, les Souverains-Pontifes se font-ils représenter dans les lieux où l'hérésie est la plus puissante et le mieux organisée, par des légats dont la position est élevée, le mérite reconnu et l'autorité grande. En un siècle on en compte vingt-quatre, en laissant de côté ceux dont la mission fut trop courte ou l'action insaisissable.

1147. Sous Eugène III, pendant la prédication de saint Bernard, le cardinal Albéric, évêque d'Ostie.

1195. Sous Célestin III, Michel.

1198. Sous Innocent III, Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, Raynier et Gui. Ils reçoivent presque en même temps leur mission et l'accomplissent en unissant leurs efforts.

1203. Sous Innocent III Arnaud, abbé de Cîteaux, ensuite archevêque de Narbonne, Pierre de Castelnau, martyr, et Raoul, tous les deux également de l'ordre de Cîteaux, ordre puissant par le nombre de ses religieux et le bien qu'il fait par l'exemple et la prédication.

1204. Le cardinal Octavien.

1208. Le cardinal Galon.

1209. Milon et Thédise, chanoines de Gênes.

1212. Raymond, évêque d'Utique, élu archevêque de Narbonne.

1214. Le cardinal Pierre de Bénévent.

1221. Le cardinal Conrad, de l'abbaye de Cîteaux.

1224 ou 1225. Romain, cardinal-diacre de Saint-Ange.

1225. Pierre de Collomedio.

1229. Geoffroy de Castillon, cardinal-archevêque de Milan.

1233. Walter de Marnis, évêque de Tournai.

1236. Jean, archevêque de Vienne en France.

1247. Pierre d'Albano, cardinal, et Hugo, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine.

1254. Zoène, évêque d'Avignon.

La croisade abattit la force matérielle de l'hérésie et lui enleva les protecteurs puissants qui encourageaient son audace. Elle ne fit pas et ne put faire de conversions, parce que la force ne peut rien contre l'idée. Les hérétiques ne se montraient pas au grand jour, et ils étaient d'autant plus attachés à leurs erreurs, que, pour leur sécurité, ils devaient les dissimuler. Le mal se propage avec une effrayante rapidité, il n'est guéri que lentement, et le plus souvent d'une manière incomplète. Les germes restent, et on les voit se développer avec une vigueur nouvelle au moment où l'on croit le danger entièrement conjuré. A l'abri des châteaux-forts, dans lesquels ils restaient enfermés, des seigneurs groupaient autour d'eux les hérétiques qui ne voulaient pas se laisser convaincre par la parole, et qui ne consentaient pas à rester sans défense contre les recherches de l'inquisition. Il eût été dangereux pour eux de la braver. Ils l'évitaient en se cachant derrière des murs qui les séparaient entièrement du monde.

L'inquisition fut établie en 1229 par le concile de Toulouse, qui confia la recherche des sectaires et de leurs fauteurs aux évêques. Ceux-ci devaient nommer, dans chaque paroisse, un prêtre et deux laïques, dont la mission consis-

tait à découvrir ceux qui, par ignorance ou par l'enseignement et l'influence des hérétiques déviaient de la foi. On leur demandait l'abjuration de leurs erreurs, et on ne devait négliger aucun moyen pour les éclairer, afin que cette abjuration ne fût une vaine formule. Ce caractère primitif de l'inquisition ne tarda pas à être modifié. L'inquisition fut confiée en 1233 aux Frères-Prêcheurs qui s'étaient rapidement développés dans les contrées où saint Dominique avait laissé d'admirables exemples de charité, de zèle, de sainteté et de dévouement. Il était mort à Bologne, le 4 août 1221, douze ans avant que ses fils eussent reçu de la confiance de l'Église ce grand et redoutable ministère.

Voici ce qu'un auteur contemporain, témoin de ce que les enfants de l'Église faisaient pour défendre leur mère, dit des deux ordres, qui par la prédication et l'exemple, s'efforçaient de préserver le monde de l'erreur ou de l'y arracher, lorsqu'il avait eu le malheur d'y adhérer.

« En ce temps-là, le monde veillissant, deux ordres religieux s'élevèrent dans le sein de l'Église et devaient la rajeunir : ce furent ceux des Frères-Mineurs et des Frères-Prêcheurs. Ils furent approuvés dans cette occasion (1) parce que deux sectes existaient depuis longtemps en Italie. Les uns les nommaient les *humbles*, les autres, les *pauvres de Lyon*. Le pape institua à leur place (2) les Frères-Mineurs. Certains croient que les Frères-Prêcheurs furent mis à la place des *humbles*. Ceux-ci prêchaient au peuple sans en recevoir la commission d'aucune autorité ecclésiastique ; c'est pourquoi le Pape voulant remédier à ces désordres, institua l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Les premiers étaient ignorants et sans la moindre connaissance des lettres, tandis que les seconds s'appliquaient à l'étude des Saintes Écritures ; et aussi, ils furent les soutiens de notre sainte Mère l'Église, en la défendant par la force de leurs écrits et leurs prédications. Ils furent les murs de défense de la Maison d'Israël, et tandis qu'ils fortifiaient la foi, ils soutenaient les mœurs en enseignant les doctrines de l'Église et en châtiant et réprimant les vices et les dépravations des hommes. Ils obéissaient en tout au Saint Siège Apostolique duquel ils tiraient leur principale autorité. »

Il est vraisemblable que la science dont faisaient preuve

1. En 1215.
2. Afin de les combattre par des pratiques conformes à l'esprit de l'Église.

les Frères-Prêcheurs les fit désigner pour les fonctions d'inquisiteurs. L'hérésie se dissimulait sous toutes les formes et s'attaquait à tout. Pendant que ces deux Ordres, pauvres volontaires, montraient ce qu'est le véritable détachement des choses de la terre, pendant qu'ils pratiquaient héroïquement la pénitence qu'ils recommandaient comme moyen de gagner le ciel, ils donnaient à la raison les satisfactions qu'elle a le droit de réclamer. Les Frères-Mineurs ne restèrent pas dans cette ignorance dont le naïf auteur leur fait presque un mérite, et les Frères-Prêcheurs s'appliquant à l'études des problèmes les plus ardus de la théologie, enlevaient tout prétexte à ceux qui voulaient approfondir toutes les questions relatives à Dieu, à l'homme, au monde, à la rédemption, à la grâce, à l'Église, aux fins dernières. Ils étudièrent, enseignèrent et produisirent des docteurs et des saints, éclairant et dirigeant leurs temps et les siècles suivants.

Des missionnaires furent envoyés et si, sur certains points, on rendit hommage à leur talent, à leur sainteté, à leur dévouement pour la vérité, presque partout, leur action fut nulle ou passagère. Il y eut des colonies d'ouvriers de la parole évangélique. Ils ne purent ni supprimer ce qui fournissait des prétextes à l'hérésie, ni corriger les abus, ni réprimer les excès, ni ramener les égarés. La croisade n'arrêta ni ne ralentit leur zèle. Ils faisaient leur œuvre de paix et de charité, pendant que la guerre exerçait ses fureurs, et lorsque la croisade dévia en conquête, ils restèrent attachés à leur pacifique évangélisation, parlant à tous avec une indomptable liberté.

L'hérésie s'était cachée. Elle ne divulguait ni ses dogmes, ni sa morale, ni ses pratiques, et ceux qui avaient abandonné l'Église restaient fidèles, extérieurement, à ses préceptes. Aussi, ni Pierre de Vaux-Cernay, ni les deux auteurs de la *canso* de la croisade, ni Guillaume de Puylaurens ne peuvent, soit pour défendre, soit pour condamner, formuler rien de précis. Et cependant, les prédications restent sans fruit, la prise des villes et des châteaux, les victoires, après de violents combats, ne produisent rien. L'hérétique persiste à garder sa foi, et le croisé croirait manquer à sa mission, s'il ne faisait tout le mal possible à ceux que rien ne peut éclairer ni toucher.

Les femmes avaient joué un rôle secret, mais puissant dans la propagation et la défense de l'hérésie. L'évêque de Toulouse, Foulques, reproche au comte de Foix la conduite de

sa sœur et l'en rend responsable. « Sa sœur fut hérétique quand mourut son mari ; et elle resta à Pamiers plus de trois ans accomplis ; à sa mauvaise doctrine, elle en a converti un grand nombre ». Philippa, femme du comte de Foix, quitta le palais, et alla vivre avec les femmes qui partageaient sa foi, et dans leurs entretiens, cherchaient les moyens de la propager en s'excitant mutuellement. Elle avait avec elle son fils, et lorsque son mari venait la visiter, elle lui donnait à manger les mets qu'elle avait bénis et qui étaient uniquemeut réservés aux croyants.

Presque tous les chevaliers méridionaux, même ceux qui n'avaient pour l'hérésie, ni connivence, ni complaisance, avaient des mères, des femmes, des sœurs, des filles hérétiques. La propagande se faisait avec une vivacité et une persévérance qui devaient assurer le succès. Rien n'arrêtait le zèle, rien ne refroidissait l'ardeur et lorsque, après la croisade, l'inquisition rechercha les hérétiques, elle put constater, presque partout, la main de femmes qui, secrètement réunies, se fortifiaient sous la direction de *parfaits*, dont la parole était sacrée, par l'exhortation et l'exemple.

Les chevaliers partagent souvent ces croyances et cet enthousiasme. Nous avons des preuves de l'étroite amitié qui les unissait, et de l'entente avec laquelle ils concouraient à la défense et à la propagation de l'hérésie. Guillabert de Castres, l'évêque des hérétiques, manda à Raymond de Pérolle de venir au devant de lui. Raymond s'avança avec plusieurs de ses chevaliers. Il trouva Guillabert au pas de las Portes. Trente hérétiques l'accompagnaient. Ils se rendirent à Massabrac, où Guillabert entra et passa la nuit. A l'aube, ils partirent, et Guillabert fut conduit avec ceux qui l'accompagnaient, au château de Montségur, où il passa plusieurs jours comme maître et comme juge [1]. Il faisait la visite de son troupeau avec une escorte imposante.

L'autorité de ces évêques était souveraine. Ils apaisaient les rivalités, réglaient toutes les contestations des familles, décidaient de ce qu'il fallait croire, conciliaient les différends, rapprochaient les ennemis, et ramenaient la paix. Les esprits méridionaux avaient été particulièrement soulevés contre l'autorité de Rome, que l'on considérait comme abusive et blessante pour l'honneur des églises de France. Cette autorité

1. Voir *Fonds Docat.*, Bibliothèque Nationale, t. 21, fol. 75.

que les hommes légers ou corrompus refusaient au successeur de saint Pierre, ils l'accordaient sans mesure à des individus que l'ambition, un zèle exagéré ou la cupidité avaient placés au-dessus des autres.

Il en fut ainsi pendant la croisade, mais lorsque la période armée fut passée, lorsque le mystère dont il fallut s'envelopper pour échapper aux recherches des inquisiteurs eut rendu plus intense une foi comprimée, les évêques et les *parfaits* devinrent des tyrans pour ceux qu'ils avaient initiés à la religion nouvelle. Ils s'étaient séparés de l'Église au nom de la liberté, et cette liberté qu'ils ne trouvaient jamais assez large et assez complète pour eux-mêmes, ils la mesuraient si parcimonieusement à leurs adeptes, que ceux-ci ne pouvaient rester maîtres ni de leurs pensées, ni de leurs convictions, ni de leurs actes. Mais le fanatisme ne voyait pas la suppression de la liberté, et on accordait bien plus à ces nouveaux maîtres que n'avait jamais exigé des fidèles l'autorité bienveillante quoique ferme de l'Église.

Ce n'est pas seulement dans l'histoire des hérésies religieuses que l'on rencontre ces étranges inconséquences. Il suffit de parcourir l'histoire des révolutions politiques, pour rester convaincu que les grands principes dont se parent certains hommes ne sont pas pour eux autre chose qu'un moyen honnête de dissimuler les motifs secrets et souvent inavouables qui les font agir.

L'Église combat par la prédication jusqu'au moment où elle est obligée de reconnaître le péril social et de le signaler à la foi des populations. Le grand pape Innocent III poursuit avec une patience infatigable le double but qu'il signalait aux archevêques de Vienne et de Narbonne : « L'affaire de la paix et de la foi [1] ». Il est dans cette question tel qu'on l'a vu dans toutes celles qui ont été soulevées et résolues dans son pontificat de dix-huit ans, de 1198 à 1216, tel que l'a peint son historien Hurter [2]. « Les grâces de sa physionomie et la franchise de son regard exprimaient fidèlement toute la noblesse de son âme. Homme excellent, souverain distingué, il possédait toutes les qualités qui rendent digne d'occuper le premier poste de la chrétienté. Doué d'une profonde pénétration, il joignait à une excellente mémoire tous les dons de l'esprit et une érudition étonnante. Ses sentiments

1. Negotium fidei et pacis.
2. *Histoire d'Innocent III et de son siècle.*

élevés lui inspiraient de vastes projets, et il montrait dans l'exécution la plus grande fermeté et une constance invincible. La résistance ne faisait qu'accroître son zèle, comme il arrive d'ordinaire aux grandes âmes. Il ne s'effrayait d'aucun obstacle, ne reculait devant aucun danger, aucune menace. Il était inflexible quand il s'agissait de la justice et bon lorsqu'il pouvait donner cours à ses sentiments de miséricorde. Ennemi de tout mal, de tout désordre, il aimait mieux croire le bien que le mal, et quoique d'un naturel vif, il était promptement disposé à l'indulgence. Son amour de la justice éclatait dans les grandes, comme dans les petites choses, et ce sentiment était si fort chez lui, que rien n'était capable de le faire dévier ».

On a vu sa conduite dans les différentes phases de la croisade. Placé entre les informations de ses légats, les exigences de Montfort et des croisés, les sollicitations des évêques, les protestations du comte de Toulouse, il s'efforce de maintenir aux intérêts généraux de l'Église la prépondérance qui lui appartient. Il tient compte de tous les services rendus, et se laisse toucher par de grandes infortunes. Il est toujours pape, c'est-à-dire père, et lorsque sa conscience lui commande la sévérité, il ne néglige rien pour en atténuer les effets. L'histoire peut le juger par des témoins qu'elle ne récuse pas : ce sont ses lettres. Elles sont nombreuses, et quoiqu'on doive regretter la perte d'un certain nombre, celles que nous avons suffisent pour jeter sur tous les faits et tous les hommes la lumière de la vérité. La papauté avait, au milieu des États qui se partageaient alors l'Europe, le rôle qui lui convenait, et qui avait pour but la formation d'une société chrétienne avec les institutions et les vertus propres à garantir son avenir. Parmi les papes qui ont travaillé à cette grande œuvre, il en est peu qui aient montré la hauteur de vues, la sagesse, la profondeur, la persévérance, la fermeté et la charité d'Innocent III.

A côté d'Innocent III qui prêche la croisade et qui cherche par des efforts constants, dont ses lettres portent le glorieux témoignage, à la maintenir dans les conditions de la justice, au-dessus de Simon de Montfort, le chef pieux et vaillant que l'ambition saisit et entraîne, se place le doux et intrépide Dominique, qui conçoit au milieu même de la guerre la pensée d'un ordre destiné à d'autres combats.

Au début de la croisade, il avait, sous la conduite de l'évêque

d'Osma, donné l'exemple de la simplicité, de l'humilité, de la pauvreté, de la pénitence et du dévouement. Il combattit alors par la prière, les austérités et la prédication. Plus tard, il suivit les armées pour sauver les âmes, et se préparer lui-même, au milieu des travaux et des humiliations, à la création de cette double famille de femmes et d'hommes par laquelle il voulut servir la cause de JÉSUS-CHRIST, au milieu des excès de la richesse, du désordre des mœurs et des prévarications de l'esprit.

Si les efforts des Cisterciens et ceux de saint Dominique ne purent arrêter les progrès de l'hérésie, ni réparer ses ravages, ils ne furent pas vains. La croisade armée enleva à l'hérésie ses protecteurs. Elle n'aurait pas vaincu son obstination, car la force est impuissante contre les égarements de la raison et la corruption du cœur. La croisade indéfiniment continuée de la prière, de la pénitence et de l'enseignement maintint l'unité de la foi, et empêcha au XVIe siècle, un naufrage que semblait rendre inévitable l'esprit méridional.

Aux premiers jours du christianisme, le Midi, qui avait reçu la foi chrétienne avec un ardent empressement, se précipita au-devant de l'hérésie. Toutes les tentatives pour amoindrir ou altérer la vérité religieuse ont trouvé dans ces imaginations ardentes et dans ces caractères indépendants des partisans et des défenseurs. On sait combien les doctrines albigeoises, dans leur redoutable variété, y ont été avidement reçues. Après la croisade, elles vivent encore, tantôt timides, tantôt audacieuses. Il faut les surveiller, combattre leur propagande, se prémunir contre leurs perfidies, bâtir des villes comme des boulevards de la foi, et leur enlever, par la réforme des mœurs et de la discipline, tout prétexte de plainte et toute raison d'attaque.

La vigilance du Saint-Siège fut infatigable. Il encouragea par ses bulles et ses privilèges les deux grandes familles religieuses nées simultanément à Toulouse et à Rome au milieu de la croisade. Il rétablit la règle dans les monastères, il combattit l'ignorance d'où naissent l'erreur et la corruption. Il porta une main hardie et vigoureuse sur des abus multiples et dès le siècle suivant, il prit dans les contrées méridionales des mesures dont il n'est pas possible de méconnaître l'opportune inspiration.

La prédication n'avait jamais cessé, et cette arme par laquelle l'Église combattait, ne resta jamais inactive entre les mains de ses prêtres et de ses religieux. Le rôle des mis-

sionnaires et des inquisiteurs, quelquefois ingrat, fut souvent périlleux. L'imagination est prompte dans les contrées méridionales, les haines y sont ardentes, et l'acte suit rapidement la pensée. Lorsque saint Bernard porta la parole évangélique à ceux que les premiers apôtres de l'hérésie avaient égarés, il eut à subir des outrages, moins graves assurément que ceux qui atteignirent les représentants du Saint-Siège, mais qui prouvèrent jusqu'à quel point les passions étaient excitées, puisqu'elles poursuivaient celui qui ne parlait que de paix et de charité. Lorsque, au milieu du bruit des armes et des luttes sanglantes, saint Dominique priait, enseignait, exhortait et exerçait avec un zèle admirable un infatigable apostolat, il ne fut ni mieux compris, ni mieux traité. « Demeuré presque seul avec quelques compagnons qui ne lui étaient attachés par aucun vœu, il soutint pendant dix années la foi catholique en divers lieux de la province de Narbonne, particulièrement à Carcassonne et à Fanjeaux. Il s'était donné tout entier au salut des âmes par l'office de la prédication, et il souffrit de grand cœur beaucoup d'affronts, d'ignominies et d'angoisses, pour le nom de Notre-Seigneur « JÉSUS-CHRIST (1) ».

Un concile de Toulouse, en 1229, sous la présidence d'un délégué apostolique, avait renouvelé les prescriptions du concile tenu à Vérone en 1185, en présence du pape Lucius III et de l'empereur Frédéric Ier. Les évêques devaient s'informer par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, afin que l'Église, par la crainte des peines spirituelles, les ramenât dans la vérité. Le canon du concile de Toulouse est conçu presque dans les mêmes termes : « Les évêques choisiront en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, auxquels ils feront faire serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques ». Les règlements de l'inquisition furent complétés dans les conciles de Narbonne en 1235 et de Béziers en 1246. Enfin, en 1255, saint Louis pria le pape Alexandre IV d'établir des inquisiteurs de la foi dans le royaume de France.

L'inquisition fut immédiatement organisée dans les lieux où l'hérésie avait particulièrement exercé ses ravages. Elle provoqua des haines violentes, soit que la passion ne tînt aucun compte du but que poursuivait l'Église, soit que le zèle

1. Le bienheureux Humbert, chronique n. 2.

des inquisiteurs eût dépassé ce que l'on attendait d'eux. De nombreux hérétiques livrés au bras séculier subirent le dernier supplice, les uns avec fermeté, les autres en protestant de leur attachement à l'Église catholique. Les populations furent émues ou irritées. Il y eut des scènes de violence et de représailles. On poursuivit les inquisiteurs, on les maltraita, on les massacra. Un récit d'un frère prêcheur du couvent d'Albi [1] nous fait assister aux événements tragiques dont Cordes et Albi furent le théâtre de 1302 à 1308. Mais ces faits ne sont que la reproduction de ceux qui s'étaient passés soixante-dix ans auparavant dans les mêmes lieux, et ils témoignent des mêmes dispositions dans les esprits.

En 1233, les frères prêcheurs furent égorgés à Cordes et jetés dans un puits. A Albi, Guillaume Arnaud, qui avait été chassé de Toulouse, ordonne d'exhumer un hérétique inhumé en terre sainte. Comme les hommes de l'évêque hésitaient, après qu'il leur eut donné l'exemple, il sortit de l'église pour les encourager. On le hue, on le menace : hors la ville le traître ! On se jette sur lui, on le pousse dans une boutique pour l'y égorger. « Béni soit Notre-Seigneur qui me permet de souffrir pour lui ! répétait-il sous les coups qui l'ensanglantaient. Que Dieu vous pardonne ! disait-il aux assaillants.» Tue-le, tue-le ! criait la foule. On le dégage, il court à Sainte-Cécile et prononce l'excommunication contre la ville. La fureur populaire s'apaise, aussitôt, et ceux-là même qui, quelques instants auparavant, l'accablaient de coups et demandaient sa mort, le supplient de leur pardonner.

Telles étaient les populations méridionales, telles elles sont encore, rappelant plus fidèlement que toutes les autres, cette comparaison que Tite-Live met sur les lèvres de Scipion s'adressant à des soldats séditieux : « Toute multitude, comme la mer, est de sa nature immobile; les vents l'agitent». Cette agitation qui naît de la parole passionnée, devient facilement une tempête, et on sait ce que laissent après elles les tempêtes populaires.

Lorsque, après la mort d'Alphonse de Poitiers et de sa femme, qui lui avait porté des droits sur le comté de Toulouse, les anciennes possessions de cette puissante famille furent entrées dans le domaine de la couronne (1271), les rois de France ne négligèrent rien pour combattre l'hérésie et

1. Archives de la préfecture du Tarn, manuscrit de 1312.

pour amener à l'unité cette province si longtemps indépendante. Une charte de Philippe le Hardi, en date du 12 mars 1272, autorise Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, à construire sur son domaine, et auprès du château de Lombers, une ville qui reçut le nom de Réalmont. Le roi prend sous sa protection tous ceux qui voudront s'y établir, et leur accorde tous les privilèges dont jouissent les habitants de Carcassonne. La ville royale doit servir à l'extirpation de l'hérésie et à la destruction des repaires d'hérétiques, de leurs fauteurs et des voleurs qui trouvaient un refuge dans les forêts.

Dans les contrées voisines, les créations de châteaux et de villes furent nombreuses. La guerre avait beaucoup détruit, la paix fonda. La main de la royauté est presque partout dans ces établissements nouveaux qu'elle protège, qu'elle soutient et qu'elle dote de privilèges, d'immunités, de rentes et de foires. Les rois de France qui étaient loin, et qui connaissaient l'esprit d'indépendance de ces populations voulaient qu'on vît leurs intentions bienveillantes, et s'efforçaient de gagner par des faveurs ceux que la guerre, la politique et la religion leur avait donnés.

Pour comprendre jusqu'à quel point les esprits étaient en continuelle rébellion contre Rome, centre de l'unité religieuse, et contre le roi de France qui faisait régner les Français dans le Midi, il faut lire les troubadours. Leur langue n'est plus celle des douces ou héroïques chansons, ni celle qui raconte les expéditions aventureuses où l'on donne de grands coups d'épée, et où l'on conquiert des royaumes : c'est celle de la satire, du sirvente haineux, pour qui rien n'est sacré, et qui a besoin de vengeance. C'est ainsi que la répression de l'inquisition se trouva impuissante. La colère quelquefois sourde, souvent ouverte, y répondait, et l'hérésie, quoique vaincue par la force, quoique surveillée par des évêques et des religieux, quoique condamnée par le pouvoir civil, restait ce qu'elle avait été dès le début, une cause de division et un principe de haines inextinguibles (1).

Jean XXII, Pape de 1316 à 1334, porta son attention vigilante sur les contrées que la croisade avait visitées. Il y encouragea les études, il les fit visiter par des légats, il y créa des collégiales, il y poursuivit, par tous les moyens, la réforme

1. Voir Raynouard, *Poésies originales des troubadours*, particulièrement la pièce qui commence ainsi : *Sirventes vuel far :* Je veux faire un sirvente.

du clergé. Les évêques ont été institués par l'Église pour la surveillance du troupeau : il les multiplia, afin qu'ils fussent plus modestes étant moins riches, et que rien n'échappât à leur vigilance. Du démembrement de Toulouse, il forma Montauban, Saint-Papoul, Rieux et Lombez. Il créa les sièges de Lavaur, de Mirepoix, de Saint-Pons, de Limoux, bientôt transféré à Alet, de Castres, de Saint-Flour, de Vabres, de Condom et de Sarlat. L'hérésie fut ainsi surveillée de plus près, et la foi mieux défendue.

On trouve au XVe siècle dans le Midi, les signes précurseurs du terrible déchirement du siècle suivant. Lorsque Luther eut fait en Allemagne cette révolution dont l'étendue et la profondeur l'épouvantèrent, lorsque Calvin eut formé l'église de Genève, le Midi reçut de nombreux prédicants et les Albigeois du XIIIe siècle parurent revivre.

Les troubles religieux ont été graves, longs et sanglants sur divers points du Midi avant 1562. Lorsque le signal de la guerre eut été donné, il y eut partout des luttes, des destructions, des massacres. Les routiers et les mercenaires avaient eu leur part dans les excès du XIIIe siècle, les lansquenets allemands et les soldats corses vécurent au XVIe de violences et de pillage. L'épreuve fut cruelle, mais l'idée et le sentiment catholique profondément enracinés dans les cœurs résistèrent à toutes les attaques de la science, du libre examen, de l'indépendance et de la révolution.

Le jansénisme eut ses adeptes, mais en petit nombre, et la masse croyante ne fut pas entamée par lui. Le XVIIIe siècle passa comme un souffle empoisonné, la Révolution comme un torrent destructeur. Les épreuves n'ont pas manqué en notre siècle, mais la tradition catholique n'a rien perdu de sa force, et en regardant en arrière, on ne peut s'empêcher de s'attacher, avec une joie profonde,à cette pensée que si l'hérésie s'est abattue sur cette terre comme sur une proie, la vérité n'a jamais cessé de revendiquer ses droits et de rester maîtresse du plus grand nombre des âmes, par droit d'antique possession et de bienfaisante conquête.

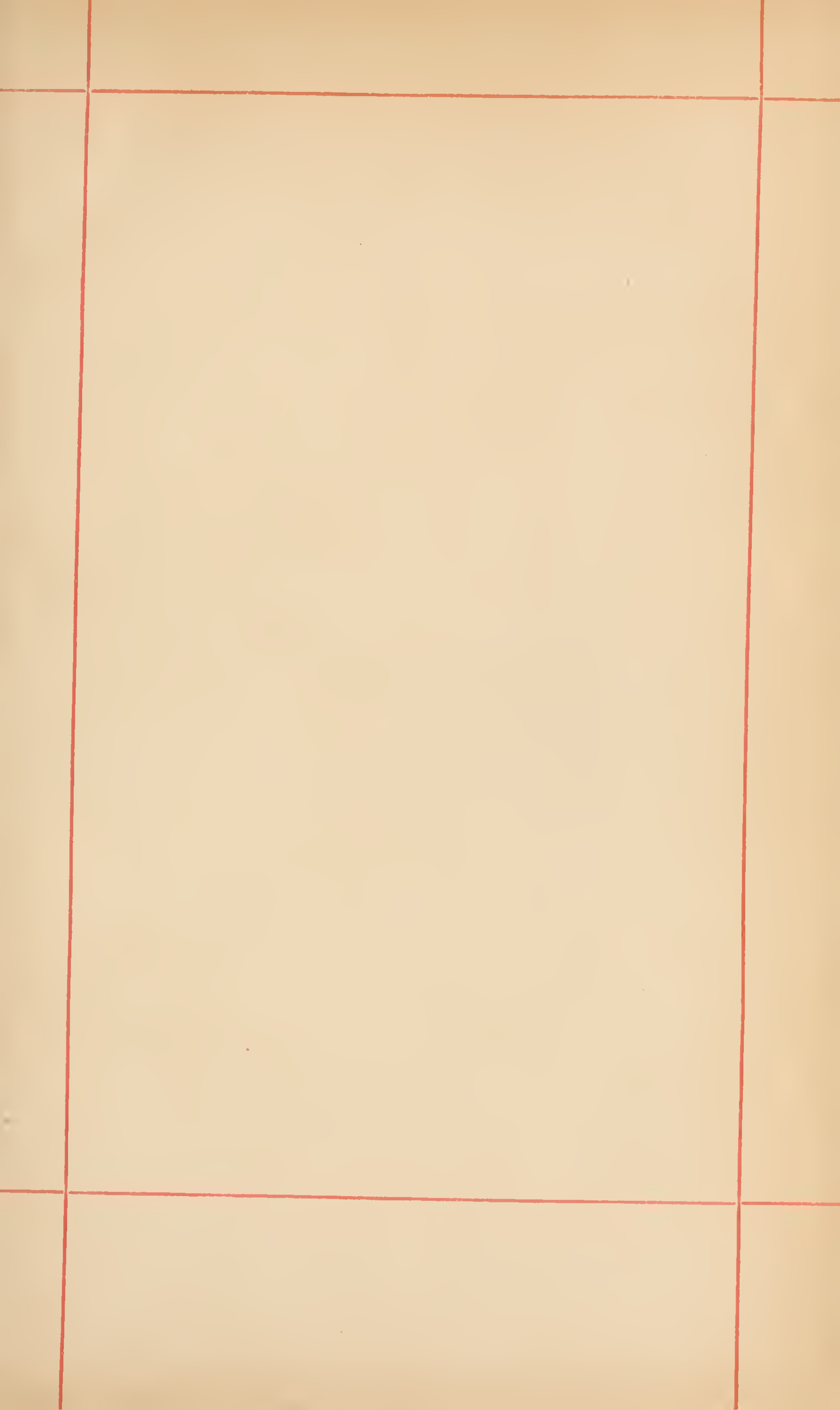


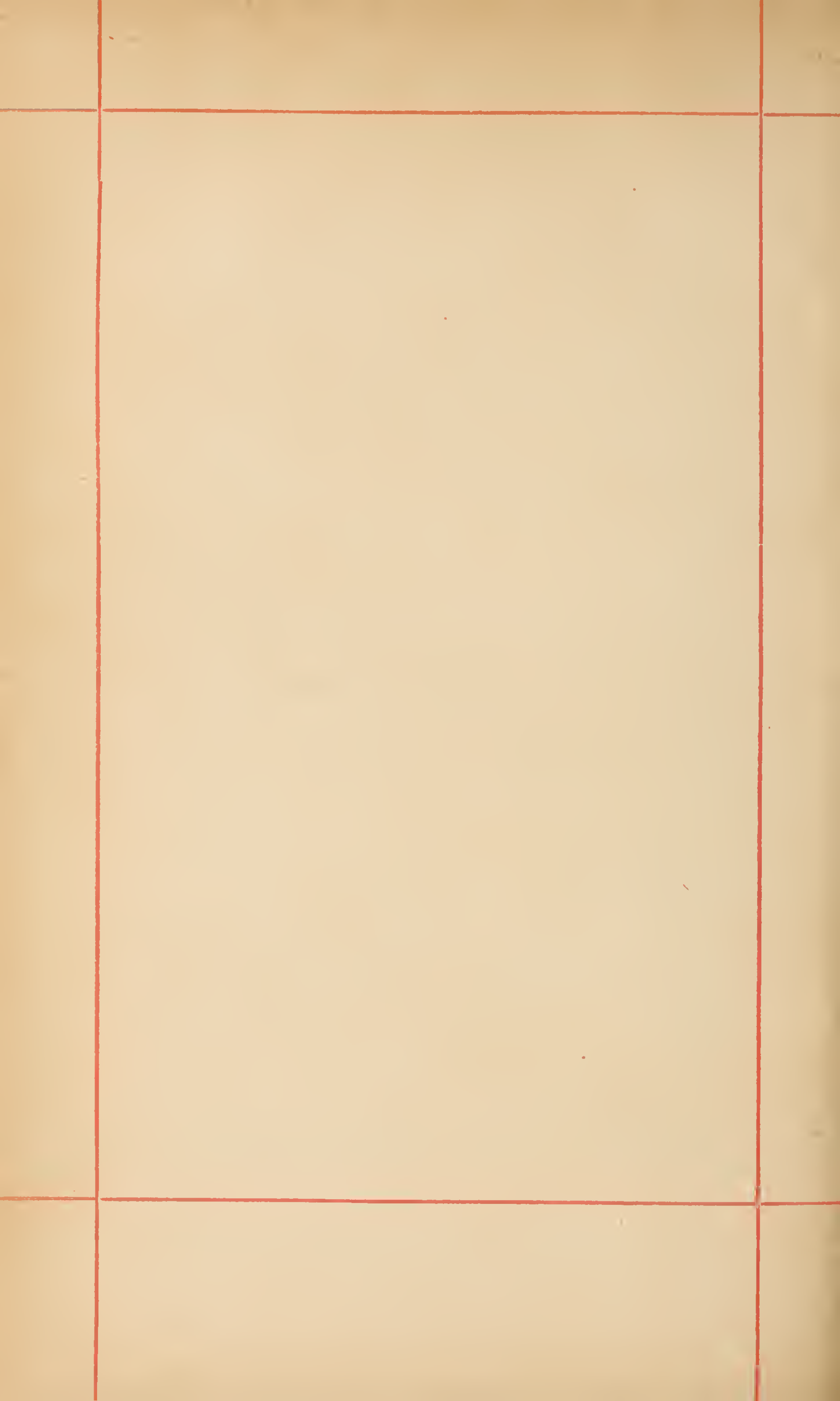
Table des matières.

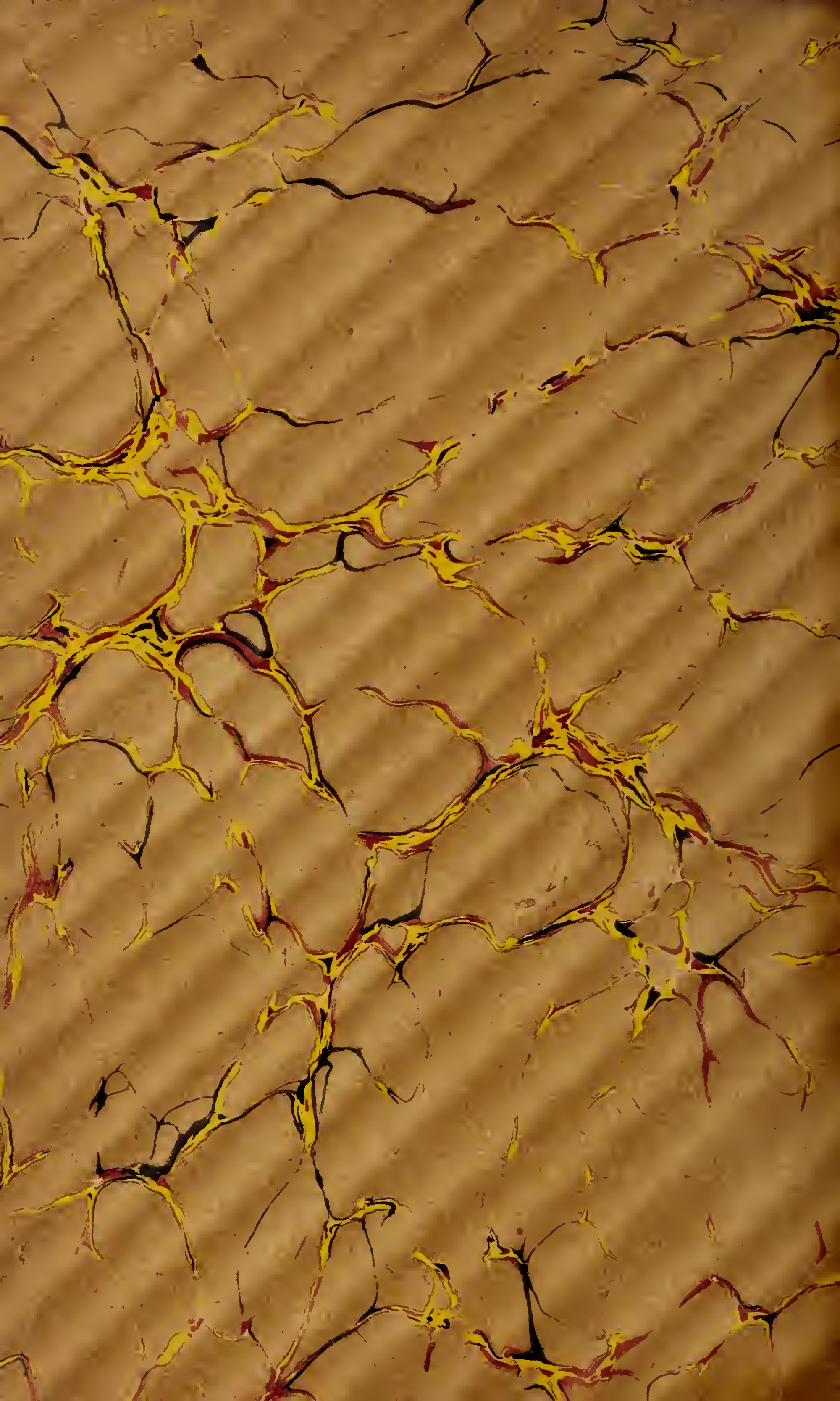


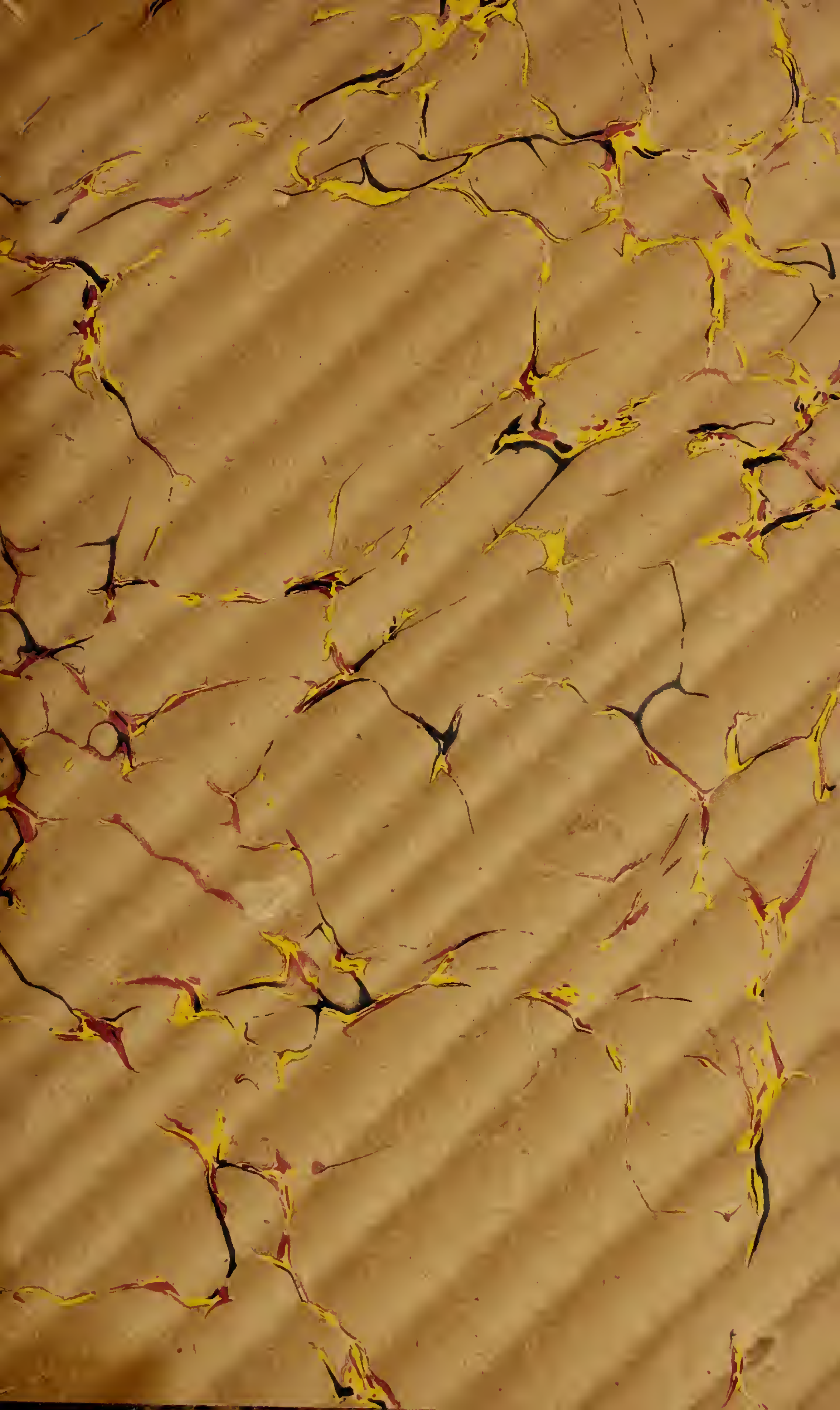


Imprimé par la Société de St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.










BW1695 .C22
Simon de Montfort et la croisade contre
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00069 2667